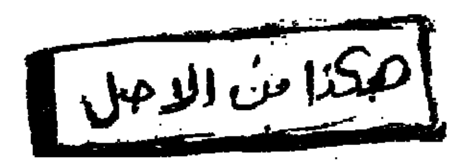


Le Monde



CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15979 – 7 F — MERCREDI 12 JUIN 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les villes assument plus de 40 % du budget culturel

LES COMMUNES françaises assument le plus gros effort en matière de financement culturel : c'est ce qui ressort du rapport de la direction des études et de la prospective du ministère de la culture pour l'année 1993, qui doit être rendu public mardi 11 juin. Les collectivités locales ont assumé 40,9 % des dépenses, sur un financement public général de 73,3 milliards de francs. La part du ministère de la culture lui-même ne s'élève qu'à moins de 20 %, le reste étant à la charge des autres ministères (éducation nationale et affaires étrangères notamment) pour 27,4 %, des départements et des régions pour 9,4 %. Bordeaux, qui consacre plus d'un quart de son budget aux dépenses culturelles (soit 2 757 francs par an et par habitant), est la ville la plus dépensière, précédant Nîmes (2 621 francs), Caen, Nancy et Avignon, loin devant Paris (879 francs).

Lire page 24

Confession d'un nationaliste corse

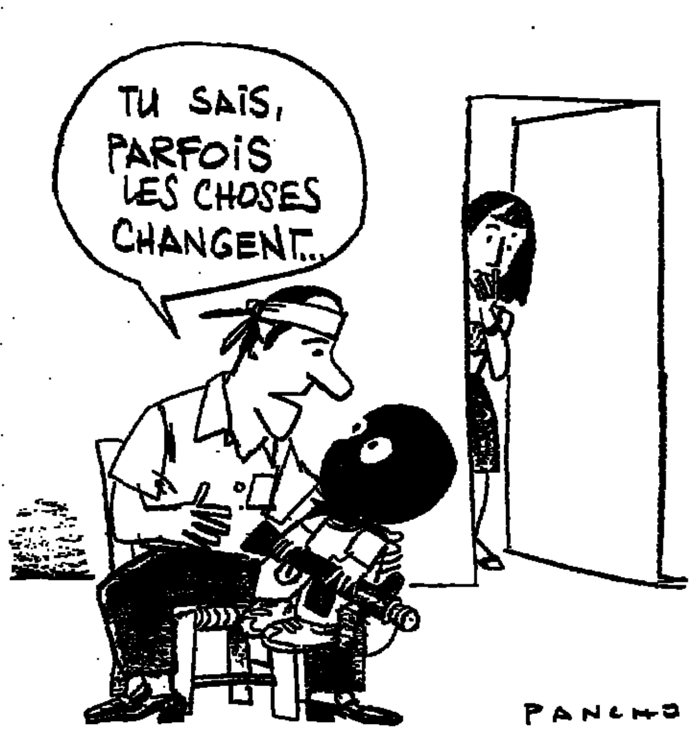
● Pierre Poggioli, ex-clandestin du FLNC, raconte dans un livre l'émergence des indépendantistes ● Il dénonce leurs dérives ● Le fondateur de l'ANC appelle à la paix civile

PIERRE POGGIOLI, l'un des dirigeants nationalistes corses, a choisi de rompre la loi du silence pour hâter le retour de la paix civile dans l'île. Fondateur et élu à l'Assemblée territoriale de l'Accolta nazionale corsa (ANC), le plus petit des trois principaux mouvements nationalistes légaux, Pierre Poggioli est aussi un ancien militant clandestin du FLNC. Il s'appuie sur cette expérience pour décrire – dans un livre intitulé *Journal de bord d'un nationaliste corse*, publié le 20 juin par les éditions de l'aube –, la genèse, l'évolution, puis les dérives du mouvement nationaliste. Il reconnaît avoir participé à des attentats et revèle qu'un commando avait projeté, pendant la cohabitation de 1986-1988, un attentat contre le préfet de police de Corse.

Pierre Poggioli cherche à hâter le retour à la paix civile, mais il souligne que la page du terrorisme ne peut être tournée du jour au lendemain sans prendre le risque de laisser sur l'île *« des centaines de soldats perdus »*.

Lire page 6





La paix en Tchétchénie renforce Boris Eltsine

Un accord a été signé lundi

LES PREMIÈRES unités russes se préparaient, mardi 11 juin dans la matinée, à quitter la Tchétchénie en vertu de l'accord signé lundi entre les indépendantistes et les représentants du gouvernement russe.

Selon un porte-parole des troupes russes dans la république caucasienne, cité par l'agence de presse Interfax, des unités du 245e régiment motorisé commençaient à abandonner leurs positions dans la région de Chatoï, au cœur des montagnes de Tchétchénie, et à se diriger vers la gare. Cette information n'a toutefois pas pu être confirmée de source indépendante.

L'accord signé lundi soir à Nazran (Ingouchie), à quelques jours de l'élection présidentielle russe et après 18 mois d'un conflit qui a fait plus de quarante mille morts, prévoit le retrait des troupes russes d'ici le 31 août. Après cette date, il devrait rester dans la république caucasienne deux brigades, soit 5 000 à 6 000 hommes, l'une du ministère de la défense et l'autre du ministère de l'intérieur.

Le point le plus important de l'accord signé lundi concerne la tenue d'élections libres, sous contrôle international, dans la petite république caucasienne après le départ des troupes russes. Jusqu'à présent, le Kremlin s'était toujours refusé au déroulement d'un tel scrutin, qui aurait marqué *de facto* les limites de la souveraineté de Moscou sur la Tchétchénie. Les Tchétchènes, de leur côté, avaient toujours exigé le départ des troupes russes avant toute consultation.

Cet accord de paix devrait renforcer les chances de Boris Eltsine au premier tour de l'élection présidentielle du 16 juin, tant cette guerre est impopulaire dans toutes les couches de la population russe. Si les chefs tchétchènes se sont félicités des décisions de lundi, ils craignent malgré tout qu'elles soient remises en cause au lendemain de l'élection présidentielle. Aux termes de l'accord, le scrutin en Tchétchénie ne pourra être organisé avant plusieurs semaines.

Lire page 2

« Vache folle » : une plainte de Bonn

L'Allemagne durcit sa position dans le dossier de l'embargo sur le bœuf britannique en préparant le dépôt d'une plainte devant la Cour européenne de justice. p. 3

Le plan SNCF bien reçu

Les syndicats réagissent favorablement au plan de sauvetage de la SNCF présenté par le gouvernement. p. 16

L'alliance de British Airways

Le numéro un du transport aérien en Europe, Bristish Airways, devrait signer un accord de partenariat avec American Airlines. p. 16

Cuisines d'Afrique

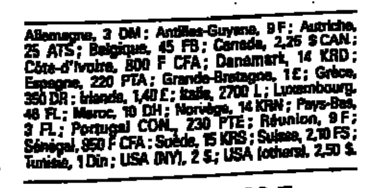
Jean-Pierre Quélin nous fait découvrir deux cuisines du continent noir : l'une éthiopienne, l'autre sénégalaise. p. 22

L'ordinateur simplex

Une entreprise norvégienne distribuera prochainement en France des ordinateurs simplifiés ne coûtant que 2 500 francs. p. 21

La sculpture anglaise à Paris

De Henry Moore à Damian Hearst, l'exposition couvre un siècle de création volontiers ludique. p. 26



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 0612 - 7,00 F

La double pensée marxiste-capitaliste à la chinoise

PÉKIN
de notre correspondant

On le sait depuis Orwell, la schizophrénie a toujours été une forme de pensée associée à la pratique communiste du pouvoir. La Chine n'a pas échappé à cette règle, avec, sous Mao, sa panoplie idéologique, où signifiant et signifié coïncidaient rarement : un « grand bond en avant », qui fit subir dix ans de recul à l'économie, une « révolution culturelle », qui était aussi peu révolutionnaire que culturelle, sans parler de la « libération » de territoires annexés, comme le Tibet.

Au fur et à mesure que le pays s'ouvre, la schizophrénie prend des tours nouveaux, dictés par la nécessité de désigner des pratiques capitalistes avec une théorie marxiste-léniniste évidemment obsolète. Nommer ces phénomènes devient pour le pouvoir, détenteur du monopole du verbe, un casse-tête dont il se sort pesamment. Le « socialisme de marché aux caractéristiques chinoises » conduit aujourd'hui le régime à expliquer qu'il n'est pas conforme aux volontés de Karl Marx de s'interroger sur l'orthodoxie marxiste des « zones économiques spéciales », où se pratique l'accumulation primitive du capital. Poser pareille question revient, a écrit très sérieusement le *Quotidien du peuple*, organe du parti communiste, à *« tourner le dos à la révolution »*.

Une pratique sociale autrefois solidement implantée puis décriée comme « bourgeoise », celle des paris sur les courses de chevaux, refait-elle surface en Chine, pays où le jeu demeure interdit ? Qu'à cela ne tienne ! Les parieurs sont invités à participer à un « concours visant à deviner intellectuellement le meilleur cheval de la course ». La récompense pour les vainqueurs (qui ont payé leur « inscription » au concours) se situe dans un rapport de 1 à 2 500...

L'affaire rappelle les contorsions de langage que s'est imposées Pékin lors de la première élection présidentielle démocratique tenue à Taïwan en mars. Il ne s'agissait, dans le vocabulaire continental, que d'une « activité consistant à désigner les nouveaux dirigeants » de l'île. Tout aussi schizophrénique doit apparaître aux intéressés le sort réservé par Pékin à quelques prisonniers politiques. Les voici, leur dit-on, *« libérés »*. C'est le cas de Bao Tong, qui fut proche collaborateur de l'ancien secrétaire général du parti, Zhao Ziyang, du vétéran de la contestation démocratique qu'est Ren Wanding, et d'un troisième agitateur antigouvernemental, Zhang Xianliang. Les deux premiers ont été *illico* placés dans des résidences surveillées hors de la ville et loin de l'habitation de leur propre famille. Au troisième, la police a conseillé de s'exiler aux Etats-Unis, à l'instar d'un certain nombre d'autres contestataires affaiblis durant leur séjour en prison.

Que ce soit dans le registre léger du PMU, ou celui, plus grave, de la refonte des esprits par le travail forcé, opération dite de « rééducation », afin de ne pas parler de bagne, la double pensée survit bien.

Francis Deron

Un procès pour l'histoire

DUSKO TADIC est le premier accusé à comparaître devant le Tribunal pénal international de La Haye pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans l'ex-Yougoslavie. La Cour démontre, à cette occasion, qu'on peut n'être qu'une « petite main » dans un vaste déferlement criminel orchestré de beaucoup plus haut et avoir quand même à répondre individuellement de ses actes devant une justice internationale qui, jusque-là, n'existait pas. L'accusation a prévu d'appeler à la barre une centaine de témoins, la défense, une trentaine. A ce rythme, le procès, qui a commencé le 7 mai, pourrait se prolonger jusqu'à la fin de l'automne.

Lire page 13

POINT DE VUE

Non aux quotas de femmes

par Elisabeth Badinter

LES champions de la parité en politique ne couraient guère de risques en sondant les Français. Qui, homme ou femme, oserait aujourd'hui se déclarer contre l'égalité des sexes, même rebaptisée pour certaines *« parité »* ? Qui ne trouverait absurde et scandaleuse cette mise à l'écart des femmes de la représentation nationale ? 5,5 % à ce jour, soit encore moins qu'hier.

S'il y a unanimité sur le diagnostic du mal, les divergences sur les remèdes sont fondamentales, car elles mettent en jeu deux philosophies irréconciliables de la citoyenneté et de la femme. Constatant l'échec de la République à intégrer les femmes dans l'activité politique, les paritaires ne proposent rien moins que de changer de système politique et d'imposer la démocratie communautaire des quotas importée des Etats-Unis.

A lire le Manifeste de la parité, on constate que le raisonnement s'articule autour des notions de quantité et de qualité spécifique des femmes.

D'abord l'argument du nombre : nous sommes la moitié du corps électoral, la démocratie *« réelle »* – c'est-à-dire numérique – exige que nous soyons la moitié des élues. Et pour y parvenir, il faut changer la Constitution qui interdit toute politique de discrimination, fût-elle positive. Cet argument qui se veut de simple bon sens est porteur, malgré les dénégations, de dérives mortelles pour notre République laïque et universaliste. Car l'argument du nombre, autrement dit des quotas, engendrera inévitablement de nouvelles revendications paritaires de la part d'autres communautés, raciales, religieuses, voire culturelles ou sexuelles.

Lire la suite page 15

Elisabeth Badinter *est maître de conférences à l'Ecole polytechnique.*

La chance d'un buteur



CHRISTOPHE DUGARRY

EURO 96. Christophe Dugarry a marqué le but de la victoire (1-0) de l'équipe de France sur la Roumanie, lundi 10 juin à Newcastle, avec l'aide involontaire d'un joueur roumain. Ce succès, acquis par une formation solide mais sans grand brio, permet aux Français de prendre la tête du groupe B et d'aborder leurs deux prochains matches face à l'Espagne et la Bulgarie dans de bonnes conditions.

Lire page 20

RUSSIE Un accord est intervenu, lundi 10 juin, entre les autorités russes et tchétchènes pour mettre fin à une guerre qui, depuis le 11 décembre 1994, a fait plus de quarante mille morts. Des élections libres, sous contrôle international, devraient être organisée dans la petite république caucasienne ● CET ACCORD devrait encore renforcer la position de Boris Etsine, de plus en plus favori pour le premier tour de l'élection présidentielle du 16 juin. Pourtant, de nombreux retraités, qui sont les principales victimes de la libéralisation de l'économie, devraient voter pour le candidat communiste, Guennadi Ziouganov. ● LA BANQUE CENTRALE a déposé une plainte contre le gouvernement, accusant ce dernier de l'avoir contrainte, par décret prédidentiel, à verser 5 000 milliards de roubles dans les caisses du budget. Une manière de permettre le financement des promesses électorales multiples du président russe.

A la veille de la présidentielle, M. Eltsine signe un accord de paix en Tchétchénie

Des élections libres, sous contrôle international, devraient être organisées dans la petite république du Caucase que les troupes russes devraient prochainement quitter. La fin d'une guerre impopulaire devrait renforcer la position de l'actuel chef du Kremlin face à son adversaire communiste

MOSCOU
de notre correspondante

A un petit détail près, les accords signés lundi 9 juin à Nazran, en Ingouchie, au nom des gouvernements tchétchène (indépendant) et russe, seraient véritablement historiques. A première vue, il ne s'agit que d'accords militaires – désengagement et échange de prisonniers – semblables à ceux qui ont déjà échoué l'an dernier. Mais un de leurs points, inclu sur insistance des indépendantistes, a une signification capitale : c'est la reconnaissance par Moscou qu'aucune élection ne peut être considérée comme légitime en Tchétchénie avant la *« démilitarisation »* de celle-ci – c'est-à-dire, concrètement, avant un retrait des troupes russes. Un membre de la délégation tchétchène a souligné, lors d'une conférence de presse commune, que les accords signés ouvrent la voie à la tenue d'élections libres en Tchétchénie, en présence d'observateurs internationaux. Le chef de la délégation russe, le ministre des nationalités Viatcheslav Mikhaïlov, a implicitement reconnu ce point en précisant que de telles élections devront néanmoins être considérées comme une *« affaire intérieure »* russe.

Les Tchétchènes refusaient en effet, depuis le début de ces négociations, il y a une semaine, de signer quoi que ce soit tant que leurs interlocuteurs russes n'auraient pas annulé les élections au Parlement tchétchène qu'ils avaient prévu d'organiser le 16 juin, jour du premier tour de l'élection présidentielle en Russie. Les indépendantistes, conduits à Nazran par leur chef d'état-major, Aslan Maskhadov, ont donc eu gain de cause : ces élections ont été repoussées. Mais c'est précisément cette date du 16 juin qui consitue le « petit détail » pouvant tout remettre en cause.

« DÉMILITARISATION »

Les accords signés lundi prévoient aussi une levée des barrages russes autour des villages tchétchènes avant le 7 juillet et un retrait de l'armée russe avant le 30 août, les Tchétchènes devant entamer parallèlement un processus de *« démilitarisation »*. Ce terme remplace celui, plus brutal, de *« désarmement »* qui figurait dans l'accord de l'an dernier, mais n'a pas été autrement précisé. Cependant, rien ne garantit qu'ils seront respectés par la partie russe après le 16 juin (comme Boris Eltsine semble en manifester désormais l'intention, à la condition qu'il soit déclaré vainqueur à cette date) ou après le 7 juillet, date prévue du second tour (qui pourrait d'ailleurs être avancée au 3 juillet, a-t-on suggeré lundi au Kremlin, sans que les Tchétchènes en aient été prévenus). Car nul, en Tchétchénie comme en Russie, n'oublie le cynisme avec lequel Boris Eltsine avait annoncé, en février dernier, son intention d'arrêter la guerre qu'il avait lancée en décembre 1994 : sinon *« ça ne sert à rien que je me lance dans une réélection »*, avait-il-dit. Ce cynisme se retrouve dans le fait que l'accord de cessez-le-feu, attendu et annoncé depuis des mois, durant lesquels des milliers de civils ont encore été tués et blessés, intervient cinq jours à peine avant le premier tour de scrutin en Russie.

Selon des journalistes à Nazran, les combattants tchétchènes qui accompagnaient leur délégation doutaient, en privé, que Moscou respecte ces accords. Néanmoins, l'espoir était évident : après leur signature devant la presse, dans un climat qui restait tendu, les indépendantistes ont célébré l'évènement par une prière de remerciement pour *« la paix et la concorde »* qui doivent désormais règner dans leur pays, conclue par trois fortes et joyeuses exclamations : *« Allah Akbar ! »* (Dieu est le plus grand !).

Mais les problèmes n'avaient pas disparu pour autant, comme l'ont montré ceux ayant accompagné les premières libérations de prisonniers. Les Tchétchènes avaient amené avec eux deux officiers russes, otages depuis deux cent trente et un jours et rendus en signe de bonne volonté. Pourtant, l'échange prévu de vingt-sept soldats russes contre des Tchétchènes capurés récemment a été retardé en raison de complications liées à la fois au lieu où il devait intervenir et à l'appartenance exacte des prisonniers tchétchènes : des combattants indépendantistes se camouflent en effet souvent sous la tenue de policiers ou de membres des « forces spéciales » du gouvernement installé par l'armée russe à Grozny, celui du « chef de la République » Dokou Zavgaev. Le rôle futur de cet homme (que les Tchétchènes appellent « Dokou Aéroportovitch » car il ne se risque jamais plus loin dans son pays en venant de Moscou), devient très peu clair avec l'annulation des élections locales du 16 juin qu'il organisait avec ferveur et avec l'aide de l'armée russe. Et c'est de lui, comme des forces qui le soutiennent de Moscou, que les indépendantistes craignent maintenant des *« provocations »* propres à réduire une nouvelle fois les accords à néant.

Car les adversaires d'un retrait militaire de Tchétchénie abondent au Kremlin et dans les divers états-majors russes. Boris Eltsine lui-même, qui avait complaisemment parlé fin mars de ses *« collaborateurs opposés à des négociations avec les bandits »* tchétchènes, n'a pas vraiment changé de langage aujourd'hui, même s'il a su franchir un pas capital en recevant, le 27 mai au Kremlin, le chef des indépendantistes Zelimkhan Iandarbiev. Cela avait ouvert la voie aux négociations de Nazran, mais le président russe n'en continue pas moins d'affirmer que des troupes *« de police »* resteront quoi qu'il arrive en Tchétchénie pour y *« liquider les dernières petites bandes de bandits »*. Les Tchétchènes estiment que, pour l'instant, ils n'ont d'autre choix que de prendre cela pour de la rhétorique électorale d'un homme qui ne peut avouer, avant le scrutin, qu'il a perdu sa guerre de Tchétchénie.

Sophie Shihab

L'OSCE « indésirable » ?

Le gouvernement pro-russe de Tchétchénie, dirigé par Dokou Zavgaev, n'est pas content des accords signés avec les indépendantistes. Il l'a manifesté en réclamant le départ *« sous 48 heures »* de la petite mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) présente à Grozny. Son chef, le Suisse Tim Guldiman, est accusé de *« se déplacer »* et de *« rencontrer »* des indépendantistes sans autorisation de M. Zavgaev. Il est vrai que le prédécesseur de M. Guldiman, le Français Olivier de Pelen qui assura cet hiver l'intérim du chef hongrois de la mission, ne se permettait pas de telles incongruités. C'est pour cela que Djohar Doudaev – tué il y a un mois et demi, sans doute par une roquette russe – avait fini par refuser tout contact avec l'OSCE. M. Guldiman a mis de longs mois avant de pouvoir renouer le contact et organiser les négociations actuelles.

Les principales étapes des négociations

● **11 décembre 1994 :** les troupes russes entrent en Tchétchénie
● **30 juillet 1995 :** six semaines de pourparlers aboutissent à un accord de démilitarisation prévoyant un désengagement mutuel qui ne sera jamais vraiment appliqué.
● **6 octobre 1995 :** le général Anatoli Romanov, commandant des forces russes en Tchétchénie, est blessé dans un attentat à Grozny. La Russie, accusant les Tchétchènes, met fin aux négociations.
● **25 décembre 1995 :** Moscou annonce qu'il n'y aura plus de pourparlers directs avec les indépendantistes.
● **31 mars 1996 :** Boris Eltsine annonce l'arrêt des opérations militaires en Tchétchénie à partir du 31 mars à minuit, une décision qui n'est pas appliquée sur le terrain où la guerre se poursuit avec la même violence.
● **21 avril 1996 :** Djokhar Doudaïev, le président tchétchène, est tué. Zelimkhan Iandarbiev, ancien vice-président, lui succède.
● **23 mai 1996 :** Zelimkhan Iandarbiev et Boris Eltsine, à l'issue d'une médiation de l'OSCE se déclarent d'accord pour des négociations dans *« les tout prochains jours »*.
● **1er juin 1996 :** Entrée en vigueur du cessez-le-feu, signé le 27 mai par M. Eltsine et M. Iandarbiev.
● **10 juin 1996 :** Russes et indépendantistes tchétchènes se mettent d'accord sur un désengagement de l'armée russe de Tchétchénie d'ici à fin août. – *(AFP.)*

La banque centrale ne veut plus financer la campagne du président sortant

« LA SITUATION est très politique. Ce serait un désastre si la banque centrale s'opposait au gouvernement. » A quelques jours de l' élection présidentielle, la prédiction faite, en avril, par l'ancien président de la banque centrale, Viktor Guerachtchenko, est devenue réalité. La Banque centrale de Russie (BCR) a en effet annoncé, lundi 10 juin, avoir relevé les réserves obligatoires des banques et déposé une plainte contre le gouvernement devant la Cour suprême et la Cour constitutionnelle. Comme si Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, poursuivait Alain Juppé devant les tribunaux. Mais à Moscou, l'institut d'émission ne tolère pas, peut-être un peu tard, d'avoir été contraint par décret présidentiel de verser 5 000 milliards de roubles (5 milliards de francs) dans les caisses du budget. *« La Banque de Russie s'est adressée plusieurs fois au gouvernement et au président pour les avertir que les tentatives de résoudre les problèmes budgétaires par des émissions monétaires risquaient de détruire la stabilité financière, obtenue après tant d'efforts, et de porter préjudice à toute l'économie du pays »*, affirme le communiqué diffusé lundi par la Banque. Pendant plusieurs mois, pourtant, la BCR a financé des dépenses venant à l'encontre de sa politique d'austérité.



ÉLECTIONS

Tenu de financer ses promesses électorales sans trop dévier des engagements de rigueur passés avec le Fonds monétaire international (FMI) en échange d'un crédit de 10 milliards de dollars, Boris Eltsine cherche toutes les sources de financement disponibles. Si le pays n'était pas surveillé d'aussi près par l'organisation multilatérale de Washington, s'il était en mesure d'emprunter sur les marchés internationaux des capitaux, le président russe pourrait trouver à l'étranger les fonds nécessaires au paiement des compensations monétaires ou des hausses de revenus promises à l'aune du scrutin présidentiel. Or, dans la situation actuelle, de telles mesures ne sont pas envisageables, et la Russie a déjà puisé dans toutes les sources de crédits internationaux. En bout de course, c'est à la population elle-même qu'il revient de financer les promesses électorales.

La solution la moins mauvaise, en théorie, consisterait en effet à alourdir la fiscalité pour accroître les recettes budgétaires. On voit pourtant mal Boris Eltsine annoncer des impôts nouveaux à la veille des élections, et quand bien même aurait-il le courage de le faire, que les sommes n'arriveraient pas à temps dans les caisses de l'Etat. Puiser dans les quelque 10 milliards de dollars de réserves accumulés par la Banque centrale depuis un an et demi étaient donc tentant pour le président. Mais diminuer les réserves de la Banque oblige celle-ci, si elle veut rétablir l'équilibre, à drainer des ressources en circulation dans l'économie, par exemple en vendant des titres d'Etat.

La BCR est théoriquement devenue indépendante du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire. Mais cette indépendance n'est pas encore inscrite dans la pratique. Au cours des derniers mois, le ministre de l'économie, Evgueni Iassine, n'avait pas caché sa gène devant les désaccords grandissants. Avant de se rétracter, jugeant par exemple normal de *« transformer une partie des réserves en fonds plus liquides, afin de diminuer le déficit budgétaire... jusqu'à ce que les recettes fiscales augmentent de nouveau »*.

Françoise Lazare

La lourde vie d'Ivan Ivanovitch, retraité ordinaire

MOSCOU
de notre correspondant

Ce n'est pas qu'Ivan Ivanovitch, soixante-cinq ans, n'aime pas Boris Eltsine, il le vomit. C'est une façon de parler parce qu'Ivan n'a sans doute pas grand-chose dans le ventre et qu'il est trop fier pour l'avouer. C'est aussi un peu interpréter son sursaut de dégoût à l'évocation de *« notre président »*, qui s'étale sur les publicités électorales, parce qu'« Ivan Ivanovitch » semble avoir trop peur de la police pour parler ainsi, comme ça, d'entrée, librement. Et même pour dire son vrai nom.

Pour vivre (*« survivre »*, dit-il) il vend, à 4 000 roubles (4 francs) la paire, des chaussures de sport de contrebande, imitations de marque occidentale, en jouant à cache-cache avec la milice du marché de la gare de Kiev, à l'ouest de Moscou. *« Ils veulent des pots-de-vin. Eux non plus ne s'en sortent pas »*, constate Ivan, inquiet. Comment est la vie pour ce retraité au visage ridé, aux épaules voûtées ? *« Tiajelo, tiajelo. » « Lourde, lourde »*, répète-t-il avant d'ajouter en regardant à droite, à gauche : *« Il ne faut pas en parler. »*

Après quarante-cinq ans de travail comme ouvrier, Ivan touche une retraite de 147 000 roubles. C'est-à-dire près de 150 francs. *« Regardez les prix »*, glisse-t-il. Sur les étals voisins, le kilo de pommes coûte 9 000 roubles (9 francs), le kilo de tomates 8 500. Les cornichons russes 14 000 le kilo. La viande 55 000, soit un tiers de sa retraite mensuelle. *« Avant la viande, c'était moins de 5 roubles le kilo »*, dit-il. Et *« avant »*, son salaire était de 200 roubles. *« Bien sûr, du temps du pouvoir communiste, c'était mieux. Aujourd'hui* tout est *cher, trop cher. Il y a plein de produits importés, mais on ne peut rien acheter »*, dit-il. Son petit appartement moscovite lui coûte 60 000 roubles par mois. Sa femme s'occupe des provisions. Elle achète de la viande *« de temps en temps »*, assure Ivan. Il se vexe quand on lui demande combien de fois il en mange par mois. Puis dit : *« moins souvent qu'avant, c'est sûr »*.

« UNE HONTE POUR LA RUSSIE »

Pour s'en sortir, comme beaucoup de retraités, de mères de famille, Ivan est donc devenu un nouveau « commerçant » malgré lui. Il reste, comme ça, debout, des heures, avec une chaussure dans chaque main, les autres dans un sac plastique élimé, à guetter le client et la police, même si *« l'été, c'est moins dur »*. Aux alentours du marché, le plus proche possible de la foule et le plus loin de la police, ils sont comme ça des dizaines, des femmes et des personnes âgées pour la plupart, à vendre, en rang, quelques objets de mauvaise qualité à bas prix. *« Après quarante-cinq ans de travail, vous trouvez que c'est normal ? »*, demande Ivan.

Comme lui, ils sont 37 millions de retraités, 20 % de la population, mais près de 30 % de l'électorat. Un électorat souvent mécontent et très mobilisé. *« Les jeunes s'en foutent. Pour eux la vie est belle. Ça les amuse de faire du commerce. Ils vont acheter ces chaussures en Turquie ou je ne sais où pour nous les revendre. Ils gagnent plus d'argent que nous »*, assure Ivan. En 1995, la retraite moyenne a été de 183 000 roubles (183 francs). *« Une honte pour la Russie »*, a reconnu le président Eltsine.

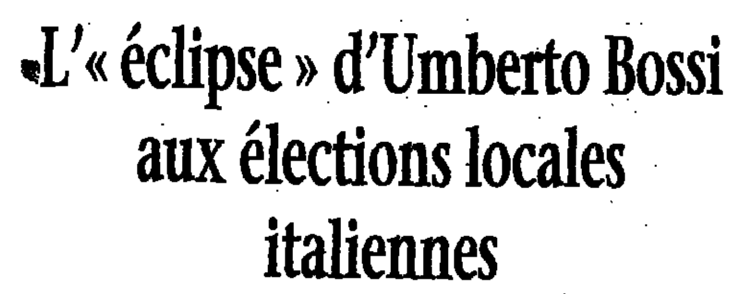
« Une honte pour lui », corrige Ivan, qui ajoute : *« Eltsine a tout cassé et il n'a rien fait. »* A l'approche de la présidentielle du 16 juin, l'actuel président russe a augmenté, fin mai, la retraite minimum de 10 %, la portant à 70 000 roubles. *« Il nous a oubliés »*, dit Ivan avant de se reprendre : *« En fait ils volent tout et ils se moquent bien de nous. C'est un gouvernement de voleurs et qui mendie de l'argent à l'Occident. Ils disent que ça va mieux, ça va surtout mieux pour eux. Pour nous, c'est pire chaque jour. »*

Les « Nouveaux Russes », qui sillonnent à grande vitesse l'avenue voisine dans leurs grosses berlines occidentales, pour aller de leurs somptueuses datchas à leurs appartements de luxe, lui donnent la nausée. *« Vous croyez qu'ils ont gagné tout cet argent en travaillant honnêtement ? Ils ont tout pris et nous sommes restés sans rien »*, dit-il. *« Tous ces meurtres, ces vols. C'est l'anarchie. L'anarchie »*, répète-t-il avant d'ajouter : *« Si l'on est pauvre, c'est aussi à cause de la Tchétchénie, tout l'argent disparaît là-bas. »*

« Maintenant Eltsine promet que ça va aller mieux, qu'il va nous rembourser nos économies. Mais pour nous c'est trop tard. Je n'y crois pas. On voit bien qu'il dit tout ça maintenant pour être élu. Mais on ne veut plus de lui », reprend Ivan, comme étonné de son audace. *« Avant »*, il avait 7 000 roubles de côté. *« J'aurais même pu acheter une voiture »*, dit-il. En 1992, l'hyper-inflation a ruiné les économies de toute sa vie. *« Après, j'ai donné 30 000 roubles à Mavrodi* [un financier douteux qui promettait aux petits investisseurs des profits fabuleux, NDLR]. *J'ai tout perdu. Mais lui, on lui fait rien »*, s'indigne Ivan.

Alors le 16 juin, Ivan ira voter. *« C'est tout ce qu'il nous reste »*, dit-il. Mais il n'y croit pas trop : *« Eltsine ne lâchera pas le pouvoir comme ça »*. Pour un sondeur rapide, il serait sans doute un « indécis » ou « sans opinion ». Mais Ivan finit par dire qu'il votera *« sans doute pour les communistes »*. Même si une question le taraude : *« Peut-être qu'ils n'augmenteront pas les retraites et qu'ils interdiront de nouveau de faire du commerce ? »*

Jean-Baptiste Naudet



L'« éclipse » d'Umberto Bossi aux élections locales italiennes

Le chef de la Ligue du Nord a perdu deux fiefs

ROME
de notre correspondante

Umberto Bossi, l'imprévisible et tonitruant chef de la Ligue du Nord, a beau se vanter de faire la pluie et le beau temps dans la moitié nord du pays, il n'en est pas pour autant un expert en météorologie politique. A preuve, la superbe « éclipse » dont a été victime sa formation aux élections locales partielles, dont les résultats, lundi 10 juin, *ont ironiquement* coïncidé avec le lancement officiel à Venise, dans un palais sur le Grand-Canal, du *« gouvernement soleil »*, le nouveau gadget politique inventé par la Ligue, après la création, il y a quelques mois, du « Parlement du Nord » qui s'est autoproclamé à Mantoue.

Pourquoi un *« gouvernement soleil »* ? Pour préparer au « grand jour » l'avenir de la « Padanie », néologisme qui désigne les régions de la plaine du Pô (Lombardie, Vénétie, Piémont), et annoncer au gouvernement *« colonialiste »* de Rome, selon la terminologie bossienne, les intentions de la Ligue. A savoir, selon les jours et les humeurs, fédéralisme ou sécession.

Fort de ses 10 % – pourcentage national – de suffrages inespérés lors des élections législatives du mois d'avril, auxquelles la Ligue s'était présentée en solitaire, Umberto Bossi n'avait eu de cesse, ces dernières semaines, de faire monter la pression contre l'Etat central *« parasite »*, allant jusqu'à prédire *« l'expulsion à brève échéance des préfets des régions du Nord »*. Malheureusement, lundi soir, les préfets étaient toujours en place, mais le prestige de M. Bossi était lui, un peu écorné.

En effet, la Ligue a perdu du terrain dans le Nord, au profit de la coalition de centre-gauche actuellement au gouvernement. Elle a perdu aussi deux de ses fiefs, les mairies de Lodi et Pavie, et surtout vu s'envoler toute chance d'emporter la municipalité de Mantoue, enjeu hautement symbolique, puisque c'est à Mantoue, pour des commodités d'équidistance géographique, que la Ligue a installé son « Parlement du Nord ». A Mantoue, le candidat du centre-gauche est arrivé en tête avec 42,12 % des voix, devant celui du centre-droit, qui a obtenu 23,12 %. La Ligue, bonne troisième, a perdu plus de 2 % des suffrages en deux mois, et ne participera même pas au second tour, dans deux semaines.

Les électeurs du Nord, bien qu'en général acquis au fédéralisme, ont-ils été effrayés ou lassés, comme l'expliquaient de nombreux commentateurs par le durcissement – fût-il tactique – d'un parti, qui tente de réunir de nombreux courants de mécontentement ? Quoi qu'il en soit, Umberto Bossi ne désarme pas. Encouragé même par l'assaut *« pacifique » que des centaines d'entre*preneurs de Vénétie, un des greniers à voix de la Ligue – où elle a obtenu 30 % de moyenne lors du dernier scrutin –, ont mené, lundi, contre la brigade financière de Mestre, pour protester contre un fisc *« pénalisant »*, il s'est efforcé de minimiser son échec électoral. *« Vous verrez,* a-t-il ironisé, *la Padanie va bientôt monter au plongeoir pour faire le plus beau saut périlleux de l'Histoire, seulement, cette fois, les gens ont eu un mouvement de recul en entendant la gauche leur dire que l'eau était trop basse, ou trop froide. »* En attendant, la Ligue a bu la tasse.

Marie-Claude Decamps

Reprise des sommets franco-italiens

Rome et Paris vont renouer avec leur traditionnel sommet annuel, a annoncé, lundi 10 juin, le président du conseil italien, Romano Prodi, à l'issue d'un entretien à Paris avec le président Jacques Chirac. L'an dernier, après un vote de l'Italie aux Nations unies condamnant les essais nucléaires français, le sommet franco-italien de Naples avait été annulé. Lundi, lors de ce premier contact, qualifié d'excellent, le nouveau chef de l'exécutif italien et M. Chirac ont longuement discuté des questions monétaires, notamment des conditions de la rentrée de la lire dans le SME (système monétaire européen), sans toutefois que soit précisée la parité souhaitée de part et d'autre. M. Prodi a indiqué que les grandes lignes du collectif budgétaire qu'il prépare seraient connues avant le sommet européen de Florence, les 21 et 22 juin, de manière à envoyer un message fort sur le sérieux financier du nouveau gouvernement aux partenaires de l'Italie, propre à faire baisser les taux d'intérêt.

L'Union européenne est à la recherche d'un compromis sur la « vache folle »

Le Royaume-Uni assouplit sa politique d'obstruction

Les quatorze partenaires du Royaume-Uni critiquent, unanimes et en termes parfois vifs, sa politique d'obstruction de l'activité communautaire. Mais néanmoins ils le ménagent, s'efforçant de lui trouver une porte de sortie honorable. Telle était l'*impression dominante* à l'issue de la réunion que les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne (UE) ont tenue, *lundi 10 juin*, à Luxembourg.

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

John Major saisira-t-il la perche ainsi tendue par ses partenaires de l'Union européenne ? On le saura à l'occasion du *« conclave »* ministériel qui se tiendra le lundi 17 juin à Rome et, au plus tard, les 21 et 22 juin, lors du conseil européen de Florence.

On devine que les chefs d'Etat et de gouvernement tiendront à ce que la situation soit alors clarifiée. Les Anglais ont dix jours pour rentrer dans le rang. Au-delà de ce délai, la *crise politique que chacun souhaite* éviter ne pourra plus être différée.

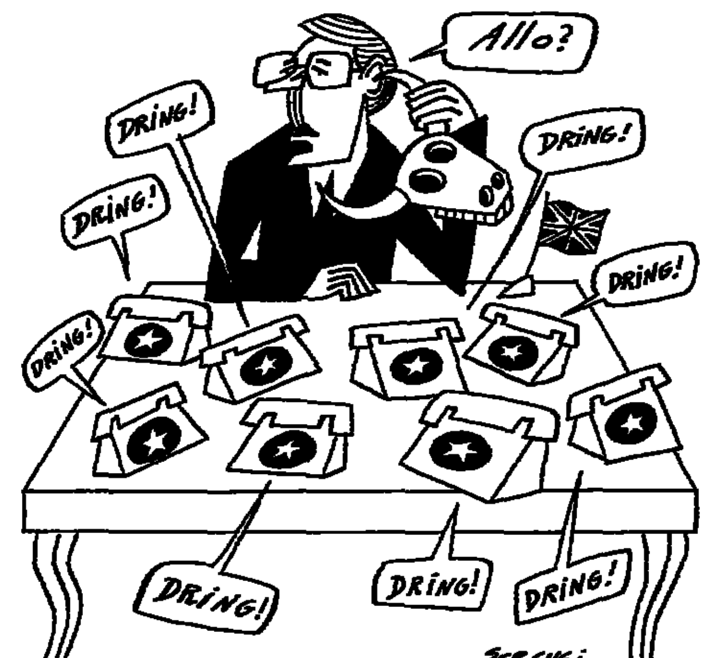
L'instrument sur lequel on s'appuie pour trouver un terrain d'entente c'est l'amélioration de ce programme de sortie de crise que, voilà quelques jours, Malcolm Rifkind, le secrétaire au Foreign Office, et Douglas Hogg, le ministre britannique de l'agriculture, venaient présenter à Bruxelles. Les Anglais y décrivaient une levée progressive de l'embargo et avaient indiqué pour chacune des étapes les mesures à prendre afin d'éliminer le risque de contamination par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la maladie de la « vache folle ».

Selon Jacques Santer, le président de la Commission, les précautions ainsi prévues étaient tout à fait insuffisantes. Il est donc demandé aux Anglais de réécrire leur copie avec l'aide d'experts de la Commission, étant entendu que le scénario mis au point ne comporterait pas de calendrier.

M. Santer insiste sur le fait que les conditions posées pour permettre *un assouplissement graduel* de l'embargo devront, d'une part, obtenir l'aval des autorités scientifiques et, d'autre part, faire l'objet de vérifications attentives sur le terrain, comme c'est d'ailleurs le cas pour la récente (et de plus en plus contestée) décision de la Commission d'autoriser les Anglais à reprendre leurs exportations de gélatine, de suif et de sperme.

Seules les entreprises titulaires de licence peuvent exporter. Or ces licences sont délivrées par la Commission et celle-ci contrôle, s'agissant notamment de la fabrication de gélatine, le fait que les instal*lations ont été adaptées de manière* à écarter tout danger de contamination. Cette décision n'est pas encore devenue effective. Tous les intervenants ont brodé sur le fait qu'il était exclu de ne pas se montrer parfaitement rigoureux sur le plan sanitaire. *« Notre seul critère, c'est la santé publique. Il n'est ni possible ni souhaitable de fixer un calendrier de levée de l'embargo. La France exercera une pression amicale mais forte pour que la Grande-Bretagne mette fin à sa politique d'obstruction, avant Florence. En persistant, elle donnerait l'impression de privilégier les intérêts économiques par rapport à la santé publique »*, a déclaré Hervé de Charette, ministre français des affaire étrangères. On découvre l'ambiguïté de la tentative qui est ainsi faite de trouver un compromis avec Londres.

Compte-tenu des craintes de l'opinion, les conditions qui vont être exigées par les partenaires du Royaume-Uni seront telles qu'une levée de l'embargo apparaîtra probablement très lointaine. Le cabinet britannique pourra-t-il alors s'y rallier, sans donner aux électeurs du Parti conservateur et à la presse qui le soutient une impression de défaite en rase campagne ?



> « La France exercera une pression amicale mais forte pour que la Grande-Bretagne mette fin à sa politique d'obstruction, avant Florence. »

A Luxembourg, M. Rifkind a pratiqué un boycottage sélectif des travaux communautaires, approuvant ainsi le mandat confié à la Commission pour négocier un contrat d'association avec l'Algérie, donnant son feu vert à l'octroi d'une aide européenne pour l'organisation d'élections en Bosnie, mais, à quelques jours de l'élection présidentielle russe, bloquant Tacis, le programme d'assistance technique aux pays de l'ex-URSS.

Certains ont voulu voir là une amorce de normalisation : pragmatiques jusque dans la mauvaise humeur, les Anglais évitent de placer l'UE dans une situation déjà embarrassante. On leur était reconnaissant de ne pas avoir empêché la signature, pour d'autres raisons si longtemps différées, d'un accord d'association avec la Slovénie *(lire ci-dessous)* !

Philippe Lemaître

Plainte de Bonn devant la Cour européenne de justice

L'Allemagne a encore durci sa position sur l'assouplissement de l'embargo sur le bœuf britannique en préparant, lundi 10 mai, le dépôt d'une plainte devant la Cour européenne de justice. La levée de l'embargo sur les exportations de gélatine, suif et sperme de bovins britanniques, décidée mercredi 5 juin par la Commission européenne et entrée en vigueur lundi pour le sperme, a essuyé une fin de non-recevoir des ministres de la santé des seize Etats fédérés allemands. Réunis à Berlin, ils ont exigé à l'unanimité que le gouvernement fédéral engage une procédure contre cette décision devant la Cour de Luxembourg. Le ministre fédéral de la santé, Horst Seehofer, leur a emboîté le pas en se déclarant favorable à cette procédure, à la condition qu'elle soit approuvée par le conseil des ministres. L'Allemagne dispose d'un délai de deux mois pour présenter sa plainte. – *(AFP.)*

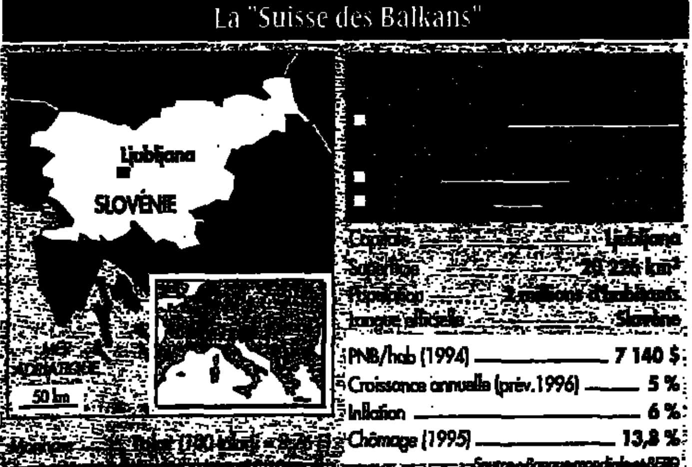
La Slovénie signe un accord d'association avec l'UE

Le contentieux avec Rome à propos des biens confisqués a été réglé

EN SIGNANT, lundi 10 juin, à Luxembourg l'accord d'association avec l'Union européenne, la Slovénie est devenue le dixième pays de l'Est à se rapprocher des Quinze. La petite République, qui est la plus prospère de l'ex-Yougoslavie, espère d'ici à 2001 devenir membre à part entière de l'UE.

« Avec la signature de cet accord et le dépôt de notre candidature, nous espérons être dans la première série de pays d'Europe centrale et orientale à adhérer à l'Union européenne », a déclaré Janez Drnovsek, premier ministre slovène, qui avait fait spécialement le voyage de Luxembourg. A l'appui de cet optimisme, il a évoqué une série de raisons : les bonnes performances de la Slovénie, qui a choisi une économie de marché intégrant une dimension sociale, l'harmonisation rapide de la législation avec les normes communautaires et le respect des principes démocratiques.

La Slovénie, où avait commencé en 1991 la guerre par un affrontement éclair entre la milice locale et la JNA (l'armée fédérale yougoslave), rejoint ainsi le peloton de tête des candidats à l'entrée dans l'Union européenne, qui comprend actuellement la Pologne, la République tchèque et la Hongrie, devant la Bulgarie, la Roumanie, la Slovaquie et les trois Etats baltes. Les négociations d'adhésion devraient commencer après la conclusion de la Conférence intergouvernementale, chargée de réviser le traité de Maastricht.



Depuis la signature d'un accord de coopération avec l'Union européenne en 1993, Ljubljana se battait pour obtenir le statut d'Etat associé. Mais l'accord se heurtait au veto de l'Italie qui utilisait ce moyen de pression pour obtenir le règlement d'un différend datant de la fin de la deuxième guerre mondiale, ravivé par l'effondrement de la Yougoslavie. Le contentieux entre les deux pays portait sur les droits des dizaines de milliers d'Italiens expulsés d'Istrie et expropriés après 1945 de retrouver leurs biens. Rome exigeait de la Slovénie qu'elle *« restitue les biens des Italiens déplacés »* et *« permette l'accès de ces citoyens italiens au marché slovène de l'immobilier »*, afin qu'ils puissent éventuellement racheter leurs biens perdus. Après l'indépendance, la Slovénie avait maintenu l'une des clauses de l'ancienne Constitution yougoslave interdisant aux étrangers l'accès à la propriété immobilière.

Les relations entre les deux pays s'étaient encore détériorées en février lorsqu'un tribunal italien avait annoncé son intention de juger quatre-vingt-deux personnes, soupçonnées d'avoir commis un *« génocide »* sur la population italienne en Slovénie, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Entre 1943 et 1947, les partisans de Tito liquidèrent sans ménagement anciens collaborateurs et opposants politiques, parmi eux des Italiens d'Istrie. Ljubljana avait répondu en publiant un livre blanc sur les relations entre l'Italie et la Slovénie et en ressortant les archives militaires sur les *« horreurs perpétrées en 1942 par les fascistes italiens »* non loin de Trieste.

« SAUT QUALITATIF »

La victoire aux élections italiennes de la coalition de centre gauche menée par Romano Prodi a permis de surmonter ces difficultés. Fin mai, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Pietro Fassino, se rendait en Slovénie pour négocier un accord. Une semaine plus tard, le chef de la diplomatie italienne Lamberto Dini annonçait à Rome que le contentieux était finalement réglé (*Le Monde* du 30 mai) : le marché immobilier slovène s'ouvrira aux citoyens de l'Union européenne d'ici quatre ans et les deux pays ouvriront des discussions sur la question des restitutions et des indemnisations.

« La signature de l'accord européen représente aujourd'hui un saut qualitatif dans nos relations et (...) constitue une étape décisive sur le chemin de l'intégration à l'Union européenne », a souligné, lundi à Luxembourg, le président en exercice du Conseil des ministres de l'UE, l'Italien Lamberto Dini.

M. Clinton s'inquiète des incendies criminels visant des paroisses noires

Plus d'une trentaine d'églises ont été détruites en quelques mois dans le sud-est des Etats-Unis

Le président Clinton a prévu de se rendre mercredi 12 juin à Greeleyville, en Caroline du Sud, sur le site de l'église du mont Zion, appartenant à une paroisse noire et détruite par un incendie criminel. En moins de 18 mois, une trentaine d'églises installées dans le *« vieux Sud »* américain, naguère esclavagiste, ont été la proie des flammes. M. Clinton se dit *« très inquiet »* par ces sinistres liés à *« l'hostilité raciale »*.

WASHINGTON
de notre correspondant

« 1-888-ATF-FIRE » : c'est le numéro d'appel gratuit que les Américains peuvent – doivent – désormais utiliser lorsqu'ils veulent s'informer, et alerter les autorités, à propos des progrès d'une inquiétante épidémie : les églises noires du sud-est des Etats-Unis sont devenues la cible d'une série d'incendies criminels. Longtemps ignoré, le phénomène a pris une ampleur qui n'est pas sans rappeler les années de plomb des *« sixties »*, lorsque le Ku-Klux-Klan faisait régner la terreur dans le sud naguère esclavagiste. Virginie, Caroline du Nord, Alabama... Des noms symboliques de l'histoire raciale de l'Amérique.

Depuis dix-huit mois, plus de trente édifices religieux ont été la proie des flammes. S'agit-il d'un complot national ? Rien ne permet de l'affirmer, a estimé la sûreté fédérale : plus de 200 agents du FBI et du Bureau des alcools, tabacs et armes à feu (ATF) ont été mobilisés. Jusqu'à présent, ils n'ont pu établir un lien (autre que local) entre tous ces incendies. Mais rien ne permet non plus d'exclure la thèse d'actes racistes exacerbés par la publicité accordée à ce que les autorités qualifient de campagne de haine.

« Les chiffres font froid dans le dos, nous avons affaire à une épidémie de terreur », a souligné Deval Patrick, responsable des droits civils au département de la justice. Une opinion partagée par Bill Clinton : *« il est clair que l'hostilité raciale est la motivation d'un bon nombre de ces incidents »*, a assuré, samedi 8 juin, le chef de la Maison Blanche. Cette éruption d'attentats, *« qui nous renvoie à une page sombre de l'histoire de notre nation, doit cesser »*, a-t-il insisté. Le gouvernement fédéral est décidé à employer les moyens nécessaires : le chef de l'exécutif a ainsi apporté son soutien au projet de loi faisant de l'incendie d'une église un crime fédéral.

Une cellule de crise à l'échelon national a été créée, et une récompense de 500 000 dollars (2,5 millions de francs) a été promise par la Nationsbank (très présente dans le sud), pour toute information permettant d'arrêter les boutefeux. Sept suspects ont déjà été mis sous les verrous. Plusieurs d'entre eux seraient des adeptes de l'idéologie de la « suprématie blanche » et au moins l'un d'eux était porteur d'une carte du Ku-Klux-Klan. En Caroline du Nord, la Macedonia Baptist Church a entamé une action en justice contre les « Chevaliers Chrétiens », un groupuscule créé en 1985, qui se situe dans la mouvance du « Klan ».

« GRANDS SORCIERS »

L'Amérique serait-elle confrontée à une résurgence de l'activité des « grands sorciers » en robe blanche ? A se fier aux chiffres, la menace ne paraît pas bien dangereuse : Klanwatch, une organisation de l'Alabama qui se consacre à la surveillance des activités du « KKK », indique que les effectifs ne dépassent pas 5 500 militants pour l'ensemble des Etats-Unis, soit deux fois moins qu'il y a dix ans. Dans les années soixante, les *« Klansmen »* étaient encore 42 000. Il n'empêche : à Laurens, en Caroline du Sud, John Howard, nostalgique sans complexe de la splendeur passée de cette organisation fondée par d'anciens officiers sudistes de la guerre de Sécession, a pignon sur rue.

Il a ouvert le *« seul musée au monde du Ku-Klux-Klan »*. Celui-ci, qui abriterait régulièrement des réunions militantes, est aujourd'hui l'enjeu d'une polémique locale, entre sympathisants de la suprématie blanche et défenseurs des droits civils. Le révérend Jesse Jackson, qui s'est rendu sur place, a estimé que les incendies d'églises noires s'inscrivent dans une *« atmosphère générale »* d'intolérance raciale, créée notamment par les propositions des républicains. Le pasteur noir en veut pour preuve les projets du Grand Old Party visant à mettre fin aux programmes d'*« affirmative action »*, ce principe de la « discrimination positive » en faveur des minorités.

Laurent Zecchini

Les républicains veulent exploiter l'affaire des « dossiers du FBI»

WASHINGTON
de notre correspondant

Le fait que Robert Dole, candidat républicain à l'élection présidentielle – qui s'est jusque-là gardé d'exploiter l'affaire Whitewater –, choisisse d'établir un parallèle entre le Watergate et l'affaire des « dossiers du FBI » (*Le Monde* du 11 juin), signifie deux choses : la pression de la campagne présidentielle s'accentue et, à tort ou à raison, les républicains subodorent, dans la situation embarrassante dans laquelle s'est placée la Maison Blanche, une occasion d'affaiblir sérieusement Bill Clinton. Les faits, du moins tels que tardivement présentés par les conseillers présidentiels, paraissent simples.

Les dossiers confidentiels de 341 personnes – des républicains –, constitués par les agents du FBI, ont pris le chemin de la présidence, ce qui n'est pas leur destination naturelle. Comment une telle « erreur d'aiguillage », qui a eu lieu à la fin de l'année 1993, a-t-elle pu se produire ? Toute personne autorisée à entrer régulièrement à la Maison Blanche fait l'objet d'une enquête du Secret service avant de pouvoir disposer d'un laissez-passer. En cas d'alternance politique, la pratique veut que le président sortant et ses conseillers emportent avec eux les dossiers constitués par le FBI. C'est ce qui se serait passé.

« LISTE D'ENNEMIS »

Anthony Marceca, un enquêteur civil relevant du Pentagone, a donc été chargé de mettre à jour les dossiers des personnes autorisées à pénétrer au 1600 Pennsylvania Avenue, et s'est adressé au FBI. Las ! Pour établir sa requête, il se serait servi d'une vieille liste, remontant à l'administration républicaine de George Bush. Du coup, bien sûr, il a obtenu les dossiers personnels de... républicains. Parmi eux, James Baker, ancien secrétaire d'Etat, Tony Blankey, chargé de presse de Newt Gingrich, *speaker* (président) de la Chambre des représentants, Kenneth Duberstein, ancien secrétaire général de la présidence sous Ronald Reagan, et James Brady, ancien conseiller de presse présidentiel, bref, selon M. Dole, un groupe *« qui ressemble à une liste d'ennemis de Clinton»*.

Leon Panetta, l'actuel secrétaire général de la présidence, a assuré qu'aucun usage politique n'a été fait de ces documents, qui ont été retournés au FBI. Si cette *« bourde bureaucratique complètement de bonne foi »* (selon M. Clinton) n'a pas été révélée plus tôt, a expliqué M. Panetta, c'est tout simplement parce que personne, à la Maison Blanche, ne savait que lesdits dossiers confidentiels *« étaient là »*... Il n'y aurait donc pas de quoi fouetter un chat. *« Je peux assurer aux Américains que nous avons pris des précautions pour que cela ne se reproduise plus jamais »*, a promis M. Panetta, tout en présentant *« des excuses à ceux qui sont concernés »*.

De son côté, Louis Freeh, directeur du FBI, a annoncé des mesures pour restreindre la transmission de dossiers confidentiels à la présidence. Passer l'éponge ? Telle ne semble pas être l'intention des responsables du Grand Old Party. Outre que plusieurs d'entre eux demandent l'organisation d'auditions parlementaires sur cette affaire, « Bob » Dole, avec une gourmandise inusitée, a souligné que *« pour un gouvernement censé être le plus intègre de l'histoire, la Maison Blanche de Bill Clinton commet beaucoup d'erreurs innocentes »*. *« Je me souviens du Watergate, de tout ce qui s'est passé à la suite de ce genre de trucs. Nous ne voulons pas que cela se reproduise »*, a-t-il ajouté.

L. Z.

Jubilé royal en Thaïlande

BANGKOK
de notre correspondant

Dans une atmosphère qui tenait à la fois de l'affection profonde, du respect sans réserve et de la loyauté unanime, soixante millions de Thaïlandais ont renoué avec les fastes du Siam pour célébrer, du dimanche 9 au mardi 11 juin, le cinquantenaire du règne de Bhumiphol Adulyadej, doyen des monarques. La personnalité de ce souverain conservateur et austère a, en effet, fourni à son royaume le ciment qui lui a permis de survivre aux changements les plus importants de son histoire contemporaine.

En 1932, l'abolition de la monarchie absolue par les militaires avait porté un coup sévère à l'institution royale. Depuis, l'abdication d'un roi et la mort, dans des circonstances mystérieuses d'un autre – Ananda Mahidol, frère aîné du monarque actuel –, n'avaient guère contribué à relever le prestige de la monarchie. Intronisé le 9 juin 1946, l'actuel souverain, Rama IX de son nom de règne, a mené une vie tellement exemplaire que l'autorité morale dont il bénéficie n'a plus aucun lien avec les droits constitutionnels limités dévolus au souverain. Bhumiphol est sans doute né pour être roi. Ces deux dernières décennies, son prestige est devenu tel qu'il est le dernier recours en cas de divorce national : en mai 1992 encore, il a rétabli l'ordre, le temps d'une mise en garde télévisée, alors que le pays était au bord de la guerre civile.

Même les plus hautes autorités civiles et militaires s'inclinent devant les interventions du monarque, plus fréquentes depuis quelques années, qu'il s'agisse d'un réflexe d'agacement face aux embouteillages de sa capitale ou d'une leçon de morale politique.

SURVIVRE AUX COUPS D'ÉTAT

On compte aujourd'hui plus de deux mille projets de développement parrainés par le roi, qui sillonne la Thaïlande dans tous les sens, attirant notamment l'attention des autorités sur le sort des laissés-pour-compte d'un enrichissement exceptionnel : sous son règne, le niveau de vie moyen des Thaïlandais a été multiplié par trois ou quatre. Gros travailleur qui a renoncé, depuis vingt ans, à se rendre à l'étranger, à l'exception d'une visite-éclair au Laos en 1994, Bumiphol a ainsi permis à la monarchie de survivre à dix-sept coups d'Etat et à quinze Constitutions.

Si le roi, âgé de soixante-huit ans, a retrouvé toute sa vigueur, il a néanmoins été hospitalisé à deux reprises, l'an dernier, pour des problèmes coronariens. Son héritier désigné est son unique fils, le prince Maha Vajiralongkorn, âgé de quarante-quatre ans, qui le représente déjà souvent. Un amendement constitutionnel vieux de vingt ans a, toutefois, placé en deuxième ligne de succession l'une de ses filles, la très populaire princesse Maha Chakri Sirindhorn, âgée de quarante et un ans et célibataire. Cependant, rien ne transparaît des affaires privées de la maison des Chakri, dont le fondateur a fait de Bangkok la capitale du Siam au XIXe siècle. Quoi qu'il en soit, les Thaïlandais ont profité de ce jubilé royal pour souhaiter que le règne de Bhumiphol se prolonge le plus longtemps possible, au-delà du record de soixante-quatre ans établi par la reine Victoria.

Jean-Claude Pomonti

Syrie : une bombe sur un trajet présidentiel

UNE BOMBE a explosé le 6 mai 1996 sur une route qu'aurait dû emprunter, plus tard, le chef de l'Etat syrien, Hafez El Assad, pour se rendre à une cérémonie annuelle à la mémoire de nationalistes exécutés par l'empire ottoman – et à laquelle il n'avait pas assisté –, a rapporté, mardi 11 juin, le *Financial Times* citant des sources arabes dignes de foi. L'information recoupe celle donnée la semaine dernière par le département d'Etat américain (*Le Monde* du 6 juin). Après cet attentat, les services de sécurité ont procédé à plus de 600 arrestations, essentiellement dans la communauté d'origine turque, précise le *« FT »*, selon lequel Damas soupçonnerait la Turquie de vouloir déstabiliser son régime.

Selon d'autres informations recueillies par *Le Monde*, cette série d'explosions – plus des *« avertissements »* que des tentatives d'attentat – pourraient être le fait de certains services turcs exaspérés par le soutien que Damas apporte aux extrémistes kurdes turcs du PKK.

Les protestants radicaux participent aux discussions sur l'Irlande du Nord

LONDRES. Ouverts le 10 juin par les premiers ministres britannique et irlandais, John Major et John Bruton, les pourparlers de paix en Irlande du Nord se poursuivent en l'absence du Sinn Fein, branche politique de l'IRA, en raison du refus de l'organisation paramilitaire républicaine de rétablir le cessez-le-feu rompu en février. Le pasteur Paisley, chef de file du Parti unioniste démocratique (protestants durs), a finalement décidé de participer aux discussions malgré ses critiques à l'égard du président de la conférence, l'ex-sénateur américain George Mitchell, qualifié de *« catholique irlando-américain partial »*. Les représentants des milices loyalistes protestantes, en revanche, ont fait preuve d'une volonté de conciliation. – *(Corresp.)*

AFRIQUE

■ **GABON : le ministre du pétrole, Paul Toungui, a confirmé,** lundi 10 juin, que son pays ne fait plus partie de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), soulignant que son départ n'était pas dû *« à un coup de tête »*, mais à un *« problème budgétaire et d'équité »*. Il a estimé que les petits producteurs étaient *« lésés »* par le système visant à faire payer à chaque Etat membre la même cotisation au budget de l'organisation, soit 9 millions de francs. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDONÉSIE : des émeutes ont secoué,** mardi 11 juin, pour la deuxième journée consécutive, la ville de Baucau, localité du Timor oriental. Les troubles dans cette ville à majorité catholique auraient été provoqués, selon des sources religieuses, par la découverte de graffitis sur une statue de la vierge Marie. – *(AFP.)*

■ **PAKISTAN : au moins huit personnes** ont été tuées et 44 blessées, lundi 10 juin, dans trois attentats à la bombe à Gujranwala, un important centre industriel du Pendjab (Pakistan) et dans une localité voisine.
Le gouvernement de Benazir Bhutto accuse les services secrets indiens de les avoir commandités. – *(AFP.)*

■ **BIRMANIE : l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean)** envisage d'envoyer, à Rangoun, Ali Alatas, ministre indonésien des affaires étrangères, pour exprimer sa préoccupation face à la tension croissante en Birmanie. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **ITALIE : Carlo de Benedetti, président d'Olivetti,** a été condamné lundi 10 juin, en appel, à quatre ans et demi de prison dans l'affaire de la banque Banco Ambrosiano. Condamné en première instance à six ans de prison, M. de Benedetti s'est pourvu en cassation. – *(AFP.)*

■ **VATICAN : le pape a reçu les « Livres des victimes d'Auschwitz »,** remis, lundi 10 juin, au Vatican, par le ministre polonais de la culture, Zdzislaw Podkanski. *« Il faut que la mémoire de la souffrance humaine reste toujours comme une mise en garde »* vis-à-vis de toute forme de négation de la dignité de l'homme, a déclaré Jean Paul II. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **ALGERIE : deux organisations islamistes armées,** le Jihad égyptien et les Guerriers islamiques libyens, ont annoncé la fin de leur appui au Groupe islamique armé (GIA) *« car il verse le sang des innocents »*, a rapporté, lundi 10 juin, le quotidien saoudien, *Al Hayat*, publié à Londres. – *(AFP.)*

■ **Les journaux privés ont reparu,** lundi 10 juin, après une interruption de huit jours découlant d'un litige entre les éditeurs et les imprimeurs après la hausse des coûts d'impression. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **GAZA : la police palestinienne a arrêté pour la deuxième fois** en moins de trois semaines le directeur de la Commission indépendante pour les droits civiques des citoyens palestiniens, Iyad Sarraj, qui avait sévèrement critiqué Yasser Arafat dans un entretien au *New York Times*. – *(AFP.)*

Le premier ministre chinois prêt à favoriser les Européens

DANS UNE INTERVIEW accordée au quotidien britannique *Financial Times*, qui en publie des extraits mardi 11 juin, le premier ministre chinois, Li Peng, déclare que *« la Chine est entrée dans une phase de plus proche coopération avec les Européens »* du fait que ceux-ci *« ne mettent pas de conditions politiques à leur coopération »* avec Pékin *« à la différence des Américains qui, de façon arbitraire, ont recours aux sanctions ou menaces de sanction »*. M. Li précise que les commandes de son pays devraient s'amplifier si les Européens se mettent à coopérer avec lui *« non seulement économiquement, mais aussi en matière politique et autre »*.

Jacques Chirac veut relancer la « clause sociale » dans le cadre d'une « mondialisation maîtrisée »

LA FRANCE entend bien faire progresser l'idée d'une *« dimension sociale »* du commerce international et de la mondialisation de l'économie en général. Jacques Chirac l'a confirmé, mardi 11 juin, devant la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT). Invité d'honneur de l'OIT, il a réitéré son intention de faire inscrire la question à l'ordre du jour de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Singapour, en décembre 1996. Il a réaffirmé sa foi dans les bienfaits d'une *« mondialisation maîtrisée »* dans laquelle tous les pays peuvent trouver leur compte moyennant un échange de droits et de devoirs. Devant les ministres du travail et les représentants des partenaires sociaux des 170 pays membres de l'OIT, le président français a élargi le discours qu'il avait déjà esquissé lors du sommet Europe-Asie, début mars, comme à l'ouverture du « G7 emploi » réuni à Lille début avril. Aux pays industrialisés de s'adapter pour *« relever le défi »* d'une mondialisation qui leur offre de nouvelles chances, en favorisant les créations d'emplois et en prévenant l'exclusion des moins qualifiés, ce qui n'est pas incompatible avec la préservation d'un *« modèle social européen »*. Aux pays « en transition » quittant le communisme pour l'économie de marché de créer une *« démocratie sociale »* fondée sur des négociations collectives libres entre des partenaires sociaux autonomes et forts. Aux pays en développement d'accepter aussi que la libéralisation du commerce s'accompagne de *« règles du jeu universelles »*.

Certes, les plus pauvres doivent bénéficier d'un niveau suffisant d'aide publique : M. Chirac a annoncé qu'il entendait en faire un des thèmes majeurs du sommet du G 7 à Lyon. Mais, après Lille, il a répété que *« les différences de niveau de salaire, de protection sociale, de législation du travail »* peuvent *« légitimement être considérées comme une sorte de décalage historique provisoire »*, mais qu'on ne pouvait admettre *« de graves entorses aux règles fondamentales de la démocratie sociale »*, ni *« des formes plus ou moins déguisées d'esclavage des adultes ou, pire, des enfants »*.

UNE DÉMARCHE « POSITIVE »

Ce langage n'est pas forcément bien reçu par tous : les pays en développement redoutent un protectionnisme déguisé. Le gouvernement français s'est donc appliqué à rechercher une démarche plus « positive » que celle d'une *« clause sociale »* conditionnant l'ouverture commerciale, que soutiennent industriels et syndicats de salariés qui craignent la concurrence des pays à bas salaires et les suppressions d'emplois provoquées par les *« délocalisations »*.

Mais la *« mondialisation bénéficiant à tous »* que prône le président français répond aux préoccupations de l'OIT. Fondée sur l'idée même que le développement économique ne doit pas se faire au détriment des travailleurs, celle-ci s'attache à construire un « socle » de *« droits fondamentaux »* : interdiction du travail forcé, liberté syndicale, droit à la négociation collective et non-discrimination dans l'emploi, et aujourd'hui abolition de l'exploitation des enfants. Chargée, après le *« sommet social »* de Copenhague, d'étudier les liens entre commerce international et normes sociales, l'OIT a été confirmée dans cette tâche, que lui ont abandonnée tant l'OCDE que l'Organisation mondiale du commerce : avec les représentants des pays industrialisés, tous les syndicalistes, y compris ceux du tiers-monde, ont soutenu le groupe de travail créé pour trouver le moyen de *« mieux exploiter et répartir les bénéfices tirés de la libéralisation du commerce et d'établir les règles du jeu favorables à tous les partenaires sociaux dans l'économie mondiale »*.

Guy Herzlich

M. Nétanyahou prône l'« agressivité » contre le Hezbollah libanais

Neuf soldats israéliens ont été tués en douze jours au Liban sud

Le Hezbollah a revendiqué, lundi 10 juin, la mort de cinq soldats israéliens, victimes d'une embuscade. Depuis l'élection de Benyamin Nétanyahou, neuf militaires israéliens ont été tués au Liban sud. Le nouveau premier ministre veut livrer une bataille *« agressive, déterminée et prudente »* contre le Mouvement pro-chiite.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Premier ministre élu depuis huit jours, Benyamin Nétanyahou, qui promettait, pendant la campagne, qu'avec lui au pouvoir la sécurité d'Israël s'améliorerait significativement, a réagi, lundi 10 juin, à la mort de cinq soldats israéliens au Liban sud par un communiqué de trois phrases : *« Israël livre une lutte difficile contre le terrorisme sur plusieurs fronts. Il faut mener cette bataille avec agressivité, détermination et prudence. Telle sera notre politique. »*

M. Nétanyahou qui, au terme de la loi, a jusqu'au 19 juillet pour former son gouvernement, continue les tractations avec ses alliés tandis que Shimon Pérès expédie les affaires courantes. Le premier ministre sortant, qui ne fait plus rien d'important sans en référer à son successeur, a fait, lundi, une brève tournée d'inspection à la frontière israélo-libanaise où il a lancé la traditionnelle mise en garde : *« Israël ripostera à une date, un lieu et de la manière qui lui semblera la plus appropriée. Israël avertit le Hezbollah de ne pas continuer à « chauffer » la région aux dépens des civils libanais. »*

Cette nouvelle et indirecte menace contre les populations du pays du Cèdre qui ont subi seize jours de bombardements israéliens massifs entre le 11 et le 27 avril, qui ont coûté la vie à 174 personnes dont 163 civils, constituerait, si elle devait être mise en œuvre, une violation caractérisée de « l'arrangement de cessez-le-feu » obtenu, le 26 avril, par la France et les Américains.

D'ores et déjà, alors que les soldats ont été attaqués à la mitrailleuse et au lance-grenades par les combattants du mouvement chiite à l'intérieur même de la « zone de sécurité » occupée, depuis dix-huit ans, par Israël au Liban sud – l'« arrangement » du 26 avril n'interdit pas la continuation de la lutte armée contre l'occupation militaire d'environ 11 % du territoire libanais –, Tsahal a réagi, lundi, à la perte de ses hommes par d'intenses bombardements d'artillerie au nord de la zone occupée, sur des objectifs présumés tenus par le Parti de Dieu. Un soldat de l'armée régulière libanaise en permission y a été tué.

L'« ARRANGEMENT » DU 26 AVRIL

De Beyrouth, le Hezbollah, qui s'est abstenu jusqu'à maintenant de s'en prendre aux localités du nord d'Israël, a accusé l'Etat juif d'avoir violé l'« arrangement » de cessez-le-feu qui visait justement à épargner les civils de part et d'autre de la frontière. Tout en *« déplorant fortement »* ces incidents, *« les plus graves depuis l'accord du 26 avril »*, la France, par la voix d'un porte-parole du Quai d'Orsay, a indiqué qu'ils montraient *« encore une fois l'urgence de la mise en place du groupe de surveillance »* prévu par l'« arrangement » du 26 avril.

Suite à certains désaccords entre les cinq participants – Israël, Syrie, Liban, France et Etats-Unis –, les discussions sur la formation de ce groupe avaient été suspendues peu avant les élections israéliennes du 29 mai. L'élection de M. Nétanyahou à la tête du pouvoir exécutif a changé la donne et repoussé la mise en place de ce groupe à une date indéterminée.

Alors qu'il était candidat, le chef du Likoud avait déploré l'arrêt de l'opération « Raisins de la colère » – arrêt décrété peu après le massacre de 102 civils à Cana par des artilleurs israéliens –, et il avait indiqué que *« la présence des Français dans le groupe de surveillance de ce mauvais arrangement ne peut qu'amener des ennuis à Israël »*. Lundi, l'un de ses proches, Tsabi Hanegbi, pressenti pour un ministère, est revenu sur ce *« mauvais »* arrangement. *« J'accuse Shimon Pérès,* a-t-il dit, *d'avoir stoppé l'opération sans raison valable, si ce n'est des considérations électorales. Dans un Etat qui se respecte, une commission d'enquête aurait été constituée pour faire la lumière sur un tel comportement. J'exige que la nouvelle Knesset se saisisse aussitôt que possible de cette affaire. »*

Patrice Claude

Le Tribunal international pour le Rwanda s'installe lentement en Tanzanie

Deux salles d'audience et une quarantaine de cellules sont en construction pour accueillir les suspects impliqués dans le génocide qui a coûté la vie à plus de 500 000 personnes en 1994

ARUSHA
de notre envoyé spécial

A l'extérieur de la ville, en rase campagne, la prison d'Arusha est en pleins travaux. Sous l'œil de quelques gardiens armés, une trentaine de détenus participent à la construction d'un nouveau bâtiment qui comprendra une quarantaine de cellules destinées à accueillir les suspects impliqués dans le génocide rwandais qui, entre avril et juillet 1994, a coûté la vie à plus de 500 000 personnes.

Trois Rwandais y sont déjà, en détention préventive, après avoir été officiellement mis en accusation, le 30 mai, par les juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), créé en novembre 1994 par le Conseil de sécurité des Nations unies. Mais devant les difficultés de tous ordres rencontrées par le TPR, on peut se demander combien d'autres responsables présumés du génocide seront jugés à Arusha.

Bien qu'il ait juridiquement priorité sur les justices des Etats, le TPR, qui demande au Cameroun le transfert de quatre Rwandais sur les douze arrêtés à Yaoundé, est concurrencé par les demandes d'extradition formulées par le Rwanda et la Belgique, qui veut récupérer le colonel Théoneste Bagosora, le cerveau présumé du génocide mais aussi tenu pour responsable de l'assassinat des dix « casques bleus » belges en avril 1994. *« Ne voulant décevoir personne,* explique un responsable du TPR, *les autorités camerounaises hésitent à nous les remettre. »*

D'autre part, sur les huit mandats d'arrêt lancés en décembre 1995 contre des responsables de massacres dans la province de Kibuye, dans l'ouest du pays, seulement deux ont été exécutés – l'un par la Zambie, qui a arrêté l'ancien préfet, Clément Kayishema, et l'autre par le Malawi. Un troisième suspect se trouverait au Kenya, qui, depuis six mois, n'a toujours pas réagi à la requête du TPR. Pas davantage que le Zaïre, où les cinq autres pourraient bien s'être réfugiés.

Pour obtenir gain de cause, le TPR devra lancer une nouvelle procédure : d'abord émettre un mandat d'arrêt international, puis porter l'affaire devant le Conseil de sécurité de l'ONU, qui décidera des sanctions à appliquer à l'encontre des Etats qui n'obtempéreront pas. Sur le terrain, le TPR ne dispose que d'une trentaine d'enquêteurs sur un effectif théorique de 80, et d'une centaine d'employés sur 350 attendus. Il ne pourra recruter qu'à la condition que son budget, évalué à 35 millions de dollars et débattu ce mois-ci, soit approuvé.

Mais pour les investigateurs, les enquêtes sur le terrain sont de plus en plus difficiles : dans l'ouest du pays, théâtre de plusieurs opérations rebelles ces dernières semaines, les conditions de sécurité se dégradent. Certaines zones frontalières avec le Zaïre, trop dangereuses, leur sont interdites. Trois enquêteurs ont été sévèrement battus par des soldats de l'armée régulière en début d'année.

Les auditions de témoins, qu'il faut contacter dans leurs villages sur les collines, se révèlent aussi délicates. Nombreux sont ceux qui appréhendent d'être vus en train de parler aux émissaires du Tribunal, craignant une vengeance des partisans des accusés. *« Nous essayons de les interroger discrètement,* explique le procureur-adjoint du TPR, le juge malgache Honoré Rakotomanana, *mais bon nombre de ceux qui acceptent de parler au Rwanda ne veulent pas aller témoigner à Arusha, de peur que leurs noms soient divulgués. »* Cette peur se nourrit parfois de la crainte de voir, un jour, les anciens dirigeants impliqués dans le génocide revenir au pouvoir.

FAUX TÉMOIGNAGES

Le TPR étudie donc les moyens de protéger les témoins, de garantir leur anonymat pendant les procès et notamment dans la salle d'audience, où ils pourraient être entendus derrière une vitre blindée, à travers un système permettant de modifier leur apparence et leur voix.

Une des difficultés majeures du travail d'enquête est de savoir distinguer les faux des véritables témoignages. Parmi les 73 000 personnes actuellement détenues au Rwanda sans jugement, dans des conditions effroyables, une bonne partie a été arrêtée arbitrairement sur la base de fausses accusations, souvent imputables à des règlements de comptes.

Les avocats de la défense pourraient aussi faire traîner les procès en longueur. Ils ont annoncé leur intention de se rendre au Rwanda le 1er juillet, afin d'enquêter *« sur les lieux du crime »*, annonçant d'emblée qu'ils demanderaient le report des procès aussi longtemps qu'ils n'obtiendraient pas de visas rwandais. Douze Rwandais sont détenus de par le monde : 3 à Arusha, 4 au Cameroun, 3 en Belgique, 1 en Suisse et 1 au Malawi. Les 3 premiers détenus du TPR ont une cellule individuelle et bénéficient de conditions de détention spartiates mais meilleures que celles des prisons zambiennes ou tanzaniennes qu'ils ont connues. Ils sont nourris par un traiteur d'Arusha..., ce que le TPR justifie par la crainte d'un éventuel empoisonnement.

Jean Hélène

Le scénario-catastrophe de Julius Nyerere

***« Les combats au Burundi entre l'armée et les rebelles pourraient dégénérer en une guerre civile à très grande échelle »*, a averti Julius Nyerere, lundi 10 juin, à Nairobi, lors d'une conférence de presse réunie au lendemain de l'échec de la deuxième série de pourparlers interburundais. L'ancien président tanzanien, « facilitateur » de ces rencontres qui ont eu lieu à *Mwanza, sur la* rive tanzanienne du lac Victoria, a évoqué un scénario-catastrophe avec l'entrée en scène des miliciens hutus rwandais, réfugiés dans les pays de la région des Grands Lacs, aux côtés des rebelles hutus burundais, ajoutant *« qu'il ne sera alors plus possible d'empêcher le Rwanda d'intervenir »*. Au Rwanda comme au Burundi, l'armée est contrôlée par la minorité tutsie. M. Nyerere a estimé qu'une intervention militaire étrangère au Burundi ne résoudrait rien, mais que la *« communauté internationale ne doit pas rester les bras croisés si les massacres commencent »*.**

Tanger n'en finit pas de remâcher ses rancœurs

Dans une ville encore sous le choc des émeutes du 5 juin, les jeunes Marocains n'ont plus d'illusions sur l'avenir

TANGER
de notre envoyée spéciale

Les canons pointés vers la baie n'effraient plus personne. Le coude nonchalamment posé sur le bronze luisant, ou adossés à la rambarde, des jeunes désœuvrés regardent passer la foule qui se répand lentement sur le boulevard Pasteur. Accroupi sur sa caisse en bois, un cireur de chaussures guette sans se lasser d'improbables clients. L'endroit, officiellement baptisé place Faro, a été surnommé par la population *« la place des fainéants »*. Dans la ruelle en contrebas il n'est pas rare de découvrir, parmi les mille et une saletés qui jonchent le trottoir, une seringue usagée.

Comme l'âge d'or est loin ! *« On parle de Tanger comme d'une amie morte. On se rappelle sa joie de vivre, sa beauté d'autrefois, comme on regrette quelqu'un qui nous aurait quittés, il y a longtemps, mais dont le souvenir nous hante »*, résume Lotsi Akalay, tangérois de père en fils *« depuis deux cents ans »*. L'agence de tourisme qu'il dirige est réduite, comme toutes ses pareilles, à vivoter. La guerre du Golfe, d'abord, en 1991, l'attentat contre l'hôtel Atlas de Marrakech ensuite, en août 1995, ont achevé de détourner le flot des vacanciers européens.

Hormis quelques poignées de touristes espagnols ou britanniques, rares sont les étrangers qui séjournent à Tanger. L'instauration du visa entre l'Algérie et le Maroc, à l'automne 1994, a privé Tanger de la dernière de ses « mannes » touristiques. *« Depuis un an je couvre mes frais et c'est tout »* souligne Lotsi Akalay. L'auteur des *Nuits d'Azed* (Seuil, 1996) occupe ses heures de loisirs forcés à la littérature, au théâtre et au journalisme. *« Tanger,* dit-on ici avec un humour grinçant, *est une ville où il fait bon survivre. »*

Les signes sont nombreux de cette décrépitude. Le Musée Forbes, vidé de ses tableaux orientalistes, a été mis en vente – à ce jour sans succès. La célèbre Villa de France où séjournèrent des générations d'artistes étrangers est abandonnée à son sort, envahie par les mauvaises herbes, tout comme le Palais du Mendjoub. Il n'y a guère que le Palais italien, éphémère et somptueuse demeure du sultan Moulay Hafid, qui ouvre encore ses portes, le temps d'une conférence.

Ayant dû renoncer, au lendemain de l'Indépendance, à son statut de ville internationale, Tanger a vu s'en aller, dès la fin des années 50, l'immense majorité de ses hôtes étrangers, privés des avantages financiers dont ils bénéficiaient. *« En l'espace de deux ou trois ans, la ville avait perdu sa raison d'être économique »*, assure un observateur français. Tous les efforts entrepris pour tenter de redonner vie à la belle endormie ont échoué les uns après les autres.

Au début des années 70, emportée par le mirage du tourisme, Tanger mit les bouchées doubles : à elle seule elle représentait plus d'un tiers des capacités hôtelières du Maroc... A cette folie des grandeurs succéda celle du développement industriel. A la fin des années 70, une zone franche (textile, agroalimentaire, etc.) connut un certain succès. Plusieurs milliers d'emplois y furent créés, mais, faute d'infrastructures suffisantes pour faciliter son extension, nombre de sociétés finissent, de guerre lasse, par se replier sur Casablanca ou sur Fès. *« Le coût de la main-d'œuvre,* reconnaît-on ici, *a évolué plus vite au Maroc qu'en Ukraine, en Bulgarie ou en Pologne – sans même parler de l'Asie du sud-est »*.

Le renforcement des contrôles douaniers, conséquence de la *« campagne d'assainissement »* déclenchée au Maroc depuis le début de l'année, a eu des effets brutaux à Tanger : selon l'hebdomadaire *Les Nouvelles du Nord*, vingt-cinq des trente-deux donneurs d'ordres allemands qui travaillent dans le secteur de la confection, ont récemment décidé de transférer leurs commandes en Europe de l'Est et en Tunisie. *« Là où les formalités douanières prenaient une journée il y a six mois, elles en prennent trois ou quatre aujourd'hui et jusqu'à huit il y a encore quelques semaines »* explique le journal. De quoi décourager le plus patient des hommes d'affaires !

Le dernier grand rêve de Tanger, celui de se transformer en une nouvelle place financière *offshore* aura, lui aussi, fait long feu. Après Singapour, Gibraltar et Maurice, l'initiative lancée, au début des années 90, venait trop tard, commentent les experts.

L'absence de pôle économique, conjuguée aux débordements de la démographie, explique en grande partie le lent naufrage de la ville. Estimée à un peu plus de 225 000 habitants en 1960, la population de Tanger a plus que triplé en trente-cinq ans, atteignant aujourd'hui 800 000 habitants. *« Ici, les seules sources de richesse, ce sont la drogue, la contrebande et l'argent des immigrés »* soupire un jeune diplômé.

Ceux qu'on appelle ici les *« immeubles à la menthe »* – de grandes barres de béton façon HLM de banlieue, vides de tout occupant – ont servi pendant des années à « blanchir » une partie de ces bénéfices illicites. *« Plutôt que de louer,* explique-t-on, *les propriétaires préfèrent attendre et spéculer. »*

Personne ne semble choqué de cet état de choses, quand bien même la ville et ses faubourgs « en dur » se font régulièrement doubler par un ourlet de bidonvilles. Mais personne n'a été surpris, non plus, par les violentes échauffourées qui ont opposé, le 5 juin, dans le quartier de Beni Makada, quelque 2 000 jeunes en colère aux forces de l'ordre. Ces dernières n'ont pas tiré, se contente-t-on de noter, en évoquant les émeutes – sanglantes – de décembre 1990.

> « Ici, les seules sources de richesse, ce sont la drogue, la contrebande et l'argent des immigrés »

Signal d'alarme ou feu de paille ? Beaucoup des *« émeutiers »* descendaient, assure-t-on, des collines avoisinantes. Surplombant Beni Makada où la vie a repris son cours, avec son petit souk en plein air fleurant la menthe et le poivron et ses rues défoncées où cahotent les voitures, s'étend un bidonville. Le *« quartier Saddam »* a dû pousser là, il y a moins de dix ans, comme son nom le suggère. Il n'est qu'un immense agglomérat de bicoques en tôle hérissées çà et là d'antennes de télévision. Sans eau, sans école, et sans dispensaire.

« Les jeunes n'ont pas manifesté au sens où on l'entend chez les syndicalistes. La grève générale leur a simplement donné l'occasion de faire la foire et de jouer à l'Intifada avec les policiers. » commente un journaliste, *« Ce ne sont pas des frustrés, car ils n'attendent rien de l'avenir. »* Plutôt que de parler d'émeutiers ou de manifestants, la presse locale a préféré évoquer *« les kamikazes juniors de Beni Makada. »*

Autre symptôme de la crise qui frappe la région de Tanger, la noria des *pateras* (barques, en espagnol) a repris de plus belle, ces derniers mois. Candidats à l'émigration clandestine des dizaines de sans emploi – parmi lesquels environ 20 % de femmes – s'embarquent régulièrement à destination de l'Espagne. Le voyage coûte l'équivalent de 4 000 à 6 000 francs. Somme à laquelle il faut bien souvent ajouter, dit-on, une « prime d'indulgence » afin d'acheter la distraction des soldats chargés de surveiller la côte de Al-Araïch à Tétouan. Depuis le début du printemps, une centaine de ses « boat-people » seraient arrêtés, chaque mois, en territoire espagnol. *« Le détroit de la mort,* note-t-on, *a fait plus de victimes que le mur de Berlin. »*

Les chargements de drogue continuent, eux aussi, à circuler d'une rive à l'autre, en dépit des récentes arrestations de certains « gros bonnets » de la région du Rif. *« Les autorités marocaines ont beau avoir fait tomber quelques têtes, le corps fonctionne encore* souligne un diplomate européen. *Désormais les trafiquants transportent la marchandise par quantités réduites – cinquante kilos par ci, deux cents kilos par là – ce qui complique évidemment le contrôle et la répression. »*

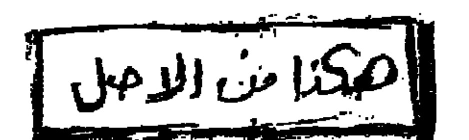
Livrée à elle-même Tanger la mal aimée – où Hassan II n'a pas séjourné *« depuis plus de vingt-cinq ans »* – n'en finit pas de tendre la main vers l'Europe. *« Ici on se sent culturellement Espagnol et accessoirement Marocain »* lâche un jeune avec un sourire provocant. *« Pendant les matches de basket,* ajoute un journaliste, *les adolescents chantent systématiquement l'hymne national espagnol. »*

« De nombreux barons du régime ont construit leur fortune en passant par le Rif. Mais jamais, ils ne nous ont renvoyé l'ascenseur, soupire un vieux Tangérois. *Pourquoi s'étonner, dans ces conditions, que nous soyons devenus la capitale de la rancœur ? »*

Catherine Simon

De Matisse à Bowles

Ils sont encore quelques-uns, vieux citadins de souche comme l'écrivain Mohammed Choukri, ou fidèles amants d'adoption comme le romancier américain Paul Bowles ou le peintre espagnol Claudio Bravo, à chérir cette ville d'entre-deux-mondes, posée, fragile, à la croisée de l'Atlantique et de la Méditerranée. Et ils y ont bien du mérite... Le Tanger de Matisse n'est plus, celui d'Henri de Montherlant non plus, qui saluait avec emphase cette *« colombe perchée sur l'épaule de l'Atlantique »*. De ce Tanger mythique où *« l'on ne pouvait se prétendre polyglotte qu'à partir de sept langues »*, plus grand-chose ne reste, sinon la nostalgie.



RÉGIONALISME **Dirigeant de l'une des tendances du mouvement nationaliste corse, Pierre Poggioli, élu de l'Accolta naziunale corsa (ANC) à l'assemblée régionale, publie un témoignage sur l'évolution du Front de libération nationale de la Corse (FLNC) depuis sa fondation en 1976. Il insiste sur les *« dérives »* qu'ont entraînées la décentralisation du mouvement et de son financement par l'« impôt révolutionnaire ». ● LES DIFFÉRENTS CONFLITS opposant l'ANC et son « bras armé », Resistenza, le FLNC-canal historique, le FLNC-canal habituel mêlent, selon M. Poggioli, désaccords politiques, notamment sur la place de l'action armée, et rivalités économiques ou financières. ● À l'ACCUSATION de *« totalitarisme »*, lancée par l'ANC contre le canal historique, celui-ci répond en invoquant les sentiments de la « base » nationaliste.**

Un chef nationaliste corse raconte vingt ans d'action clandestine

Fondateur de l'une des tendances issues de l'éclatement du FLNC, Pierre Poggioli retrace les affrontements idéologiques, politiques et financiers entre les diverses fractions qui avaient choisi de mener une action « militaire » contre l'Etat et contre les « clans »

« QUANT À MOI, je reste au maquis de juin 1978 à septembre 1981 »... Pour la première fois, un ancien clandestin du FLNC, Pierre Poggioli, fondateur de l'ANC, raconte l'émergence, la montée en puissance, puis la dérive, de la mouvance nationaliste corse. Comme l'écrit Gabriel Culioli, écrivain, ancien de l'extrême gauche, compagnon de route de l'ANC et préfacier de ce *Journal de bord d'un nationaliste corse*, le bilan, vingt ans après la création du FLNC, a de quoi faire *« froid dans le dos »*, lorsqu'on considère tout le sang versé. M. Poggioli lui-même a été gravement blessé en juillet 1994, dans une tentative d'assassinat, dont le récit constitue l'un des moments forts du livre.

S'il fait son autocritique et celle de tout un courant politique, M. Poggioli ne se comporte toutefois pas, à proprement parler, comme un « repenti » du nationalisme : le mouvement clandestin Resistenza, créé en 1990, existe toujours, même s'il a suspendu lui aussi les attentats. Le lecteur non averti devra lire entre les lignes pour comprendre qu'il s'agit du bras armé de l'ANC... De même, il ne faut pas compter sur M. Poggioli pour raconter dans le détail tel ou tel attentat auquel il reconnaît avoir participé, ou pour dévoiler des filières d'approvisionnement en armes du FLNC. Quant à l'écriture, elle est fidèle au titre, sans recherche littéraire.

PLAIDOYER PRO DOMO

Enfin, dans l'univers des luttes fratricides entre nationalistes, où manipulations et intoxications sont monnaie courante, le lecteur ne saurait oublier que l'auteur est à la fois juge et partie et que ce « journal de bord » est aussi un plaidoyer *pro domo*.

Même avec ces réserves, ce livre constitue un témoignage unique à ce jour. Dans une mouvance hétérogène, M. Poggioli est plus « politique » que d'autres. Ce qui lui permet de mettre en évidence les évolutions et les ambiguïtés des nationalistes corses, notamment pour ceux d'entre eux qui, comme lui, revendiquent une sensibilité de gauche.

Si l'on ne voit chez les nationalistes corses qu'une bande de gangsters, camouflant derrière une étiquette politique des activités crapuleuses, on ne trouvera pas dans ce livre ce que l'on cherche. C'est bien un itinéraire militant que raconte M. Poggioli, le sien et celui d'une génération de jeunes Corses des années 60, révoltés par le traitement, qu'ils estiment injuste, que l'Etat français et le « clan » réservent à la Corse, exaltés, impatients de dépasser un régionalisme qu'ils jugent trop « réformiste ». Ceux qui ne comprennent pas qu'en régime démocratique, un mouvement politique puisse avoir recours à la violence s'offusqueront en lisant les épisodes d'une histoire dont les acteurs ont opté d'emblée pour une action violente qui viendra soutenir, et parfois remplacer, l'action publique.

Les nationalistes mettront ainsi, sans en avoir conscience, le doigt dans un engrenage infernal. M. Poggioli situe au milieu des années 80 le début de la dérive d'une mouvance dont la violence résultait, jusqu'alors, d'un choix à la fois délibéré et contrôlé. Ironie de l'Histoire, c'est une sorte de « décentralisation » à l'intérieur du FLNC qui, en donnant plus d'autonomie aux acteurs locaux du mouvement clandestin pour s'organiser et se financer, aurait débouché sur une sorte de *« toujours plus »* – d'activité, d'hommes, donc d'argent –, provoquant, petit à petit, la perversion de la clandestinité. Perversion d'autant plus dangereuse que, pour les nationalistes, l'action clandestine restera longtemps – et elle est encore pour certains – un véritable mythe.

M. Poggioli indique à ce propos qu'au moment de la première cohabitation (1986-1988), quand Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, voulait tenter de jouer la répression, un commando projeta un attentat contre le préfet de police de l'époque, Marcel Morin, sans avoir le temps de passer aux actes. Le fondateur de l'ANC confirme que les scissions successives au sein de la Cuncolta (vitrine légale du FLNC), qui devaient voir naître l'ANC puis le MPA, étaient liées à des désaccords grandissants sur la place respective du « politique » et du « militaire » dans le combat nationaliste. Enfin, il montre comment des divergences sont devenues, au fil du temps, des haines meurtrières, comment les intérêts économiques et financiers se sont, petit à petit, mêlés de façon inextricable aux affrontements politiques.

Après avoir entretenu des rapports difficiles avec le MPA – qui traita un moment M. Poggioli, comme il le rappelle dans son livre, d'*« Albanais »* et d'*« archaïque »* –, l'ANC concentre ses critiques depuis plusieurs années sur le FLNC-Canal historique : celui-ci est accusé d'avoir des visées *« totalitaires »* sur la Corse, conséquence inévitable selon M. Poggioli, de la priorité accordée aux *« militaires »* sur les politiques pendant les années de la clandestinité. Ces accusations d'*« hégémonisme »*, que les nationalistes des diverses obédiences s'adressent mutuellement depuis des années, sont longuement développées dans le livre de M. Poggioli. L'ANC a protesté à de multiples reprises contre le déroulement d'un *« processus de paix »* qui paraissait concerner à titre principal le gouvernement et des représentants du FLNC-Canal historique, même si Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, en recevant à Paris les élus de l'ANC comme les autres élus de l'Assemblée territoriale, leur a indiqué, en avril, que, sur place, les préfets sont désormais leurs interlocuteurs naturels.

HÂTER LE PROCESSUS

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Poggioli arrive au moment où, même s'il reste encore des comptes à régler, le nationalisme corse semble tourner la page de la violence organisée et de la clandestinité. Ce n'est pas un hasard, puisque l'auteur veut, en quelque sorte, hâter ce processus, ainsi que le relève M. Culioli. M. Poggioli indique d'ailleurs, en conclusion, pourquoi cette page ne peut pas être tournée du jour au lendemain, faute de quoi des *« centaines de soldats perdus »* s'éparpilleraient dans la nature, avec tous les risques que cela suppose.

Le livre confirme enfin que, lorsque la Corse en aura fini avec la violence d'origine nationaliste, elle n'aura fait qu'une part du chemin. Ce « journal de bord » égrène les signes (violence de droit commun, drogue...) de plus en plus nombreux de la dislocation des ciments qui unissaient la société corse.

L'île a désormais des chances de retrouver la paix civile. La paix intérieure sera sans doute plus longue à revenir.

Jean-Louis Andreani

★ *Journal de bord d'un nationaliste corse*, de Pierre Poggioli, éditions de l'Aube, 315 pages, 140 francs ; préface de Gabriel Xavier Culioli ; en vente le 20 juin.

Un « nationalisme de progrès »

Créée en 1989, l'Accolta naziunale corsa (ANC) est le plus petit des trois principaux mouvements nationalistes légaux, les deux autres étant le Mouvement pour l'autodétermination (MPA) et la Cuncolta naziunalista, vitrines légales, respectivement, du FLNC-canal habituel et du FLNC-canal historique. L'ANC entend incarner un *« nationalisme de progrès »*, autrement dit ancré à gauche.

En 1989, Pierre Poggioli et ses amis reprochaient à la mouvance nationaliste de n'avoir pas su épouser le mouvement de grève qui avait paralysé l'île ce printemps-là. Les fondateurs de l'ANC refusaient la prééminence de la structure clandestine sur le mouvement public. L'ANC, qui dispose d'un *« bras armé »* avec Resistenza, refuse de se définir comme sa *« vitrine légale »*. Elle a fait de la lutte contre la *« dérive mafieuse »* l'un de ses principaux mots d'ordre et a été la première organisation à s'élever officiellement contre le prélèvement de *« l'impôt révolutionnaire »*. Cependant, dans un entretien publié par *Le Nouvel Observateur* (daté 4-10 avril 1996), François Santoni, l'un des principaux dirigeants de la Cuncolta, affirmait : *« Nous ne percevons plus* [l'impôt révolutionnaire], *alors que le canal habituel et Resistenza continuent à le faire, tout en disant qu'ils ne le font plus. »*

Le recul de la lutte armée

BASTIA
de notre correspondant

Les clandestins corses accueilleront-ils le livre de Pierre Poggioli comme une provocation calculée – nouvel épisode des attaques entre frères ennemis – pour des militants protégés depuis vingt ans par une loi du silence sans faille, malgré la répression policière et les divisions internes ? Ou comme une contribution majeure au processus de paix, intégrant pour la première fois dans le débat l'analyse du bilan et la question de l'opportunité de la lutte armée en Corse ?

L'absence d'esprit polémique ou sensationnaliste du livre devrait éteindre l'éventuel feu des condamnations et réprobations. Contribution au processus de paix ? L'histoire du rapport de forces entre la clandestinité corse et le pouvoir, depuis 1989, montre une prise en compte de la dimension « évolutive » du règlement du problème corse par le FLNC.

Le totalitarisme, l'hégémonisme du « bras armé » semblent peu à peu dépassés au profit d'arguments partagés à la fois par Pierre Poggioli et l'un de ses adversaires, Jean-Michel Rossi, l'un des fondateurs du FLNC, rédacteur en chef de l'hebdomadaire de la Cuncolta, *U Ribombu*, qui indiquait récemment : *« Du côté du mouvement national, à ceux qui seraient tentés de faire la fine bouche, voire de se retrancher dans un jusqu'au-boutisme, il convient de rappeler l'éminente vertu de la patience en politique, laquelle n'est rien d'autre que la continuation de la guerre par d'autres moyens. »*

Curieuse identité de vues, confirmée au fil du temps par les prises de positions des tenants du FLNC-canal historique. Le bien-fondé de la critique d'une dérive *« militariste »*, *« totalitaire »*, *« hégémonique »* dans laquelle se seraient enfermés ces clandestins a toujours été contesté. Charles Pieri, ancien membre du FLNC, actuellement secrétaire national pour la Haute-Corse de la Cuncolta, affirmait récemment : *« Notre lutte a pour objectif la souveraineté de notre peuple ; la lutte armée est un moyen d'atteindre cet objectif. Il n'y a ni assujettissement du mouvement public au mouvement clandestin ni culture du mythe de la cagoule ; c'est parce que notre contestation venait de la base que nos détracteurs nous accusaient d'être totalitaires. »*

Michel Codaccioni

« L'argent-roi et son cortège de dérives »

VOICI ce qu'écrit Pierre Poggioli à propos du financement du FNLC et du début de la dérive de la mouvance nationaliste.



VERBATIM

« A l'origine, la direction politique *[du FLNC]* était unie et coordonnait l'ensemble des activités grâce aux représentants des régions. Avec l'organisation des secteurs *[composant les régions et eux-mêmes organisés en groupes militaires]*, la coordination allait rapidement se heurter à la surenchère tant dans la recherche des moyens que dans les propositions d'actions par les secteurs : recherche de moyens financiers à tout prix, recrutement de « soldats » sans politisation, propositions d'actions militaires sans tenir compte d'analyses politiques globales préalables. Mais, pour l'heure *[pendant la première cohabitation]*, la répression étant là, les problèmes posés par ces pratiques restent larvés (...). Lentement mais sûrement, le mouvement s'adapte à un système que nous étions censés combattre : l'argent-roi et son cortège de dérives (...).

» Les opérations de « financement » du FLNC, c'est-à-dire de prélèvement de l'impôt révolutionnaire, avaient été officiellement mises en place en 1983, pour contrecarrer une infiltration par le milieu sur Ajaccio lors de l'arrivée du préfet de police Robert Broussard. Elles avaient entraîné l'assassinat du coiffeur Schock par un groupe de personnes qui n'avaient pas obéi aux injonctions de la coordination régionale d'Ajaccio du FLNC. Ces personnes, dont certaines étaient sincères, avaient été manipulées par leurs amis et utilisaient le sigle FLNC pour justifier des actes de droit commun.

» L'équipe, qui s'était renforcée après la nuit de rupture de la trêve en février 1982, s'était lancée dans des opérations de racket sans en référer à la coordination régionale d'Ajaccio. C'était pour les isoler que le canal habituel avait alors condamné les attentats contre le coiffeur Schock et pris la décision, en direction nationale du FLNC, d'officialiser la levée de l'impôt révolutionnaire. Il annonça que toutes les opérations seraient dorénavant authentifiées par un communiqué officiel et que toutes celles qui n'étaient pas décidées et organisées par le Front à des seules fins politiques seraient systématiquement et nominativement démenties. Malheureusement, peu après, le coiffeur Schock était assassiné. Le procès fera néanmoins ressortir la sincérité de l'accusé principal du meurtre et sa manipulation par ses propres amis.

» Dès sa création, le FLNC a abordé le problème du financement de l'organisation, mais les sommes récupérées les premières années étaient dérisoires, quelques centaines de milliers de francs anciens. En 1982, nous avions réussi à obtenir un soutien financier régulier d'un montant initial de 35 000 francs tous les deux mois. Cet argent, venant d'une société du secteur du tourisme, devint officiellement un fonds de roulement dont nous disposons en permanence. La somme augmenta chaque année pour atteindre 65 000 francs en 1988.

» Tous les deux mois, un militant de la région d'Ajaccio se rendait à Paris pour récupérer l'argent et nous le distribuions en parts égales entre les régions après avoir prélevé 5 000 francs par permanent, chaque région entretenant un permanent. Le reste était distribué dans les « régions du Front » ou gardé à disposition en cas de dépenses ponctuelles. Peu d'argent montait en direction nationale (alors appelée Ghjunta ; plus tard devenue U Cunsigliu).

Seule à ma connaissance, la somme de 100 000 francs nous était parvenue en 1984, *via* un entrepreneur, pour préparer l'évasion des prisonniers de Lyon en hélicoptère. Les préparatifs bien avancés furent arrêtés quelques jours avant le procès, à la demande de certains des prisonniers concernés.

» Peu à peu, l'idée d'intéresser les régions à la recherche de moyens financiers pour l'organisation se fit jour. Le débat interne tourna autour du pourcentage (25 % à 50 %) à laisser aux « régions du Front » qui menaient l'opération. (...) Ce système allait se pervertir en devenant la règle à tous les niveaux de l'organisation : les secteurs tenaient bientôt le même langage aux directions régionales, puis les groupes militaires par rapport aux secteurs.

» Avec l'arrêt de la répression, les dérives du système prirent une ampleur catastrophique, d'autant que le FLNC ne démentait plus systématiquement les attentats qu'il ne coordonnait pas, que bientôt les authentifications lors d'opérations de financement prirent de multiples aspects dont le « visage découvert ». A terme, la priorité allait devenir : plus d'argent pour plus de moyens, pour plus d'hommes, pour plus de poids au sein du groupe, du secteur, de la région, de la direction. »

Et si le peuple ne voulait pas d'une « révolution » ?

Dans sa conclusion, Pierre Poggioli affirme notamment : ***« Les nationalistes, comme l'Etat, ne peuvent pas se satisfaire d'un « problème » corse qui perdure, d'autant que ses répercussions sur la société insulaire sont catastrophiques. Une lutte qui dure aussi longtemps, avec des hauts et des bas et des dérives flagrantes, marque aussi ses limites évidentes : soit elle n'est pas assez révolutionnaire dans ses moyens et ses pratiques, soit le peuple ne veut pas d'une « révolution », telle que nous avons pu l'imaginer dans les années 70. (...) Le nationalisme n'est pas « un » et, aujourd'hui, le mouvement corse connaît, au-delà des conflits meurtriers, des débats anticipés. C'est le débat autour du pluralisme et des rapports démocratiques entre les forces politiques actuelles qui préfigure la société corse de demain. »***



Paris, dimanche 9 juin 1996. Indice 6 de pollution de l'air

Source : AIRPARIF

Maintenant qu'il fait beau, attendez qu'il pleuve pour sortir.



"Chacun a droit à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé"

Article premier du Projet de Loi sur l'Air.

GEPEL de Butagaz est un carburant économique qui permet dès aujourd'hui aux véhicules utilitaires, bus et taxis de circuler plus proprement dans les villes.

Le carburant GEPEL de BUTAGAZ est disponible dans les réseaux Shell, BP et Fina.

NUMERO VERT 05.00.08.41

CARBURANT GEPEL. ET L'ERE SERA PLUS PROPRE.

BUTAGAZ

EURO RSCG INSTITUTIONNEL

ion clandestine

La gauche accuse le gouvernement de préparer la privatisation de France Télécom

La majorité défend la réforme en se référant à l'action de l'ancien ministre socialiste, Paul Quilès

Les sénateurs ont entamé, lundi 10 juin, l'examen du projet de loi transformant France Télécom en société anonyme et permettant l'ouverture de son capital à des actionnaires privés à hauteur de 49 %. Alors que la majorité a plaidé en faveur d'une évolution qu'elle juge, comme le gouvernement, « nécessaire », l'opposition communiste et socialiste s'en est prise vivement à la logique de privatisation, enclenchée, selon elle, par le texte.

LE CHANGEMENT de statut de France Télécom, sa transformation en société anonyme, enclenchent-ils une mécanique de privatisation de l'opérateur public ? Tranchée contre tranchée, les sénateurs de la majorité et de l'opposition se sont livrés à une vive bataille lors de la discussion générale du projet de loi relatif à l'entreprise nationale France Télécom, commencée lundi 10 juin au Palais du Luxembourg.

A la gauche, qui dénonçait un passage en force et une logique de privatisation inavouée, la droite n'a eu de cesse d'opposer l'évolution sans rupture brutale qu'engage, à ses yeux, le texte du gouvernement, une évolution qualifiée de *« sociétisation »*. Les hostilités ont débuté au sujet de la rapidité avec laquelle le projet de loi avait été inscrit à l'ordre du jour. Dans un rappel au règlement, Nicole Borvo (PC, Paris) a exprimé *« solennellement »* la *« consternation »* de son groupe devant un débat organisé *« à la sauvette »*. *« Le projet de loi a été adopté par le conseil des ministres le 29 mai, la commission des affaires économiques a examiné le texte le 6 juin. C'est une sorte de record ! »*, a-t-elle souligné.

François Fillon, ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace, estimait que, en tout cas, la réforme n'avait pris personne par surprise. *« En août 1995, j'avais clairement défini la méthode du gouvernement »*, a-t-il rappelé, en indiquant que le texte avait fait l'objet *« d'une très large concertation »*.

En défendant son texte, le ministre a tracé la première ligne-frontière. Le changement de statut, a t-il déclaré, est un *« nécessaire rendez-vous »* pour France Télécom. Selon M. Fillon, *« France Télécom se porte bien, et c'est parce qu'il se porte bien qu'il faut dès aujourd'hui entreprendre les réformes »*. Et le ministre d'attaquer : *« Ce n'est pas un repli frileux derrière une vaine ligne Maginot qui donnera à France Télécom l'élan nécessaire pour partir à la conquête de nouveaux marchés ! »*

M. Fillon, mettant en cause l'opposition socialiste, a ajouté : *« Que ceux qui n'ont pas compris cela à propos d'Air France en un autre temps, [...] se gardent de reproduire aujourd'hui les mêmes erreurs ! »*

LA QUESTION DE LA SOULTE

Cette fois, la bataille pouvait commencer. Auparavant, pour réduire le nombre de fronts, le ministre avait tenu à anticiper sur les préoccupations du rapporteur Gérard Larcher (RPR) en ce qui concerne la fameuse « soulte », c'est-à-dire la contribution exceptionnelle versée par France Télécom à l'Etat pour les pensions de ces agents (*Le Monde* du 11 juin). Cette contribution ne *« dépassera pas 40 milliards de francs »*, a assuré M. Fillon, sur la base d'arbitrages interministériels, en précisant que *« ce sont d'abord les intérêts de l'entreprise qui sont pris en compte »*.

Le ministre aurait souhaité pouvoir annoncer un chiffre précis aux sénateurs, mais il a dû y renoncer faute d'un accord, lundi matin, avec Bercy. Il a indiqué que le montant définitif de la soulte sera fixé par la loi de finances et que son versement pourra être fractionné.

Claude Billard (PC, Val-de-Marne) a relancé le débat sur le statut en déclarant que le gouvernement propose en fait *« le démantèlement du service public »*. Il a dénoncé le caractère illusoire, à ses yeux, des garanties apportées par l'Etat. *« Vous prévoyez que France Télécom pourra recruter des fonctionnaires jusqu'en 2002 [...]. Comment les actionnaires accepteront-ils*, a-t-il demandé, *la garantie de l'emploi dont bénéficient les fonctionnaires ? »* Jean-Luc Mélenchon (PS, Essonne) s'est livré à un travail de déconstruction. *« La propriété sociale des Français va être spoliée »*, a-t-il lancé, estimant que *« l'Etat-stratège va perdre un de ses plus beaux fleurons »*.

« Au diable les habillages sémantiques ! s'est exclamé le sénateur de l'Essonne. *Le mécanisme qui conduit à la privatisation est inscrit dans le texte de loi avec la force d'un rail qui guide le convoi. »*

CONTINUITÉ

Et M. Mélenchon d'interroger : *« Comment France Télécom pourra-t-il relever les défis que vous lui assignez sans procéder à des recapitalisations successives ? »* Pour l'élu socialiste, *« l'Etat, impécunieux, ne pourra suivre »*, et, au fil des ans, le contrôle public à hauteur de 51 %, deviendra théorique. *« Vous créez un précédent [...]. Demain, vous viendrez proposer la privatisation de La Poste, d'EDF et la SNCF »*, a lancé M. Mélenchon.

Les intervenants de la majorité – René Trégouet (RPR, Rhône), Philippe Marini (RPR, Oise), François Trucy (Rép. et Ind., Var) et Jacques Machet (Un. centr., Marne) – ont appuyé le ministre en affirmant qu'il ne s'agit pas de privatiser France Télécom. Et en avançant, non sans malice, que le changement de statut proposé n'est que la suite d'une adaptation juridique de l'opérateur public entamée par par Paul Quilès, ministre socialiste en charge du secteur, en juillet 1990...

Caroline Monnot

Une « carotte » fiscale pour les investissements dans la copropriété de navires

AU MOMENT OÙ le gouvernement cherche à moderniser la fiscalité et à supprimer les « niches » et les privilèges de certaines catégories de contribuables, Bernard Pons, ministre de l'équipement et des transports, fort de l'appui maintes fois répété de Jacques Chirac, défend un projet de loi qui équivaut, selon lui, à un véritable plan de relance de la marine marchande. La flotte de commerce française, qui vieillit dangereusement, est passée en vingt ans du huitième au vingt-cinquième rang mondial.

Approuvé par le conseil des ministres le 7 mai, en discussion au Sénat, en première lecture, mercredi 12 juin, le texte a reçu l'accord de la Commission européenne. Il s'agit d'attirer vers le secteur maritime, par divers avantages fiscaux, l'épargne des particuliers et des entreprises – notamment de celles qui ont des intérêts dans les sites portuaires – en facilitant la copropriété des navires, ce que les spécialistes appellent les « quirats ».

Le système est depuis longtemps en vigueur dans les pays scandinaves et en Allemagne. Il a tellement bien réussi outre-Rhin (le poids des armateurs et des chantiers navals allemands, notamment dans le domaine des porte-conteneurs, est sans commune mesure avec celui de leurs homologues français) que Bonn vient d'y mettre un frein, trop de navires financés par des dentistes, avocats et médecins de Hambourg ou de Francfort alimentant en fait les carnets de commande des chantiers coréens ou polonais, voire la constitution de flottes concurrentes sous pavillons étrangers et de complaisance (Chypre notamment).

Le système proposé permet aux personnes physiques de déduire de leur revenu imposable les sommes investies jusqu'au 31 décembre 2000, dans la limite annuelle de 500 000 francs pour un résident célibataire, veuf ou divorcé, et de 1 million de francs pour un couple marié.

Pour les sociétés, les sommes investies par les personnes morales pourront être déduites du bénéfice imposable. Il s'agit – même si des verrous sont prévus à la demande de Bercy (agrément nécessaire de deux ministères, non-application à l'armateur responsable du projet de bateau du bénéfice de la défiscalisation et obligation pour lui de détenir 20 % des parts, immatriculation automatique sous pavillon français...) – d'une « carotte » fiscale non négligeable. Elle rappelle la loi Pons de 1987, du nom du ministre des DOM-TOM de l'époque, qui avait permis un développement considérable des investissements dans l'immobilier et la navigation de plaisance en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion.

UNE RENTABILITÉ ÉLEVÉE

« Si votre dispositif est mis en place rapidement, je vous promets que vous aurez, du côté des entreprises, du répondant. Beaucoup de dossiers d'investissement, y compris de haute technologie, sont prêts à éclore », a fait savoir à M. Pons Philippe Poirier d'Orsay, président du Comité central des armateurs de France (CCAF). La dizaine d'armateurs ayant leur siège à Marseille, pour leur part, estiment *« qu'ils vont pouvoir être présents dans le maillage de la Méditerranée – avec des navires caboteurs de la nouvelle génération et rapides – où l'on attend un fort développement des échanges »*.

Les épargnants français n'ont jamais manifesté un engouement très prononcé pour les investissements maritimes, mais, selon certains calculs, le taux de rentabilité des quirats oscille entre 16 % et 18 % pour un ménage imposé à 56,8 % et entre 6 % et 8 % pour ceux à qui s'applique un taux de 35 %.

Les détracteurs de la formule ont un argument cinglant : on va encore une fois, disent-ils, favoriser les plus aisés. Réponse des défenseurs du projet : on peut trouver des formules de sicav maritimes et imaginer des incitations spécifiques pour intéresser les personnels des compagnies de navigation. *« Il faudra démontrer qu'il s'agit de placements sains, car il n'est pas question de transformer les banquiers en armateurs* new look : *chacun son métier »*, commente un expert de la Société générale. Cet établissement a eu l'occasion, dans le passé, de monter quatre opérations pour des navires de croisière et des pétroliers.

Le projet Pons a reçu, globalement, un bon accueil. Louis Le Pensec, député (PS) du Finistère et ancien ministre de la mer, *« ne fera pas la fine bouche »* lorsque le texte viendra devant l'Assemblée nationale le 21 juin. Il espère que le groupe socialiste adoptera *« une attitude positivement critique »*. Rapporteur du projet au Sénat, Jacques Oudin (RPR) demande même que le système s'applique aussi aux navires à passagers, ainsi qu'aux grands navires de pêche et aux bateaux d'artisans – à condition que le patron-pêcheur conserve 51 % du capital – et, enfin, aux loueurs de navires de plaisance.

François Grosrichard

Trois candidats briguent la présidence de la CFE-CGC

PRÉSIDENT SORTANT de la Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC), Marc Vilbenoît, candidat pour un second et dernier mandat, affrontera deux challengers, lors du trentième congrès confédéral qui se tiendra du 26 au 28 juin, à Deauville (Calvados). Chantal Cumunel, actuelle secrétaire générale, et Jean-Pierre Chaffin, président de la fédération de la métallurgie – la première au sein de la CFE-CGC –, sont également sur les rangs pour obtenir la présidence. Claude Cambus, président de la fédération des industries électriques et gazières, est seul en lice pour le poste de secrétaire général, qu'il avait brigué en vain il y a trois ans.

En 1993, à Versailles, lors de la succession de Paul Marchelli, l'élection des dirigeants – au suffrage direct des délégués réunis en congrès – avait été très serrée. Pour la présidence, M. Vilbenoît l'avait emporté avec dix-sept voix d'avance sur M. Chaffin. Pour le secrétariat général, Mme Cumunel avait devancé de douze voix seulement M. Cambus.

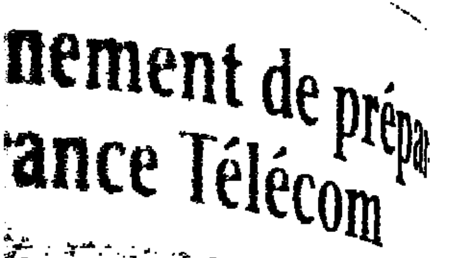
Lundi 10 juin, lors d'une conférence de presse, M. Vilbenoît a indiqué que le rapport du congrès, sur le thème général de « La société d'information », avait fait l'objet de 336 amendements. Portant sur les différents enjeux – économiques, sociaux et organisationnels – auxquels sont confrontés les cadres et les agents de maîtrise dans leur entreprise, le rapport reprend différentes revendications de la CFE-CGC, comme le contrat de génération ou la mise en place d'une *« cotisation régulatrice pour l'emploi, fondée sur les excédents d'exploitation des entreprises et plus sur la masse salariale »*.

Mais le congrès se jouera moins sur les programmes des différents candidats que sur la personnalité de chacun. La confédération a ainsi défendu l'accord signé dans la métallurgie, le 7 mai, sur l'annualisation et la réduction du temps de travail, face aux attaques de la CFDT.

De son côté, M. Vilbenoît se félicite d'être parvenu à un accord sur les régimes de retraites complémentaires (Agirc et Arrco) en avril. Des trois candidats, M. Chaffin est le seul à s'être prononcé pour *« la semaine des quatre jours »*. Sur la définition du rôle de l'encadrement, Mme Cumunel veut *« réorienter la CGC sur les cadres au sens strict »*, M. Chaffin prône *« un élargissement aux techniciens et agents de maîtrise »*, tandis que M. Vilbenoît se situe entre les deux.

Plus discret que M. Marchelli, M. Vilbenoît est aussi contesté sur son manque d'envergure. Mme Cumunel juge que la centrale *« souffre d'un problème d'autorité en interne et d'un manque de charisme vis-à-vis de l'extérieur »*. La CFE-CGC revendique officiellement 180 000 adhérents, mais doit, au mieux, en compter autour de 100 000. Les trois quarts des adhérents étant des hommes, la présidence a de fortes chances de ne se jouer qu'entre M. Vilbenoît et M. Chaffin.

Alain Beuve-Méry



Le président (RPR) du conseil général de l'Essonne contesté par une partie de sa majorité

La chambre régionale des comptes met en cause le financement d'un centre de traitement de déchets

Le 27 juin, Xavier Dugoin, sénateur (RPR) et président du conseil général de l'Essonne, devra rendre public un rapport très sévère de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur le montage juridique et financier du centre de traitement des déchets de Vert-le-Grand. Déjà, une partie de la majorité du conseil, menée par Jean de Boishue (RPR), ancien secrétaire d'Etat, ne cache plus ses désaccords avec les choix financiers du président.

LA GESTION du conseil général de l'Essonne par son président, Xavier Dugoin, sénateur (RPR), est de plus en plus contestée. Une partie de sa majorité récuse ses choix financiers au moment où la chambre régionale des comptes met en cause les conditions de réalisation de certains investissements de l'assemblée départementale.

Depuis deux ans, la rivalité qui oppose M. Dugoin à Jean de Boishue, conseiller général (RPR) et ancien secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, est de notoriété publique. Mais la fronde qu'affronte aujourd'hui le patron du département est d'une tout autre nature, même si M. de Boishue, vice-président chargé de l'éducation et de la culture, est l'un des cinq signataires d'une lettre, véritable rappel à l'ordre, adressée le 13 mai à M. Dugoin.

Signée par Laurent Béteille (RPR), vice-président chargé des finances, Lucien Sergent (UDF-rad), président délégué à la prospective financière et à la politique de l'emprunt, Bernard Mantienne (divers droite), vice-président chargé de l'enseignement supérieur, Christian Schoettl (divers droite), président de la commission culturelle, et par M. de Boishue, elle dénonce les *« errements »* commis dans la gestion financière du département. Celle-ci *« se fait de plus en plus par à-coups, projets successifs sans ligne directrice »*, écrivent ces cinq élus, qui se plaignent d'être *« mis à l'écart de toute réflexion prospective, à supposer qu'elle soit menée »*.

Cette initiative a, semble-t-il, porté ses fruits. Au cours d'un déjeuner réunissant les membres de sa majorité, lundi 10 juin, M. Dugoin a fait machine arrière sur les dossiers qui avaient déclenché cette fronde politique, tels le projet de vélodrome à Corbeil-Essonnes, la couverture d'une dizaine de piscines ou encore l'organisation de manifestations sportives, les « Jeux de l'avenir », rappelant le gouffre financier des Jeux de la francophonie. Toutefois, d'après M. Schoettl, M. Dugoin a ouvert ce déjeuner en soulignant *« les risques que feraient courir certains à la majorité départementale en donnant l'impression qu'il n'y a pas de pilote à la tête du département »*. Dès le 7 mai, le groupe RPR avait exprimé la crainte d'une trop grande publicité donnée, à ses yeux, à cette lettre dont il estime qu'elle avait un caractère privé.

Les difficultés politiques du président du conseil général devraient cependant apparaître publiquement le 27 juin, lors de la prochaine séance publique de l'assemblée départementale. En effet, il devra, à cette occasion, donner lecture du rapport de la chambre régionale des comptes sur le centre de traitement de déchets de Vert-le-Grand. Cet investissement, de 850 millions de francs, financé à hauteur de 271 millions par de l'argent public, a été confié au groupe privé Parachini, omniprésent dans les marchés publics du département, sans appel à la concurrence et au moyen de montages juridiques et financiers jugés irréguliers par les magistrats. La clé de voûte de ce montage est la Société d'économie mixte d'actions pour la revalorisation des déchets et des énergies locales (Semardel), présidée par François Bousquet, conseiller général socialiste.

Le rapport confirme l'intervention, en juin 1995, de plusieurs élus de la majorité sur ce dossier, qui dénonçaient l'omniprésence du Crédit lyonnais et de ses filiales dans le financement et la réalisation de cette opération *« viciée par l'absence de recours à la concurrence »*. Il confirme les liens entretenus par des élus, de droite comme de gauche, avec le groupe Parachini, dont le nom figure dans une sorte de « manuel de la corruption » découvert au début du mois au domicile d'Alain Josse, ancien vice-président (RPR) du conseil général (*Le Monde* du 7 juin). M. Josse est actuellement mis en examen pour divers délits financiers liés à ses anciennes activités d'élu.

Pascale Sauvage

Philippe Séguin dresse la carte de son île d'Utopie

LE PRÉSIDENT de l'Assemblée nationale est un utopiste raisonnable. Son île d'Utopie, c'est un monde capable de concilier les exigences de l'internationalisation et de la diffusion du progrès technique avec le développement d'une société plus conviviale et plus solidaire qui aurait éradiqué le chômage. A ceux qui suivent son cheminement depuis le référendum sur le traité de Maastricht, le dernier livre de Philippe Séguin, *En attendant l'emploi...*, n'apprendra rien de nouveau. Il décevra tout autant ceux qui y chercheront un réquisitoire en règle contre la politique du gouvernement.

BIBLIOGRAPHIE

M. Séguin n'entend pas être contre Alain Juppé, mais au-dessus du débat, à vrai dire peu fécond, sur l'« autre politique ». Il apporte même son soutien à la *« troisième voie »* préconisée par Jacques Chirac afin de parvenir, selon la formule du chef de l'Etat, à *« un développement équilibré des échanges mondiaux »*.

Plus que d'une « autre politique », juge-t-il, la France a besoin d'une *« réflexion globale sur notre société, sur la place de notre nation dans le concert mondial et, plus fondamentalement, sur les buts que nous assignons à l'action politique »*.

Le diagnostic de M. Séguin n'a pas changé : la croissance économique est nécessaire, mais le « découplage » entre création de richesses et création d'emplois est devenu *« organique »*. Le maire d'Epinal reprend, sur ce point, l'analyse de l'économiste américain Jeremy Rifkin. Dans son essai sur la fin du travail (*The End of Work*, à paraître en français), il assure que, contrairement aux révolutions technologiques précédentes (la vapeur, l'électricité), celle que l'on vit actuellement avec l'émergence d'un puissant secteur de la connaissance et de l'information (*knowledge sector*) ne générera pas un nombre d'emplois suffisant pour compenser les licenciements dans l'industrie et le tertiaire traditionnels.

A-t-on tout essayé pour lutter contre le chômage ? Non, la classe politique s'est installée, selon lui, dans l'attitude de l'officier Drogo du *Désert des Tartares* de Dino Buzzati, scrutant l'horizon dans l'attente de la fin d'une crise qui n'en est pas une et d'un retour de la croissance qui est déjà revenue. Peu importe que la richesse nationale ait augmenté de 70 % en vingt ans et que, dans le même temps, le nombre de chômeurs ait quadruplé, ironise M. Séguin : *« On continue d'attendre. »* Or, le bouleversement de cette fin de siècle *« n'est probablement comparable qu'à l'énorme mutation qui marqua le passage du Moyen Age à la Renaissance »*.

« REFONDER LA RÉPUBLIQUE »

Il est encore possible, selon lui, de s'y préparer collectivement, et l'Etat *a le* devoir de créer un environnement favorable à l'apparition de véritables emplois dans le secteur non marchand. Comment ? Ni la solidarité financière entre les pays de l'Union européenne pour éviter les dévaluations compétitives « à l'italienne », ni la préférence communautaire dans les échanges, pourtant nécessaires, ne suffiront pour faire reculer le chômage. Pas plus qu'une réduction autoritaire de la durée du travail, qui laisse l'ancien ministre du travail sceptique. Il plaide surtout pour une réorientation complète des prélèvements obligatoires et la réhabilitation d'un Etat qui devra s'appuyer sur les nombreuses expériences menées en France dans le secteur associatif pour *« refonder la République »* et *« restaurer son pacte fondamental »*.

De tous les hommes politiques, M. Séguin est l'un de ceux qui ont la conscience la plus aiguë des effets dévastateurs du chômage sur le tissu social et sur la vie démocratique. Dans son analyse et son expérience d'élu local, il a puisé les aliments d'un refus du renoncement, et sa prise de conscience se répand peu à peu dans les sphères politiques, économiques et associatives.

Cependant, un diagnostic, aussi juste soit-il, ne peut pas tenir lieu de remède. Bon clinicien, M. Séguin se révélerait-il aussi bon thérapeute une fois à Matignon, voire à l'Elysée ? Avec cette contribution au débat public, il n'a pas encore convaincu qu'il serait capable de transformer l'utopie d'une économie solidaire en un projet politiquement crédible et viable.

Jean-Michel Bezat

★ *En attendant l'emploi...*, de Philippe Séguin. Le Seuil, 177 pages, 89 francs.

Le moral des Français de nouveau au plus bas

LES FRANÇAIS perdent de nouveau le moral, selon l'enquête de conjoncture auprès des ménages, réalisée en mai par l'Insee et publiée mardi 11 juin. Chaque mois, l'Institut national de la statistique interroge un panel de 2 000 ménages sur leur niveau de vie et leur situation financière passés et futurs et sur leurs perpectives de consommation. Les experts publient, ensuite, un « indicateur résumé », qui est la moyenne arithmétique des réponses favorables et défavorables à ces cinq questions.

Solde des opinions favorables et défavorables
-10 -15 -20 -25 -30 -35 -40 -45
-39
1993 1994 1995 1996

Pour le mois de mai, cet « indicateur résumé » fait apparaître un fort pessimisme. Les réponses défavorables l'emportent de 38 points sur les réponses favorables, contre un écart de seulement 33 points en janvier, en février et en mars, et de 36 points en avril. Un tel écart de 38 points n'avait été atteint qu'une seule fois dans un passé récent : c'était en décembre 1995, au plus fort de la crise sociale. Il s'agit donc d'un signe de très mauvais augure pour la consommation et la croissance.

DÉPÊCHES

■ **PROCÈS : Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale,** a jugé *« injuste et même assez scandaleux »*, lundi 10 juin, le *« procès instruit »* contre le gouvernement, après l'annonce d'un déficit prévisionnel du régime général de Sécurité sociale trois fois plus élevé que prévu en 1996. *« S'il n'y avait pas eu l'impact des premières mesures, la prévision de déficit serait certainement plus grave encore »*, a-t-il assuré sur France 3.

■ **OPPOSITION : Lionel Jospin a estimé,** lundi 10 juin sur France-Info, que ses critiques à l'encontre de Jacques Chirac ne pouvaient être un obstacle à une cohabitation en 1998. *« Si par mon intervention,* a assuré le premier secrétaire du Parti socialiste, *je peux conduire le gouvernement à revenir sur une politique de fermeté sur la vache folle, j'aurai joué un rôle utile d'opposant. »* M. Jospin estime que *« dans une démocratie, le personnage politique le plus important de la République »* ne peut pas *« être à l'abri de la critique, sinon, vous nous ramenez à la monarchie »*.

■ **FN-MÉDECINS : le Front national,** qui cherche à étendre son influence parmi les médecins, réactive son Cercle national du corps de santé (CNCS), créée en 1989 et comptant selon ses responsables *« quelques centaines »* d'adhérents. Bruno Mégret, délégué général du FN, accompagné du docteur Jacques Lafay, président du CNCS, a annoncé lors d'une conférence de presse, lundi 10 juin, l'envoi à des médecins résidant principalement dans les Bouches-du-Rhône, les Hauts-de-Seine, la Haute-Garonne, de 50 000 dépliants exposant la politique du FN en matière de santé. Ce programme propose notamment *« un régime financièrement autonome pour les immigrés en situation régulière »*.

■ **MARCHÉS : Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France,** a affirmé, lundi 10 juin, que la procédure engagée par les Verts pour annuler les contrats liant la région à des bureaux d'études (*Le Monde* du 11 juin) est *« juridiquement irrecevable et procède d'une agitation politicienne ne tenant aucun compte des communautés scolaires et des lycéens franciliens qui attendent la rénovation rapide de leurs lycées »*.

■ **RÉGION : Olivier Guichard, président (RPR) de la région des pays de la Loire,** s'est déclaré, lundi 10 juin, partisan de la création d'une *« grande région Ouest »* qui regrouperait huit ou neuf départements de Bretagne et des pays de la Loire. *« Je suis très favorable à l'idée d'une région plus grande, avec Nantes comme métropole régionale. Ce serait une très bonne solution »*, a déclaré l'ancien ministre du général de Gaulle. Le département des Deux-Sèvres, qui fait partie de la région Poitou-Charentes, pourrait éventuellement s'intégrer à ce nouvel ensemble, selon M. Guichard.

■ **FONCTIONNAIRES : les élections dans la fonction publique d'Etat,** au 31 décembre 1995, dont les résultats ont été publiés récemment par le ministère de la fonction publique, mettent en évidence une progression de la CGT et de FO, au détriment de la CFDT, imputable aux scrutins intervenus à La Poste et à France Télécom en 1994. L'UNSA reste en tête (avec 18,52 % des voix). La CGT (16,77 %) passe de la troisième à la deuxième position. Force ouvrière devient troisième (15,66 %). La CFDT régresse de la deuxième à la quatrième place (15,8 %). La FSU reste cinquième (14,70 %). La CFTC totalise 2,63 % des voix, et la CFE-CGC 2,03 %. 14,51 % des agents sont représentés par des syndicats *« divers »*.

LE MONDE / MERCREDI 12 JUIN 1996

LOGEMENT L'Union nationale de la propriété immobilière vient d'effectuer la première enquête nationale sur le « parc social de fait ». Constitué de petits logements sans confort, de chambres de bonne et de meublés, ce parc, qui ne représente plus aujourd'hui que 6,2 % de l'ensemble des résidences principales, a été durement touché par l'effondrement du marché locatif.

● **JEAN-PAUL FLAMAND**, sociologue, estime sa disparition inéluctable : *« Je ne vois pas d'avenir à une petite production rentière de logements. »* Conséquence : les occupants de ces logements se retournent vers les organismes HLM, qui ont tendance à leur en refuser l'accès du fait de leur insolvabilité.

● **JACQUES BARROT**, ministre du travail et des affaires sociales, a indiqué que l'examen du projet de loi contre l'exclusion au Parlement est repoussé à la prochaine session.

La disparition du « parc social de fait » semble inéluctable

Un rapport s'inquiète des conséquences de la disparition de ces petits domiciles, souvent insalubres. Leurs propriétaires cherchent à les vendre ou à les rénover, obligeant les occupants, en général peu ou non solvables, à quitter les lieux

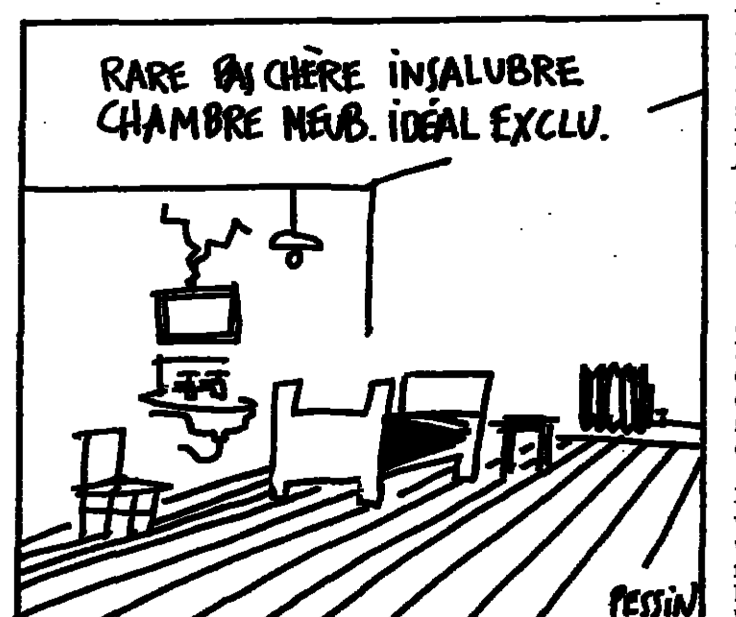
LA DISPARITION d'un parc de logements à faible loyer, en milieu urbain, est-elle inéluctable ? Premier maillon dans la chaîne du logement *jusqu'au début des années 80*, le « parc social de fait », constitué de petits domiciles sans confort, de chambres de bonne et de meublés, accueillant des populations en transit ou dans des situations économiques précaires, a été durement touché par l'effondrement général du marché locatif. *Même s'il reste, selon l'Insee*, 1 369 000 logements inconfortables mais bénéficiant d'un loyer modéré, ce parc disparaît progressivement. Il ne représenterait plus aujourd'hui que 6,2 % de l'ensemble des résidences principales, contre 15 % en 1984 et 50 % en 1960.

Entre 1984 et 1992, les logements régis par la loi de 1948, à faibles loyers, sont passés de 708 000 à 442 000 et le nombre de résidences principales en chambres d'hôtel ou en meublés s'est réduit de moitié. Pour la seule ville de Paris, le nombre de « chambres de bonne » *est passé de 65 000 en 1970* à 25 000 en 1990 et celui des hôtels meublés a chuté, sur la même période, de 3 000 à 900. Selon une étude portant sur les 11e et 17e arrondissements de Paris, au plus fort du boom immobilier, entre 1985 et 1989, 40 % des hôtels meublés auraient disparu ou auraient, *au moins, perdu leur vocation* « sociale » initiale.

Il faut sans doute se réjouir de la résorption d'un habitat insalubre et de l'amélioration générale du confort des logements. Mais la disparition progressive du parc social privé, qui explique en partie la pression qui s'exerce actuellement sur le parc *HLM*, a créé un *vide* dans la chaîne du logement en milieu urbain. C'est ce vide qu'entend partiellement combler le plan Périssol en créant 20 000 logements d'urgence et d'insertion. Mais on reste loin du compte puisque 300 000 à 500 000 logements ou *chambres à loyers modérés* ont disparu dans les dix dernières années.

A la demande du ministère du logement, l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), qui regroupe plus de 88 000 petits propriétaires privés (possédant, pour l'essentiel, de un à quatre logements), *vient d'effectuer la première enquête nationale sur ce* « parc social de fait ». Seules ont été prises en compte les 1 578 réponses des propriétaires annonçant des niveaux de loyers inférieurs à 30 francs le mètre carré habitable – soit l'équivalent d'un loyer « très social » dans le parc *HLM. L'objectif était* de mieux quantifier ce type de logements, dont l'UNPI estime qu'ils représentent encore un tiers de l'ensemble du parc locatif privé, et d'analyser les contraintes qui pèsent sur les propriétaires.

Locataires et propriétaires de ce parc appartiennent aux catégories les moins favorisées. Les bailleurs sont, pour une large part (64 %), des inactifs et des retraités âgés. Les deux tiers ont plus de soixante-cinq ans, ils sont, en majorité, propriétaires depuis plus de vingt ans et la moitié d'entre eux ont des revenus égaux ou inférieurs à deux SMIC. Leurs logements sont, pour les trois quarts, situés en centre ville, ils datent d'avant 1948 et, s'ils disposent généralement de l'eau courante, de WC intérieurs et du chauffage central, 18 % seulement ont un ascenseur. Il s'agit de logements de petite taille, inférieure à 50 mètres carrés dans la moitié des cas, et un tiers sont loués moins de 20 francs le mètre carré. Selon les propriétaires interrogés, plus de 80 % de leurs locataires bénéficient d'une allocation logement et plus de 13 % touchent le revenu minimum d'insertion (RMI).



FAIBLES RESSOURCES

La faiblesse des ressources des propriétaires de ce parc est le premier frein à la remise en état des lieux. Quand leur logement est vacant, ils invoquent, comme première raison, le manque de financements (48 %) pour y effectuer les travaux nécessaires, avant le délabrement ou l'absence de confort (28 %). Un tiers des propriétaires espèrent néanmoins louer leur logement ou le conserver en l'état. Même s'ils s'estiment plutôt bien informés des aides financières disponibles et si 64 % d'entre eux en ont déjà bénéficié, une majorité juge qu'elles sont insuffisantes.

A ces causes principales d'explication de la vacance, importante dans ce parc *(lire ci-dessous)*, les chambres régionales de l'UNPI en ajoutent d'autres, davantage liées au contexte local. Dans certaines zones géographiques, la détérioration générale du marché de l'emploi réduit fortement la demande. L'insolvabilité des locataires est aussi fréquemment évoquée, avec ses corollaires : la crainte des impayés de loyer et *« la difficulté de faire exécuter les décisions de justice »* lorsqu'une expulsion est prononcée.

Quel est l'avenir de ce parc de logements dans les dix prochaines années ? La question a été posée aux responsables des cent vingt chambres régionales adhérant à l'UNPI. La réponse n'est guère encourageante puisque les deux tiers estiment que ce parc locatif est, à moyen terme, voué à se réduire encore ou à disparaître.

Lorsque les logements se libèrent, particulièrement en centre ville, les propriétaires cherchent à *vendre ou, quand ils en ont* les moyens, ils les rénovent et les relouent à un prix supérieur. Dans les deux cas, le logement change de fonction et ne s'adresse plus à la clientèle la plus modeste. Un deuxième argument, d'ordre financier, est mis en avant. Les responsables des chambres régionales de l'UNPI soulignent *« l'impuissance des bailleurs en matière d'impayés de loyer, un mode d'indexation totalement inadapté, un statut locatif contraignant »* et, enfin, *« le poids et les règles fluctuantes de la fiscalité »*. *« Le maintien de règles dissuasives,* conclut l'UNPI, *ne pourra qu'inciter les bailleurs actuels et,* a fortiori, *leurs héritiers, à se désengager de ce secteur et l'érosion du parc ne pourra que se poursuivre. »*

Christine Garin

Vacance et vétusté

Des logements sans confort et de petite taille, construits avant 1948 et dont les propriétaires sont plus âgés que la moyenne : les caractéristiques du « parc social de fait » font qu'il est particulièrement touché par la vacance. L'enquête de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) ne permet pas de connaître le nombre exact de logements vacants détenus par les petits propriétaires.

Sur les deux millions de logements vacants répertoriés par l'Insee en 1992, on estime à environ un million le nombre de ceux qui restent vides pendant plus de trois ans. Les petits logements de une et deux pièces représentent 40 % du parc total de locaux inoccupés et près de 80 % à Paris. Dans les communes urbaines, plus de la moitié des logements vacants ont été construits avant 1948 et un quart d'entre eux (contre 5 % du parc total) ne disposent ni de salle de bains ni de WC intérieurs. Parmi les propriétaires de logements vacants, les plus de soixante ans sont également surreprésentés.

Jean-Paul Flamand, sociologue

« La crise du logement est une crise de solvabilité des ménages »

SOCIOLOGUE, spécialiste du logement, professeur à l'école d'architecture de Paris-La Villette, Jean-Paul Flamand est l'auteur de *Loger le peuple* (La Découverte) et a participé à l'ouvrage collectif *Le Monde des villes* (Complexe).

« La disparition progressive d'un « parc social de fait » vous semble-t-elle inéluctable ?

– Oui, je le crois. Les logements de ce type posent beaucoup de problèmes à leurs propriétaires, ils sont souvent vendus au moment des successions. De plus, comme ils se situent en centre-ville, la pression d'opérations d'urbanisme est forte. Il y a donc de fortes chances pour que ce parc privé disparaisse. J'ajoute que cette petite production immobilière, issue d'un capitalisme rentier, n'a existé que dans des périodes de forte croissance économique et urbaine. Ce fut le cas à la fin du Second Empire et à partir de 1880, puis dans les années 50 et 60. On avait alors construit des petits logements, à faible coût, pour une clientèle populaire.

» Cette dynamique est cassée depuis le début des années 70. Il y a eu, bien sûr, la crise économique, mais aussi l'essor du capitalisme financier. La rentabilité de ces logements a difficilement supporté la concurrence de placements financiers. L'immobilier n'est plus guère attractif pour des particuliers. Je ne pense pas que l'on puisse relancer une dynamique de constrution de logements privés à faible coût susceptibles de renouveler ce parc. Je ne vois pas d'avenir à une petite production rentière de logements.

– La disparition de ce parc social est-elle la cause principale de la saturation du parc HLM ?

– Plusieurs réponses peuvent être faites. Ce parc privé accueille des jeunes célibataires, des jeunes couples, des personnes âgées, des familles migrantes... Incontestablement, sa disparition augmente les demandes d'une population à bas revenus qui se retourne vers les organismes HLM. Mais cela ne suffit pas à expliquer la crise du logement social en France. Un aspect essentiel touche à la solvabilité d'une partie de la population : cette donnée n'est pas prise en compte, aujourd'hui, par le mouvement HLM. Une part grandissante de la population ne dispose pas, et ne disposera pas durablement, de ressources suffisantes pour accéder au logement social.

» Or il faut bien constater que, face à cette demande, les organismes HLM ont des exigences croissantes. Ils exigent un revenu de trois à quatre fois le montant du loyer (soit 12 000 francs mensuels pour un loyer de 3 000 francs, quand le SMIC est à 5 000 francs). Ils ont tendance à construire des logements sociaux plus chers : ce sont les ILM . Le mouvement HLM ne parvient plus à remplir sa mission.

– Faut-il alors créer des aides spécifiques visant à conserver un parc social privé ?

– La conservation en l'état de ce parc social de fait n'est pas souhaitable. Ce sont des logements vétustes, mal entretenus, qui offrent des conditions de vie souvent détestables. Pour accélérer l'amélioration de ce parc, il faudrait développer les organismes du type Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et encourager les associations jouant les intermédiaires entre petits propriétaires et locataires. La remise à niveau de ce parc renvoie également à une politique de la ville qui reste dans le flou. Les grandes opérations sauvages de rénovation de centres-villes anciens et dégradés ont supprimé des quartiers entiers. Elles ont permis à des maires d'éloigner une population à très bas revenus. Ces opérations radicales sont aujourd'hui arrêtées, et c'est tant mieux : les finances des collectivités locales ne le permettent plus. Mais les communes n'ont même plus les moyens d'engager de modestes opérations de réhabilitation. Enfin, troisième point, il faut reconsidérer le mode de gestion des HLM. En examinant de près son financement, il apparaît tout de même que la production de logement social ne coûte pas d'argent à l'Etat mais lui en rapporte !

– Le plan de logements d'extrême urgence du ministre Pierre-André Périssol peut-il suffire à répondre aux demandes d'une population non solvable ?

– C'est un effort, qui doit être confirmé et poursuivi. Mais il faut comprendre que la crise du logement est une crise de solvabilité des ménages. De plus, la déstabilisation radicale du monde du travail remet en cause fondamentalement l'accès au logement. L'indicateur de la construction neuve ne devrait être qu'un élément d'une politique de logement. L'essentiel, aujourd'hui, est de s'interroger sur les moyens de solvabiliser une demande sociale de plus en plus hétérogène. »

Propos recueillis par François Bonnet

L'examen du projet de loi contre l'exclusion est reporté

L'examen, par le Parlement, du projet de loi d'orientation contre l'exclusion est, comme on pouvait le craindre après les restrictions budgétaires annoncées (*Le Monde* du 25 mai), repoussé à la prochaine session, a indiqué, lundi 10 juin, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

« *C'est moins rapide que nous l'avions espéré, en raison de difficultés financières* », a souligné M. Barrot, précisant que « *la saisine du Conseil économique et social se fera probablement tôt à la rentrée.* » Le ministre, qui s'exprimait devant le congrès de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (*Le Monde* du 11 juin), a lu un message du président de la République, assurant que cette loi « *scellera l'engagement de la nation tout entière pour vaincre l'exclusion et la pauvreté* ».

A la Cité du refuge, les carences de l'accueil d'urgence

« LORSQU'IL Y A une bonne entente, assortie d'un accompagnement social efficace, entre les CHRS [centres d'hébergement et de réadaptation sociale] *et les organismes HLM, comme à Rennes par exemple, la durée de séjour en CHRS peut être réduite de moitié »*, constate Jean-Paul Péneau, vice-président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (Fnars).

Cité du refuge, rue Cantagrel, dans le 13e arrondissement de Paris. Propriétaire des murs, l'Armée du Salut gère cet ensemble, qui comprend un centre d'hébergement de nuit – la Passerelle (42 lits) –, un CHRS – le centre Espoir (200 places) –, et un hôtel social (90 logements). La Cité du refuge n'accueille que des personnes isolées et seul le CHRS est mixte. La Passerelle accueille des hommes et l'hôtel social des femmes.

Le centre d'hébergement de nuit, ouvert de 18 heures à 8 heures, n'admet que des hommes pour une « bonne » raison : son ordonnance paraît d'un autre âge, avec des pièces comprenant chacune deux rangées de cinq lits serrés côte à côte, sans aucune cloison entre eux. Encore cette disposition est-elle un « progrès », comparée au dortoir unique d'une bonne soixantaine de lits, qui existait encore au début des années 80.

La Passerelle est effectivement celle d'un autre âge : celui de Le Corbusier, qui a construit la Cité du refuge en 1933, avec une conception de l'hébergement collectif qui a pu enthousiasmer à l'époque et qui laisse autrement rêveur aujourd'hui... Le CHRS, s'il comporte des chambres individuelles, n'est guère mieux loti : trois étages de longs couloirs, peints uniformémment en bleu, rouge et jaune, à chaque bout desquels se trouvent les toilettes. Il n'y a pas de WC individuels.

Par bonheur, on a, aujourd'hui, une tout autre idée de la vie en collectivité et, à l'instar de la trop fameuse « maison de Nanterre », actuellement en pleine rénovation, la Cité du refuge va bénéficier d'une sérieuse transformation. Les travaux ont commencé, pour un montant prévu de *60 millions* de francs sur quatre ou cinq ans, et, à terme, les chambres – qui comporteront un maximum de trois lits à la Passerelle – seront équipées de toilettes et d'une kitchenette. Mais, outre que certaines réalisations de Le Corbusier, pourtant inutiles aujourd'hui, ne pourront pas être réhabilitées en raison de leur classement, cette restauration a un inconvénient : en l'an 2000, la Cité du refuge ne disposera plus, au total, que de 230 places.

Plus encore que le centre Espoir, en liaison, sur place, avec l'association intermédiaire Travail et Partage et une entreprise d'insertion, l'Arche de l'espoir, le centre d'hébergement de nuit accueille, pour un séjour qui peut aller jusqu'à un mois, des hommes *« en grande désinsertion »*, selon l'expression des responsables de la cité, Denis Lebaillif, directeur général, et Jean-Pierre Chevalier, son adjoint.

COMPTE-GOUTTES BUDGÉTAIRES

La faiblesse des moyens dont dispose la Passerelle illustre tous les progrès qui restent à accomplir dans le domaine de la prise en charge initiale des déshérités : un seul travailleur social pour 42 personnes (le centre de nuit est complet en permanence). Quelle que soit sa compétence, on peut s'interroger sur l'efficacité du travail qu'il peut effectuer, en examinant, chaque matin, des situations aussi lourdes que celles qui ont amené là des hommes sans domicile fixe. La création d'un deuxième poste, que M. Lebaillif a *« bon espoir »* d'obtenir prochainement, n'empêche pas cette impression de compte-gouttes budgétaire, s'agissant des plus défavorisés...

Tout aussi grave : les « locataires » de la Passerelle, dont beaucoup ont à faire face à des problèmes aigus d'alcoolisme, n'ont pas droit, pour des raisons admnistratives et budgétaires, aux prestations médicales de l'équipe du CHRS, chichement formée, il est vrai, de deux médecins (généraliste et psychiatre) à temps partiel, d'une psychologue à plein temps et de deux infirmières, dont l'une à mi-temps. En particulier, les problèmes psychiatriques ne peuvent pas être sérieusement pris en compte. Dans un récent rapport (*Le Monde* du 25 mai), Michel Thierry, inspecteur général des affaires sociales, dénonçait, d'une façon générale, la relation *« pratiquement nulle »* entre les exclus et le monde de la psychiatrie.

Travail et Partage, à travers ses divers ateliers, et l'Arche de l'espoir, qui fait notamment fonctionner une grande blanchisserie et un vaste magasin ouvert au public, ont également une activité d'insertion. Mais on a préféré mettre en lumière les lacunes qui sont à combler dans l'accueil d'urgence, première main tendue sans la force de laquelle il est vain de parler d'insertion.

Michel Castaing

L'Observatoire international des prisons et Aides-Provence dénoncent la situation des détenus en fin de vie

Les deux associations réclament des libérations anticipées pour les malades en phase terminale

Pour la première fois, une étude s'attarde sur la situation des malades en phase terminale dans les prisons. Menée dans vingt-cinq pays européens par l'Observatoire international des prisons (OIP) et Aides-Provence, cette enquête dénonce les carences du suivi médical, la violation du secret et les difficultés auxquelles se heurtent les malades en fin de vie qui souhaitent bénéficier d'une libération anticipée. Les deux organisations préconisent la mise en place d'une *« autorité impartiale »* aux décisions exécutoires.

DEPUIS quelques années, le nombre de détenus atteints de maladies incurables ne cesse d'augmenter. Beaucoup sont atteints du sida, mais d'autres maladies sont également présentes : cancers, tuberculose ou hépatites virales. Afin de mesurer l'ampleur de ce phénomène, l'Observatoire international des prisons (OIP) et Aides-Provence ont, pour la première fois, mené une étude détaillée dans vingt-cinq pays européens. *« Ces détenus ne doivent pas mourir en prison,* notent ces deux organisations. *En outre, la surpopulation pénale, la restriction de l'espace, la rupture de la vie familiale, les conditions d'hygiène en détention contribuent à l'aggravation de la maladie. »*

Partout où les données sont disponibles, le taux de séropositivité des détenus est très supérieur à celui de la population. C'est le cas en France, où ce chiffre – 3,17 % en 1993 – est dix fois plus élevé en prison qu'à l'extérieur. En Suisse, les grands établissements pénitentiaires comptent de 10 % à 15 % de séropositifs et, en Espagne, les estimations du début des années 90 font état d'un pourcentage de 24 %. La tuberculose est aussi plus présente en prison qu'à l'extérieur : en France, en 1988, les cas y étaient trois fois plus nombreux. *« Cette maladie connaît une recrudescence en prison, dans plusieurs pays où elle a quasiment disparu au sein de la communauté,* note l'étude. *Cette maladie est particulièrement répandue dans les pays d'Europe de l'Est. »*

Malgré des efforts récents, le suivi médical des détenus reste souvent très insuffisant. *« A l'exception, semble-t-il, de la Norvège, où les soins en prison relèvent de la seule responsabilité du service national de santé, la qualité des soins est largement inférieure à celle accessible à la communauté,* soulignent l'OIP et Aides-Provence. *La présence du corps médical est souvent signalée comme insuffisante, le matériel à sa disposition est vétuste, l'éventail de traitements disponibles est restreint, la distribution des médicaments est parfois contraire aux dispositions légales. »* Au Royaume-Uni, les médicaments jugés trop chers, comme l'AZT, ne sont pas distribués aux détenus. A la prison d'Anvers, en Belgique, le médecin de l'établissement examine environ quarante détenus par heure.

En France, depuis une loi de 1994, les détenus sont devenus des assurés sociaux et la prise en charge médicale est confiée aux hôpitaux publics de la région. La réforme est cependant lente à se mettre en place : au 1er février 1995, seuls 8 des 23 protocoles prévus avaient été signés. *« Théoriquement, les détenus en phase terminale devraient être transférés à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes,* ajoute Hervé Robert, responsable à Aides des activités prison. *En réalité, l'administration pénitentiaire manque tellement de moyens que beaucoup de détenus n'ont pas de place. Ils restent donc incarcérés dans leur établissement, même en phase terminale avancée, même quand le suivi médical est sommaire. »*

En France comme dans les autres pays, le secret médical demeure mal respecté en prison. *« S'il semble de moins en moins fréquent que la mention de la maladie apparaisse en clair sur la porte de la cellule ou sur les effets personnels des détenus, les manquements au secret semblent nombreux »,* notent l'OIP et Aides-Provence. Le médecin est ainsi autorisé à annoncer la séropositivité d'un détenu à l'administration en Allemagne et en Suède, au juge en Espagne, ou à la famille en Espagne et en Suisse.

> « Les justices européennes se soucient plus de la menace à l'ordre public que des convictions humanistes »

En Angleterre, le Home Office a défini, de 1985 à 1993, un statut pour les détenus victimes d'une infection virale. Leurs cellules étaient marquées du mot *« VIR »* ou d'une bande jaune et noire portant la mention *« Biohazard »* (« danger biologique ») et il leur était interdit de travailler. Cette circulaire a finalement été abrogée mais, dans certaines prisons britanniques, les détenus séropositifs doivent encore manger avec des couverts de couleur différente.

Pour les détenus en phase terminale, il existe, partout en Europe, des procédures de grâce ou de libération conditionnelle qui permettent aux malades de finir leurs jours ailleurs qu'en prison. *« Même dans les cas les plus favorables, les procédures pour libérer un détenu malade sont longues, compliquées et aléatoires,* note cependant l'étude. *Les justices européennes se soucient plus de la menace à l'ordre public que des convictions humanistes. »* L'Italie est le seul pays européen à avoir prévu une procédure à part pour les sidéens : une loi de 1993, confirmée par la Cour constitutionnelle, proclame ainsi *« l'incompatibilité de l'état carcéral pour les malades du sida »*. Entre 100 et 200 lymphocytes T4, les détenus peuvent s'adresser à un juge et, en dessous de 100, ils sont automatiquement libérés.

En France, les malades en fin de vie peuvent demander une grâce médicale ou une libération conditionnelle mais, souligne le président honoraire d'Aides-Provence, Me Alain Molla, *« les détenus sont libérés quelques jours, voire quelques heures avant leur décès. Ce que nous demandons, ce ne sont pas des mises en liberté compassionnelles de malades agonisants, mais la possibilité, pour ces détenus, de finir leur vie dans la dignité. Faut-il rappeler que la prison, ce sont des contraintes sécuritaires très fortes et des visites strictement encadrées ? »*

Anne Chemin

La nécessité d'une « autorité impartiale »

Aujourd'hui, pour obtenir une libération anticipée, les détenus en fin de vie qui sont en détention provisoire doivent s'adresser au juge d'instruction qui suit leur affaire. S'ils sont condamnés, ils peuvent demander une grâce médicale au président de la République. Ils peuvent également solliciter une libération conditionnelle, une suspension de peine ou une semi-liberté auprès du juge de l'application des peines. L'Observatoire international des prisons (OIP) et Aides-Provence préféreraient que ces décisions soient confiées à une *« autorité impartiale »* comportant au moins un juge et un médecin indépendant. Cette instance statuerait à *« très brefs délais »* et ses décisions seraient immédiatement exécutoires. *« Cette procédure n'interviendrait qu'à défaut de décision identique, favorable au détenu, à très bref délai, des autorités habituellement compétentes »*, ajoutent les deux organisations.

Le Conseil économique et social propose un mécanisme assurant l'indemnisation de l'aléa thérapeutique

CLAUDE EVIN, ancien ministre des affaires sociales, aujourd'hui membre du Conseil économique et social (CES), a rendu public, mardi 11 juin, un rapport consacré aux *« droits de la personne malade »*. Présenté au nom de la section des affaires sociales du Conseil, ce document est accompagné d'un « projet d'avis » formulant de nombreuses propositions et recommandations au gouvernement sur ce thème. L'un des chapitres majeurs de ce document – qui traite par ailleurs de manière exhaustive des nombreuses questions relatives aux droits des patients – concerne l'indemnisation de l'aléa thérapeutique, pour laquelle le CES préconise un mécanisme original, mutualisé, de financement. La question de l'aléa thérapeutique et de son indemnisation est, depuis quelques années déjà, au centre d'une problématique qui conditionne à bien des égards l'évolution de la relation thérapeutique établie entre le médecin et celui qui se confie à lui.

La société doit-elle assurer l'indemnisation des victimes des gestes thérapeutiques ou diagnostiques pathogènes dès lors qu'il est prouvé qu'aucune faute médicale ne peut être retenue contre le praticien ou contre l'équipe médico-chirurgicale ? Ce sujet est d'autant plus complexe et d'actualité que l'on assiste ces derniers temps à une inquiétante évolution de la jurisprudence en matière de responsabilité médicale. C'est ainsi qu'en 1993 un arrêt du Conseil d'Etat avait condamné un hôpital public à la suite d'un accident médical, et ce en l'absence de toute faute démontrée des praticiens de l'établissement hospitalier (*le Monde* daté 11-12 avril 1992).

UNE COMMISSION NATIONALE

C'est dans ce contexte que s'inscrivent la réflexion et les propositions que le CES formule au chapitre intitulé « Réparer l'accident médical et indemniser l'aléa thérapeutique ». Le Conseil estime notamment que la complexité actuelle des procédures de réparation impose que l'on assiste mieux les victimes d'accident qui ont été atteintes dans leur chair et, pour certaines, privées de la possibilité de poursuivre une activité professionnelle. C'est pourquoi le CES préconise que soit instituée une *« commission nationale des accidents thérapeutiques »*. *« Cette commission devrait avoir le statut d'une autorité administrative indépendante, comparable à la commission d'accès aux documents administratifs,* explique Claude Evin. *Elle pourrait être saisie par toute victime d'accident grave et comprendrait des représentants de l'Etat, des usagers, des professions de santé, des établissements de soins et des magistrats. »*

Le CES demande que soit instituée *« une obligation de déclaration des accidents médicaux graves aux autorités sanitaires »*. Il recommande enfin *« d'améliorer les modalités d'appréciation des préjudices et d'indemniser les victimes d'aléas thérapeutiques ayant provoqué des préjudices graves »*. Le point de vue du CES est sans ambiguïté : *« Sous réserve de conditions de déclenchement bien précises, notamment concernant la gravité du préjudice, et d'un plafonnement de l'indemnité, l'accident thérapeutique doit être indemnisé, même en l'absence de faute. »* Selon quelles modalités financières ? La question avait été posée de manière concrète aux différents responsables du gouvernement de Pierre Bérégovoy. Deux écoles s'étaient alors affrontées. La première, à laquelle adhérait l'ancien premier ministre, estimait que l'on devait rester ici dans le strict champ de la Sécurité sociale et qu'il fallait créer une branche « accidents médicaux » comme il y a une branche « accidents du travail » . La seconde position était défendue par Bernard Kouchner, favorable à la prise en charge de ce risque par un acte de prévoyance personnelle et rejoint en cela par la Fédération française des sociétés d'assurances.

« Je ne suis nullement favorable à un tel choix et à l'entrée en scène des assurances privées, nous a déclaré M. Evin. *La pédagogie du risque qu'il importe de conduire, y compris auprès du patient, ne peut se traduire en matière médicale, comme dans les autres domaines de la vie, par la souscription d'une assurance à laquelle les futurs malades auraient recours pour se couvrir des dommages occasionnés par le système de soins. Le CES propose de mettre en œuvre une mutualisation des risques graves associant tous les acteurs du système de santé. »* Le fonds d'indemnisation dont serait dotée la commission nationale serait, selon M. Evin, alimenté et géré par l'ensemble des acteurs du système de santé, y compris les industries de santé, les établissements hospitaliers et les caisses de Sécurité sociale.

En dépit de multiples engagements gouvernementaux, le dispositif législatif qu'impose l'indemnisation du risque thérapeutique n'a jamais vu le jour. Celui que propose le CES impose en parallèle la prise en charge par l'Etat, au titre des *« catastrophes collectives »*, des conséquences des contaminations massives. Un dispositif spécifique a été mis en place pour les contaminations posttransfusionnelles par le virus du sida. Celui, régulièrement promis ces dernières années, pour les victimes de contamination par le virus de l'hépatite C ne semble plus constituer une priorité pour le gouvernement d'Alain Juppé.

Jean-Yves Nau

Deux sympathisants des GIA ont été écroués à Paris

LE JUGE d'instruction parisien Laurence Le Vert a mis en examen pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*, lundi 10 juin, deux des sept sympathisants islamistes interpellés le 4 juin à Marseille (*Le Monde* du 5 juin). Les deux hommes ont été placés sous mandat de dépôt dans le cours de l'information judiciaire confiée, le 3 octobre, au magistrat après l'interpellation en région lyonnaise de Karim Koussa, membre du groupe de Khaled Kelkal à l'origine de plusieurs des attentats de l'été 1995.

Agés respectivement de trente et un ans et de vingt-quatre ans, Fouhed Sabour et Djillali Bendrer, de nationalité française et d'origine algérienne, sont considérés comme les principaux animateurs du réseau marseillais proche des Groupes islamiques armés (GIA) algériens. Présenté comme le chef de ce réseau, Fouhed Sabour est soupçonné d'avoir été en relation avec Mustapha Boutarfa, un adjoint du responsable londonien du bulletin *Al Ansar*, proche des GIA. L'un des sept hommes placés en garde à vue le 4 juin est visé par une procédure de reconduite à la frontière, les quatre autres ayant été remis en liberté.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : l'ancien procureur adjoint de Lyon Paul Weisbuch a été confronté**, lundi 10 juin, au procureur de la République de Lyon, Jean-Amédée Lathoud, par le juge dijonnais Frédéric Desaunettes, chargé d'instruire une plainte avec constitution de partie civile déposée par Michel Noir. Mis en examen le 10 janvier pour *« destruction de pièce et violation du secret professionnel »* (*Le Monde* daté 21-22 janvier), M. Weisbuch est soupçonné par M. Noir d'avoir fait disparaître un document dans lequel Bernard Sarroca, son ancien chef de cabinet, expliquait et détaillait les liens du maire de Lyon et de son gendre, Pierre Botton, avec plusieurs grands groupes industriels, parmi lesquels la Générale des eaux, la Lyonnaise des eaux et Bouygues.

■ **Le sénateur (RPR) des Pyrénées-Atlantiques, Louis Althapé,** mis en examen, le 30 avril, dans une affaire de détournement de fonds, a saisi la chambre criminelle de la Cour de cassation d'une requête en suspicion légitime visant au dessaisissement du juge d'instruction de Pau, Christian Mirande. M. Althapé, quarante-huit ans, est accusé d'*« abus de confiance, abus de biens sociaux, escroquerie, banqueroute et faux en écriture, et usage de faux »*, pour sa gestion de la maison de retraite « Les Jardins de Sully », située à Aramits (Pyrénées-Atlantiques). Selon le parquet de Pau, l'abus de biens sociaux, évalué entre 2 et 3 millions de francs, n'aurait rien à voir avec un financement politique.

■ **Jean-Guy Cupillard, maire RPR de L'Alpe-d'Huez (Isère), a été mis en examen,** lundi 10 juin, pour *« complicité d'abus de confiance »* par le juge grenoblois Christian Blaes dans une affaire de détournement de fonds à l'office de tourisme de sa commune. L'ancien directeur, Alphonse Faure, a lui-même été mis en examen et écroué en juin 1995 pour *« abus de confiance »*.

■ **ÉDUCATION : la deuxième semaine de grève a débuté au collège Jean-Vilar des Mureaux (Yvelines)**, mardi 11 juin, pour protester contre *« l'insécurité croissante »*. Les enseignants retiennent les notes des élèves et ont fait connaître leur intention de ne pas assurer les conseils de classe, sauf pour les classes de troisième, pour lesquelles ils ont déjà eu lieu.

■ **IMMIGRATION : douze parents étrangers d'enfants français ont entamé une grève de la faim**, lundi 10 juin, à Lyon, dans l'espoir d'obtenir une carte de séjour. Tous réclament l'application des circulaires des 5 mai et 13 juin 1995, qui invitaient les préfets à examiner avec bienveillance les demandes de régularisation des parents d'enfants français. Or, selon l'association Jeunes Arabes de Lyon et banlieue (JALB) qui les soutient, moins de 30 % des 276 dossiers déposés dans le Rhône ont reçu une réponse positive. Des actions similaires ont été lancées depuis trois jours à Lille (Nord) et Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

CONCOURS

LE PALMARÈS DU CONCOURS GÉNÉRAL 1996

LE MINISTÈRE de l'éducation nationale a publié lundi 10 juin le palmarès du Concours général 1996, institution réservée aux meilleurs élèves de première et terminale des lycées publics et privés. Cette année, 11 707 candidats s'étaient présentés dans quarante-six disciplines, dont onze spécialités de bacs professionnels.

Voici la liste des prix, discipline par discipline, sachant que, dans certains cas, tous les prix (trois prévus par discipline) n'ont pas été attribués faute de copies suffisamment brillantes.

● **Allemand** : 1er prix : Valérie Jeske (lycée Guist'hau, Nantes) ; 2e prix : Sébastien Bratières (lycée franco-allemand, Buc) ; 3e prix : Ruth Lambertz (lycée international, Saint-Germain-en-Laye).
● **Anglais** : 1er prix : Lise Guilhamon (collège Marie-de-France, Montréal) ; 2e prix : Julien Leyre (lycée *Fustel-de-Coulanges, Strasbourg) ;* 3e prix : François Raffenne (lycée Rochambeau, Washington).
● **Arabe** : 1er prix : Rayan Haykal (lycée franco-libanais, Beyrouth) ; 2e prix : Ibtissam Loukili (lycée Paul-Valéry, Meknès) ; 3e prix : Safwane Mouwafaq (lycée Victor-Hugo, Marrakech).
● **Artisanat : arts de la pierre**
1er prix : Thomas Bereziat (lycée professionnel Les Marcs d'or, Dijon) ; 2e prix : Stéphane Bolantin (Ecole nationale des métiers du bâtiment, Felletin).
● **Artisanat : ébéniste**
1er prix : José Morillas (lycée de l'ameublement, Revel) ; 2e prix : François Venet (enseignement professionnel du *Rhône, Lyon) ; 3e prix :* Cédric Lejeune (lycée professionnel Boulle, Paris).
● **Artisanat : vêtement et accessoire de mode**
1er prix : Fadhila Salhi (lycée professionnel Colbert, Marseille) ; 2e prix : Marie Matt (lycée professionnel Blaise-Pascal, Colmar) ; 3e prix *ex ae.* : Sylvie Bourgoint (lycée professionnel Prévert, Dôle) ; Fanny Renaudin (lycée professionnel Toulouse-Lautrec, Bordeaux).
● **Arts plastiques** : 1er prix : Cédric Juniet (lycée Presles, Cusset) ; 2e prix : Céline Garnier (lycée Honoré-d'Urfé, Saint-Etienne) ; 3e prix : Ludovic Conan (lycée David-d'Angers, Angers)
● **Biochimie-génie biologique** : 1er prix : Didier Soulat (lycée Jacques-Cœur, Bourges) ; 2e prix : Gabriel Bricard (lycée technique Talensac, Nantes) ; 3e prix : Daisy Bougard (lycée Jolimont, Toulouse).
● **Bois-construction et aménagement** : 1er prix : Hughes Pillot (lycée professionnel Marcel Goulette, Charmes) ; 2e prix : Sylvain Goude (CFA du bâtiment, Vannes) ; 3e prix : Mickaël Hemery (CFA du bâtiment, Vannes).
● **Chimie de laboratoire et de procédés industriels** : 1er prix : Régis Caspar (lycée Louis-Vincent, Metz) ; 2e prix : Claire Beaufils (ENCPB, Paris) ; 3e prix : Cédric Weiss (lycée Jean-Rostand, Strasbourg).
● **Commerce** : 1er prix : Laurent Skobe (CFA, Avermes) ; 2e prix : John Patry (lycée professionnel Maréchal-Leclerc, Alençon) ; 3e prix : Maïder Brode (CFA, Bourges).
● **Composition française** : 1er prix : Vincent Dolisi (lycée Kléber, Strasbourg) ; 2e prix : Adélaïde Cron (lycée Albert-Camus, Fréjus) ; 3e prix : Frédérique Georges-Pichot (lycée Claude-Debussy, Saint-Germain-en-Laye).
● **Dissertation philosophique (terminales ES, S)** : 2e prix : Margot Jobbe Duval (lycée français, Barcelone) ; 3e prix : Romain Launay (lycée *Grand-Air, La Baule).*
● **Dissertation philosophique (terminales L)** : 1er prix : Emmanuel Tuchscherer (lycée international des Pontonniers, Strasbourg) ; 2e prix : Anne Le Bris (lycée Masséna, Nice) ; 3e prix : Cécile Ezvan (lycée Hoche, Versailles).
● **Economie-droit** : 1er prix : Doriane Kuhnt (lycée Gabriel-Fauré, Foix) ; Pierre Marchetti (lycée Notre-Dame-de-la-Paix, Ploemeur) ; 3e prix : Séverine Depenveiller (lycée Raymond-Naves, Toulouse).
● **Education musicale** : 1er prix : Nicolas Baldeyrou (lycée Racine, Paris) ; 2e prix : Alexandra Chranuski (lycée Lamartine, Paris) ; 3e prix : Laure Hainaux (lycée Carnot, Dijon).
● **Equipements et installations électriques** : 1er prix : Jérôme Ferre (lycée professionnel Tellier, Condé-sur-Noireau) ; 2e prix : Sylvain Chemin (CFA de l'Industrie, Caen) ; 3e prix : Sébastien Guérin (lycée professionnel Holtzer, Firminy).
● **Espagnol** : 1er prix *ex ae.* : Victor Borrero (lycée français, Alicante) ; *Ana Burgos Martinez (lycée français,* Madrid) ; 3e prix : Marion Gautreau (lycée français, Madrid).
● **Génie civil** : 1er prix : Magali Montjouvent (lycée Lachenal, Argonay) ; 2e prix : Romain Thomassier (lycée La Martinière, Lyon).
● **Génie électronique** : 1er prix : Stéphane Bouteloup (lycée Gabriel-Touchard, Le Mans) ; 2e prix : Christophe Grun (lycée Alain, Alençon) ; 3e prix : Cédric Jeannin (lycée technologique Gustave-Eiffel, Cachan).
● **Génie électrotechnique** : 1er prix : Aurélien Rastello (lycée technique La Mache, Lyon) ; 2e prix : Alexandre Bouteille (lycée technique La Mache, Lyon) ; 3e prix : Sébastien Maillard (lycée Saint-Joseph, Saint-Sébastien-sur-Loire).
● **Génie énergétique** : 1er prix : Cédric Gwizdek (lycée technique du génie civil, Antibes) ; 2e prix : David Pautet (lycée Hippolyte-Fontaine, Dijon) ; 3e prix : Jérôme Bonelli (lycée technique du génie civil, Antibes).
● **Génie mécanique** : 1er prix : Stéphane Guilbaud (lycée Alexis-Monte, Rodez) ; 2e prix : Franck Gerbelot (lycée Jean-Baptiste-de-La-Salle, Lyon) ; 3e prix : Agnès Rousselet (lycée Saint-Cricq, Pau).
● **Génie des matériaux** : 1er prix : Jean-Christophe Rollin (lycée Henri-Loritz, Nancy) ; 2e prix : Christian Debucquet (lycée Blaise-Pascal, Saint-Dizier) ; 3e prix : Emmanuel Ragot (lycée du Haut-Barr, Saverne).
● **Géographie** : 1er prix : Julien Dehornoy (lycée Aristide-Briand, Evreux) ; 2e prix : Loïc Buffard (lycée Georges-Cuvier, Montbéliard).
● **Hébreu** : 2e prix : Elior Moreh (lycée Yabné, Paris).
● **Histoire** : 1er prix : Michel Wendling (lycée Kléber, Strasbourg) ; 2e prix *ex ae.* : Mélanie Sag (lycée Henri-IV, Paris) ; Thomas Morinière (lycée Europe-Schuman, Cholet).
● **Italien** : 1er prix : Claudio Molinaro (lycée international, Saint-Germain-en-Laye) ; 2e prix : Valérie Tomasi (lycée international, Saint-Germain-en-Laye) ; 3e prix : Aymeric Erouart (lycée Henri-IV, Paris).
● **Mathématiques** : 1er prix : Lionel Fourquaux (lycée Stanislas, Paris) ; 2e prix : Thomas Deneux (lycée Hoche, Versailles) ; 3e prix : François Pimont (lycée du Parc, Lyon).
● **Mise en œuvre des matériaux** : 1er prix : Sébastien Kret (lycée professionnel, Chartres) ; *2e prix : Arnaud* Regnere (lycée professionnel de Pont-à-Mousson) ; 3e prix : Antonio Martinez (lycée professionnel de Nogent-sur-Oise).
● **Physique de laboratoire et de procédés industriels** : 1er prix : David Bourdin (ENCPB, Paris) ; 2e prix : Sylvain Riquet (ENCPB, Paris).
● **Physique-Chimie** : 1er prix : Lionel Fourquaux (lycée Stanislas, Paris) ; 2e prix : Jérémie Bouttier (lycée Montchapet, Dijon).
● **Portugais** : 1er prix : Sylvain Magne (lycée international, Saint-Germain-en-Laye) ; 2e prix : Ana Cristina Camara (lycée français, Lisbonne) ; 3e prix *ex ae.* : Maria Palmeira (lycée français, Lisbonne), Sandrine Raposo *(lycée international, Saint-Germain-*en-Laye).
● **Productique mécanique** : 1er prix : David Herzig (CFA de l'industrie, Yutz) ; 2e prix : Ludovic Blin (lycée professionnel de Giel-Courteilles) ; 3e prix : Rodrigue Aubry (lycée professionnel de Saulxure-Moselotte).
● **Restauration, cuisine** : 1er prix : Frédéric Camborde (lycée hôtelier, Talence) ; 2e prix : Yann Venec (lycée hôtelier, Talence) ; 3e prix : Sébastien Gull (lycée hôtelier, Blois).
● **Restauration, service et commercialisation** : 1er prix : François Sagit (lycée hôtelier, *Biarritz)* ; 2e prix : Sébastien Perrin (lycée hôtelier, Mâcon) ; 3e prix : Lionel Rigault (lycée professionnel Belliard, Paris).
● **Russe** : 1er prix : Véra Nikolskaya (lycée Montaigne, Bordeaux) ; 2e prix : Fleur Strasser (lycée des Pontonniers, Strasbourg) ; 3e prix : Dimitri Kouznetsov (lycée Stanislas, Paris).
● **Sciences de la vie et de la terre** : 1er prix : Jean Wolfarth (lycée Courbet, Belfort) ; 2e prix *ex ae.* : Anne Boulesteix (lycée Richelieu, Rueil-Malmaison), Nadine Parmentier (lycée Van-Gogh, Ermont).
● **Sciences économiques et sociales** : 1er prix : Arnaud Sorge (lycée Arnaud-Daniel, Riberac) ; 2e prix : Nicolas Le Moigne (Ensemble scolaire Jean-XXIII, Montigny ; 3e prix : Gabriel Carrizo (lycée français, Alicante).
● **Sciences médico-sociales** : 1er prix : Audrey Bozzo (lycée Georges-de-La-Tour, Metz) ; 2e prix : Marthe Larribau (lycée Jacques-Monod, Lescar).
● **Technologie et gestion hôtelières** : *1er prix : Jean-Yves Bauer* (lycée hôtelier, Illkirch-Graffenstaden) ; 2e prix *ex ae.* : Raphaël Duron (lycée Jacques-Cœur, Bourges), Nathalie Mazeaud (lycée hôtelier des Pyrénées, Toulouse).
● **Technologie industrielle** : 1er prix : Sébastien Miguet (lycée, Belley) ; 2e prix *ex ae.* : Thomas de Grenier (lycée Chaptal, Saint-Brieuc), Charles Mangeot (lycée Henri-Loritz, Nancy).
● **Travaux publics** : 1er prix : Yannick Mornon (lycée professionnel, Blanquefort).
● **Thème latin** : 1er prix : François Ploton (lycée Henri-IV, Paris) ; 2e prix : Barbara Le Ber (lycée Fabert, Metz) ; 3e prix : Céline Candiard (lycée Henri-IV, Paris).
● **Version grecque** : 1er prix : Julien Santoni (lycée La Fontaine, Paris) ; 2e prix : Sidonie Lefebvre (lycée Hoche, Versailles).
● **Version latine** : 1er prix : Tristan Vigliano (lycée du Parc, Lyon) ; 2e prix : Aurélien Veil (lycée Louis-Le-Grand, Paris) ; 3e prix : Pascal Naumowicz (lycée Louis-Le-Grand, Paris).

DISPARITIONS

George Davis Snell

Prix Nobel de médecine en 1980

L'AMÉRICAIN George Davis Snell, qui avait partagé le prix Nobel de médecine en 1980 avec les professeurs Jean Dausset – président-fondateur de l'association France-Transplant – et Baruj Benacerraf, s'est éteint de mort naturelle, jeudi 6 juin, à son domicile de Bar-Harbor, dans le Maine (Etats-Unis), à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Considéré comme le père de l'« immunogénétique », il avait été récompensé pour ses recherches fondamentales qui ont permis une meilleure compréhension des transplantations d'organes et des maladies infectieuses.

Né à Haverhill, dans le Massachusetts, en 1903, George Davis Snell, docteur ès sciences de l'université Harvard, fut professeur associé à l'université Washington de Saint-Louis. En 1935, il entra au laboratoire de génétique Jackson de Bar-Harbor, qu'il ne quittera qu'à son départ à la retraite, en 1973. Il y poursuivra les recherches effectuées en collaboration avec le savant britannique P. Gorer, qui avait découvert un caractère spécifique sur les cellules de la souris et en avait souligné le rôle dans les transplantations.

Grâce à ses découvertes concernant la souris, et à celles du professeur Dausset sur les « groupes leucocytaires », s'est peu à peu déployé le concept de substrat génétique et moléculaire de la personnalité. Ses travaux lui valurent de nombreuses distinctions scientifiques. Membre de multiples sociétés scientifiques et d'académies étrangères, il fut membre associé de l'Académie des sciences française. Il a participé aux ouvrages majeurs publiés sur l'histocompatibilité.

M.-P. S.

■ **LE GÉNÉRAL D'ARMÉE** cambodgien Nhiek Thioulong est décédé, dimanche 9 juin à Hongkong, où il avait été hospitalisé d'urgence, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Celui que le roi Norodom Sihanouk qualifie, dans son éloge, de *« mon plus grand et fidèle ami »*, a été membre de pratiquement tous les gouvernements depuis 1945 jusqu'à sa promotion comme vice-président du conseil du trône, en 1963, et commandant en chef des forces armées royales khmères, fonctions auxquelles lui succède, en 1969, le général Lon Nol, l'un des principaux artisans du coup de force de 1970 contre Sihanouk. Réfugié en France cette année-là, où il acquiert la nationalité française, Nhiek Thioulong se retrouve coprésident du Funcinpec, le mouvement royaliste, de 1989 à 1992. En 1993, il est nommé conseiller auprès des forces armées, haut conseiller privé du roi et président du Conseil constitutionnel. Cet intime du roi ne s'était manifesté récemment qu'une seule fois pour critiquer vertement le gouvernement royal. L'une de ses filles est l'épouse de Sam Rainsy, principal opposant, et une autre a été mariée au prince Norodom Chakrapong, un fils de Sihanouk exilé depuis 1994 en France.

NOMINATION

RAPATRIÉS

Henri Bayssct, secrétaire général du Recours-France, a été élu président de cette organisation de *rapatriés, jeudi 6 juin. Il remplace* Roland Dessy, démissionnaire pour raison de santé.

[Né le 28 avril 1934 à Boufarik (Algérie), Henri Bayssct a été agriculteur en Algérie, puis dans l'Aude, avant de créer une coopérative fruitière à Toulouse. Membre fondateur du Recours-France, Henri Bayssct en a été trésorier, puis secrétaire général].

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 8 juin sont publiés :

● **Apprentissage** : un décret instituant une indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis. Ce texte permet d'appliquer la loi du 6 mai 1996 portant réforme du financement de l'apprentissage. Le versement à l'employeur signataire d'un contrat d'apprentissage, au titre de l'aide à l'embauche, se monte à 6 000 francs. L'indemnité de soutien à l'effort de formation réalisé par l'employeur est fixée à, selon l'âge du jeune, 10 000 ou 12 000 francs.

● **Sida** : un décret instituant une aide de l'Etat à la mise sur le marché de matériels destinés à la prévention de la contamination par les virus du sida et des hépatites, ainsi qu'un arrêté fixant le montant unitaire de cette aide. Ce texte concerne les trousses de prévention destinées aux usagers de drogues par voie intraveineuse (*Le Monde* du 29 mai).

● **Sport** : un décret fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de but de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle, et les buts de basket-ball.

● **Agriculture** : un décret assimilant à un fonds de concours le produit de la redevance perçue à l'occasion des contrôles vétérinaires à l'importation, instituée par la loi de modernisation de l'agriculture.

● **Trésor** : la situation résumée des opérations du Trésor au 31 janvier 1996.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– 12 juin 1936.
Joyeux anniversaire,

PAPA.

Soixante ans déjà, l'âge des voyages ou du jardinage.

Priscille, Armelle, Marceau, Gautier, C.

Mariages

– Mont-Saint-Aignan. Paris. Soissons.
Les familles FORGEOUX, MARNIER et HERMITTE, DOUVIN
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants

Pascale et Arnaud,

qui sera célébré en l'église de Pont-de-l'Arche (Eure), le samedi 15 juin 1996.

– Paris. Sao Paulo. Dakar.

Nadja A.M. CLINQUART
et
Salif POUYE

le 1er juin 1996.

Rue Haddock-Lobo, 959. Appart. 113,
CEP 01414-001 Sao Paulo,
Brésil.

Décès

– Mme Philippe Blanc, née Jeanne Berthelot,
son épouse,
François Blanc,
Frédéric Blanc,
Isabelle Blanc
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe BLANC,
conseiller des affaires étrangères,
ancien chef de cabinet
d'André Malraux,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre du Mérite,

survenu le 9 juin 1996, dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

Fleurs coupées.
L'incinération aura lieu dans l'intimité familiale.

38, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

– Jean-Pierre Brunissen,
son mari,
Nicolas, Laurence et Joseph,
Valérie et David,
ses enfants,
Nina et Melvin,
ses petits-enfants,

Les familles Djavid Azizi et Alizadeh, Brunissen, Fatigue, Hayat, Martineau, Weil-Rabaud,
ont la douleur de faire part du décès de

Allé BRUNISSEN.

Elle nous a quittés le 1er juin 1996, à *l'hôpital du Val-de-Grâce*, au terme de huit mois d'une lutte courageuse.

Nous vous prions d'assister ou de vous unir d'intention au dernier hommage que nous lui rendrons le mercredi 12 juin, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Merci à tous ceux qui l'ont accompagnée.

– Mme Simone Carrieu,
son épouse,
M. et Mme G. Lancelle,
M. et Mme P. Costa,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph CARRIEU,
officier des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1945,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année, le 8 juin 1996, à Toulouse.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, ce mardi 11 juin.

Il rejoint sa fille,

Marie-Christine,

au cimetière de Vigoulet-Auzil (31).

24, rue de la Digue,
31300 Toulouse.

– Mme Jean Dauphin,
son épouse,
M. et Mme Bertrand Lacau,
M. et Mme Edouard Sauvée-Dauphin,
ses enfants,
François-Aymard et Constance Lacau,
Edouard, Alexandre et Fanélie Sauvée-*Dauphin*,
ses petits-enfants,
Les familles Dauphin et Morel,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean DAUPHIN,
directeur honoraire
des établissements et participation
à l'étranger du Crédit Lyonnais,

survenu le 8 juin 1996, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 juin, à 14 h 15, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Versailles, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Malakoff (Hauts-de-Seine), dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

M. Marcel GILLET,
historien,
professeur émérite à l'université Lille-III,

est décédé le vendredi 7 juin 1996, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Ses enfants,
Sa famille
Et ses amis,
vous invitent à partager leur peine lors de la cérémonie religieuse qui sera célébrée le vendredi 14 juin, à 9 h 30, en l'église Saint-Sauveur, à Lille.

62, avenue Kennedy,
59000 Lille.
18, rue Gantois,
59000 Lille.
9, avenue du Parc,
59380 Socx.

– *Mme* Brigitte Bouroche-Rigollot,
son épouse,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Yvon RIGOLLOT,
professeur de lettres,

survenu le 7 juin 1996, dans sa quarante-huitième année.

Les obsèques ont lieu ce mardi 11 juin, à 15 heures, en l'église de Rémilly-en-Montagne.

21540 Rémilly-en-Montagne.

– Mme Georges Giorgetti,
son épouse,
Le capitaine de corvette (h)
Et Mme Georges Dagron, née Marie-Thérèse Giorgetti,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges GIORGETTI,
X 44,
président honoraire
d'Abeille Assurances,
directeur général honoraire
du groupe Victoire,

survenu le 9 juin 1996, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, 158, avenue Charles-de-Gaulle.

64, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.
136, rue Lamarck,
75018 Paris.

– Le conseil d'administration,
Et la direction de Commercial Union France (groupe Victoire),
ont le regret de faire part du décès, survenu le 9 juin 1996, de

Georges GIORGETTI,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique (promotion 1944),
président-directeur général honoraire
de l'Abeille Paix Igard,
directeur général honoraire
de la Compagnie financière
du groupe Victoire.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, 158, avenue Charles-de-Gaulle.

« Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu. »
Matth. VI,33.

« J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. »
2 Cor. IV,13.

Marieleine HOFFET,
née TEUTSCH,
pasteur,

a été remise entre les mains de Dieu à quatre-vingt-onze ans, le 6 juin 1996.

Françoise Foffet, Anne-Marie, Martine et Jean-Pierre,
Martine et Théo Stussi, Pierre et Anne,
Jean-Louis et Christiane Hoffet, Anouk et Caroline,
Alice Hoffet.

6, place Saint-Louis,
67000 Strasbourg.

– Le docteur et Mme Alain Roumajon,
Anne, Claire, Céline et François,
Mlle Suzette Roumajon,
ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Yves ROUMAJON,
médecin psychiatre,
expert national honoraire,
président honoraire
de l'Association française
de criminologie,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre FFI,
croix de guerre TOE avec palme,

survenu le 5 juin 1996.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

90, rue du Docteur-Vigne,
76600 Le Havre.

– *Mme Lydie Taléghani,*
sa mère,
Mme Andrée Taléghani-Davanture,
son épouse,
Mme Irène Kaplan,
sa sœur,

Jean-Loup Taléghani, Sophie Taléghani, Claire Davanture,
Dominique Taléghani et Isabelle Ribot,
ses enfants,

Amélie, Raphaëlle, Mathilde, Céline, Jeanne, Léo et Tom,
ses petits-enfants,

Mme Janine Schneider,

Sa famille, ses nombreux amis, les familles Bean, Delacroix, Fabian, Heiser, Lang, Moroni, Ribot, Santoni, Vincenzini,

ont la très grande tristesse d'annoncer le décès subit de

M. Michel TALÉGHANI,
sociologue, chargé de recherches
à l'Inserm,

survenu le samedi 8 juin 1996, à son domicile de Bransles.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 11 juin, à Bransles (Seine-et-Marne).

Famille Taléghani,
La Brosse,
77620 Bransles.

– Ljuba Vinokur,
Annie Vinokur,
Agathe Cury,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Saya VINOKUR,

survenu à Paris, le 8 juin 1996, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Remerciements

– Le docteur et Mme Pierre Cochet,
Leurs enfants,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de

Mme Marie-Joséphine MORVAN

Anniversaires de décès

– A vous qui avez eu le bonheur de connaître et d'aimer

Marie BALVET.

Il y a un an, elle nous quittait.

Avec le souvenir de Marie,
Sa famille et ses proches.

– Il y a neuf ans,

Mme Jacques FURET,
née Jeanne VILMAIN,
professeur de lettres classiques,

nous quittait tragiquement.

Ceux qui l'ont connue voudront bien avoir une pensée pour elle, en union avec sa famille.

« Elle a trop pensé aux autres pour qu'elle soit jamais oubliée. »
Saint Augustin.

– Le 12 juin 1991,

Rosette PLÉGELATTE

nous quittait.

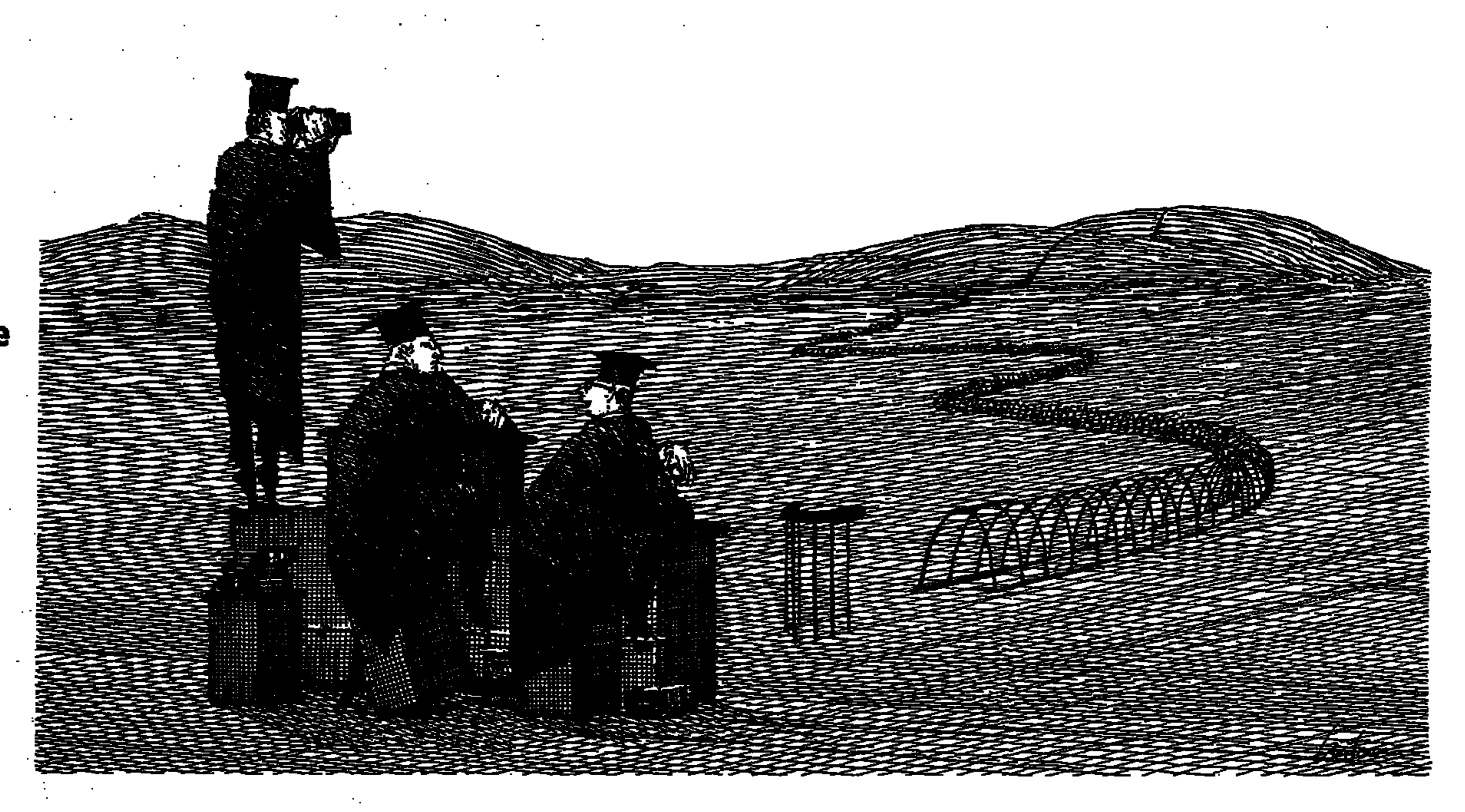
Elle est toujours présente parmi nous.

première cour
pénale créée
par l'ONU,
le Tribunal
internationa
de La Haye
sur les crimes
de guerre dans
l'ex-Yougoslav
a une rude
tâche : prouve
qu'il n'est pas
un simple alib
pour blanchir
la communaut
internationale
de ses carences
politiques

HORIZONS

ENQUÊTE

Première cour pénale créée par l'ONU, le Tribunal international de La Haye sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie a une rude tâche : prouver qu'il n'est pas un simple alibi pour blanchir la communauté internationale de ses carences politiques



Tadic face à l'Histoire

C'EST fait pour que l'on n'en perde pas un mot, pas une image. Depuis la galerie du public, on est à quelques mètres seulement de l'accusé. On peut suivre son regard, on pourrait déceler sur ses traits la moindre réaction à ce qui se dit dans ce théâtre dont il est le personnage central, et que l'on entend aussi, dans les écouteurs qui renvoient en anglais, en français ou en serbo-croate la traduction simultanée de toute parole prononcée. Mais Tadic ne bronche pas : le premier accusé jugé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par le premier *tribunal pénal jamais créé par* l'ONU offre au monde le visage de l'impassibilité absolue ; il prend poliment son ennui en patience.

Seuls les mouvements des spectateurs semblent par instants capter son intérêt : son regard s'accroche par exemple à un groupe d'étudiants – et d'étudiantes – néerlandais qui vient s'installer pour quelques minutes dans la galerie du public. Une paroi de verre blindé sépare cette dernière de la salle d'audience, mais tout est proche, tout est visible, tout s'entend. Les trois juges en rouge et noir – Gabrielle Mc Donald (Etats-Unis), Datuk Lal Vohrah (Malaisie), Ninian Stephen (Australie) – dominent la salle au fond, face au public. Sur leur droite : l'accusé et le pupitre de la défense, où se relaient Michaïl Wladimiroff et Alphons Orie, deux brillants avocats du barreau néerlandais ; Stevan Kay, portant la perruque blonde du barreau d'Angleterre ; Milan Vujin, déjà défenseur de criminels présumés devant toutes les cours de justice de l'ex-Yougoslavie, et Nikola Kostich, membre du barreau serbe et de l'Association américaine des avocats en droit pénal.

Sur la gauche des juges : l'accusation, dirigée par Grant Niemann (Australie), avec Brenda Hollis, Alan Tieger et Michael Keegan, tous trois Américains. Face aux juges, le témoin, tournant le dos à la vitre pare-balles, mais dont les caméras renvoient le visage en gros plan sur des téléviseurs installés dans la salle du public.

D'un côté de la salle d'audience, les cabines d'interprétariat, de l'autre, la régie télé. Un matériel sténographique informatisé permet de transcrire les débats en simultané. Au cœur de locaux vieillots prêtés par une compagnie d'assurances néerlandaise dans un quartier excentré de La Haye, a ainsi été aménagé, à grand renfort de technologie, le tribunal le plus pédagogique et l'un des plus médiatiques du monde. Il est fait pour que le monde sache.

Les cent cinquante places de la galerie du public ne pouvaient accueillir, à l'ouverture du procès Tadic, le 7 mai, les foules qui se pressaient pour voir et pour transmettre. CNN, toute cette journée-là, donna du direct intégral. Mais, à la quatrième semaine d'audience, alors que les débats n'ont pas encore concerné directement Tadic – hormis, le premier jour, les déclarations de présentation de l'accusation et de la défense –, la fréquentation de la galerie publique se fait rare : quelques journalistes d'agence sont encore là par devoir, à côté de quelques membres d'organisations humanitaires venant visiter ce tribunal qui invente une justice nouvelle, en faveur de laquelle ils militent ardemment.

L'affluence augmentera de nouveau avec l'audition des premiers témoins « visuels », ceux qui diront de Dusko Tadic : *« Il en était, je l'ai vu »*, en racontant les exactions auxquelles les forces serbes se livrèrent en 1992 contre les non-Serbes du district de Prijedor, première région martyre dans la guerre de Bosnie.

ILS raconteront l'attaque du bourg de Kozarac, où Tadic tenait le café Nipon, rue Marsala Tita, et des hameaux environnants ; le transfert forcé d'une partie de leurs habitants, l'arrestation des autres et leur internement dans des camps. Ils diront que Tadic a pris une part active à tout cela, notamment au meurtre d'un homme âgé et d'une femme, près du cimetière du vieux quartier de Kozarac, ainsi qu'au passage à tabac des Musulmans et des Croates emmenés dans les casernes de Prijedor. Ils raconteront que le 27 mai 1992, Tadic et son ami Goran Borovnica étaient parmi les Serbes encadrant une colonne d'habitants de Kozarac que l'on chassait de chez eux en leur faisant traverser la ville les mains sur la nuque ; qu'ils appelèrent quatre hommes par leurs noms – Redo Foric, Ismet, Ekrem et Seido Karabazic – pour les faire sortir des rangs et les abattre froidement, sous le regard des autres.

Ils diront encore que Tadic a violé une femme dans le camp d'Omarska et qu'ils l'ont vu parmi le groupe de Serbes qui, un jour de l'été 1992, tabassa à mort Emir Karabasic, Jasmin Hrnic, Enver Alic, dans un hangar adjacent, et força un prisonnier à émasculer Fikret Harambasic, qui en périt. Ils raconteront que, dans les semaines suivantes, d'autres sont morts sous les coups de Tadic et des siens, près du bâtiment du camp d'Omarska qu'on appelait « la maison blanche », et d'autres encore dans les villages de Jaskici et Sivic, puis dans le camp de Trnopolje, où, selon l'accusation, il a participé, entre septembre et décembre 1992, au meurtre de trente détenus et aux violences physiques infligées à douze prisonnières.

Alors, sans doute, les télévisions reviendront, pour guetter l'éventuel moment où Tadic perdra de sa placidité. *Mais l'objet du Tribunal* pénal international de La Haye (TPI) n'est pas seulement de rappeler au monde ce qui s'est passé en 1992 dans la région de Prijedor. Ceux qui furent les envoyés spéciaux de la presse en Bosnie le lui avaient déjà dit ; des centaines de pages de rapports commandités par l'ONU, qui ont d'ailleurs servi de base aux enquêteurs du TPI, ont relaté aussi ces événements et sont d'accès public depuis plusieurs années.

L'objet du tribunal n'est pas seulement non plus de rendre justice aux victimes de Dusko Tadic. Car des Tadic, il y en eut des milliers dans l'ex-Yougoslavie, et des victimes, des dizaines de milliers auxquelles il ne sera jamais rendu justice. Le cafetier de Kozarac n'était ni chef de guerre, ni même chef de bande. C'était un quadragénaire sans histoires, adepte de karaté, au visage de fêtard avec des poches sous les yeux, auquel on ne connaissait pas même d'hostilité particulière envers les non-Serbes avant la guerre.

Ce que doit montrer le tribunal, c'est qu'on peut n'être qu'un Tadic parmi les Tadic, lampiste, petite main dans un vaste déferlement criminel orchestré de beaucoup plus haut, et avoir à répondre individuellement de ses actes devant une justice internationale qui jusque-là n'existait pas. La communauté internationale s'est dotée depuis la seconde guerre mondiale d'un arsenal de règles de droit humanitaire (la définition du crime contre l'humanité par le tribunal de Nuremberg en 1945, la convention sur le génocide en 1948, les conventions de Genève en 1949 sur les lois et coutumes de la guerre, etc.), mais elle ne disposait jusqu'à présent d'aucune instance judiciaire pour punir en son nom ceux qui violent ce droit.

Cette instance nouvelle est mal née – car sa création par l'ONU ne fut, à l'origine, qu'un alibi pour les grandes puissances qui, plutôt que d'aller arrêter les crimes qui se perpétraient en Bosnie, promettaient de les punir ultérieurement. Elle doit d'autant plus faire ses preuves. Au-delà du cas Tadic, le TPI doit démontrer qu'il n'est pas lui-même un tribunal fantoche et que cette justice internationale qu'il fait naître en est une vraie – sereine, indépendante, équitable, méticuleuse quant à l'établissement des preuves, respectueuse des droits de la défense.

Mais que tout cela est difficile et lent ! L'accusation a prévu d'appeler à la barre une centaine de témoins, la défense, une trentaine. *Au rythme où vont les choses*, le procès pourrait se prolonger jusqu'à la fin de l'automne, au bas mot. A la quatrième semaine, on n'en était encore qu'à l'audition du onzième témoin « indirect », le Musulman Mirsad Mujadzic, ancien dirigeant local du SDA (le parti d'Izetbegovic), qui racontait les élections de 1990, puis la prise de contrôle par les Serbes de la mairie et de la police de Prijedor, les réunions de notables et, en 1992, le retour des milices serbes après le cessez-le-feu en Croatie, les distributions d'armes aux Serbes de la ville à partir de camions de l'armée fédérale yougoslave (JNA), la méfiance qui, en quelques jours, s'insinue entre voisins, le dialogue devenu impossible entre ceux qui aimaient à se fréquenter, les premiers incidents armés et ce coup de téléphone qui le réveille, le 30 avril 1992 à 6 heures du matin : *« Prijedor est occupée. »*

Ce que doit montrer le tribunal, c'est qu'on peut n'être qu'un Tadic parmi les Tadic et avoir à répondre de ses actes devant la justice internationale

L'Histoire se raconte à La Haye, minutieusement. Le juge-président, Mme Mc Donald, réprime de temps à autre un bâillement. Chaque témoin à charge est soumis à un interrogatoire de l'accusation puis à un contre-interrogatoire de la défense. Mirsad Mujadzic s'y prête avec patience, y compris quand l'avocat de la défense en perruque l'oblige à fournir des détails apparemment sans rapport avec les faits en cause et le traite comme un accusé. Il s'y soumet avec calme et rigueur, visiblement averti qu'il faut être extrêmement attentif à la forme et précis. *« Pardonnez-moi,* dit-il à plusieurs reprises, *j'ai compris votre question en anglais, mais je n'ai pas reçu la traduction en serbo-croate... »*

Ouvrant la cohorte des témoins à charge, l'historien britannique James Gow avait, au début du procès, expérimenté le premier les rudesses de ces *cross examinations* (interrogatoires contradictoires à l'anglo-saxonne). En tant que spécialiste des Balkans, le jeune professeur du King's College de Londres était là pour planter le décor historique des événements de Prijedor, ce qu'il fit très longuement, avec force cartes, tableaux comparatifs de la répartition des populations avant et après la guerre, retours très loin en arrière. L'objectif était de démontrer que les événements de 1992 à Prijedor impliquaient la Serbie, donc qu'il s'agissait bien d'un conflit international, faute de quoi le tribunal n'eût pas été fondé à émettre l'accusation de crimes de guerre contre Tadic. Au quatrième jour de son audition, le jeune historien commença à subir le feu nourri des questions de l'un des avocats de la défense, Me Alphons Orie :

« M. Gow, vous affirmez que la guerre en ex-Yougoslavie a été provoquée par la Serbie. Est-ce au motif que vous avez des préjugés envers les Serbes ?

– Absolument pas.

– Je vais lire un passage d'une publication de M. Gow dans lequel il compare la Serbie à « un serpent qui crache son venin »...

– Il s'agit d'une formule littéraire... »

Au cinquième jour, Me Orie réussissait à passer pour aussi bon spécialiste des Balkans que James Gow et à faire dire à l'historien, quelque peu déstabilisé, que *« oui, le combat contre la sécession d'un des Etats de la Fédération était conforme à la Constitution »*.

Vinrent ensuite les témoins dits « de fait », chargés de démontrer que les événements d'Omarska et de Trnopolje ne furent pas des actes isolés, mais qu'ils participaient d'une entreprise criminelle systématique et à grande échelle, et que le tribunal est par conséquent fondé à retenir contre Tadic l'accusation de *« crime contre l'humanité »*. Car, comme l'explique un magistrat, *« un viol dans les couloirs du métro Châtelet, c'est un viol ; mais un viol dans le contexte d'une opération de purification ethnique, c'est un crime contre l'humanité »*.

L'ACCUSATION avait-elle pour autant besoin de cent témoins ? Elle a devant elle une défense retorse qui, dès le premier jour, a laissé prévoir qu'elle leur mènerait la vie dure. Dans son exposé de présentation, Me Wladimiroff, loin de nier les atrocités commises dans le nord de la Bosnie, a mis en doute les témoignages de ceux qui, de près ou de loin, ont eu à en souffrir : *« Un témoin qui a souffert a droit à la compassion pour ses souffrances, mais il ne doit pas être cru à cause de ses souffrances. »*

« Il n'est pas dans nos intentions de discuter ce qui s'est passé dans les camps. La position de la défense est simplement que Dusko Tadic n'y a été impliqué en aucune manière. » Erreur sur la personne, donc. Pour le démontrer, disait encore Michaïl Wladimiroff, la défense n'est pas à armes égales avec l'accusation, notamment parce que des témoins qu'elle aurait voulu appeler à la barre sont empêchés de venir par les autorités de la « République serbe de Bosnie » (d'autres, qui ne voulaient pas venir à La Haye, témoigneront de chez eux grâce à un système de vidéoconférence mis à leur disposition par le TPI). Dans le même exposé, l'avocat mettait en garde contre la pression d'une opinion publique *« qui réclame une sentence contre le premier accusé »* du TPI.

Tadic bouc émissaire ? Le risque principal n'est sans doute pas là, tant le bureau du procureur Goldstone a pour véritable obsession le respect des droits de la défense. Le risque serait plutôt que ce procès, qui doit être exemplaire parce qu'il est le premier, ne s'enlise dans des lourdeurs procédurières qui lasseront y compris les amateurs des longs procès à l'américaine. Et que soit de plus en plus mise en cause la politique générale du TPI : fallait-il commencer par Dusko Tadic, lui consacrer un tel déploiement de moyens, plutôt que de se concentrer sur ceux qui encadrèrent les guerres de purification ethnique en Bosnie et en Croatie ?

Alain Franco et Claire Tréan

Dessin : Leiter

صكنا من الاصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La défense privatisée ?

EN REFUSANT de financer le développement en Europe de l'avion de transport militaire futur (ATF), la France, qui en a fait un principe de sa nouvelle programmation militaire, et l'Allemagne, qui vient de rallier cette position au « sommet » Chirac-Kohl de Dijon, innovent en matière de défense. C'est la première fois que deux Etats – sans trop se préoccuper de savoir ce qu'en pensent les six autres partenaires du projet – délèguent à leur industrie de défense tous les risques financiers et lui demandent de se comporter comme le secteur de l'aviation commerciale, où les compagnies aériennes se contentent d'acheter « sur étagères ».

En poussant cette attitude à l'extrême, affirment ceux qui craignent les suites éventuelles d'une solution aussi radicale, on peut s'attendre à voir les Etats, dont la mission numéro un est de garantir la défense du pays quelle que soit sa situation financière, se désengager peu à peu de leurs obligations régaliennes et laisser aux lois du marché la régulation des moyens nécessaires à leur sécurité. Pourquoi pas, demain, disent les esprits les plus critiques, une armée subventionnée par des mécènes ?

Sans aller jusque-là, l'ATF devient un cas d'école. Huit pays européens (la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Turquie, le Portugal et la Belgique) ont exprimé le souhait de disposer, au début du siècle prochain, d'un avion capable d'acheminer et de larguer combattants et matériels. Les caractéristiques et les performances de ce transport militaire sont telles qu'il n'existe aucun modèle commercial qui puisse faire l'affaire. Seuls, à ce jour, les Américains, voire les Russes et les Ukrainiens d'une certaine façon, en construisent en série.

Acheter « sur étagères », c'est aussi courir le risque de laisser aux Etats-Unis un monopole de fait dans le transport stratégique

La France, qui donne la priorité à la mise sur pied de forces dites « projetables » à distance de ses frontières, ne peut pas accepter de faire l'impasse sur les moyens de transporter de telles unités. Elle doit donc préparer, à partir de 2003, la succession de ses Transall actuels.

Mais, dans le même temps, la France découvre qu'elle n'a plus les moyens financiers de ses ambitions stratégiques. Elle doit tailler entre 1997 et 2002, années pendant lesquelles elle veut professionnaliser ses armées, dans ses dépenses d'équipement. Et elle commence à s'y atteler, en plaçant en tête de ses économies budgétaires les projets, conçus au besoin en coopération européenne, qui n'ont pas encore reçu le moindre début de financement. Tel est bien le cas de l'ATF. L'Allemagne ne s'est pas privée de maugréer contre la France, avant le « sommet » de Dijon, pour finalement se rallier à elle, au nom de sa propre cure d'austérité.

D'où cette idée que les industriels concernés devront se débrouiller par eux-mêmes, pour trouver les ressources qui leur permettent de lancer le développement de l'ATF à leur compte et sans financement des Etats.

C'est à tort qu'on identifie cette « révolution » dans le militaire à une pratique courante du secteur civil. En réalité, comme le prouvent les activités de cette branche jusqu'en 1992, l'industrie aéronautique en Europe a financé le développement de ses productions commerciales – à hauteur de 60 % – grâce au système étatique des avances remboursables. Mais, au sein même de cette Europe, les situations varient sensiblement d'un pays à l'autre, selon que les gouvernements exigent, ou non, d'être remboursés. Ce qui crée des disparités entre constructeurs européens.

En outre, ces inégalités de départ, qui font que certaines entreprises orientées vers le militaire ont pu bénéficier de rentes de situation, sont aggravées par d'autres qui relèvent de pratiques nationales. A titre d'exemple, Aerospatiale voit sa part d'autofinancement grimper à 8 %, parce que l'Etat s'implique moins que d'autres, quand British Aerospace est à 2 % et la DASA allemande à 6 %. C'est d'entrée de jeu un handicap de compétitivité pour l'un, un avantage immédiat pour les deux autres,

Après le « sommet » de Dijon, cependant, les industriels de l'ATF ont commencé de nouer des contacts avec des banques, afin d'examiner de quelles assurances et garanties celles-ci auraient besoin. Il faut mettre au net le montage financier d'une opération qui aboutit à fabriquer quelque trois cents avions à 368 millions de francs pièce. En particulier, il s'agit d'identifier le type d'engagement – par exemple, l'annonce de contrats fermes sur la base d'un prix forfaitaire – que les Etats peuvent assumer, de façon à éviter de trop alourdir la gestion de chaque industriel.

Ce n'est pas une démarche aisée. Les banquiers n'ignorent pas l'épée de Damoclès que les Etats font peser en permanence sur ce programme. L'avion concurrent existe déjà aux Etats-Unis, avec le C-10J, dérivé de l'actuel Hercules, que son constructeur, Lockheed Martin, propose à un prix inférieur de 20 % à celui de l'ATF, parce qu'il a déjà largement rentabilisé sa production. Dans ces circonstances, acheter un produit américain « sur étagères » est plus qu'une tentation pour des gouvernements européens impécunieux.

Mais c'est aussi courir le risque de laisser aux Etats-Unis un monopole de fait dans le transport stratégique et, par avance, leur reconnaître à terme un droit de regard – sinon un droit de veto – sur l'utilisation que les Européens seraient amenés à faire de leurs avions au travers de ces groupes de forces interarmées multinationaux (GFIM) dans l'OTAN, où la logistique lourde dépendrait en dernier ressort des armées américaines.

Dans le cas particulier de la France, la charge représentée par un développement de l'ATF (soit 7 milliards de francs) sans l'aide de l'Etat viendrait accroître l'endettement du groupe Aerospatiale – et diminuer du même coup la valeur globale de cette entreprise – à un moment où Jacques Chirac a préconisé une fusion avec Dassault. N'est-ce pas accumuler les difficultés ? Peut-on, en effet, préconiser une réorganisation dynamique de l'industrie aéronautique sur la base d'un désengagement financier de l'Etat et d'un effondrement des programmes ? Peut-on en quelque sorte privatiser le mode de gestion des projets majeurs d'armement ? Et, si oui, pourquoi ne pas l'avoir commencé avec l'avion de combat Rafale, qui demeure, pour 200 milliards de francs, l'investissement principal de la défense nationale, quand la part française dans l'ATF est estimée à 31 milliards ? Autant de questions qui font débat. Même aux Etats-Unis, le pays du libre marché, tous les programmes d'armement restent financés sur des crédits publics du Pentagone et des agences fédérales associées.

Jacques Isnard

Le Monde

ÉDITORIAL

Le pari social de la SNCF

LE conflit de l'hiver a été payant pour les cheminots. Le plan de sauvetage de la SNCF présenté aux organisations syndicales, lundi 10 juin, par le gouvernement, a en tout cas reçu un premier accueil favorable. La CGT-Cheminots, qui représente près de la moitié des salariés de l'entreprise, estime que *« le gouvernement n'est pas insensible au rapport de forces qui s'est encore exprimé le 6 juin avec la manifestation nationale des cheminots à Paris »*.

Outre le fait que la réforme du régime des retraites n'est plus à l'ordre du jour, l'Etat a donné des assurances aux cheminots sur deux points majeurs. En annonçant, d'une part, le transfert d'environ 120 milliards de francs de dette au profit d'un nouvel établissement public chargé des voies ferrées, il allège considérablement le fardeau qui pèse sur la SNCF (près de 15 milliards de francs de frais financiers chaque année). En renonçant, d'autre part, à gager la dette de la SNCF par ses actifs et ses filiales, il a éloigné le spectre d'une vente de l'entreprise par appartements.

A-t-il pour autant sauvé l'entreprise ferroviaire ? Le partage des responsabilités, réclamé par la réglementation européenne depuis 1991, a certes le mérite de la clarté. Il y aura désormais deux établissements publics responsables du transport ferroviaire : le premier financera la construction des lignes et leur entretien, et encaissera les subventions de l'Etat et les péages versés par le second, la SNCF, qui se concentrera sur l'exploitation des trains.

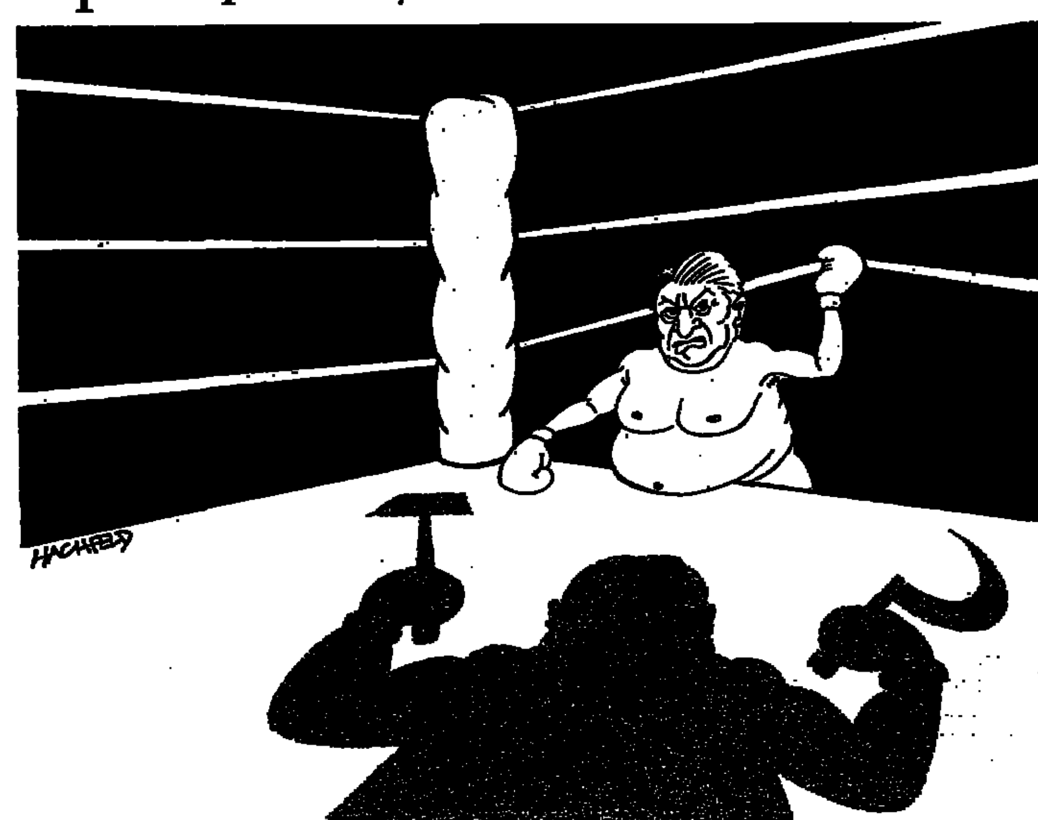
La compagnie ferroviaire ne pourra plus s'abriter derrière le coût des infrastructures pour justifier son incapacité à redresser ses résultats. Le gouvernement réalisera ses arbitrages en toute transparence : soit il réduira le budget d'investissement du nouvel établissement, soit il construira moins de routes et plus de voies ferrées.

Voilà pour les principes. A y regarder de plus près, il n'est pas certain que les pouvoirs publics aillent jusqu'au bout de cette logique. La réforme laisse en fait entier le problème de la dette. Les 206 milliards de francs d'endettement (prévus pour la fin de 1996), même partagés entre la SNCF et la nouvelle structure, sont toujours là. Ce plan de sauvetage, contrairement à celui qui avait déclenché le conflit de l'hiver dernier, ne prévoit pas de mécanisme de désendettement du nouvel établissement.

Le gouvernement reste volontairement flou sur les recettes supplémentaires qu'il lui attribuera pour équilibrer ses comptes annuels. En récupérant les voies ferrées, la nouvelle entité hérite d'un déficit annuel de 10 milliards de francs. Le gouvernement le reconnaît du bout des lèvres, mais hésite à prendre de véritables engagements budgétaires. Rien n'est dit non plus sur les ressources dont l'établissement disposera pour investir dans de nouvelles liaisons ferroviaires.

Le plan de sauvetage s'apparente surtout, pour l'instant, à un jeu d'écriture comptable et à un montage juridique. A aucun moment le problème de la stratégie de l'entreprise n'est véritablement posé ; la révolution dans la gestion de l'entreprise reste à faire.

Reprise *par Hachfeld*



Ex-pères

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

A QUI SE FIER ? Récapitulons. Les politiques ? Ils promettent la lune, tous ; et une fois élus, ils invoquent immanquablement les contraintes de l'éternelle *crise* et de la finance internationale pour écraser les faibles, protéger les forts, placer les amis, aider les proches. Que de temps perdu à espérer que d'autres feraient moins mal !

Les maîtres et les stars de l'audiovisuel ? Leur influence mafieuse sur l'opinion est devenue telle que les politiques, sans trop l'avouer, soumettent les carrières médiatiques au *spoil system* des alternances électorales, donc aux règles de la courtisanerie sans vergogne.

Les intellectuels ? Leurs fourvoiements dans les deux folies sanglantes du siècle – nazisme et stalinisme – ont ruiné leur crédit, né quelque part entre les affaires Calas et Dreyfus. De leurs autocritiques désinvoltes, il ressort qu'ils ne croyaient pas un mot des idéologies embrassées, que l'engagement leur servait simplement à soigner leur dépression, leur fatigue de penser par eux-mêmes. A les croire, ils ne savent pas ce « qui leur a pris ». Il fallait que jeunesse se passe. Les idées ne sont jamais que les justifications d'humeurs intimes, etc.

Moralité, si l'on peut dire : « Que les dupes qui les ont bêtement cru sur parole, jusqu'à en mourir, ne s'en prennent qu'à leur propre naïveté. » Classique défense des escrocs ! A ces maîtres-à-penser faillis ont succédé des as de la dissertation, qui cherchent moins à concevoir l'avenir qu'à répondre au marché, inépuisable, de l'anxiété métaphysique.

Faire confiance à la justice – *« de ce pays »*, comme on dit maintenant ? L'exécutif trie légalement entre les poursuites qui l'arrangent et celles qui l'embarrassent. Quant aux juges dits « petits » qui jouent les justiciers de télévision, ils parviennent, au mieux, à traquer certains passe-droits, à écorner quelques réputations de notables. Les doutes du bon peuple confortent le cynisme des décideurs. Le découragement des esprits suit la corruption des marchands.

Restait un recours suprême, sacré : les *experts* en tous genres. Leur crédit, lui aussi, s'effrite. Sur le sang contaminé, ils ont tergiversé. Le sida : ils piétinent, faisant alterner lueur d'espoir et détresse. Les essais nucléaires ? Secret-défense, le citoyen n'a pas à en connaître, c'est assez qu'il vote. Les impôts ? Les rapports de conseillers irresponsables se succèdent et s'envolent comme des ballons d'essai. L'effet d'annonce prime toute réflexion loyale. La météorologie fait figure de science exacte à côté des pronostics économiques, qui annoncent tour à tour reprise et récession, dont les évaluations des déficits publics changent à vue d'œil, au gré des gouvernants et de leurs maîtres, les spéculateurs.

A l'origine, l'expert tenait sa compétence des facultés, et son mandat de la justice. Désormais, il s'autoproclame, et il ne dépend que de lui-même, accessoirement de l'animateur de télévision qui lui a obtenu sa carte de crédit multimédias. Aucune sanction ne le frappe. Il sert ouvertement des intérêts politiques ou financiers extérieurs à sa science présumée. Les docteurs en blouse blanche, tous « professeurs », sont utilisés pour des campagnes charitables aux priorités décidées ailleurs et aux destinations de plus en plus aléatoires.

Sans conviction – cette vieillerie ! –, les conseillers en communication et en image vendent au dirigeant le plus offrant leurs recettes de propagande. Sondeurs et politologues, souvent confondus dans la même personne, contribuent à manipuler l'opinion. La vogue des « colloques » illustre le rôle de plus en plus vénal de l'expertise. Echanges de savoir et de réflexions ne sont que prétextes. Seul l'organisme invitant y gagne, en prestige culturel ; et de moins en moins, le filon s'épuise. Détrônés, les ex-pères nous laissent orphelins, et sans... re-pères, de sitôt.

Un vaste scepticisme s'ensuit, avec sa variante révisionniste, fondée sur la négation de l'expertise en histoire. Depuis quelques trimestres, nous nous enfonçons dans l'incrédulité, un mal national à la fois redouté et connu, quelque chose comme la face mélancolique du doute cartésien. Les tenants de la pensée modérée jubilent. « Encore un effort, lancent-ils aux attardés du progressisme ; rejoignez notre perplexité tragique et narquoise ! » Ils se gardent bien d'ajouter que ce désengagement par désillusion profite toujours aux favorisés, que le *dandysme* est au bout, réservé, par essence, à quelques privilégiés et, quoi qu'il prétende, docile aux puissants.

Après cette faillite des experts, quoi ? L'alternative prêtée à Malraux se dessine : avenir religieux ou pas. La crise de la raison sert les marchands d'invérifiable. Les livres sur Dieu fleurissent. Mais cette expertise-là perd aussi du crédit. Déjà un ex-saint homme sacrifie à une indéfendable amitié la vérité incontestée sur Auschwitz. Au nom d'une prétendue nécessité de communiquer à tout prix, l'ancien porte-parole des évêques de France se laisse portraiturer en « attaché de presse de Dieu » (sic).

« Soyons ardents et sceptiques », conseillait Barrès. Reste à trouver l'ardeur. Où ça ?

DANS LA PRESSE

NEWSWEEK
Henry Kissinger

■ A l'occasion de l'élection présidentielle russe, notre attention s'est inévitablement concentrée jusqu'à présent sur la compétition entre le président Eltsine et le leader du parti communiste Ziouganov. Quel que soit pourtant le résultat, la politique américaine à l'égard de la Russie devra faire l'objet d'une profonde révision. Cela est inévitable si Ziouganov gagne. Mais même en cas de victoire d'Eltsine, une nouvelle approche s'imposera. Car même avec Eltsine, la Russie poursuit une politique extérieure de plus en plus offensive, contraire aux idées que les Etats-Unis se font d'un ordre mondial. L'administration américaine n'aura d'autres choix que de renoncer enfin à ses conceptions inadéquates sur la diplomatie russe !

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG
Josef Joffé

■ L'Europe a besoin d'Albion. A l'occasion de la crise de la vache folle, les gros titres de la presse populaire britannique, comme ceux du *Sun*, propulsent à chaque fois les Allemands au centre de la polémique... Les Britanniques, certains d'entre eux en tout cas, sont furieux à l'égard de la modernité qu'ils ont pourtant inventée au XVIIIe siècle. Ils ont aussi inventé la sérénité, le pragmatisme et l'ironie, le libre-échange, le parlementarisme et l'économie de marché. Il faut souhaiter que ces idées fortes l'emporteront sur la vulgarité des titres de la presse à gros tirage.

LA TRIBUNE
Jacques Jublin

■ Intraitables... Inflexibles... Inébranlables. Les Allemands refusent l'émotionnel, le passionnel ou le diplomatique. *« La santé des populations prime sur tout. »* Et de prolonger au-delà de septembre les mesures unilatérales d'embargo prises dès le mois de mars. Certains ironiseront en se demandant si les Allemands, de la « vache folle » aux déchets nucléaires en passant par les émissions de soufre, de gaz carbonique et les diesels, ne sont pas en train de devenir la nation la plus écologique du monde. Peut-être, mais elle nous donne une sacrée leçon de démocratie.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Les cheminots avaient refusé un plan. Ils héritent d'une réforme, peut-être d'une révolution. Il y a six mois, ils ont récusé un contrat avec l'Etat qui, pour tout le moins, sauvegardait l'unité et l'intégrité de l'entreprise publique. Il leur est proposé aujourd'hui un plan de sauvetage qui prépare la SNCF à la libéralisation des transports souhaitée par Bruxelles, annonce un éclatement de la société, et sans doute à terme la privatisation d'un certain nombre de ses activités.

RTL
Jean-Yves Hollinger

■ Il y a une idée qui fait son chemin pour combler le nouveau déficit de la Sécurité sociale. Le taux du RDS (remboursement de la dette sociale) ne serait pas modifié, il resterait de 0,5 %, mais rien n'empêche de prolonger sa durée d'un an, il est prévu pour treize ans en principe. Et si l'année prochaine, la Sécu était encore en déficit, on pourrait encore le prolonger d'un an... Pourquoi pas ? Nous aurions inventé l'impôt provisoire perpétuel. Il faut dire que le génie fiscal français est sans limite...

FLEXIBILITÉ
Le temps partiel comme outil de gestion
page IV



TRIBUNE
par Bernard Ibal, page IV

Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 12 JUIN 1996

EMPLOI

DANS INITIATIVES MÉTIERS DU 18 JUIN
Les métiers de plein air

ANNONCES CLASSÉES
de la page VI à la page XIV



DAMIEN CHAVANAT

Financièrement coûteuses, la plupart des mesures entraînent peu d'embauches supplémentaires

Aides à l'emploi : un bilan décevant

dossier

APRÈS avoir été jugées indispensables pendant des années, les aides à l'emploi sont désormais critiquées. De tous bords et en toutes occasions, elles sont mises en cause, soupçonnées d'abord d'être inefficaces et coûteuses, ensuite d'introduire des effets pervers dans le fonctionnement du marché du travail et, donc, d'en rajouter dans la difficulté à résoudre le chômage. Car, pour compliquer le tout, ces fameuses aides sont devenues trop nombreuses au fil du temps, s'empilent les unes sur les autres, en viennent à se nuire, et constituent un ensemble à la fois illisible et peu cohérent. Pour les dénigrer, certains parlent de 476 mesures différentes, tandis que les plus modestes en restent aux 58 dispositions qui comportent une exonération de charges sociales. Peu importe. Le ministère du travail a dû publier un recueil qui les recense, et les organismes professionnels ou les chambres consulaires connaissent un grand succès avec leurs brochures explicatives.

A l'origine, le recours à de telles solutions se justifiait quand il s'agissait, pour les pouvoirs publics, de développer des politiques de traitement social du chômage et même, plus tard, de donner un contenu à ce qu'on voulut appeler les actions de traitement économique, qui se distinguaient des premières par leur caractère plus actif. Puisque toutes les catégories n'étaient pas en position d'égalité par rapport à la privation d'emploi ou, tout aussi grave, ne disposaient pas des mêmes chances de retrouver un travail, il fallait bien introduire des correctifs ou des éléments de compensation. Ce que l'on désignera bientôt comme des moyens de discrimination positive. Plus tard, mais toujours en parallèle, il fut également admis que des mesures appropriées devaient abaisser le coût du travail, notamment des publics les plus défavorisés, jugé responsable de bien des maux. D'où la multiplication des allégements de charges, que ceux-ci soient obtenus par des exonérations ou le transfert de certaines cotisations vers la fiscalité.

Mais la situation s'est progressivement compliquée avec le maintien dans la durée de cette logique d'intervention, au point d'être maintenant inextricable, du fait de l'addition de mesures. Ainsi qu'on le vérifiera prochainement, à coup sûr, avec la « balladurette » et la « juppette », destinées à doper les ventes d'automobiles, il en va des aides circonstanciées comme de la drogue. Une fois l'habitude prise, on ne peut plus s'en passer, à l'exemple des préretraites. De plus, l'existence de plusieurs dispositions voisines finit par en annuler les avantages respectifs quand ce ne sont pas les différences qui se gomment. Enfin, et c'est le plus préoccupant, nombre d'effets pervers se produisent qui nuisent à l'objectif recherché et pas seulement à l'efficacité de l'aide pour la création d'emploi supplémentaire.

De fait, les spécialistes repèrent aujourd'hui des conséquences néfastes qui ont pour noms les effets de file, de substitution, de seuil ou de cliquet, de cannibalisme ou d'éviction, de dominos ou d'appel, sans oublier le plus connu de tous, l'effet d'aubaine. Pour simplifier, disons que le ciblage d'une aide sur une catégorie particulière a toujours pour résultat d'écarter un autre public, souvent proche, et qu'il entraîne progressivement la sélection de ceux qui, tout en répondant aux critères d'accès, présentent le moins de handicaps. Parce qu'une prime est assortie au profil de ces personnes, elles seront au mieux préférées à d'autres qui auraient pu ou dû être de toute façon embauchées. Car, pour couronner le tout, il n'est jamais certain que l'incitation financière déclenche, chez l'employeur, la volonté de recruter davantage et donc de créer de l'emploi supplémentaire. Le dirigeant d'un grand groupe français, à la retraite, avouait récemment que les aides n'avaient jamais pesé sur ses décisions mais que, une fois son choix arrêté, il demandait à ses collaborateurs de rechercher ce à quoi il pouvait « avoir droit ». Ce n'est pas un hasard si, dans le débat actuel, Jean Gandois, président du CNPF, fustige les « chasseurs de primes » au sein du patronat. Des officines proposent d'ailleurs aux patrons de PME, contre rétribution et pourcentage sur les sommes obtenues, de leur trouver toutes les subventions adaptées à leur cas.

Lire pages II, III et IV

De ce point de vue, le CIE (contrat initiative-emploi) – et demain, le CIE-jeune – fait figure de dispositif emblématique. Il remplace une mesure qui était beaucoup moins coûteuse, le CRE (contrat de retour à l'emploi), qui visait les chômeurs de plus de deux ans, alors qu'il s'adresse lui-même aux chômeurs de plus d'un an, ce qui pénalise les chômeurs de plus longue durée. En outre, il n'aurait permis que la création de 50 000 emplois supplémentaires pour près de 300 000 bénéficiaires, valorisant le coût marginal de chacun des emplois créés à des sommes astronomiques, de l'ordre de 400 000 francs ! Selon une mécanique identique, qui n'impose aucune obligation et n'est soumise à aucun contrôle, le CIE-jeune peut mettre à mal toute la filière de formation en alternance, à moins qu'il ne soit utilisé avec modération par les employeurs. Attractif lui aussi, l'abattement accordé pour le travail à temps partiel, qui peut se cumuler avec d'autres aides, n'a-t-il pas accru la précarité et surtout permis de payer des salariés, de fait, en deçà du SMIC mensuel ?

Pour autant, il ne faudrait pas en conclure trop vite que toutes les aides sont à supprimer. Il convient malgré tout d'opérer des distinctions : si bien des mesures sont inefficaces ou contre-productives pour l'emploi, d'autres ont un effet positif dans certains cas précis et limités. Il convient par ailleurs de poursuivre l'œuvre d'assainissement qui consiste à passer de charges sociales appuyées sur les salaires à une protection sociale financée par la fiscalité. Si cela ne crée pas d'emplois directement, cela permet au moins d'abaisser le coût indirect du travail et d'amorcer une indispensable mutation.

Alain Lebaube

Le contrat initiative-emploi n'a pas eu le résultat escompté

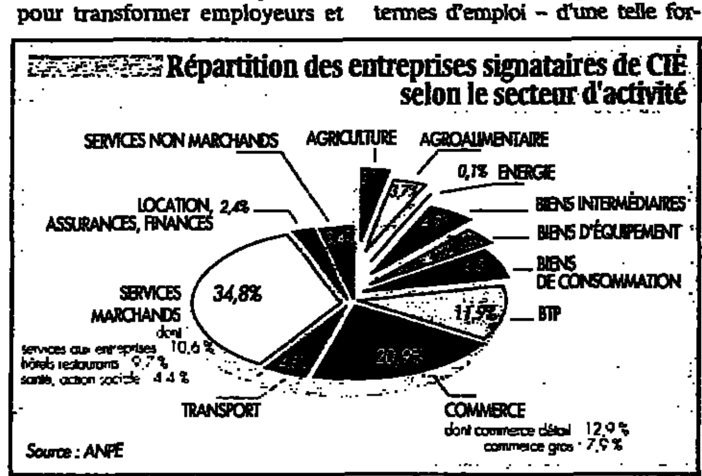
Sur 272 925 contrats signés en presque dix mois, le dispositif n'aurait permis de créer que 50 000 emplois supplémentaires

DEPUIS l'entrée en vigueur du dispositif, le 1er juillet 1995, jusqu'au 10 mai dernier, date du dernier pointage, 272 925 contrats initiative-emploi (CIE) ont été signés. Mesuré à l'aune de ce seul chiffre, le CIE, fer de lance de la campagne électorale de Jacques Chirac pour lutter contre le chômage, apparaît donc comme une belle réussite. Succès en trompe-l'œil ? En grande partie, puisque le contrat ne fait que modifier l'ordre des chômeurs dans la file d'attente et que la création d'emplois supplémentaires est très faible.

EFFET D'AUBAINE

Officiellement, le CIE est destiné à favoriser l'insertion professionnelle des chômeurs les plus exclus du monde du travail : demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), c'est-à-dire inscrits à l'ANPE depuis au moins un an, RMistes, chômeurs âgés de plus de cinquante ans, handicapés, etc., par un abaissement du coût du travail de 40 % pour un salarié rémunéré au SMIC (6 250 francs bruts). Qu'il soit signé pour une période indéterminée ou déterminée (au moins un an, au plus deux ans), le CIE offre donc, pendant deux ans au maximum, un double avantage à l'employeur : une prime mensuelle de 2 000 francs et une exonération totale des cotisations patronales de Sécurité sociale sur la partie du salaire n'excédant pas le SMIC, soit une « gratification » de 12 000 francs par an. Pour les chômeurs de plus de cinquante ans, l'exonération des charges vaut jusqu'à la retraite. En ayant recours au CIE, l'employeur qui recrute un salarié rétribué au SMIC réalise donc une économie de 36 000 francs par an.

Il n'en fallait pas davantage pour susciter un véritable effet d'aubaine dans bon nombre d'entreprises. Et pour transformer employeurs et DRH en d'authentiques « chasseurs de primes ». Le CIE a pris le relais du CRE (contrat de retour à l'emploi), qui, moins généreux, n'accordait que 10 000 francs de prime pour l'embauche d'un chômeur inscrit à l'ANPE depuis au moins deux ans, assortis d'une exonération des charges patronales limitée à six mois.



Le public bénéficiaire des CIE (contrat initiative-emploi) est majoritairement composé d'adultes de 25 à 49 ans. Par rapport aux CRE (contrat de retour à l'emploi), leur part reste stable autour de 66 %.

Or, de nombreux employeurs qui, de toutes façons, avaient besoin de procéder à des recrutements se sont précipités sur le dispositif : c'est ce que les spécialistes appellent l'effet de substitution. Effet mécanique qui incite à relativiser le succès quantitatif du CIE et donc l'impact réel – en termes d'emploi – d'une telle formule, d'autant plus coûteuse pour les finances publiques. Doté d'un budget de près de 12 milliards de francs pour 1996, le dispositif n'aurait permis de créer, sur les 272 925 contrats signés au 10 mai, que 50 000 emplois supplémentaires, alors que l'objectif affiché par le gouvernement visait à 350 000 emplois de plus. Pour tenter de justifier ce résultat, le ministère du travail répond désormais que *« l'objectif du CIE était moins de créer des emplois que d'empêcher les chômeurs de longue durée de tomber dans l'exclusion »*.

Le CIE ne fait finalement que modifier l'ordre dans la file d'attente des chômeurs au profit de ceux pour qui il est conçu (les chômeurs inscrits depuis au moins un an à l'ANPE), au détriment des autres, ceux qui sont inscrits depuis moins d'un an, bien sûr, mais aussi ceux qui ont attendu beaucoup plus longtemps qu'une année et deviennent moins « attrayants ». Résultat : *« Ce sont les plus défavorisés qui, du seul fait de l'application de cette mesure, se retrouvent mis de côté »*, regrette Marie-Thérèse Gonord, de la CGT. Cette discrimination dite positive induit, dans la pratique, bien des dérives, comme le reconnaît Didier Livio, président du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD) : *« Lorsqu'ils reçoivent des candidats ne pouvant justifier "que" de dix mois de chômage, de plus en plus d'employeurs leur demandent de patienter encore deux mois pour bénéficier d'un CIE. Sans parler de ceux qui leur proposent carrément de travailler au noir pendant ce délai. »*

Seule solution pour atténuer l'effet de file : *« Moduler l'avantage accordé à l'employeur en fonction de la durée de chômage du bénéficiaire »*, comme le préconise Gérard Cornilleau, économiste à l'Observatoire français de conjoncture économique (OFCE), à l'unisson sur ce point avec Gérard Despierres, de la CFDT.

Philippe Baverel

Les effets contradictoires des aides à l'embauche

Les créations nettes d'emplois ne sont pas à la hauteur des espérances

SUR fond de restrictions budgétaires, les aides à l'emploi sont de plus en plus contestées. On leur reproche d'être non seulement complexes mais aussi et surtout trop coûteuses au regard de leur efficacité. Les créations nettes d'emplois qui en résultent restent, il est vrai, bien inférieures à celles promises ou du moins espérées. Après avoir longtemps considéré ces aides comme un instrument privilégié de politique de lutte contre le chômage, le débat se focalise aujourd'hui sur les effets pervers qu'elles induisent. A commencer par l'effet d'aubaine. Alors que les contrats de travail dits « aidés » sont censés « déclencher » des embauches, nombre d'employeurs les utilisent pour alléger leurs charges financières lors d'un recrutement qu'ils auraient, de toutes les façons, réalisé. S'il est le plus décrié, cet effet n'est toutefois pas le seul.

Qu'il y ait réellement aubaine ou non, l'utilisation d'aides à l'embauche peut venir fausser la concurrence entre entreprises d'un même secteur. Avec l'économie qu'ils en retirent, les employeurs subventionnés peuvent en effet jouir d'un avantage compétitif et supplanter leurs concurrents ou, aux dépens de ces derniers, étendre leurs parts de marché. On appelle cela l'effet de cannibalisme ou d'éviction, les entreprises aidées pouvant ainsi menacer l'emploi chez d'autres. *« L'importance de cet effet reste difficile à évaluer*, relève cependant Jérôme Gautié, du Centre d'études de l'emploi. On peut supposer qu'il est relativement modeste. Car, explique-t-il, *si l'entreprise concurrente est elle-même susceptible de pouvoir utiliser un contrat aidé, elle essaiera d'en obtenir le bénéfice, soit pour compenser une perte de compétitivité, effective ou ressentie, soit à titre de défense préventive. »* On parle dans ce cas d'un effet de dominos.

Un phénomène de substitution peut également se produire entre les différentes populations de demandeurs d'emploi. Ainsi, pour pourvoir son besoin en personnels, l'entreprise choisit son ou ses futurs salariés parmi les publics ciblés par les aides (jeunes, chômeurs de longue durée, handicapés...) au détriment de ceux qui ne le sont pas. Exemple : le CIE (contrat initiative-emploi) ouvre droit à une aide forfaitaire de l'Etat pour toute embauche d'une personne ayant au moins douze mois d'inscription à l'ANPE. Les chances des demandeurs d'emploi plus récents se voient dès lors réduites.

En période de pénurie globale d'emplois, cet effet de substitution est d'autant plus fort que le seul critère de l'emploi aidé est la durée d'inscription à l'ANPE et tout se joue sur un simple effet de seuil. Dans un tel contexte, en effet, l'ancienneté dans le chômage n'est plus une idée pertinente pour déterminer le degré d'« employabilité » d'un candidat. La population des chômeurs de longue durée compte aujourd'hui de nombreuses personnes qui, sur un marché de l'emploi fluide, pourraient être embauchées normalement sans aide. Dès lors, sans prendre trop de risques, une entreprise peut embaucher un demandeur d'emploi de longue durée en contrat aidé plutôt qu'un chômeur plus récent. Les aides à l'emploi peuvent également avoir des répercussions sur le comportement de la main-d'œuvre elle-même. C'est l'effet d'appel, dit encore « travailleur additionnel ». Ainsi, l'existence d'une aide peut inciter certaines personnes à sortir de l'inactivité et à se porter candidates à l'emploi.

DÉPERDITION

Au niveau macro-économique, l'ensemble de ces effets crée ainsi des déperditions importantes venant amputer d'autant les résultats en termes de création nette d'emplois. Pour les aides ciblées sur certaines populations dans le secteur marchand (CIE, aide au premier emploi des jeunes, exonération de charges pour le premier, deuxième et troisième salarié...), les experts estiment en moyenne qu'une à deux embauches aidées sur dix correspondent à de réelles créations d'emplois. *« Ces estimations, qui reposent sur des enquêtes menées auprès des entreprises, restent fragiles. Mais*, souligne Jérôme Gautié, *les effets d'aubaine et de substitution entre travailleurs sont d'autant plus massifs que le dispositif repose sur une aide financière brute. La déperdition est moindre quand il existe une contrepartie en termes de formation. »* Le taux de création nette d'emplois serait ainsi de 30 % pour les contrats de qualification et de 70 % pour les contrats d'apprentissage.

> « Intervenir pour corriger ces inégalités se justifie. Si l'on conçoit ces aides comme une solution au chômage, on se trompe »

Au bout du compte, ces aides ont avant tout pour résultat de modifier l'ordre dans la file d'attente des chômeurs. *« Elles sont conçues pour cela »*, rappelle toutefois à juste titre Gérard Cornilleau, de l'Observatoire français de conjoncture économique (OFCE). L'objectif de ces mesures ciblées est bien en effet de favoriser l'emploi des populations vulnérables ou rejetées du marché du travail. Ce sont des mesures de discrimination positives. *« Dès lors cela se fait au détriment prévisible d'autres catégories plus favorisées. Les transferts sont inévitables*, poursuit Gérard Cornilleau. *Dans une situation de chômage de masse, le marché du travail est extrêmement sélectif, et il le serait beaucoup plus encore sans ces aides. Intervenir pour corriger ces inégalités se justifie. Si l'on conçoit ces aides comme une solution au chômage, on se trompe. »*

On peut s'interroger sur le montant de ces subventions à l'emploi. Il n'est pas sûr en effet que l'importance financière d'une aide soit proportionnelle à son impact sur le marché du travail. Sans doute un CIE moins cher aurait les mêmes effets. *« Mais ces mesures visent d'abord à lutter contre la sélectivité du marché du travail, plus qu'à accroître le nombre d'emplois : elles doivent être jugées au regard de leur objectif premier »*, appuie un expert du ministère du travail. Coûteux, le CIE, pour reprendre cet exemple, a peu d'effet sur l'emploi. Il semble néanmoins contribuer à faire baisser le chômage de longue durée. *« Si l'effet des aides en termes de création nette d'emplois est faible, cela ne veut pas dire*, insiste Jérôme Gautié, *que celles-ci passent à côté de leur objectif. »*

Laetitia Van Eeckhout

Un CIE-jeunes sans garde-fou

UN jeune qui a moins d'un an de chômage et qui a quitté l'école avant la fin de la troisième, ou avant sa dernière année de lycée professionnel, a désormais accès au contrat initiative-emploi (CIE) : un décret du 22 mai 1996 promet à celui qui l'embauche une aide mensuelle de 2 000 francs et une exonération des charges sociales, soit les avantages jusque-là réservés aux chômeurs de longue durée.

Ce CIE-jeunes – qui attend toujours, il est vrai, sa circulaire d'application – n'a pas suscité, jusqu'ici, beaucoup de réactions. Il y a comme une atonie à son sujet, y compris parmi les organismes qui ont en charge les contrats de formation en alternance. Ces derniers risquent pourtant d'être boudés par les employeurs, parce que moins bon marché et plus lourds. Est-ce parce que le catalogue des mesures d'aide à l'emploi devient démesuré, comme le soulignent la Confédération générale des PME ou des organismes mutualisateurs comme l'Agefos, ou encore le FAF-Habitat ? *« Nous en arrivons à être incapables de les expliquer à nos entreprises »*, commentent ces deux organisations. Ou est-ce parce que la plupart des acteurs n'ont pas été associés à l'élaboration du décret, et n'en ont eu connaissance que par le *Journal officiel* ?

La tendance dominante, plutôt fataliste, pourrait se résumer ainsi : *« Nous n'allons pas dire que c'est superflu, ce serait faux, mais le coût est énorme, et le résultat problématique. »* On juge cependant ne pas pouvoir rejeter le décret. D'abord, parce que le CIE d'origine avait réduit à zéro les chances d'embauche d'un jeune au chômage depuis moins d'un an, quand, par ailleurs, il n'était pas qualifié. *« Nous l'avons toujours dit : quand on cible un public, on en exclut fatalement un autre*, s'exclame Jean-Claude Quentin, secrétaire confédéral FO, *et à force d'ajouter des aides aux aides, elles deviennent une drogue dont on ne pourra plus se passer ! »*

Par ailleurs, les mesures qui font accéder les jeunes en difficulté à un contrat de travail – aide au premier emploi des jeunes (Apej), contrat d'orientation... – sont très peu utilisées. Or, certains jeunes, hostiles à toute formation, ne veulent entendre parler que d'emploi. *« Pour eux*, note Jean-Michel Joubier, responsable du secteur formation de la CGT, *le travail est souvent ce qui enclenche la socialisation et ce qui est le plus formateur. L'envie de se qualifier vient ensuite. »* Le problème est qu'aujourd'hui les emplois simples qu'ils pourraient occuper sont monopolisés par des personnes surqualifiées.

Il existe donc bien un public auquel le CIE-jeunes peut être utile. Mais le créneau est très particulier, car il ne peut s'agir que d'une population suffisamment socialisée pour occuper un emploi en en respectant les règles : aucun accompagnement n'est en effet organisé. La récente loi sur l'apprentissage prévoit bien la possibilité d'un tutorat pour ces jeunes en CIE, mais il n'a rien d'obligatoire, et le décret d'application n'est pas encore paru. Une première question se pose : ce public justifie-t-il l'ampleur de la dépense ? Certes, l'effet de prévention peut être important. Encore faut-il que le CIE apporte une expérience suffisante pour que l'intéressé retrouve du travail ensuite.

En outre, la rédaction du décret oblige à se poser une autre question : les bénéficiaires seront-ils les bons ? Tous ceux qui s'occupent d'insertion savent que les aides vont à ceux qui en ont le moins besoin, dans la catégorie visée. Pis : elles sont souvent détournées au profit de catégories de niveau supérieur. Or, le texte permet toutes les dérives : *« Les conditions sont insuffisamment précisées*, souligne Michel Coquillon, responsable du service emploi formation à la CFTC ; *qui plus est, l'Etat ne s'est donné aucun moyen de contrôle. »* Rien n'empêche donc l'employeur de prendre en CIE des jeunes avec des compétences supérieures à ce qui est prévu. Rien non plus ne lui interdit de faire se succéder les CIE les uns aux autres, ni de libérer des postes à cet effet, en licenciant des salariés pour raison autre qu'économique. *« Nous voyons*, dit Michel Coquillon, *se multiplier les cas de ce type. Un exemple vient de m'être signalé dans la grande distribution. Il concerne des dizaines de personnes. »*

Marie-Claude Betbeder

Des spécialistes pour se repérer parmi les dispositifs

C'EST arrivé par fax. Comme beaucoup d'autres publicités d'ailleurs. Mais celle-là était vraiment particulière. Le document proposait d'aider cette PME parisienne, démarchée comme certainement des dizaines d'autres, à s'y retrouver dans les dispositifs d'aide à l'emploi. Il lui suffisait d'indiquer quel profil pouvait l'intéresser, et, dans la journée, la question allait être réglée : le mécanisme le plus avantageux lui serait apporté sur un plateau... pour une somme « modique » : 5 % du montant de l'aide décrochée. *« On connaît ce genre de chasseurs de primes*, soupire un expert. *Ce sont les mêmes qui proposent aux entreprises de négocier pour elles auprès de l'administration fiscale une baisse de 50 % de leur taxe professionnelle, promettent aussi d'obtenir auprès d'EDF-GDF des remises exceptionnelles sur les quittances, mais demandent, pour débuter tout travail, 2 000 F de frais de dossier. »*

NOUVEAU MARCHÉ

Bien évidemment, les chefs d'entreprise ne sont pas dupes. Quoi qu'il en soit, la démarche est tout de même révélatrice de la confusion actuelle. Les patrons sont, à entendre l'un d'entre eux, « *paumés* ». Quand on les interroge sur les aides à l'emploi, une phrase revient systématiquement : *« C'est un maquis où il est impossible de s'y retrouver. »* D'où le recours à des spécialistes, des vrais, pas *« des bandits de petit chemin »*, précise ironiquement ce patron d'une entreprise textile lorraine.

Un marché est donc né. Il s'adresse en priorité aux dirigeants des PME. Les groupes disposent, en interne, de services juridiques assez importants pour les consulter avec succès. Si tel n'est pas le cas, ils font généralement appel aux avocats qui travaillent en permanence pour eux. Dans les petites structures, il est souvent impensable de s'attacher les talents d'un spécialiste en droit du travail. Et il faut, malgré tout, se débrouiller. *« Je suis abonné à un certain nombre de revues professionnelles qui font le point*, annonce le responsable d'une PME métallurgique marseillaise. *Si cela ne suffit pas, je me tourne vers ma chambre syndicale locale, dont le service juridique est assez musclé et toujours bien informé. »*

« Nous avons mis au point des fiches, confirme l'un de ses interlocuteurs à l'institution patronale marseillaise. *Nous nous sommes inspirés d'un classeur réalisé par un collègue de la chambre syndicale de la métallurgie de Besançon. Car, où que vous soyez, le problème est le même. Les chefs d'entreprise n'arrivent pas à s'en sortir seuls. »*

L'ANPE est, elle aussi, de plus en plus sollicitée, se félicitant d'ailleurs de ces démarches, qui prouvent sa meilleure implantation auprès des responsables patronaux. Ainsi, par exemple, sur les 190 appels reçus en moyenne par jour à l'agence de la Défense, 40 % émanent d'employeurs. 10 % d'entre eux téléphonent pour obtenir des renseignements sur les dispositifs gouvernementaux. Des chiffres qui, selon l'ANPE, sont en augmentation régulière pour l'ensemble du territoire.

Le tour de piste serait incomplet si l'on ne mentionnait pas l'interlocuteur privilégié du patron des PME : l'expert-comptable. Incontournable légalement, il devient souvent le conseiller fiscal, le soutien stratégique, le confident du patron qui doute. Fort logiquement, il s'est donc aussi transformé en appui logistique pour les aides à l'emploi. Après avoir embauché une spécialiste *« qui ne fait que cela »*, Yves Chaumet, l'un des associés d'Audit de France-Sodip, précise que le travail de cette dernière représente aujourd'hui 10 % de l'activité du cabinet, alors qu'il y a cinq ans, cela aurait été quantité négligeable. *« Actuellement*, précise-t-il, *même remplir une feuille de paie relève de l'exploit. Rien d'étonnant à ce que de plus en plus d'entreprises s'en déchargent aussi sur les cabinets d'expertise comptable »*.

Marie-Béatrice Baudet

effets contradictoires
aides à l'embauche



DAMIEN CHAVANAT

Les exonérations de charges restent onéreuses et peu incitatives

Les mesures d'allégement sur les bas salaires ne sont complétées par aucun outil de contrôle de l'Etat

ALORS qu'elles sont encore réclamées à cor et à cris par une grande partie du patronat, et bien qu'elles aient pendant longtemps été présentées comme la recette miracle face au chômage, voilà que, tout à coup, les mesures d'exonération de charges soulèvent de vives critiques.

Il est vrai que le président du CNPF, Jean Gandois, semble soucieux d'éviter que face aux 150 milliards de francs – 10 % du budget de l'Etat – consacrés chaque année en aides à l'emploi, en direction des entreprises, les employeurs ne finissent par apparaître trop clairement comme responsables du chômage. Quant au président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, la volonté rabâchée de diminuer les dépenses publiques n'est sans doute pas étrangère à ses critiques soudaines.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir multiplié et étoffé, depuis des années, les dispositifs. Sur les 58 mesures d'aide à l'emploi existantes, une grande partie consiste à réduire le coût du travail dans le secteur privé

En tout état de cause, une évidence réunit les deux hommes : le peu d'effet sur l'emploi des multiples mesures d'exonération de charges sociales patronales. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir multiplié et étoffé, depuis des années, les dispositifs. Sur les cinquante-huit mesures d'aide à l'emploi existantes, une grande partie consiste à réduire le coût du travail dans le secteur privé, *via* des exonérations totales ou partielles des charges patronales. Prenons cinq mesures telles que le temps partiel, le contrat initiative-emploi (CIE) et de retour à l'emploi (CRE), les exonérations de charges sociales et les aides au premier emploi des jeunes : dans une de ses dernières publications, le CEE (Centre d'études de l'emploi) estime à 613 217 le nombre d'entrées dans le secteur marchand en 1995, au titre de ces cinq aides, soit 26,5 % du total des bénéficiaires de la politique de l'emploi, contre seulement 20,6 % en 1993.

DÉPLACEMENT DU PROBLÈME

Aujourd'hui, les aides publiques qui agissent sur le coût du travail peuvent être regroupées en deux grandes catégories. La première rassemble les mesures destinées à des publics-cibles. Elles sont conçues pour susciter des emplois spécifiques, en surmontant un obstacle à l'emploi, soit du côté des futurs recrutés (jeunes, chômeurs de longue durée, handicapés), soit de celui des éventuels employeurs (entreprises nouvelles, premier salarié). L'abaissement des cotisations sociales patronales est souvent le principal levier de ces aides.

Mais, comme le soulignent la plupart des études, tous ces dispositifs provoquent soit des « effets d'aubaine », soit des « effets de substitution ». Autrement dit, et en dépit d'une contrepartie exigée en emplois, ces exonérations, totales ou partielles, ne font que déplacer le problème en laissant l'essentiel du profit revenir à l'entreprise. Le CIE par exemple, mesure phare du plan Chirac, si prometteuse lors de sa création, devrait coûter 12 milliards de francs en année pleine, pour l'équivalent de 30 000 emplois supplémentaires en 1996, selon certaines estimations, soit un coût pour les deniers publics de 400 000 francs par emploi !

La seconde catégorie d'aides concerne les allégements généraux de cotisations sociales patronales pour les bas salaires. Une batterie de mesures a été installée en trois ans : une exonération totale ou de moitié des cotisations patronales d'allocations familiales depuis juillet 1993 pour des salaires inférieurs à 1,2 fois le SMIC – un seuil relevé progressivement sur cinq ans, selon un calendrier fixé par la loi quinquennale, jusqu'à 1,6 fois le SMIC –, une réduction dégressive des cotisations patronales de maladie, jusqu'à 1,2 fois le SMIC depuis septembre 1995. Ces deux dispositifs doivent fusionner le 1er octobre 1996 en un allégement unique dégressif jusqu'à 1,33 fois le SMIC.

On le voit, ces mesures agissent cette fois non plus sur les flux d'embauches, mais sur les stocks d'emplois, c'est-à-dire sur des postes existants, et dont les salaires sont compris entre le SMIC et 1,2 fois le SMIC. En baissant les coûts salariaux, ces aides visent à augmenter la rentabilité des entreprises, donc à favoriser, à terme – en théorie tout du moins – la création d'emplois. Et le dispositif est loin d'être marginal, puisqu'il concerne plus d'un salarié du secteur marchand sur trois, et a déjà coûté quelque 80 milliards de francs à l'Etat depuis 1993, dont près de 40 milliards pour la seule année 1996 !

Ses effets sur l'emploi ? Le tout récent rapport remis au premier ministre par le Cserc (Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts) et intitulé « L'allégement des charges sociales sur les bas salaires » présente une évaluation. Tout en soulignant que *« le recul manque aujourd'hui pour observer précisément les effets sur l'emploi des baisses des charges »*, les experts s'appuient sur différentes études économétriques. Ils en concluent que le système devrait conduire à *« une fourchette de 10 000 à 50 000 créations d'emplois à moyen terme »* par tranche de 10 milliards de francs de réduction des cotisations patronales, sur les salaires inférieurs à 1,33 fois le SMIC.

EFFETS PERVERS

Rappelons, à titre de comparaison, que le nombre de demandeurs d'emploi supplémentaires s'élève, lui, à 125 000 depuis septembre 1995... Les raisons de ce faible impact sur l'emploi ? Un constat, d'abord : *« Au sein des pays européens, les différences de coût du travail ne sont pas telles que la réduction du coût salarial soit le facteur unique ou principal de la compétitivité »*, reconnaît le rapport. Des effets macroéconomiques ensuite : la note induit des prélèvements supplémentaires qui grèvent le budget des ménages. Enfin, au classique « effet de substitution », s'ajoute un « effet de seuil ». *« Les salariés rémunérés juste au-dessus du seuil vont être très fortement désavantagés en termes d'employabilité »*, note le Cserc, ajoutant que *« l'incitation à la formation et l'évolution de carrière des salariés payés en deçà du seuil en sont réduites. »*

Autrement dit, les employeurs auront tout intérêt à contenir les évolutions de salaires dans les tranches inférieures à 1,33 fois le SMIC. Dernier effet pervers : les mesures incitent à un curieux passage au temps partiel. Le seuil étant calculé non sur le salaire horaire, mais sur le salaire mensuel, un salarié à mi-temps gagnant le SMIC ouvre des droits d'exonération à son employeur, cumulables par ailleurs avec les allégements prévus pour le temps partiel. Exemple : pour deux salariés à mi-temps, dont le salaire horaire vaut deux fois le SMIC, la réduction de cotisations s'élèvera, en octobre 1996, à 3 415 francs par mois, soit une réduction de 18,6 % du coût du travail...

On connaît le succès rencontré par cette nouvelle forme de segmentation du travail dans certains secteurs, comme la grande distribution. Certains s'en félicitent déjà, arguant que les économies faites par les employeurs doivent déboucher sur de nouveaux emplois. A cela près que, contrairement aux aides à destination de public cible, le dispositif d'allégement des charges portant sur les bas salaires n'est complété par aucun outil de contrôle prévu par l'Etat. Les entreprises sont libres d'utiliser comme bon leur semble les économies générées par ces exonérations. Elles peuvent choisir de se désendetter, d'effectuer des placements financiers, d'augmenter la part revenant à leurs actionnaires, sans être en aucune façon obligées de les traduire en créations d'emplois...

Olivier Piot

ositifs

d o s s i e r

Le temps partiel comme outil de gestion

Dans certaines entreprises, ce mode d'activité se conjugue surtout avec flexibilité et oblige le personnel à jongler

ENTRE ceux qui travaillent près de 60 heures par semaine et les cinq millions d'individus privés d'emploi, il y a ceux que Gérard Filoche appellent les *« nouveaux pauvres du salariat »*... parmi lesquels les salariés à temps partiel figurent en première ligne et représentent 15,6 % des salariés en 1996. Pour cet inspecteur du travail, auteur d'un ouvrage intitulé *Pour en finir avec le chômage de masse* (Editions La Découverte, 1996), la flexibilité joue contre l'emploi. Les exonérations de charges dont bénéficie le travail à temps partiel (30 % d'abattement) sont un simple mode de gestion mais pas un outil de création d'emplois. Quant au temps partiel annualisé prévu par la loi quinquennale de 1993, *« c'est une gageure, l'employeur peut pressurer le même salarié au gré des fluctuations d'activité – donc il n'embauche pas –, et comme les salaires sont lissés sur l'année, un mois de 200 heures sera payé au même tarif qu'un mois de 30 heures. Les heures supplémentaires deviennent alors invisibles »*, déplore Gérard Filoche.

HORAIRES EN ACCORDÉON

Au Virgin Megastore des Champs-Elysées, le géant américain du disque, vidéo, hi-fi et livres, 84 personnes travaillent à temps partiel, 20 heures par semaine, sur un effectif total de 409 salariés : 96 % du personnel des caisses, la majorité des serveurs du restaurant et, dans une moindre mesure, un quart des effectifs des vendeurs de disques. Depuis l'ouverture du magasin, à l'automne 1988, le temps partiel est un mode de gestion du personnel.

« Autour du noyau dur de salariés à temps plein gravite le personnel dont la présence est calée sur les fluctuations d'activité et la forte amplitude des horaires d'ouverture », explique Jacques Dupont, secrétaire du comité d'entreprise et membre du Syndicat du commerce parisien (Sycopa). Le magasin est ouvert sept jours sur sept, de 10 heures à minuit du lundi au samedi et de 12 heures à minuit le dimanche. Il reçoit en moyenne 25 000 visiteurs par jour, mais, la veille du Noël 1988, il y en a eu plus de 48 000 !

A première vue, les horaires en accordéon sont donc tout à fait adaptés à Virgin. Un exemple tout simple : les périodes d'affluence se situent entre midi et 14 heures et après 18 heures. Or, alors que le salarié à temps plein fait une pause pour déjeuner et quitte le travail en fin d'après-midi, le salarié à temps partiel, qui démarre sa journée à midi, travaillera d'un seul jet jusqu'en début de soirée. Avantage indéniable pour le client, mais certains salariés à temps partiel ont parfois du mal à s'adapter à leurs postes. *« Ceux qui travaillent essentiellement le week-end, par exemple, doivent, d'une semaine sur l'autre, s'informer sur les nouveaux produits, faire connaissance avec les nouvelles têtes, dans ce magasin où le turn-over peut être très élevé »*, observe Jacques Dupont. La palme des heures complémentaires revient au personnel des caisses : plus de 4 280 heures en 1995 sur un total de 4 869. Si le système perdure, c'est aussi parce que les salariés s'en accommodent : qui dit travail du dimanche ou en nocturne dit primes, lesquelles sont toujours les bienvenues quand on gagne moins que le SMIC... *« En temps que mode de gestion du personnel, le temps partiel n'a pas créé d'emplois : on est passé de 437 salariés au 31 décembre 1993 à 409 fin 1995 »*, poursuit Jacques Dupont.

> « Désormais, dès qu'il y a embauche, c'est du temps partiel. Les salariés n'ont plus le choix »

Dans les grands magasins d'alimentation (type Champion, Atac, etc.), le travail à temps complet est progressivement grignoté par le temps partiel. *« Désormais, dès qu'il y a embauche, c'est du temps partiel. De même, le départ d'un salarié à temps plein sera éventuellement compensé par deux mi-temps. Les salariés n'ont plus le choix »*, affirme un délégué syndical CFDT, responsable de rayon dans un grand magasin où près de 50 % de l'effectif travaille à temps partiel, principalement les caissières et le personnel du rayon frais. Là aussi, la même logique est à l'œuvre : pour l'employeur, deux caissières à temps partiel, l'une travaillant le matin et en fin d'après-midi, l'autre venant « boucher le trou » entre 12 et 16 heures, reviennent bien évidemment moins cher qu'une salariée à temps complet...

Clarisse Fabre

Les aides en chiffres

● La dépense pour l'emploi s'élevait en 1994, selon le ministère du travail, à 297 milliards de francs, soit 4,03 % du produit intérieur brut (PIB). Ce chiffre recouvre l'ensemble des politiques spécifiques développées en faveur de l'emploi (subventions, allocations, exonérations), ainsi que la mesure générale d'abaissement du coût du travail mise en place depuis 1993 comportant les allègements de charges sur les bas salaires.
● En 1995, 2,3 millions de personnes ont bénéficié d'une des mesures de la politique de l'emploi. En 1994, elles étaient 2,4 millions.
● Les abattements pour les contrats à temps partiel, les contrats initiative-emploi (CIE) et de retour à l'emploi (CRE), les exonérations de charges sociales et les aides au premier emploi des jeunes concernaient, en 1995, plus du quart (26,5 %) des bénéficiaires de la politique publique de l'emploi, contre 20,6 % en 1993.

t r i b u n e

Nous avons mal au temps

par Bernard Ibal

ENTRONS-NOUS dans le millénaire du temps contracté ? Nous n'avons plus de passé : la vie moderne nous dépossède de nous-mêmes, nous déracine et nous déporte au gré de la mobilité professionnelle, des recyclages, de la fuite en avant et des divorces en tout genre. Nous n'avons plus d'avenir : les jeunes, sans horizon clair, perdent la boussole, et les « vieux », menacés dans leur retraite, ne sont pas pressés de leur faire place. Le temps se contracte sur un présent sans repère ni ouverture.

Le doyen des philosophes vivants, Hans Georg Gadamer, avait montré comment l'Occident était passé, grâce au judéo-christianisme, du temps cyclique au temps linéaire, c'est-à-dire d'une représentation du temps qui se répète sans cesse à une représentation du temps qui peut conduire d'un passé sombre à un avenir radieux (*les prémices* culturelles de l'historicité et du progrès). Mais ne sommes-nous pas revenus au temps cyclique qui tourne en rond faute d'espérance depuis la mort des idéologies et le recul des messianismes ? Il tourne en rond, non plus à l'image des rythmes naturels et saisonniers, mais à l'instar des rythmes sociétaux : métro-boulot-dodo pour le temps dit actif, Loto-météo-vidéo pour le temps dit inactif. Ça sent le néant : les Grecs l'appelaient le non-être, ce devenir où tout fout le camp sans aller nulle part, et où l'on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve de la vie.

Tout est précaire, tout est en suspens, parce que tout dépend de tout ; rien n'est étranger à nos vies car le temps a réduit l'espace : le lointain est devenu notre prochain. Nos industries de main-d'œuvre dépendent de la Corée, et les places boursières des divers continents s'interinfluencent à la vitesse de la lumière. La contraction du temps contracte aussi l'espace planétaire en un « trou noir » qui est la mondialisation de l'économie et de la communication. Telle est bien la relativité généralisée d'Einstein à l'échelle de l'espace-temps de notre condition humaine contemporaine. Nous avons perdu toute maîtrise de notre temporalité et de notre destin parce que notre sort se joue toujours ailleurs, dans la logique anonyme d'une mondialisation pressante et sans repère fixe, sur laquelle personne ne semble avoir prise.

Les modèles de temporalisation se bousculent sans correspondre à notre contraction du temps : temps cyclique, temps linéaire, temps relativiste, mais aussi temps heideggérien où le *« venir-à-soi-de-l'à-venir »* se fige en *« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? »*, quand l'Europe attend l'hypothétique reprise outre-Atlantique. Le temps kantien parvient-il encore à unifier notre moi schizoïde, éclaté dans les multiples stress et trépidations de la vie professionnelle et urbaine ? Quant à la durée bergsonienne par laquelle l'âme se met en musique, il y a belle lurette que Bach y est remplacé par le « hard » et la « techno » dans le tourbillon de la violence du quotidien artificiel.

> Il tourne en rond, non plus à l'image des rythmes naturels et saisonniers, mais à l'instar des rythmes sociétaux : métro-boulot-dodo pour le temps dit actif, Loto-météo-vidéo pour le temps dit inactif

La crise est d'abord une crise de temporalité qui a commencé le jour où l'action est devenue activisme, le travail affairisme, et où les « élites » se sont saoulées dans l'activité pour l'activité, à la manière du divertissement pascalien. Sorte d'ivresse masochiste où l'argent sert moins à consommer qu'à mesurer l'intensité de l'excitation à vainement se faire exister. (La perte du sens en est-elle la cause ou la conséquence ?)

Les cadres français sont la récurrence de cette culture du temps crispé, *eux qui se font* trop souvent gloire de travailler cinquante, soixante ou soixante-dix heures par semaine. Toute la temporalité s'affole : stress professionnel, dislocation de la vie privée et familiale, absence de projet à long terme, absence d'idéal, absence de sens, déliquescence du temps libre consacré à la vie associative et militante dans un tissu social qui se délite, vacuité du temps des loisirs...

L'« honnête homme » de cette fin de millénaire n'est pas l'homme moral, mais l'homme compétent : le fonctionnement remplace la finalité. Il en est de même quand, dans la gestion de la cité, la politique abdique en faveur de l'économie. L'activité gratuite (il en reste) est moins celle spirituelle de l'art que celle hygiénique du sport. Bref, redilater le temps, recouvrer la maîtrise de son destin collectif et individuel, ce serait d'abord avoir ou être un projet.

La temporalité collective ne peut se déployer qu'à partir de rythmes fondamentaux et simples. Le rythme primaire du genre humain est le temps cyclique de la succession des générations. A y regarder de plus près, la procréation dépasse l'instinct naturel et s'inspire d'un désir d'immortalité : engendrer, c'est en un sens, perdurer dans sa descendance comme le disait déjà Socrate. Vouloir le bonheur de ses enfants est d'ailleurs aujourd'hui le seul idéal généreux collectivement partagé et assumé. Appuyons-nous sur cet idéal pour que le cycle des générations se change en temps linéaire, celui de l'histoire tendue vers un but et un progrès. Mais ce projet social et familial est bridé par les structures *sociétales : temps* de travail trop important pour pouvoir s'occuper des enfants, incertitude dans les ressources à venir, logement et urbanisme *inadaptés*, mobilité porfessionnelle, action militante en vue de construire l'avenir toujours plus occultée par manque de temps et d'espérance, etc.

Retrouver une certaine maîtrise de l'avenir, c'est aussi pouvoir recommencer à tout instant de sa vie : or le temps cyclique figé « formation-jeunesse, carrière-adulte, retraite-vieillesse » doit faire place à un brassage temporel où formation et carrière puissent alterner toute la vie durant, et où carrière et retraite puissent s'harmoniser par la banalisation de l'année sabbatique. Mais il s'agit surtout d'introduire dans ces « temps sociaux » la possibilité du temps parental éducatif et du temps militant associatif, véritables travaux utiles et donc rétribuables sous formes diverses : c'est ce que nous avons appelé les travaux à rentabilité différée.

Enfin, pour mettre fin à la temporalité fataliste de l'économisme mondialiste, il faut que chaque structure intermédiaire entre la planète et l'individu prenne ses responsabilités (l'Europe, la nation, l'entreprise, le groupe de travail, la personne) dans une authentique déclinaison de la subsidiarité. Si, par exemple, les cadres (en CDI) pouvaient en *toute liberté contractuelle* passer périodiquement des contrats de mission avec leurs hiérarchies, prévoyant un contrôle a posteriori et en *fonction des conjonctures*, alors d'une part les plans de charges correspondraient à un temps de travail réduit, et d'autre part chacun y déploierait sa propre temporalité, son propre tempo.

Le chômage et la réduction du temps de travail sont des arbres certes gros mais qui cachent la forêt. La redistribution du temps de travail (y compris celle des travaux à rentabilité différée) passe par un redéploiement de la temporalité, c'est-à-dire des modes de vie. Les gains de productivité, l'utilisation intelligente de la croissance, le transfert des fonds sociaux (surtout ceux de l'*indemnisation du chômage*) peuvent permettre la révolution temporelle pour une autre politique culturelle, économique, familiale et sociale. Chacun sait que c'est possible, il nous manque l'audace libératrice du grand saut, il nous manque une volonté politique au service d'un idéal simple.

Bernard Ibal *est vice-président confédéral de la CFTC, président de l'Ugica-CFTC, docteur d'Etat en philosophie.*

l e c t u r e s

Une modernisation à poursuivre

USAGERS OU CLIENTS ?
(Marketing et qualité dans les services publics)
de Bertrand de Quatrebarbes
Les Editions d'organisation, 354 p., 198 F.

ON brandit devant eux le modèle dominant de l'entreprise privée et de la rentabilité. On leur demande d'être plus efficaces, en rognant éventuellement sur leurs moyens. Les usagers les critiquent tout en les sollicitant davantage... Comment les services publics vont-ils s'en sortir ? Le consultant Bertrand de Quatrebarbes leur donne force conseils et outils pour y arriver, assortis de cas pratiques intéressants. Il détaille des démarches, des plans d'action qui leur feront mieux connaître leurs « clients » et leurs marchés, cibler leur offre, viser la qualité tout en impliquant leur personnel.

Le propos de l'auteur n'est pas de nier la spécificité du service public mais de lui donner davantage d'atouts dans un univers concurrentiel. Car, *« contrairement à ce que pensent certains fonctionnaires, étudier un marché n'a pas forcément pour but d'adopter les règles du privé »*. Il ne s'agit donc pas pour eux de se plonger dans *« une idéologie libérale qui correspond à des missions qui ne sont pas les leurs »*, mais de définir plus précisément le contenu, les destinataires et la fabrication de leurs prestations. En se persuadant que celles-ci doivent avant tout répondre à l'attente de l'usager : *« Le contribuable ne cherche pas un formulaire, mais un moyen simple et pratique d'acquitter sa dette. »*

Le livre fournit des points d'appui concrets pour approfondir une modernisation déjà entamée, mais dont les résultats restent trop disparates. Si la nécessité de la poursuivre est maintenant *« unanimement reconnue »*, Bertrand de Quatrebarbes fait justement remarquer qu'elle suppose une réévaluation des besoins d'intervention publique et une redéfinition des domaines où celle-ci s'applique. Ce qui suppose *« des choix politiques parfois courageux »* et une clarification des missions à assurer.

Daniel Urbain

Le droit en pratique

LA LÉGISLATION DU TRAVAIL,
d' Yvonne Jeaneau et Françoise Charoux.
Nathan, 160 p., 59 F.

La collection « Repères pratiques » de Nathan s'adresse en priorité aux étudiants et aux enseignants, mais ce petit livre sera aussi utile à ceux qui veulent avoir un aperçu rapide du droit du travail. Il rappelle les règles de base définies par la législation en vigueur et en présente brièvement les applications. De quoi se rafraîchir la mémoire sur le contrat de travail, le salaire, la formation, le temps de travail, les attributions du comité d'entreprise et le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)... La protection sociale fait aussi l'objet de présentations synthétiques.

Diagnostics en action

L'EXPERTISE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI
AFPA 340 p., 96 F.

L'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) ne se contente pas de former ; elle joue aussi un rôle d'expert pour le compte de l'Etat. Elle assure un contrôle technique et pédagogique des organismes de formation ; elle donne un avis sur les engagements de développement de la formation et sur les actions de reconversion et d'adaptation professionnelles bénéficiant de l'aide du Fonds national de l'emploi. Cet ouvrage indique le sens de ces interventions et en fournit des exemples.

e n b r e f

RENCONTRES

■ INNOVATIONS DE GESTION
L'Anvie (Association nationale pour la valorisation interdisciplinaire de la recherche en sciences de l'homme et de la société auprès des entreprises), l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et le Manifeste contre l'exclusion organisent, le samedi 15 juin, de 9 heures à 13 heures, à Paris (salle Hubert-Rousselier du Centre français du commerce extérieur), une rencontre sur les innovations de gestion pour une entreprise compétitive et non excluante. En avril 1994, Jean-Baptiste de Foucauld, promoteur du Manifeste contre l'exclusion, sollicitait l'Anact en vue de repérer ce type d'innovations. Une enquête fut réalisée auprès de vingt entreprises signataires du Manifeste et des études monographiques dans six entreprises font l'objet d'une publication *(Pour une gestion intentionnelle de l'emploi)* qui sera présentée lors du colloque. D'autres monographies formalisant des innovations de gestion ou des expérimentations seront présentées par plusieurs équipes de recherche travaillant avec des entreprises.

■ TEMPS DE TRAVAIL
L'Association française de droit du travail organise, le vendredi 14 juin de 17 h 30 à 19 h 30, une table ronde animée par Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit à l'université Paris-I et à l'Institut d'études politiques sur le thème « Les négociations de branche en matière de temps de travail après l'accord du 31 octobre 1995 ». Cette réunion se tiendra à la bibliothèque de l'ordre des avocats, *au Palais de justice* de Paris, en présence de Catherine Barbaroux (Entreprise et personnel), Hubert Martin, sous-directeur au ministère du travail, et Jean-René Masson, secrétaire confédéral de la CFDT chargé de l'action revendicative.

■ SIXIÈME SYMPOSIUM RENAULT
L'Institut Renault de la qualité et du management organise un forum avec 22 dirigeants de grandes firmes d'Amérique, d'Asie et d'Europe, les 29 et 30 octobre au Palais des congrès de Paris. Le thème débattu sera « La voie de la performance mondiale. Qualité totale : le choix des entreprises gagnantes », afin de dresser un panorama des meilleures pratiques managériales, tous secteurs confondus. Quarante-cinq conférenciers viendront témoigner de leurs expériences et de leur savoir-faire en matière de management par la qualité totale ; 32 conférences-débats axées sur huit thèmes différents sont également prévues lors de cet ambitieux *sixième symposium* Renault.
Contact : Valérie Hernandez. Tél. : (1) 41-03-31-15 ; télécopie : (1) 41-03-46-50.

ENQUÊTE

■ RÉTICENCES
Le cabinet MOA vient de réaliser une enquête sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec pour objectif de mieux cerner les accords d'entreprises et d'analyser les initiatives prises par les dirigeants dans ce domaine. L'étude examine les besoins et les solutions mises en œuvre sur le terrain à partir des entretiens réalisés auprès des directeurs des ressources humaines d'une vingtaine d'entreprises françaises appartenant à divers secteurs d'activité. Selon les consultants de MOA, l'enquête *« met en évidence la réticence des chefs d'entreprise à ouvrir un dossier perçu comme délicat et à lancer des négociations avec les syndicats »*. Contact : Jean-Marie Reisser, MOA. Tél. : (16-1) 45-08-43-44.

modernisation à poursuivre

roit en pratique

nostics en action

LES DIRIGEANTS

Secrétaire général opérationnel
Organisation - Finances - Informatique - Juridique



INNOTHERA INDUSTRIES

Arcueil 94

Groupe pharmaceutique français (4 sociétés - CA : 595 MF - effectif : 500 personnes), nous développons, fabriquons et commercialisons des produits thérapeutiques concernant les pathologies féminines.

Notre expansion actuelle et future nous amène à renforcer à un haut niveau le staff de notre holding.

Force de proposition auprès du Président-Directeur Général, vous aurez pour mission, après analyse de l'existant, de :

- *mettre en place et faire vivre des outils et systèmes permettant aux diverses sociétés du Groupe d'avoir une vision à moyen et long terme (plans stratégiques opérationnels et leur contrôle),*
- *identifier et assurer la protection des actifs incorporels,*
- *optimiser les systèmes d'information internes et externes,*
- *prévoir, sur les plans juridiques et financiers, l'évolution du Groupe en maintenant son équilibre,*
- *assurer et faire évoluer les services financiers, informatiques et généraux.*

Vous avez environ 40 ans, êtes diplômé d'une ***Grande École de Gestion ou Ingénieur,*** *vous justifiez d'une expérience similaire dans un Groupe industriel ayant une partie* ***d'actifs incorporels*** *significative. Vous avez réussi la mise en place et le contrôle de l'ensemble des aspects de la fonction.*

L'anglais courant est impératif, *l'allemand serait un « plus ».*

Sylvain CATHELAIN vous remercie de lui adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV) ***en mentionnant votre niveau actuel de rémunération,*** *sous référence :* ***9623/LM*** *7, rue de Monceau, 75008 Paris.*

MEDIA SYSTEM



Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



Emirates

Venez piloter notre croissance

Directeur Général France

Nous sommes l'une des compagnies aériennes les plus reconnues et récompensées au monde pour son degré très avancé de qualité, d'exigence de service et de prestations innovantes.

Nous vous confions dans ce poste la totale responsabilité de nos résultats économiques et commerciaux, ainsi que de nos opérations en France.

Garant de la parfaite connaissance par vos équipes des produits, tarifs, services, vous coordonnez l'action commerciale en analysant en permanence le marché. Dans le respect des objectifs fixés avec le siège, vous développez le chiffre d'affaires et les profits. Vous représentez EMIRATES auprès des autorités et des partenaires.

A 40 ans au moins, vous avez une quinzaine d'années d'expérience réussie dans le marketing, la vente et les opérations aériennes d'une compagnie importante. Vos qualités d'organisateur, d'homme de communication et de développement des équipes vous permettent de réussir avec nous.

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (lettre + CV en anglais) à notre Conseil, *Mme Grace LEE, sous référence 120 LM*



ALEXANDRE TIC SA
9, RUE ROYALE - 75008 PARIS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Rattaché au Directeur Général, vous serez le moteur de toutes les missions opérationnelles de gestion.
Vous superviserez la réalisation et le contrôle de la comptabilité *générale et analytique, le contrôle de gestion,* la gestion financière et fiscale, la gestion du personnel et le contrôle de la paie.
Interlocuteur privilégié de nos partenaires sociaux, vous serez le garant de l'application de la législation du travail.
Dans une société à taille humaine (100 personnes), répartie sur trois sites, vous animerez une équipe de 8 personnes dont un spécialiste en droit informatique et social.

Âgé de 35 à 40 ans et doté d'une forte personnalité, vous êtes titulaire d'un diplôme de grande école de gestion, complétée par un DESCF.
Vous justifiez d'une bonne expérience dans un poste similaire.
Votre créativité, votre sens de l'organisation et vos qualités relationnelles vous permettent d'évoluer dans un milieu informatique en rapport avec une clientèle répartie sur toute la France.
Vos connaissances générales en informatique et en droit des affaires constituent un plus pour votre candidature.

Merci d'adresser lettre de motivation, C.V., photo et prétentions à Monsieur le Directeur Général
G.I.E. Symphonie- Château de la Branchoire
2 rue de la Petite Alouette - B.P. 351
37173 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex

Un concessionnaire de matériel de travaux publics recherche, dans le cadre de son développement, un :

DIRECTEUR COMMERCIAL / SAV

Poste basé à Bordeaux

Vous serez chargé de diriger et coordonner l'activité des deux départements «Commercial» et «SAV» pour l'Afrique de l'Ouest.
De formation type ingénieur, bilingue anglais, vous possédez 15 à 20 ans d'expérience dans la vente et le «SAV» de matériel de travaux publics (CATERPILLAR).
La connaissance de l'Afrique sera appréciée.
Des déplacements fréquents sont à prévoir.

Adresser C.V. + photo et prétentions à
GRAND SUD/498
18, rue Porte Dijeaux 33000 BORDEAUX
qui transmettra.

GRAND SUD

Dirigeants prêts à changer ?

Pourquoi attendre Septembre ? Vous vous interrogez sur une orientation professionnelle, vous êtes à la recherche d'une nouvelle situation : cette période de l'année est particulièrement propice à une réflexion stratégique.

Les consultants de Forgeot, Weeks peuvent vous y aider très concrètement. Depuis 21 ans, ils ont ainsi conseillé et suivi plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Y compris dans la prospection de la face cachée du marché.

Bilan de carrière, Outplacement ?

De plus en plus souvent, les entreprises prennent en charge nos prestations.

Alors, n'hésitez plus : prenez rendez-vous pour un premier entretien exploratoire strictement confidentiel et sans frais.

Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Paris, 128, rue du Fg St-Honoré, 75008. Tél. (1) 45.63.35.15. Fax (1) 45 63 35 18
Genève : 9, route des Jeunes, 1227. Tél/Fax 022.342.52.49
La Haye, Leidsestraatweg 77 - 2509 GC. Tél. (31) 70 383 7173. Fax (31) 70 383 0124
Bureaux associés : Londres, Zurich, Francfort

**Notre Société (Siège à Paris, effectif : 1.000 personnes) poursuit sa croissance dans un secteur économique en expansion : L'ASSURANCE DE PERSONNES.
En perspective du départ à la retraite de son Directeur Commercial, elle recherche son futur**

DIRECTEUR COMMERCIAL
MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION

A 40-45 ans, **de formation supérieure Grande Ecole de gestion ou d'ingénieurs** (HEC, ESSEC, SUP de CO, X, CENTRALE...) ou universitaire (IEP, DESS...), vous avez l'expérience de l'élaboration d'une politique commerciale appliquée à la **VENTE de SERVICES FINANCIERS dans un univers très concurrentiel.**
Vous savez faire preuve de créativité et d'anticipation pour adapter vos moyens de communication et vos techniques de commercialisation aux réalités d'un marché évolutif.

Bien entendu, vous possédez le dynamisme et le charisme d'un *dirigeant commercial, capable de communiquer et de* convaincre : vous serez responsable d'une importante *structure commerciale de salariés exclusifs s'adressant à une* clientèle de particuliers sur toute la France.

Vous exprimerez **votre vision de l'intérêt général de l'entreprise** au sein de notre Comité de Direction.

Votre sens de la diplomatie vous permettra d'intégrer avec succès notre Société *à taille humaine* et à forte culture.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, prétentions, sous référence AS/LM à notre Conseil MIGADE
27, rue Garnier - 92200 Neuilly-sur-Seine.

MIGADE
un département de Momentum

VILLE DE



(GIRONDE)

52 000 HABITANTS RECRUTE D'URGENCE UNIQUEMENT PAR VOIE STATUTAIRE

SON SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

chargé de la politique de la Ville, de la Solidarité et des Sports

Membre de l'équipe de Direction, vous serez le chef du projet "Politique de la Ville" et assurerez la coordination et le suivi des actions de solidarité particulièrement dans les domaines de l'emploi et du C.C.A.S.

Le service Jeunesse-Loisirs et celui des Sports *seront sous votre responsabilité* directe.

Cadre A *(Directeur Territorial ou équivalent).* vous avez une formation initiale supérieure et au moins cinq ans d'expérience dans la gestion de projets et l'animation d'équipes.

Vous connaissez parfaitement les dispositifs d'Etat et des collectivités *(département - région).*

Vous avez un goût certain pour la concertation, l'écoute du public et la négociation avec les nombreux partenaires.

Force de proposition, vous êtes apte à *prendre des initiatives et faites preuve de* rigueur dans la démarche et la conduite de projets.

Merci d'adresser candidature manuscrite, C.V., photo et copie de l'arrêté de situation administrative actuelle à Monsieur le Maire de Pessac - Place de la Vème République - *33604 PESSAC* - Tél. 56.55.49.70.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

REPUBLIQUE TCHEQUE

Nous sommes une société industrielle internationale, d'origine française, du secteur mécanique, implantée dans 8 pays et employant près de 800 personnes. Leader sur notre marché en forte croissance, nous exportons 80 % de notre Chiffre d'Affaires.

Notre unité tchèque (près de 100 personnes) est en forte expansion. Elle industrialise, produit et commercialise nos produits, au meilleur niveau de qualité (certification ISO 9000 en cours). Pour superviser cette unité basée à BRNO et en assurer le développement, nous recherchons son



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le candidat idéal aura une solide expérience industrielle, acquise si possible dans la mécanique. Il est familier de la langue et de la culture tchèque.

Grâce à ses compétences techniques et de gestion et à ses qualités humaines, il saura piloter, avec une forte autonomie, le développement de notre unité.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet, en précisant sur l'enveloppe la référence PB627805 à CANDISSIMO - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui transmettra.



L'Europe, moi j'y travaille chaque jour.

Quand on m'a proposé de rejoindre l'UE à Bruxelles, j'ai hésité… trois secondes avant de répondre oui. S'expatrier, ce n'est pas toujours facile, c'est vrai. Mais l'expérience est enrichissante: découvrir un nouveau pays, visiter de nouvelles villes, rencontrer une culture différente,…

Aujourd'hui, je me félicite d'avoir accepté. Outre une mission qui me tient à cœur, j'ai découvert à l'UE un environnement professionnel stimulant, constitué de collaborateurs de différentes nationalités, mais tous animés par une même motivation: la construction de l'Europe.

be one of Europe's rising stars

LA COMMISSION EUROPEENNE
LE PARLEMENT EUROPEEN
LA COUR DES COMPTES EUROPEENNE

recrutent des (m/f)

ASSISTANTS ADJOINTS COMPTABILITÉ/AUDIT

Principales conditions d'admission au concours EUR/B/105: □ être ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne; □ avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union et une connaissance satisfaisante d'une deuxième; □ être né après le 19.07.1960; □ soit être titulaire d'un diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire supérieur, ainsi qu'un diplôme de formation complémentaire en comptabilité et/ou audit d'une durée de 2 ans minimum, et une expérience professionnelle de 2 ans au moins en rapport avec les domaines de la comptabilité et/ou de l'audit; □ soit être titulaire d'un diplôme d'études complètes de niveau secondaire technique, dans les domaines de la comptabilité et/ou de l'audit, assorti dans ce cas, à défaut d'une formation complémentaire, d'une expérience professionnelle spécifique dans les domaines de la comptabilité et/ou de l'audit d'au moins 4 ans, acquise après l'obtention du diplôme secondaire technique.

Lieu d'affectation: Bruxelles, Luxembourg ou tout autre lieu d'activité des Institutions de l'Union européenne.

L'avis de concours et l'acte de candidature obligatoire encartés dans le Journal Officiel C 159 A du 04.06.1996, peuvent être obtenus en envoyant sous pli une enveloppe (minimum 23 X 32 cm) non timbrée, libellée à votre adresse, à:

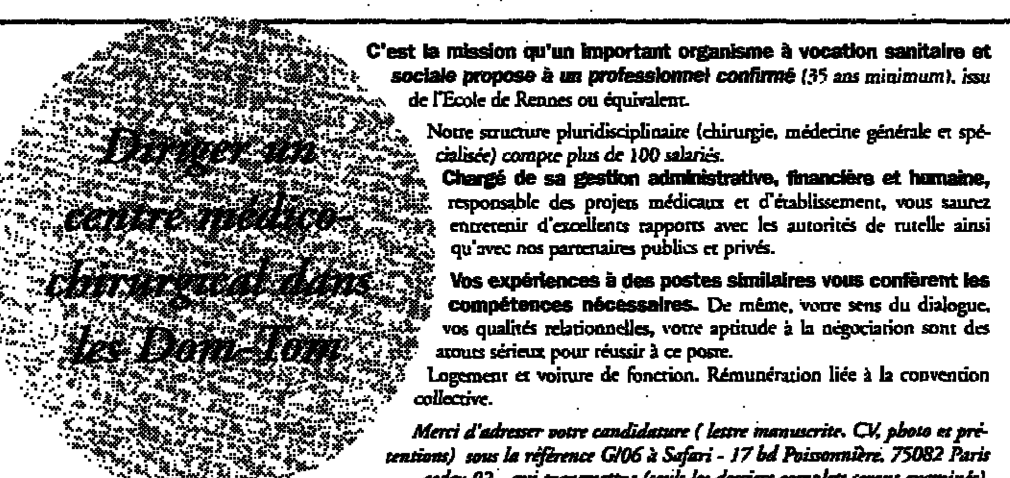
COMMISSION EUROPÉENNE, REPRESENTATION EN FRANCE SERVICE CONCOURS (EUR/B/105),
• 288, boulevard St-Germain, F-75007 Paris.
• 2, rue Henri Barbusse, F-13241 Marseille CEDEX 01.

COMMISSION EUROPÉENNE,
Unité Recrutement SC41 (EUR/B/105), rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.

Date limite pour l'envoi des candidatures: 19.07.1996.

UNIVERSAL COMMUNICATION

LES DIRIGEANTS



Diriger un centre médico-chirurgical dans les Dom-Tom

C'est la mission qu'un important organisme à vocation sanitaire et sociale propose à un professionnel confirmé (35 ans minimum), issu de l'Ecole de Rennes ou équivalent.

Notre structure pluridisciplinaire (chirurgie, médecine générale et spécialisée) compte plus de 100 salariés.

Chargé de sa gestion administrative, financière et humaine, responsable des projets médicaux et d'établissement, vous saurez entretenir d'excellents rapports avec les autorités de tutelle ainsi qu'avec nos partenaires publics et privés.

Vos expériences à des postes similaires vous confèrent les compétences nécessaires. De même, votre sens du dialogue, vos qualités relationnelles, votre aptitude à la négociation sont des atouts sérieux pour réussir à ce poste.

Logement et voiture de fonction. Rémunération liée à la convention collective.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la référence G/06 à Safari - 17 bd Poissonnière, 75082 Paris cedex 02 - qui transmettra (seuls les dossiers complets seront examinés).

IMPORTANTE STRUCTURE SOCIALE

gérant un budget de 250 MF et un effectif variant de 300 à 4 000 en saison recherche son



Son rôle :

Doté d'une forte délégation de pouvoir, il assure la responsabilité administrative et financière de l'ensemble des centres d'activités destinés à environ 60 000 personnes par an.
Il joue aussi un rôle déterminant dans la définition et la mise en oeuvre de la politique-sociale.
Animateur du Comité de direction, il rend compte des missions qui lui sont confiées aux principaux décideurs, membres de ce Comité.

Son profil :

De formation supérieure en économie/gestion, il dispose d'une expérience réussie de plusieurs années de direction, idéalement au sein d'organismes à caractère socio-économique.
Sa maîtrise des relations sociales, ses solides bases juridiques sont aussi indispensables.
Sa force de proposition et sa connaissance du tourisme social seront des atouts appréciés.
Ce poste rémunéré 370 KF est basé à Paris et offre diversité, défis et richesse d'expériences.

Envoyer votre dossier de candidature complet (lettre + CV) sous réf. 9016 à :

Le MONDE Publicité
133, avenue des Champs Elysées - 75409 PARIS Cedex 08

Nous sommes un grand groupe international basé en Afrique. Nous recherchons, pour l'une de nos filiales spécialisée dans la fabrication de produits de grande consommation, un

Directeur Commercial

Sénégal

Vous serez chargé :

- de déterminer la politique commerciale du site,
- de développer les ventes et les parts de marché de nos produits,
- d'animer une équipe de cadres commerciaux de haut niveau,
- d'être le moteur et le mobilisateur des équipes commerciales,
- d'être le garant du reporting commercial fait au siège,
- de participer au Comité de Direction de la société.

Vous serez en outre amené à participer à des réunions de coordination commerciale organisées en France.

De formation Ecole de Commerce ou équivalent, vous justifiez de 4/5 ans d'expérience, en tant que Directeur Commercial, de préférence acquise dans le domaine des produits de grande consommation. Vous maîtrisez les rouages de la vente au particulier en milieu concurrentiel, connaissez l'Afrique et souhaitez aujourd'hui évoluer vers de plus larges responsabilités.
Nous vous offrons une rémunération et des conditions d'expatriation particulièrement motivantes.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en précisant la référence 960623, à EVIDENCE, 16 rue Baudin, 92300 Levallois-Perret, qui transmettra.

Évidence

L'Office européen des brevets (OEB) à Munich

recherche un

Directeur

pour son service linguistique (réf. EXT/684)

Le Directeur est responsable de la traduction et de l'interprétation devant le Vice-Président chargé de l'Administration. L'OEB emploie actuellement une trentaine de traducteurs et réviseurs permanents, répartis en trois sections (allemande, anglaise et française), et fait de plus en plus appel à des traducteurs indépendants. Le service linguistique a également recours à une centaine d'interprètes indépendants pour des conférences internationales et des procédures dans le domaine des brevets.

Les candidats devront posséder un diplôme universitaire de haut niveau et avoir
- soit une vaste expérience dans des postes à responsabilités de plus en plus élevés dans un service linguistique, soit
- une aptitude confirmée à gérer une équipe internationale travaillant sous une forte pression, associée à la volonté et à la capacité de comprendre la nature d'un travail de linguiste.

Une excellente maîtrise de l'allemand, de l'anglais et du français est une condition essentielle.

L'OEB offre une rémunération d'un niveau très compétitif, comparable à celle versée dans d'autres organisations internationales, à laquelle s'ajoutent diverses allocations et indemnités ainsi qu'une très bonne couverture sociale (assurance-maladie et retraite).
Les candidatures doivent être présentées sur le formulaire officiel disponible auprès de l'OEB et adressées au **Directeur principal du Personnel, Office européen des brevets, D-80298 Munich (tél. : (89) 2399-4318, fax : (89) 2399-2706).**
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **8 juillet 1996**.

GESTION-FINANCE

Auditeur confirmé H/F

Réf. AC

Filiale de la Société Générale, le groupe FIMAT (1 100 personnes dans 15 pays) est un intervenant majeur dans le domaine des marchés financiers. Afin de renforcer nos équipes, nous recherchons un Auditeur confirmé.

Au sein d'une équipe internationale, vous auditerez nos différentes implantations tant au niveau du suivi des risques que de la comptabilité, des procédures...

De formation supérieure (école de commerce, Dauphine...) et/ou titulaire du DESCF, vous avez acquis plusieurs années d'expérience dans un grand cabinet d'audit, de préférence sur des missions au sein d'organismes financiers ou de salles de marché.

Candidat à fort potentiel, doté d'une grande capacité d'adaptation, nous vous proposons une carrière évolutive dans un groupe financier international de premier plan.

Ce poste nécessite une réelle disponibilité pour des déplacements fréquents à l'étranger (anglais impératif).

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. AC à Anne Lahaye. FIMAT, 32 rue de Trévise, 75009 Paris.

MEDIAPA





LE PREMIER ASSUREUR FRANÇAIS DE LA CONSTRUCTION
CA consolidé : 4,4 milliards - effectif : 1500 personnes
Nous recherchons un

SPÉCIALISTE COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

BASÉ À PARIS

Sous la responsabilité du Directeur des Investissements, votre mission revêt une double dimension. Vous êtes dans un premier temps le maître d'œuvre de la refonte du système d'information et de gestion des services financiers. En liaison avec les utilisateurs et la Direction Informatique, vous analysez les systèmes existants, étudiez les attentes des utilisateurs et participez au choix et à l'implantation des nouvelles applications informatiques. A l'issue de cette mission, vous prenez la responsabilité du back office des services financiers, animez l'équipe -8 personnes- et étudiez les évolutions comptables et fiscales propres à ces services.

A 35 ans, de formation supérieure financière (Bac + 5 Gestion/Finances), vous disposez d'une solide expérience de la comptabilité des Assurances acquise en compagnie ou en Cabinet d'Audit-Conseil et avez une forte culture informatique.

Au-delà de la rigueur du financier, vous êtes un homme de communication et vous vous sentez apte à prendre à terme la responsabilité d'une équipe. Nous vous proposons une mission évolutive et passionnante, au sein d'une structure à dimension humaine.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 av. Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 51.3844/LM, portée sur lettre et enveloppe.

JEUNE CONTROLEUR FINANCIER

Le Havre - Notre client est un important groupe international de négoce et de fabrication de produits industriels. Nous recherchons pour sa filiale dont l'activité est centrée sur le Moyen-Orient et les émirats du Golfe, un jeune contrôleur financier. Rattaché hiérarchiquement au directeur de la filiale et bénéficiant de l'appui des services financiers du groupe, il devra mettre en route et gérer les procédures comptables et financières de cette jeune entreprise dans un environnement juridique et fiscal complexe. Ce poste, basé au Havre, s'adresse à un diplômé d'une école de commerce, âgé d'au moins 27 ans, parlant très couramment l'anglais et pouvant faire état d'une expérience réussie de 3 à 5 ans, en particulier dans l'audit au sein d'un cabinet anglo-saxon. La taille du groupe permet d'envisager des perspectives d'évolution intéressantes. Ecrire en envoyant CV et prétentions et en précisant la référence D/3338M à Gil MASSON - **PA Consulting Group - 114, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.50.**

PARIS



Leader européen des courts séjours avec 13 « domaines résidentiels de loisirs », CENTER PARCS France : 600 MF de CA - 1 100 personnes

Financial controller*

Véritable bras droit du DGA finances, vous animez une équipe de 7 personnes. Vous agissez en large autonomie et entretenez des relations fonctionnelles privilégiées avec les équipes de gestion de chacun des parcs.

Vos principales missions :
- assurer le reporting vis-à-vis de la maison mère à Rotterdam,
- gérer le cash flow,
- piloter le système d'information (financier, comptable et de gestion),
- traiter la fiscalité opérationnelle.

A 30-35 ans, diplômé d'une grande école de commerce – HEC, Essec ou équivalent – vous justifiez d'une expérience et en cabinet d'audit (DESCF) et en entreprise. Vous êtes rompu à la micro-informatique et aux grands logiciels de gestion comptable (JD Edwards de préférence). Anglais courant indispensable. Poste basé à Paris.

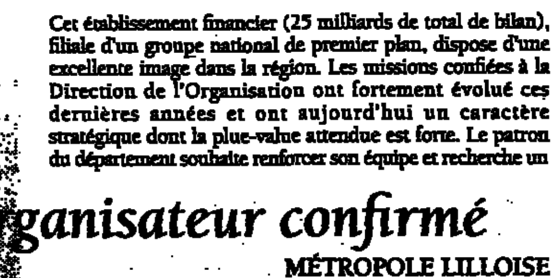
■ *Merci d'adresser votre candidature sous réf. 24.920 à notre conseil Onoma, 29 rue de Berri, 75008 Paris.*

** Contrôleur financier*

Onoma
GROUPE COURTAUD







Cet établissement financier (25 milliards de total de bilan), filiale d'un groupe national de premier plan, dispose d'une excellente image dans la région. Les missions confiées à la Direction de l'Organisation ont fortement évolué ces dernières années et ont aujourd'hui un caractère stratégique dont la plue-value attendue est forte. Le patron du département souhaite renforcer son équipe et recherche un

Organisateur confirmé

MÉTROPOLE LILLOISE

Intégré au sein d'une équipe très professionnelle, vous aurez l'occasion de travailler sur la plupart des missions de cette Direction :
- réorganisation des réseaux commerciaux touchant aux structures et aux ressources humaines,
- développement d'outils de pilotage commercial, marketing, de rentabilité, ...
- conduite du changement,
- refonte des circuits d'information et de filières.

Comme vous le constatez, chacun de ces projets possède la caractéristique de la transversalité. Aussi au-delà des compétences de bases requises :
- diplôme d'une grande école de commerce, ingénieur ou universitaire,
- expérience d'au moins 4 ans au sein d'un cabinet de consulting ou d'un service organisation d'une grande structure,
- maîtrise des outils de l'organisateur,

nous serons attentifs à votre ouverture sur d'autres disciplines (marketing, contrôle de gestion, ressources humaines, ...) ainsi qu'à votre excellent relationnel.

Thierry DEREUX vous remercie de lui adresser votre candidature (lettre manuscrite et CV) sous la réf. 3346

argos
UNE SOCIETE DU GROUPE BERNARD JULHIET

1001, avenue de la République
59701 Marcq en Barœul Cedex
Tél. : 20 98 83 83

EURO RSCG

GROUPE LOUIS DREYFUS

Groupe International de Négoce

recherche pour Paris

Auditeur Interne

Diplômé d'une grande Ecole de Commerce, passionné par les affaires internationales et les mécanismes de l'entreprise, d'un excellent relationnel, bilingue anglais et maîtrisant une troisième langue, vous disposez d'une expérience de 2 à 3 ans acquise en cabinet ou en entreprise.
Vous êtes motivé par de fréquents déplacements à l'étranger.

Contrôleur des activités financières

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous disposez d'une première expérience ou d'un stage dans le domaine de l'audit ou du contrôle des activités de marché.
Vous participerez aux travaux d'élaboration et de contrôle du dispositif de surveillance des risques de marché et des états financiers. Vous parlez anglais.

Responsable Administratif et Financier

De formation Expert Comptable ou Ecole de Commerce, disposant d'une expérience de 4 à 5 ans, bilingue anglais, vous serez chargé du contrôle de gestion, des prévisions de trésorerie, de la gestion financière, des relations bancaires et des bilans.

Nous vous remercions de bien vouloir éviter les contacts téléphoniques et de poser votre candidature en envoyant une lettre manuscrite, un curriculum vitae et une photo d'identité, en précisant le poste choisi, à :

S.A. LOUIS DREYFUS & Cie
Direction du Personnel
87, avenue de la Grande Armée
75782 PARIS Cedex 16

Etablissement public intervenant dans le domaine de la santé recrute dans le cadre de son développement et pour son siège parisien un

Analyste Financier

(Réf. SR13972)

250/270 KF

Rattaché au Directeur du Département Organisation, vous occupez une fonction polyvalente qui vous conduit à réaliser des missions d'analyse, de planification et d'inspection financières. Vous devez ainsi effectuer le suivi des budgets et des plans précisionnels, analyser l'activité d'établissements à gestion publique ou privée, etc. Des études ponctuelles vous sont également confiées.

Agé d'environ 30 ans, de formation supérieure (Ecole de Commerce et/ou Université de Gestion) complétée par un cursus comptable de type DECF, vous justifiez d'au moins 3 ans d'expérience dans une fonction similaire ou en cabinet d'audit.

Gestionnaire des Ressources Humaines

(Réf. SR13973)

200/220 KF

Rattaché au Secrétaire Général, vous créez votre fonction et mettez en place des outils de gestion (grille des rémunérations, règlement intérieur, tableaux de bord...). Vous êtes en charge des relations sociales, du plan de formation et conduisez des missions de recrutement.

Agé d'environ 30 ans, vous êtes de formation supérieure et justifiez au minimum de 3 ans d'expérience dans une fonction et un contexte similaires, de préférence dans un établissement public.

Adresser CV + Photo + N° de tél + rémunération actuelle à **Sylvain Rougeau, Michael Page Finance, Banque & Comptabilité**, 3, boulevard Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou **taper votre CV sur 3617 code MPage** sous la référence choisie.



Michael Page Finance, Banque & Comptabilité
Le Spécialiste du Recrutement Financier

هكذا من الأصل

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

CONSULTANTS RESSOURCES HUMAINES

Lyon

PA Consulting Group - Leader mondial du conseil en management et en technologie, nous accompagnons nos clients internationaux dans leur évolution jusqu'à la mise en œuvre concrète des changements recommandés. Nos consultants basés en France interviennent principalement dans les domaines du recrutement de cadres et dirigeants, de l'évaluation et du développement des ressources humaines, de la transformation des organisations et du management du changement, de la technologie et du développement des produits. Dans le cadre de notre expansion sur le grand Sud-Est, nous recherchons des consultants en ressources humaines basés à Lyon. Au sein d'une équipe d'une quinzaine de personnes, vous bénéficierez d'une formation à nos méthodes et de l'expérience de consultants de haut niveau. Progressivement, vous serez amené à conduire les projets nationaux et internationaux qui contribuent à la réussite de nos clients. Diplômé de l'enseignement supérieur, vous pouvez faire état d'une *expérience de trois ans au moins d'encadrement* commercial, technique ou administratif. Une expérience dans le conseil en ressources humaines ou en management sera un atout supplémentaire. Pour ces très belles opportunités nécessitant de bonnes aptitudes commerciales, écrire à Didier BONNEFOY en précisant la référence DBCSM - **PA Consulting Group - L'Européen - 19, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - Tél. 72.60.60.90.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

Animez la fonction Emploi d'un établissement industriel

Groupe industriel français, nous occupons une place de premier plan dans le secteur des techniques de pointe. Nous recherchons, pour l'un de nos très importants établissements industriels basé dans l'ouest de la France (5 000 personnes), un spécialiste de l'Emploi et des Ressources Humaines.

Vous veillez au bon déroulement et à la qualité des opérations de recrutement et de mobilité interne, anticipez l'expression des besoins, et participez à la construction et à la mise en œuvre du plan ressources humaines à long terme.

Animateur de la démarche emploi et compétences, vous êtes en contact constant avec les interlocuteurs internes et externes concernés.

A 30/32 ans, de formation supérieure incluant les ressources humaines, vous justifiez d'une expérience de 8 ans environ dans un poste similaire en secteur industriel.

Recrutement, mobilité gestion des carrières, gestion prévisionnelle... vous avez acquis un savoir-faire et un savoir-être qui font de vous aujourd'hui un conseil, un organisateur, un animateur et un négociateur. Vous êtes véritablement une force de proposition et de conviction.

— Merci d'adresser votre candidature, sous la référence C65BD, à Olivier Chaumette, OC Conseil, 5 rue E. et A. Peugeot, 92500 Rueil-Malmaison.

OC CONSEIL
Ressources humaines

MEDIA SYSTEM

Pour en savoir plus sur les 2 cahiers Initiatives
Contactez le Département Emploi
du Monde Publicité
Tél. : 44-43-76-13
Fax : 44-43-77-32

MILLIKEN

RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES H/F

Mission : *rattaché à la Direction de l'entreprise et en relation étroite avec le DRH Europe, vous créez, développez et gérez en direct l'ensemble des aspects principaux de la politique ressources humaines.*

Profil : *après des études supérieures Bac + 5 (Sup de Co, DESS...), vous avez acquis une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des RH, dans une filiale à taille humaine (150-200 personnes) d'un groupe international anglo-saxon. Cette expérience vous a donné une excellente compréhension de l'ensemble des situations humaines liées à l'environnement industriel. Homme d'entreprise capable d'initiatives, vous êtes ouvert, motivé par une approche et une résolution créatives de problèmes.*

Vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise ainsi que l'utilisation des outils micro-informatiques (TTX, tableur, BDD...).

Nous vous proposons : *• de rejoindre d'une part, un secteur d'activité en plein développement lié à l'univers textile, d'autre part, une structure jeune et dynamique promise à un très fort essor • de participer à une création de fonction • de conjuguer des aspects stratégiques et opérationnels.*

Intéressé par ce poste près de Valence, merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la référence 52.4118/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

GESTION-FINANCE

en Bretagne

Cet important groupe industriel bénéficie d'une réelle notoriété sur chacun de ses marchés. Présent en France comme à l'international, ses activités et métiers sont diversifiés, sa croissance (interne et externe) est continue et harmonieuse. Pour accompagner ses programmes de *Recherche-Développement et soutenir d'importants investissements humains* et industriels, il crée le poste de

Chef de Projets

- Contrats de Développement -

Proche collaborateur de la Direction Générale, vous analysez sur le plan réglementaire, financier, juridique et budgétaire les principaux développements économiques et assurez leur présentation auprès des acteurs et partenaires institutionnels (CEE, ministères, collectivités territoriales, réseaux professionnels et consulaires,...).

A environ 30 ans, de formation supérieure à dominante juridique ou financière (niveau expertise comptable apprécié), votre expérience acquise en entreprise industrielle, collectivité territoriale ou en cabinet vous a familiarisé avec les circuits du développement économique et leurs mécanismes d'aides financières.

Votre rigueur alliée à votre aisance relationnelle vous permettra de réussir dans ce poste évolutif au sein du Groupe. Bien sûr, vous parlez anglais et êtes disponible pour de fréquents déplacements de courte durée.

Pour ce poste en création situé dans un environnement géographique attractif, merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV, photo, sous réf. CP/LM à notre conseil : Olivier PLESSE - **OUEST RESSOURCES HUMAINES 32 rue Tronjolly - 35000 Rennes,** qui vous garantit discrétion et réponse.

ORH



Assistant Juridique

PRISMA PRESSE, un des groupes leaders de la presse magazine, 13 titres à forte notoriété, plus de 600 collaborateurs, 3 Mds de CA, propose un poste d'Assistant Juridique.

Rattaché au responsable du service juridique et fiscal, il aura pour mission de participer à l'étude et à la mise en forme de dossiers, contrats, relevant du droit de la presse, de la propriété intellectuelle, du droit des affaires...

Attentif aux évolutions de la législation dans ces différents domaines, il assurera l'analyse des revues spécialisées et la rédaction de notes de synthèse sur demande des rédactions et des départements pour lesquels il agit en véritable conseil. Il sera également en relation avec les avocats du groupe.

Titulaire d'un DEA, droit "propriété littéraire et artistique", "droit de la presse", ou "droit des affaires et droit allemand" ou européen, vous disposez d'une première expérience de trois ans durant laquelle vos qualités techniques mais également relationnelles ont pu s'exprimer.

Nous vous proposons de rejoindre un groupe leader vous permettant d'affirmer vos qualités à un poste où autonomie et dynamisme sont indispensables.

Allemand courant impératif.

Le poste est basé à Paris 8e.

Merci d'envoyer votre candidature (CV, lettre de motivation, prétentions) sous référence JUR/01 au Service Recrutement, PRISMA PRESSE, 6 rue Daru, 75008 Paris.

GEO - ÇA M'INTERESSE - PRIMA - FEMME ACTUELLE - TELE LOISIRS - VOICI - MÉDIA CUISINES - CAPITAL - GALA - MANAGEMENT - VSD

MEDIAPA

هكذا من الأصل

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

Importante société prestataire de services juridiques, fiscaux et financiers recherche un

Fiscaliste

Province

Votre rôle sera de préparer et gérer l'actionnariat, d'optimiser la gestion patrimoniale juridique et fiscale des actionnaires et de participer aux opérations d'ingénierie.

Vous devrez également contribuer à l'optimisation fiscale et apporter toute expertise juridique et fiscale aux Associés et entreprises dans les questions de fiscalité des personnes physiques (IR, ISF) et des sociétés patrimoniales (SC, SA).

Agé d'environ 35 ans, vous êtes titulaire d'une Maîtrise de Droit Privé complétée par un DESS de Fiscaliste ou l'ENI et justifiez d'au moins cinq années en tant qu'inspecteur des impôts (IRPP + enregistrements) ou dans un cabinet français d'avocats ouvert à l'international, années au cours desquelles vous avez acquis des compétences tant en gestion fiscale courante qu'en suivi de contrôles fiscaux.

Votre capacité d'adaptation, votre ouverture d'esprit ainsi qu'un bon sens du contact allié à une aptitude à se remettre en question et à innover vous permettront d'intégrer cette Société en développement.

La bonne connaissance de l'anglais est nécessaire.

Adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Christophe Duchatellier, Michael Page Tax & Legal,** 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **tapez votre CV sur le 36.17 code MPage** (Comiche 3,48F/Min) sous réf. : CD14083

MP

Michael Page Tax & Legal

Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

GROUPE INDUSTRIEL DE RENOMMÉE MONDIALE CHERCHE À INTÉGRER À LA DIRECTION JURIDIQUE DE SA BRANCHE SANTÉ UN

Juriste H/F

pour participer à la fonction juridique en assurant une mission d'assistance et de conseil auprès des différentes entités opérationnelles de cette branche.

Ce poste, basé à Paris, s'adresse à un candidat de formation DESS ou DEA en Droit des Affaires justifiant d'une expérience en milieu industriel de 2 à 3 ans dans un service juridique.

Expérience requise dans le domaine du Droit des Sociétés et pratique confirmée des contrats publics ou privés.

Maîtrise de la langue anglaise, si possible de l'allemand ou de l'espagnol, et pratique de la micro-informatique (Word et Excel).

Adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous référence JBS 2905 à notre Conseil **EGGO Conseils** - 10, rue de Pouy - 75013 PARIS. **Discrétion totale assurée.**

ORC

EGGO Conseils

CABINET D'AVOCATS INTERNATIONAL

recherche

FISCALISTE expérimenté(e)

6 ans +, Formation universitaire / Ecole. Expérience Grand Cabinet, anglais courant.

Adresser lettre et CV à Laurie Sanderson, Cabinet Salans, Hertzfeld & Heilbronn - 9, rue Boissy d'Anglas - 75008 PARIS

Grand Groupe Industriel de très forte notoriété recherche

Deux Juristes d'Affaires Internationales

Rattaché au Chef du Service et au sein d'une équipe de juristes, vous interviendrez principalement sur la négociation et la rédaction de contrats internationaux (réponse à appels d'offres, accords, transferts de technologies, joint-ventures, etc.) en assurant également le suivi des contentieux éventuels.

Agé de 27/30 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE) complétée idéalement par un diplôme anglo-saxon, vous justifiez d'au moins trois ans d'expérience des contrats internationaux acquise de préférence au sein d'une entreprise évoluant dans un environnement international.

La parfaite maîtrise de l'anglais est requise, la connaissance d'une troisième langue (espagnol, allemand ou arabe) sera un atout supplémentaire.

Réf. : TM14094

Juriste Droit des Sociétés

Rattaché au Chef du Service Droits des Sociétés, vous contribuerez à la coordination de la stratégie du Groupe avec ses filiales en assurant la gestion des actes courants de la vie des sociétés et en intervenant pour la constitution et le suivi des opérations de fusion, d'acquisition dans un contexte international.

Vous pourrez également être amené à intervenir sur des dossiers assurances et propriété industrielle.

Agé d'environ 30 ans, diplômé d'un DEA/DESS/DJCE en droit des affaires ou droit civil, vous justifiez d'une expérience de 3 à 4 ans dans le domaine du droit des sociétés, fusions, acquisitions et opérations associées.

Vous avez une pratique professionnelle de l'anglais. Une formation en droit communautaire ainsi qu'une connaissance de l'allemand sont également souhaitées.

Réf. : TM14095

Pour ces postes localisés en région parisienne, merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + numéro de téléphone + rémunération actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal,** 3 bd Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou de **taper votre CV sur 3617 code MPage** (Comiche 3,48F/Min) sous la référence choisie.

MP

Michael Page Tax & Legal

Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSEIL

Recherche

UN(E) JURISTE EN DROIT SOCIAL

Pour consulter et assister des élus de comités d'entreprise sur le terrain des relations tant individuelles que collectives de travail.

Ce poste pourra évoluer rapidement vers l'encadrement d'une équipe en constitution.

♦♦♦

Vous avez 30/35 ans, un DEA ou un DESS, une expérience professionnelle en rapport avec cette activité de plus de trois ans, si possible en cabinet d'avocats et une bonne connaissance pratique des institutions représentatives du personnel.

Envoyer votre dossier de candidature (lettre, CV) sous **Réf : 9018** à :

LE MONDE PUBLICITE - 133, av. des Champs Elysées 75409 Paris Cédex 08

Responsable Ressources Humaines

création de poste

Nous sommes filiale du premier équipementier automobile mondial et nous recherchons un Responsable Ressources Humaines basé dans notre nouvelle unité de **Bretagne.**
Rattaché au P.D.G. (Paris) et en relation avec le quartier général européen, vous prendrez en charge tous les aspects de la fonction en milieu industriel : gestion et administration du personnel, communication, formation, recrutement, relations sociales, management participatif, organisation, politique salariale, sécurité et conditions de travail...
Vous aurez à mettre en place les différents outils de la fonction et vous jouerez un rôle moteur et de conseil auprès des opérationnels. A 30/35 ans, de formation supérieure spécialisée en GRH (DESS, ESC, IGS, CELSA...), vous justifiez d'au moins 5 années d'expérience dans la fonction, si possible en milieu industriel. La connaissance de l'anglais est indispensable pour travailler dans ce contexte international. De réelles opportunités d'évolution seront offertes à un candidat de valeur.
Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV et prétentions sous la référence 29099 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

Au cœur de l'économie auprès de chaque client

Troyes

RESPONSABLE DU DEPARTEMENT DES RISQUES ET DU CONTENTIEUX

Le Crédit Agricole de l'Aube et de la Haute-Marne confirme sa dynamique de succès : première banque régionale, 60 agences, 900 collaborateurs.

Rattaché à la Direction des Entreprises, vous interviendrez sur l'ensemble des dossiers juridiques de la Caisse Régionale.

Vous assurerez en outre, le suivi des dossiers contentieux. Dans ce cadre, vous effectuerez l'expertise des dossiers complexes entrés dans le portefeuille et concernant les clients, entreprises, professionnels et immobilier.

Vous serez l'interlocuteur des avocats et des mandataires de justice dans la gestion des dossiers.

Vous aurez à traiter les dossiers en phase amiable avec rédaction des protocoles.

De formation juridique supérieure en Droit des Affaires (DEA, DESS...) vous avez une expérience similaire d'au moins 5 ans acquise dans une grande banque ou un cabinet d'avocats.

Vous avez le goût du management pour diriger et optimiser une équipe de spécialistes.

Disponible, pragmatique et rigoureux, vous souhaitez valoriser vos qualités techniques et relationnelles au sein d'un groupe qui offre de réelles opportunités de carrière.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV, photo, rémunération actuelle à CRCAM de l'Aube et de la Haute-Marne, Direction des Ressources Humaines, 502X - 10080 TROYES Cedex.



L'Imagination dans le bon sens

NC Communication

---

fiscaliste

SENIOR

Au sein de la Direction Fiscale d'un grand groupe (CA 31 milliards), vous interviendrez avec votre équipe sur l'ensemble des dossiers relatifs aux différentes sociétés du Groupe.

De formation supérieure avec une spécialisation en Fiscalité/comptabilité, idéalement complétée par de solides connaissances juridiques, vous justifiez d'une expérience réussie depuis au moins 7 ans en entreprise ou cabinet.

Vous aimez les chiffres et les lettres, parlez anglais. Rejoignez notre Groupe : vous disposerez d'une large autonomie, travaillerez en étroite relation avec les opérationnels et aurez de nombreux contacts à l'extérieur.

Une réussite dans ce poste pourra vous ouvrir d'intéressantes perspectives de carrière.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et prétentions), en précisant sur l'enveloppe la réf.433, à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

NC Communication

MARKETING-COMMUNICATION

Importante Société française (1000 personnes, CA 1 milliard de F.) avec une forte notoriété dans un domaine de haute technologie, crée le poste de

Chargé(e) de Communication auprès du Président

Notre environnement bouge, de nouvelles opportunités s'ouvrent, nos métiers évoluent. Dans ce contexte de mutations, nous souhaitons faire de notre communication interne et externe un vecteur de changement de culture et d'image.

Vous auriez autour de 35 ans, avec une formation supérieure scientifique et/ou économique.
Vous avez contribué à positionner une grande entreprise sur ses marchés et à développer le sentiment d'appartenance de son personnel.

Vous maîtrisez la panoplie des outils (publication, journal, newsletters, événements)... et vous avez le talent. Alors, bienvenue à votre candidature.

Merci de vous faire connaître auprès de Catherine ROZES sous réf. 130 M à PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail 75002 PARIS.

plein emploi
conseils en ressources humaines

Le groupe LIMAGRAIN (CA 5000 MF et 5000 personnes) - 1er groupe européen et 3ème mondial en semences, 1er mondial en grand public, 2ème mondial en homéopathie et 2ème français en panification industrielle, recherche pour sa DIVISION LIMAGRAIN GRANDES CULTURES (CA 1400 MF et 850 personnes) son

Responsable Etudes Marketing Stratégique

Rattaché au Directeur Général Adjoint en charge de la Recherche et du Développement, vous serez secondé par une petite équipe dont 2 cadres, et votre mission sera de :
- définir et appréhender les marchés de la Branche,
- détecter les évolutions majeures (marchés, concurrence) en vue d'influer la stratégie et l'orientation de la Recherche,
- développer des relations avec les sociétés intervenant au sein de la filière phytochimique et du secteur aval,
- animer la communication auprès des sociétés de la Branche à travers la conception de supports divers pour une meilleure connaissance des marchés.

Agé d'environ 30 ans, vous avez de bonnes connaissances de la **biotechnologie végétale** et/ou du **monde des phytos**, compétences validées en études marketing stratégique.

Le goût des contacts et du relationnel ainsi que la maîtrise de l'anglais sont indispensables pour réussir avec nous.

Une expérience dans le monde des phytos serait un plus.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. LM à LIMAGRAIN - Bernard CHAVE - BP 1 - 63720 CHAPPES.

Groupe Limagrain

MEDIAPA

***VOLVO VEHICULES INDUSTRIELS FRANCE** souhaite optimiser le partenariat avec son Réseau de 38 concessionnaires, 156 ateliers et points de service sur toute la France.*
Dans ce cadre, VOLVO VI France recherche son :

Chef de Département Développement Réseau

Ses missions :
- suivre l'évolution du Réseau,
- préparer et négocier les modifications internes du Réseau,
- améliorer et harmoniser les flux d'informations chiffrées,
- élaborer et suivre les budgets d'investissements Filiales.

Son profil : Issu d'une Grande Ecole de Commerce, avec de bonnes bases en droit des sociétés, il possède 5 ans d'expérience dans un poste de gestionnaire avec une forte implication terrain (si possible véhicules industriels).

Avec d'indéniables qualités de négociateur, il est patient et tenace. Son excellent esprit d'analyse et son bon sens se complètent. Il est autonome et capable de prospective. Il maîtrise l'anglais.

*Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, prétentions et photo) s/réf. 2965 YV à notre conseil, **CABINET JACQUES LORENZI CONSEIL, José TERNOIS, B.P. 2059, 51072 Reims Cedex.***

VOLVO

ORC

CHEFS DE PUBLICITE

PRO DE LA P.A.

Nous sommes une des plus jeunes agences dans le domaine de la communication pour les Ressources Humaines. Nous nous sommes installés rapidement parmi les grandes agences indépendantes grâce à une extraordinaire progression en 1995, ce qui nous amène à recruter des Chefs de publicité.

La petite annonce est notre métier et nous l'aimons : pas d'esbroufe, ni de termes pompeux. Nous cherchons tout simplement des professionnels qui connaissent et qui aiment leur métier.

GESTIONNAIRES, CHEFS DE GROUPE, DEVELOPPEURS...

Tous les profils nous intéressent si vous possédez une expérience vous permettant d'intégrer une petite équipe sympathique et qui va de l'avant.
Vous ne nous connaissez peut-être pas, prenez contact avec nous pour découvrir une agence qui évolue rapidement sans se prendre trop au sérieux. CONFIDENTIALITE ASSUREE.

Veuillez adresser lettre manuscrite + CV + photo + prétentions à
JEAN-PHILIPPE BARUCH,
PARANNONCES,
13 rue Charles Lecocq,
75737 PARIS CEDEX 15.

PARANNONCES

SAP®

Premier éditeur mondial de progiciels de gestion intégrée avec un effectif de 7000 personnes et un chiffre d'affaires de 9,5 milliards de FF en 1995, SAP poursuit sa forte croissance. Ses progiciels R/2 et R/3 couvrent l'ensemble des fonctions de l'entreprise. SAP FRANCE est un pôle majeur du Groupe en Europe. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un

RESPONSABLE MARKETING SECTORIEL

Vous êtes un consultant averti en systèmes d'informations de gestion.

Vous avez acquis, au cours d'une expérience de 5 à 8 ans, de bonnes connaissances fonctionnelles (logistique, finances...), de préférence liées à une approche Marketing, dans l'intégration de progiciels de gestion qui vous permettent de bien appréhender :
- les réponses aux besoins des entreprises et les mutations des Systèmes d'information par le biais de solutions intégrées,
- l'évolution du marché des Editeurs applicatifs dans les secteurs **industries** et **grande distribution.**

Nous vous proposons d'enrichir la fonction Marketing et de participer :
- à la définition de notre plan Marketing, en relation avec vos homologues d'autres filiales européennes, la maison mère, les équipes internes (vente et services) et les partenaires,
- à la définition et à la mise en œuvre des cibles et des actions de promotion dans votre secteur.

Ce poste s'adresse à des candidats issus d'une Ecole de Commerce ou d'Ingénieur.

Au-delà de votre savoir-faire autour de l'offre des progiciels applicatifs, vos qualités personnelles d'abstraction, de synthèse et de créativité vous permettront d'évoluer favorablement dans la fonction Marketing.

Merci d'écrire (sous réf. MKG/LM) à Véronique BLANC-ROSSLER
NETEXPERT - 6, rue de la Trémoille - 75008 Paris,
qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

neteXpert

Evidence

هكذا من الاصل

CONSEIL ET AUDIT

Notre Groupe CAP GEMINI SOGETI est leader européen dans le domaine du conseil et des services en informatique et télécommunications. Notre Division CONSULTING, en très fort développement, intervient auprès de grands comptes nationaux et internationaux, notamment dans les domaines suivants : diagnostic d'organisation, audit de systèmes d'information, schémas directeurs, assistance à la maîtrise d'ouvrage, gestion des ressources humaines, gestion commerciale/marketing. Nous créons 10 nouveaux postes, basés à PARIS :

CONSULTANTS

Organisation et systèmes d'information

Seniors : Interlocuteur privilégié du client (Direction Générale, Informatique et Directions Fonctionnelles), vous comprenez les enjeux de l'Entreprise : métier, organisation, objectifs... et en organisez les impacts sur l'évolution du système d'information. Vous contribuez à faire des technologies de l'information un levier majeur de la stratégie de nos clients. Vous participez à notre développement commercial et initialisez de nouvelles missions. Agé de 30-35 ans environ, de formation Grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieurs, vous possédez une solide expérience (5 à 10 ans), acquise en cabinet de conseil, en SSII et/ou dans un poste de responsabilité fonctionnelle en entreprise. *réf. 59.3601 LM*

Juniors : Vous participez à des missions d'envergure dans des domaines très variés, sous la responsabilité d'un Consultant senior. A 27/30 ans environ, diplômé d'une Grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieurs, vous justifiez d'une première expérience (2 à 5 ans), acquise en cabinet de conseil ou en entreprise (gestion, vente, marketing, production, finance...). Vous possédez une bonne culture en organisation et/ou en systèmes d'information. Anglais courant impératif. *réf. 59.3609 LM*

Des connaissances dans l'un des domaines suivants seraient un plus : ressources humaines, vente-marketing, achat-logistique. Votre potentiel et votre personnalité feront la différence : ouverture d'esprit, polyvalence, écoute, sens du contact client, fort esprit de synthèse, leadership, goût de l'efficacité et du résultat. Nous vous offrons de réelles *possibilités d'évolution rapide, en France et à l'international,* dans un environnement pluridisciplinaire de haut niveau.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, rémunération actuelle) à notre conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 PARIS cedex 08, sous la référence choisie, portée sur lettre et enveloppe.



CAP GEMINI SOGETI
L'EXPERTISE INFORMATIQUE

CURRICULUM

Avez-vous ce [redacted] que nos clients attendent d'un consultant en gestion ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Ecrivez-nous : le Conseil avec Peat Marwick Consultants, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux ■

Leader mondial du Conseil et de l'Audit, le réseau KPMG, présent dans 142 pays, compte plus de 70 000 collaborateurs.

Peat Marwick Consultants, membre de ce réseau, accompagne les grandes entreprises dans les projets de tranformation de leur gestion favorisant la **création de valeur.**

Nos clients nous consultent pour notre connaissance de leur métier et de leurs marchés, ils nous choisissent pour notre savoir-faire et notre personnalité.

Diplômé(e) d'une grande école, bilingue, vous avez une expérience réussie d'au moins 5 ans dans une fonction finance-planification-contrôle acquise dans une grande entreprise ou dans un cabinet de Conseil et d'Audit. Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Marie-Odile RIBATTO vous remercie de lui adresser votre candidature, sous réf. 534, à Peat Marwick Consultants Tour Framatome - Cedex 16 - 92084 Paris-La Défense.

Évidence

KPMG Peat Marwick Consultants

MARKETING-COMMUNICATION



L'Ouverture Ernst & Young

Etre à l'écoute des clients et leur offrir, à travers notre réseau international, un service global pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs stratégiques et améliorer leur productivité, telle est la vocation d'Ernst & Young, leader mondial de l'Audit et du Conseil. Pour nous aider dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement sur nos différents marchés, nous nous appuyons sur une jeune équipe marketing en constante évolution.
Nous renforçons cette équipe et recherchons un :

Marketing Manager

CRÉATIF ET OPÉRATIONNEL

■ Au sein d'un groupe d'une vingtaine de personnes dédiées au marketing, à la communication et au développement, et en charge de l'animation d'une équipe de 8 personnes, vous assistez notre Directeur du Marketing dans l'élaboration de projets de développement de nos activités en termes d'actions de notoriété et de marketing. A l'écoute des besoins des associés responsables opérationnels d'activité ou de secteur, vous les aidez activement à définir et mettre en œuvre leurs plans de développement, et vous êtes responsable de la réalisation et de la diffusion des documents de support marketing que vous aurez élaborés ensemble.

■ A 30/32 ans environ, diplômé d'une grande école de commerce et bilingue anglais, vous justifiez de 7/8 ans d'expérience de marketing stratégique et opérationnel, au sein d'un groupe de culture internationale. Flexible, doté d'une grande ouverture d'esprit et d'excellentes capacités relationnelles, vous êtes reconnu pour vos qualités de manager, de concepteur et de réalisateur et vous aimez faire partager vos idées. Nous vous offrons un poste riche et varié, dans un environnement en évolution rapide et très demandeur, où vous pourrez exercer et développer vos talents personnels et professionnels.

Merci d'adresser, sans tarder, votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle, sous la réf. EY/MKTG/M à Christina GIARDINO - ERNST & YOUNG - Tour Manhattan - 6, Place de l'Iris - Cedex 21 - 92095 Paris-La Défense 2.

Austin Knight - Photo FOTOGRAM-STONE

ERNST & YOUNG



ERASTEEL

ERASTEEL : 1000 personnes, 1 Milliard CA, filiale à 100% du groupe ERAMET.
Nous sommes leader mondial sur le marché des aciers spéciaux. Pour renforcer encore notre présence et anticiper les évolutions de notre marché, nous créons le poste de

RESPONSABLE MARK[redacted]TRIEL

Basé à Paris **Bilingue anglais**

Votre mission : Rattaché au Directeur Commercial • en relation étroite avec nos filiales dans le monde (US, GB, Europe, Asie), en collaboration avec nos commerciaux et en contact avec nos clients • vous analysez notre marché • à l'écoute des indicateurs (économiques, industriels,...) vous établissez vos prévisions sur deux à trois ans • vous présentez vos conclusions à notre direction deux fois par an (analyse statistique et rédactionnelle) et participez ainsi à notre orientation stratégique.

Votre profil : 28-35 ans • formation supérieure de type Grande Ecole • bilingue anglais • une expérience d'au moins 3 ans à un poste similaire • esprit d'analyse et de synthèse, capacités rédactionnelles, sens des contacts et du terrain.

Pour ce poste très évolutif en France et à l'étranger, nous vous proposons un entretien individuel avec la société à Paris

Adressez ou télécopiez CV, lettre, photo et rémunération actuelle à OPTEAMAN - 129 rue Servient - 69431 Lyon Cedex 03. Fax : (1) 78 63 75 78 en indiquant la référence 66 sur la lettre et l'enveloppe.

Publiguard — Membre de SYNTEC

OPTEAMAN

LE MONDE DES CADRES

LE MONDE DES CADRES

هكذا من الاصل

Non aux quotas de femmes

Suite de la première page

L'idéologie des quotas suscite des calculs sordides et humiliants. Par exemple : il n'y aurait pas assez de députés et de sénateurs musulmans comparé au nombre de juifs dans les Assemblées. Et *quid* des homosexuels, des 18/30 ans, ou des handicapés, etc ? Aux Etats-Unis, cette guerre-là a déjà commencé dans toutes les sphères de la société civile. Les quotas sont politiquement corrects.

A cette objection des dérives communautaires, les militantes de la parité répondent par l'indignation. Elles brandissent l'argument de la qualité entendue au double sens de spécificité féminine et de supériorité ontologique. Nous ne sommes pas, disent-elles invariablement, une *« catégorie »* de citoyens parmi d'autres. Nous naissons et mourons femmes. [On pourrait leur rappeler que nous naissons et mourons noirs, blancs, ou jaunes], nous ne sommes pas la moitié d'une humanité universelle (égalité) mais la partie féminine de l'humanité (parité), en quelque sorte, une deuxième espèce humaine.

A celles qui évoquent une *« nouvelle Révolution française »*, on pourrait répondre qu'il s'agit plutôt d'une contre-révolution. Alors que 1789 marquait solennellement la disparition des castes et des ordres, on envisage aujourd'hui de réintroduire un nouveau clivage, cette fois sexuel. Deux siècles de durs combats contre toutes les discriminations, sources éternelles d'incompréhension, de ghettos et de conflits, pour les retrouver aujourd'hui revendiquées comme ultime critère de représentation ! La séparation des sexes signifie bien que le biologique fait la loi au politique et que nos aspirations d'hommes et de femmes ne se rencontrent pas. La solidarité intersexuelle l'emporte sur nos intérêts communs d'êtres humains. On se croirait revenu aux années 70, quand juifs, Noirs ou féministes réclamaient haut et fort que leur droit (sacré) à la différence s'impose au droit commun avant de s'apercevoir que la discrimination est source d'exclusion, et contraire à l'intégration républicaine.

Je confesse qu'il m'est égal de voter pour une femme ou un homme, un Blanc ou un Noir, du moment qu'il, ou elle, défend mes convictions avec talent et compétence. Faut-il répéter que la politique est avant tout un choix idéologique, où la spécificité sexuelle n'a guère à dire ?

Mon désaccord de citoyenne se double de l'indignation de la féministe quand je constate que le Manifeste de la parité entérine les caractéristiques féminines les plus éculées, vieux clichés des temps jadis. Les hommes, écrit-on, sont *« centralisateurs, hiérarchiques, arrogants, rationalistes jusqu'à l'abstraction chimérique »*. Les femmes sont *« sensibles aux autres tels qu'ils sont »* (nous sommes toutes des mères potentielles, dévouées, à l'écoute...), soucieuses du quotidien (sont-ce nos qualités de ménagères qui sont visées ?) et surtout en prise avec le *« concret »*, devenu à ce jour la seule référence légitime de l'action politique.

> Le Manifeste de la parité entérine les caractéristiques féminines les plus éculées, vieux clichés des temps jadis. Les hommes, écrit-on, sont « centralisateurs, hiérarchiques, arrogants, rationalistes jusqu'à l'abstraction chimérique ». Les femmes sont « sensibles aux autres tels qu'ils sont »

L'ambition personnelle, toujours critiquable, serait l'apanage des hommes, l'altruisme désintéressé, celui des femmes. A qui fera-t-on croire que les femmes politiques ont moins d'ambition personnelle que leurs homologues masculins ? Question de tempérament personnel et non de sexe. Et au nom de quoi peuvent-elles se prévaloir de faire de la politique *« autrement »* ? Pour ma part je ne vois aucune différence entre un ministre ou premier ministre féminin et masculin. Homme ou femme, ils sont là pour appliquer la politique du président de la République. Quant à celles qui ont déjà exercé le pouvoir suprême, telles Golda Meir, Indira Gandhi, Margaret Thatcher ou Benazir Bhutto, je ne vois rien dans leur action politique qui soit marqué du sceau de la féminité.

En vérité, les avocates de la parité ne tentent pas seulement de nous faire croire qu'elles sont essentiellement différentes des hommes, mais aussi qu'elles sont meilleures qu'eux. Avec elles, la politique si décriée deviendrait enfin plus humaine, plus chaleureuse et plus efficace. Pardon d'être sceptique, mais à côtoyer les femmes de pouvoir, les énarques ou les polytechniciennes, je les trouve très semblables à leurs collègues masculins : mêmes qualités, mêmes défauts.

Enfin, au désaccord de la citoyenne et à l'indignation de la féministe, s'ajoute un profond sentiment d'humiliation. Sommes-nous à ce point handicapées qu'il faille nous imposer par la contrainte constitutionnelle ? Et si cela devait arriver, comment jamais être sûres que nous serions à tel ou tel poste par l'effet de notre compétence ou par la force des quotas ? La discrimination n'est jamais positive et finit toujours par se retourner contre la personne discriminée. Les Noirs américains, qui les premiers l'ont expérimenté dans les universités, en savent quelque chose.

Eternelles mineures, éternelles victimes ! Nombreuses sont celles qui refusent ce statut humiliant. Est-ce à dire que les mêmes qui militent contre la philosophie des quotas peuvent se satisfaire de la situation présente ? Evidemment non. 5,5 % d'élues sonne comme une claque dans la figure de tous les démocrates. C'est le symptôme d'une pathologie sociale et politique, la preuve incontestable d'une discrimination négative à l'égard des femmes. La combattre par une nouvelle discrimination, cette fois positive, me paraît dangereux pour la République et pour les femmes, et pas nécessairement efficace. Tous reconnaissent que l'injustice prend sa source dans la misogynie des partis politiques, et en particulier lors de la désignation des candidats à une élection. Supposons un instant la parité de candidatures instaurée. Que croyez-vous qu'il adviendrait aux prochaines législatives ? La majorité des candidats seraient investis dans les circonscriptions gagnables et la plupart des candidates dans celles que l'on pense perdues d'avance. Piètre résultat !

En revanche, beaucoup de choses pourraient changer si ce n'était plus, comme aujourd'hui, les instances dirigeantes des partis, largement masculines, qui décident en dernier ressort des candidatures. Que l'on rende effectif le droit d'investiture des candidats aux hommes et aux femmes de la base, et l'on pourra alors instaurer pour chaque mandat et pour toute élection une véritable primaire entre hommes et femmes qui se présenteraient au vote des militants des deux sexes. Parité déguisée ? Non, car ce système n'imposerait aucun quota aux électeurs. Mais égalité des chances devant la candidature, assurément. Et qui sait si Mme Veil n'aurait pas été préférée à M. Balladur et Mme Aubry à M. Jospin comme candidates à la présidentielle ?

D'autre part, est-il besoin d'instaurer la parité pour que, dans le lieu saint du pouvoir, c'est-à-dire au gouvernement, le président de la République et le premier ministre nomment systématiquement des femmes, élues ou non en plus grand nombre ?

Il est vrai que l'actuel premier ministre, tout prêt à organiser un référendum, est bien mal placé pour en parler... Et au temps où notre premier ministre s'appelait Mme Cresson, je ne me souviens pas qu'on ait nommé plus d'une poignée de ministres femmes dans son gouvernement.

Enfin, la limitation drastique du cumul des mandats réclamée par le Manifeste paritaire me paraît indispensable parce que d'intérêt général. Cette mesure de salubrité publique n'a rien à voir avec le principe de la parité. Mais en libérant bon nombre de mandats électoraux elle offrirait aux femmes de nouvelles opportunités en politique, et profiterait, ce qui est l'essentiel, à l'ensemble des citoyens.

Alors, plutôt que d'altérer la République par une révision démagogique et inutile de la Constitution, mieux vaudrait dès septembre ouvrir enfin la voie à l'égalité réelle des chances et des droits entre femmes et hommes dans les partis politiques.

Elisabeth Badinter

Pour Israël, dans la clarté

par Henri Hajdenberg

DANS les moments difficiles, les juifs français ont su se mobiliser pour soutenir l'Etat hébreu menacé. D'abord et avant tout citoyens de leur propre pays, les juifs de France ne sont pas impliqués dans le vote des Israéliens, et évidemment le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) s'est abstenu d'intervenir dans la consultation du 29 mai. Les juifs de la diaspora sont pleinement conscients qu'ils ne vivent pas les mêmes réalités que les Israéliens. Il n'empêche : ils se sentent directement concernés ici par ce qui les touche là-bas. Une histoire et une foi communes, une identité de destin...

De plus, de manière confuse et diffuse, un juif, souvent malgré lui, est porteur aussi de l'image d'Israël. Les répercussions de l'assassinat d'Itzhak Rabin ou de la tragédie de Cana au Liban en témoignent. Aussi les élections israéliennes, tout naturellement, suscitent des réflexions dans le monde juif.

Le nouveau mode de scrutin, mis en application pour la première fois, a eu des effets inattendus et révélateurs. Auparavant, le président de l'Etat d'Israël demandait au responsable du parti politique ayant obtenu le plus grand nombre de votes de constituer un gouvernement. Tout en garantissant l'égalité entre électeurs israéliens juifs et arabes, les coalitions gouvernementales ne se formaient qu'entre groupes politiques à dominante juive.

L'élection du premier ministre au suffrage universel direct vient de changer fondamentalement les règles du jeu établies. Le poids de la minorité des Arabes d'Israël est devenu déterminant. Cette situation, certainement imprévue, a suscité au moment même du scrutin une contestation sur la légitimité d'un premier ministre qui serait élu sans majorité juive. Une telle controverse peut avoir des effets dangereusement déstabilisateurs.

Inévitablement, le débat s'ouvre sur une double exigence : d'une part, le maintien de l'égalité du vote des Israéliens juifs et arabes et, d'autre part, la nécessité d'une *« légitimité juive »* du premier ministre.

L'élection des députés israéliens, le même jour, a engendré une recomposition de la représentation nationale. A côté d'un vote utile, polarisé sur le choix du premier ministre, le processus de paix et la sécurité, l'élection des membres de la Knesset a traduit les expressions revendicatives de composantes spécifiques de la société israélienne. Certains mouvements ou partis défendent essentiellement des intérêts particuliers sans intégrer la globalité des problèmes internes et externes de la société israélienne.

Le vote impressionnant en faveur des partis politiques religieux témoigne de l'interrogation des Israéliens sur le devenir de l'identité juive de l'Etat hébreu. Fondée voici près d'un demi-siècle par des dirigeants dont la plupart étaient empreints de laïcité, Israël démontre par ce vote que le vieux débat sioniste *« Israël, Etat juif ou Etat des juifs ? »* reste toujours actuel.

Après la construction et le renforcement de son pays, la société israélienne est en quête d'un nouveau projet, qui ne pourra véritablement voir le jour qu'avec la consolidation de la paix. Cette recherche identitaire aura véritablement des conséquences sur les relations entre Israël et la diaspora.

Avec Benyamin Nétanyahou, qui se veut rassembleur et le premier ministre de tous les Israéliens, on espère donc que les principes et les idéaux qui constituent les fondements mêmes du sionisme seront respectés : une certaine éthique juive de la démocratie, de l'égalité des hommes devant la loi et l'Etat, quelles que soient leurs origines, ne tolérant pas de discriminations et d'atteintes aux droits de l'homme, le respect à l'égard de l'autre qu'implique la tolérance.

Il n'y aura de symbiose entre Israéliens juifs et juifs de diaspora, de maintien de liens si denses et intenses, d'élan vers Israël, que si cet esprit juif continue de souffler.

Malgré les attentats et le danger intégriste, un risque d'éloignement entre juifs de diaspora et Israéliens existe. Il faudra faire preuve d'imagination et d'engagement, de part et d'autre, pour maintenir cette dimension unique qui s'est forgée à travers les âges et les espaces. Pour conduire son pays dans l'unité et la sécurité vers la paix, Benyamin Nétanyahou aura le soutien des juifs de France.

Henri Hajdenberg *est président du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France).*

SERVICES L'accord que devaient annoncer les compagnies aériennes British Airways et American Airlines mardi 11 juin s'inscrit dans un mouvement de constitution d'alliances tripolaires entre des groupes américains, européens et asiatiques. ● LES TÉLÉCOMMUNICATIONS font l'objet du même phénomène. Les métiers de transport de passagers ou d'information impose un tel schéma d'organisation. ● LES GRANDES LIAISONS intercontinentales sont moins coûteuses lorsqu'elles utilisent des moyens à gros débit comme les Jumbojet ou les câbles sous-marins. Sur chaque continent le partenaire de l'alliance regroupe les passagers pour les acheminer en bloc vers l'autre continent où le deuxième partenaire les ventile. ● ES OPÉRATEURS dominant sont ATUnisource-NTT dans le téléphone eBritish Airways-American-China Aiines dans le transport aérien.

Des alliances tripolaires naissent dans le transport aérien et les télécoms

Elles associent trois groupes, américain, européen et asiatique, pour couvrir l'ensemble du marché mondial : ATT-Unisource-NTT dans le téléphone, Bristish Airways-American Airlines-China Airlines dans les airs servent de modèle

ON CONNAISSAIT les firmes « multinationales ». Le nom a fait florès dans les années 70. La mondialisation des années 80 a fait naître les entreprises « transnationales ». Réalité assez semblable mais vocable modifié pour souligner le détachement des groupes de toute racine locale et leur caractère de plus en plus a-national. Entreprises et nations divorcent. Un nouveau genre prend corps peu à peu : les firmes ou alliances de firmes « tripolaires », dotées de trois pieds, l'un en Amérique du Nord, l'autre en Europe et le dernier en Asie.

Elles apparaissent dans tous les secteurs utilisant des réseaux, à commencer par les transports et les télécommunications. Le marché y est devenu « global » et le servir au mieux impose non seulement d'être présent sur les trois continents – une nécessité pour toute entreprise, que l'on songe aux constructeurs d'automobiles ou d'informatique – mais d'y prendre une forme très particulière liée au métier de transport de passagers ou d'informations.

Les alliances tripolaires sont bâties schématiquement à partir d'un triangle assurant les grandes liaisons. S'y ajoutent à chacun des angles des « cheveux », dont la fonction est d'assurer la distribution locale. Une liaison téléphonique Osaka-Chicago, par exemple, emprunte la voie locale Osaka-Tokyo

> L'alliance la plus accomplie tourne autour du noyau dur Lufthansa-United Airlines-Thaï Airways International

puis le tronc (côté du triangle) Tokyo-New York, avant d'être acheminée à nouveau par un réseau local New York-Chicago.

Le principe économique qui soutient ce schéma général est simple : de gros porteurs (Jumbojet ou câbles sous-marins) abaissent considérablement les coûts des liaisons internationales point à point. Un transporteur doit donc concentrer du trafic (dans un *Hub* suivant le vocable des compagnies aériennes) avant de l'acheminer en gros débit sur un autre continent puis, à partir de là, de le répartir. Sur chaque point (continent), il faut trouver un partenaire.

Des alliances tripolaires sont en voie de rapide constitution dans les télécommunications. Les grands acteurs internationaux (*Le Monde* du 30 janvier) sont nés d'une alliance atlantique : ATT-Unisource, Sprint-Deutsche et France Télécom, MCI-BT (ex British Telecom). Le pied asiatique manque aux deux derniers, mais ATT-Unisource a passé des accords avec NTT qui devraient conduire à un tripôle parfait. Le quatrième acteur Cable & Wireless-HongKong Telecom manque, lui, d'un partenaire américain.

En s'alliant, les compagnies aériennes cherchent à abaisser leurs coûts et à proposer à leurs clients



Le trafic international croît vite. Les liaisons Europe-Asie et Amérique du Nord-Asie ont plus que doublé en volume depuis 10 ans, tandis que les vols trans-atlantique ont crû de plus de 50%.

des destinations qu'elles ne peuvent pas ou ne souhaitent pas exploiter en propre. Des dérogations à la loi antitrust permettent ensuite de synchroniser les politiques commerciales. Les passagers de United Airlines, qui arrivent à Francfort, alimentent ainsi tout le réseau européen de Lufthansa. Inversement, les clients de la compagnie allemande sont autant de clients potentiels pour les vols de United Airlines au départ des Etats-Unis. Nohwest et KLM ont lancé en mars 994 une seule et même clase d'affires sur tous leurs vols internationax.

Naissent ainsi plsieurs grandes alliances à vocation tripolaire. La plus accomplie toune autour du noyau dur Lufthans-United Airlines-Thaï Airways International. S'agglutinent autourAir Canada, SAS, Varig et SouthAfrican Airways. Un deuxième pôe s'est dégagé récemment autou de l'américain Delta, des europèns Swissair, Sabena et Austrian et en Asie, de Singapore Airlines. L troisième pôle Northwest-KLM st fragilisé par des mésentente et il lui manque une liaison asiaque. L'accord entre British Airws associé avec American Airlines , par ailleurs, avec China Airwas devrait peser d'un grand poids. E son côté, Air France allié à Jap Airlines souffre de n'avoir pas conu un accord avec une compagn américaine.

Eric Le bucher et Virginie Mlingre

Air Liberté et AOM seront bientôt partenaires commerciaux

LA CONSTITUTION d'un second pôle aérien français, aux côtés d'Air France, se précise. Le président d'Air Liberté, Lotfi Belhassine, affirme qu'Air Liberté et AOM devraient annoncer « *avant fin juin* » les modalités de leur alliance commerciale, première étape de leur rapprochement. Les deux compagnies sont concurrentes sur Paris-Nice et Paris-Montpellier et sur les vols à destination de la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. Elles pourraient mieux synchroniser leurs horaires ou offrir à leurs abonnés des services identiques et interchangeables.

L'alliance du même type, conclue le 20 mai entre AOM et TAT, filiale de British Airways, sur Orly-Marseille n'a, dans ces conditions, plus d'avenir. Marc Rochet, alors président d'AOM, avait discuté avec Air Liberté avant de s'allier à TAT avec l'autorisation de son actionnaire public, le Consortium de réalisation (CDR), structure chargée de vendre les actifs du Crédit Lyonnais. Cette alliance devait permettre à AOM de compenser la perte (estimée à 150 millions de francs cette année) due à son transfert d'Orly Ouest à Orly Sud début avril. Depuis, la compagnie a perdu 5 à 10 % de sa clientèle d'affaires, gênée par les travaux de l'aérogare et l'absence d'un parking de stationnement proche.

Mais, depuis le 31 mai, M. Rochet ne dirige plus AOM. Il a été remplacé par Alexandre Couvelaire, président d'Euralair, actionnaire d'Air Liberté pour 10 % et par ailleurs proche de Jacques Chirac et d'Alain Madelin. « *Il existait entre M. Rochet et nous une différence de stratégie* », explique-t-on au CDR. « *Il convient de confier à un nouvel opérateur les chances de réaliser les objectifs spécifiques du consortium visant à la cession de la compagnie* », lisait-on dans le communiqué annonçant le changement de président.

UNE RÉVOCATION CONTESTÉE

Cet argument est loin de convaincre tout le monde. M. Rochet est l'homme du redressement d'AOM : la compagnie a dégagé un bénéfice de 27 millions de francs en 1995, premier résultat positif depuis sa création en 1992. Le représentant du Crédit lyonnais au conseil d'administration d'AOM a d'ailleurs donné sa démission le 31 mai après avoir voté contre la révocation de M. Rochet et son remplacement par M. Couvelaire. Il aurait demandé, sans succès, au CDR et au nouveau président de préciser les axes de leur nouvelle stratégie.

M. Rochet était fermement opposé au rachat d'AOM par Air Liberté. Il estimait que les deux compagnies avaient des doublons sur le long- courrier et des stratégies très différentes sur le moyen-courrier, où leurs lignes sont plutôt complémentaires. AOM cherche à développer une clientèle d'affaires, alors qu'Air Liberté se positionne sur le voyage bon marché. M. Rochet craignait surtout de voir la trésorerie d'AOM (plus de 180 millions de francs), ainsi que les plus-values potentielles liées à la politique de refinancement d'AOM (estimées à 150 millions de dollars) financer Air Liberté, que plusieurs banquiers estiment très mal en point.

En octobre 1995, le CDR avait refusé une première offre de rachat d'AOM par Air Liberté, estimant le prix proposé trop bas (on parlait à l'époque de 500 millions de francs, chiffre qui n'a jamais été confirmé). D'autres groupes, plus à l'aise financièrement et étrangers, comme l'allemand Lufthansa, étaient intéressés par AOM. La banque Warburg avait évalué à 1,2 milliard de francs la compagnie, qui, entre 1991 et 1994, avait été recapitalisée par le Crédit lyonnais à hauteur de 1,1 milliard de francs.

V. Ma.

British Airways et American Airlines s'associen

LES NUMÉROS UN européen et américain British Airways et American Airlines devaient annoncer mardi 11 juin leur alliance, qui donnera naissance au premier réseau aérien mondial.

Les clients d'American Airlines pourront ainsi voler jusqu'à Rome, Moscou, ou New Delhi, où British Airways les acheminera à partir de l'aérogare d'Heathrow. Inversement, les passagers de la compagnie britannique se verront offrir de nouvelles opportunités vers de multiples villes d'Amérique du Nord et du Sud.

Dans les deux cas, les cartes d'embarquement seront toutes émises sur le lieu de départ, les bagages enregistrés une fois pour toutes et les programmes de fidélisation fusionnés. Les récents accords de partage de code informatique d'American avec Singapore et China Airlines et la participation de British Airways dans la compagnie australienne Quantas (25 %), avec qui American partage également ses codes, devraient compléter ce réseau.

ABANDONNER DES CRÉNEAUX

L'alliance British Airways-American Airlines pourrait aussi se traduire par un échange capitalistique entre les deux compagnies. Elle ne manquera pas de provoquer une levée de boucliers de la part de concurrents comme Virgin Airlines ou Delta. A elles deux, les nouvelles alliées détiendront 60 % du trafic anglo-américain et 70 % du trafic entre Londres et New York. Dans ce contexte, les autorités américaines et européennes auront leur mot à dire.

Pour les premières, une telle alliance n'est acceptable qu'à la condition que l'Angleterre lui ouvre intégralement son ciel. Aujourd'hui, seules deux compagnies, United et American Airlines ont le droit de se poser à Heathrow. Second problème, même si un accord de ciel ouvert était conclu entre Londres et Washington, l'aéroport d'Heathrow n'en serait pas moins saturé. 40 % des atterrissages ou des décollages y sont actuellement faits par British Airways, qui associée à American Airlines, serait en position dominante et pourrait être obligée dans ce contexte d'abandonner certains créneaux. Ces derniers pourraient ainsi être redistribués aux compagnies américaines jusqu'ici interdites de sol britannique. Pour Delta, un tel arrangement serait satisfaisant. Virgin, en revanche, ne devrait pas trouver ce marchandage à son goût.

Cette nouvelle alliance dans le transport aérien devrait provoquer une accélération du processus de regroupement mondial. Iberia pourrait accélérer ses négociations avec British Airways. Air France qui était aussi en discussion avec American, pourrait prendre une décision plus tôt que prévu.

V. Ma.

Les syndicats réagissent favorablement au plan de sauvetage de la SNCF

« *INCONTESTABLEMENT, le gouvernement n'est pas insensible au rapport de forces qui s'est exprimé le 6 juin avec la manifestation nationale des cheminots à Paris.* » La CGT-Cheminots a exprimé, dès lundi après-midi, sa satisfaction après la présentation le jour même (*Le Monde* du 11 juin) du plan de sauvetage de la SNCF, par Bernard Pons, ministre des transports, et Anne-Marie Idrac, son secrétaire d'Etat. L'organisation syndicale (qui représente près de la moitié des salariés) attend toutefois pour se prononcer définitivement que « *le débat parlementaire* [qui devait s'engager mardi 11 juin à l'Assemblée nationale] *permette que ces orientations soient précisées et contractualisées dans un document entre l'Etat et la SNCF* ».

MANQUE DE CHIFFRES

La FGAAC, le syndicat autonome des conducteurs de train, rappelle « *que, pour la FGAAC, la grève de novembre-décembre n'avait pour objectif que de sauver le régime de retraite* ». Jacques Duron, le secrétaire fédéral de FO-Cheminots, est satisfait « *que le ministre cherche à trouver une solution originale à ses problèmes ferroviaires. La France n'a pas envie qu'on copie la solution anglaise, qui ne donne pas satisfaction, ni la solution allemande, qui n'est pas parfaite non plus* ».

Les syndicats retiennent avant tout le transfert de plus de 120 milliards de francs d'endettement au nouvel établissement public. M. Pons leur a expliqué que « *c'est la première fois que l'Etat et les contribuables vont participer au désendettemment d'une entreprise à un tel niveau. Cela vise à provoquer un électrochoc* ». Que l'Etat n'ait prévu aucun mécanisme de désendettement progressif pour cette structure de portage ne les concerne pas.

La CFDT-Cheminots s'inquiétait toutefois qu'« *aucun montant n'ait été encore précisé par le gouvernement : ni sur l'ampleur du transfert de la dette au nouvel établissement, ni sur la subvention d'équilibre que l'Etat devra verser, en toute logique, à ce même établissement* ». Bruno Dalberto, son secrétaire général, s'interrogeait sur « *le risque d'une revalorisation des péages payés par la SNCF et l'abandon, en douceur, des lignes qui n'offriraient pas une rentabilité suffisante* ». La CFDT se demande également comment seront financées les nouvelles lignes ferroviaires. « *L'établissement public chargé de l'infrastructure arrivera à peine à équilibrer ses comptes courants. Avec quelles ressources entreprendra-t-il les investissements futurs ?* », demande Bruno Dalberto.

Christophe Jakubyszyn

Lire aussi notre éditorial page 14

La CGT-Transports change de secrétaire général

SYLVIE SALMON-THARREAU, secrétaire général de la fédération CGT-Transports depuis treize ans, doit quitter ses fonctions à l'issue du 45e congrès fédéral qui se tient à Montreuil du 11 au 14 juin. Selon toute vraisemblance, c'est Alain Renault, ancien responsable du syndicat Maîtrise et Employés de la RATP qui lui succédera.

SYNDICALISME DE PROPOSITION

Ce congrès sera l'occasion pour cette fédération qui revendique 20 000 adhérents dont 15 500 actifs mais dont ne font partie ni les cheminots ni le transport maritime, de marquer sa différence avec la confédération. Dans le débat interne à la CGT entre syndicalisme revendicatif et syndicalisme de proposition, la fédération a clairement choisi la deuxième voie. « *Un des principaux enjeux pour nous consiste à ne pas être placés dos au mur en réaction à des choix pris par d'autres mais à se donner des marges de manœuvre pour favoriser l'élaboration de propositions* », explique Sylvie Salmon-Tharreau. De même, la fédération reconnaît que le « *service public dépasse largement ce que fait le secteur public et que le secteur privé assure parfois des missions de service public* ».

Si elle refuse une fonction purement dénonciatrice du syndicalisme, la CGT-Transports n'abandonne pas le champ des revendications classiques. C'est ainsi que le document d'orientation précise que « *la défense et l'amélioration des acquis sociaux s'imposent* ».

De même, alors qu'à la RATP une partie de la CGT semble s'interroger sur la signature d'un accord sur le droit syndical (*le Monde* du 7 juin), le document d'orientation est formel : « *Le droit de grève est une liberté publique fondamentale et constitutionnelle, il doit être reconnu à chaque salarié, qui doit pouvoir l'exercer sans limitation, quelles que soit la nature du travail ou de la fonction qu'il occupe dans l'entreprise.* » La CGT dénonce donc le patronat qui, au nom de la défense des intérêts des usagers, « *cherche à (...) instaurer le service minimum ou service public garanti* ».

Reconnaissant que « *la crise du syndicalisme* » est en partie due à ses « *propres insuffisances* », la CGT-Transports entend non seulement développer « *l'unité d'action* » mais surtout « *créer un réel processus d'unité syndicale* ». Cependant, à l'intérieur même de la CGT, ses analyses ne font pas l'unanimité. Louis Viannet n'avait pas prévu d'honorer ce congrès de sa présence. Faute d'avoir obtenu un poste à la confédération, Sylvie Salmon-Tharreau retrouvera d'ailleurs son entreprise d'origine : Aéroports de Paris.

Frédéric Lemaître

صكرا من الاهل



Les compagnies d'assurances acceptent de payer pour permettre le sauvetage de PS Vie

La société lilloise va pouvoir être reprise par une filiale de la Dresdner Bank

Pour éviter une perte de confiance des assurés, les compagnies d'assurances françaises ont accepté de verser près de 4 millions de francs pour combler le régime de retraite de la société Prévoyance sociale Vie (PS Vie). Il s'agissait d'une des conditions posée par AVIP, filiale de la Dresdner Bank, pour reprendre la société. Celle-ci sera par ailleurs recapitalisée par ses actionnaires.

FALLAIT-IL ou non sauver la compagnie Prévoyance sociale Vie (PS Vie) ? La réponse allait si peu de soi qu'elle a donné lieu, la semaine dernière, à des débats animés au sein du bureau de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) où siègent les patrons des principales compagnies françaises. Une seule chose était certaine : la société, dont le chiffre d'affaires s'élève à 140 millions de francs et qui gère 650 millions d'actifs et emploie une trentaine de personnes, ne pouvait plus faire face ni à ses engagements à l'égard de ses assurés ni aux règles prudentielles de la profession (*Le Monde* du 29 mai).

Depuis plusieurs années, le niveau des réserves techniques de PS Vie étaient tout juste suffisant. L'escroquerie à l'assurance dont elle été victime a achevé de plomber définitivement ses comptes. Pendant deux ans, deux courtiers ont vendu et encaissé indûment des primes d'assurances pour son compte, l'un pour 26 millions de francs, l'autre pour 7 millions de francs. Pour comble de malheur, PS Vie a été prise dans la faillite de la banque Pallas Stern dans laquelle elle avait placé 9 millions de francs.

Depuis plus de deux ans, la situation précaire de PS Vie était connue de la commission de contrôle. Fin 1993, celle-ci avait sommé la société de se recapitaliser. Les actionnaires de la compagnie, la mutuelle d'assurances belge P et V Assurance, la Compagnie européenne de réassurance (CER), représentée par la société suisse Intercasing, et la Compagnie européenne d'assurance transport (CEAT) n'ont pas été capables de faire face à la situation, aucune des solutions proposées n'offrant, aux yeux des autorités de tutelle, de garanties suffisantes.

Fin mai 1995, un audit concluait à une insuffisance d'actifs de 45 millions de francs. Un montant qu'il s'agissait de trouver pour répondre à l'injonction de la commission de contrôle sous peine d'un retrait d'agrément.

Trois solutions s'offraient à la profession : trouver une société française acceptant de reprendre le portefeuille de contrats détenu par PS Vie ; mettre en liquidation l'entreprise ou la maintenir en vie. La première, qui recueillait la faveur de Denis Kessler, président de la FFSA, du Trésor et du cabinet de M. Arthuis, n'a pu être mise en œuvre, faute de combattant. La seconde a été estimée trop dangereuse : au moment où la création de fonds de pension est en plein débat, afficher la faillite d'une compagnie d'assurance-vie risquait de fragiliser la confiance des épargnants ; elle aurait en outre braqué les projecteurs sur la fraude dans l'assurance-vie ; enfin, elle provoquait la perte de 30 emplois.

UN ENJEU IMPORTANT

Tout a donc été fait pour boucler la reprise de PS Vie qui n'en méritait peut-être pas tant. Seul repreneur en lice, la société Assurance-vie et Prévoyance (AVIP), filiale de la banque allemande Dresdner, a donc posé ses conditions : paiement de 3,6 millions de francs pour couvrir le solde de retraite dû par PS Vie et apport financier des actionnaires actuels. Les assureurs couvriront donc le régime de retraite. De leur côté, la CEAT, la CER, ou à défaut, la société qui la représente, Intercasing, P et V Assurance ainsi que les dirigeants de PS Vie, MM. Chevalier et Le Lorain, apporteront les 20 millions de francs nécessaires.

L'enjeu a été jugé suffisamment important par le président de la FFSA pour qu'il mette toute sa force de conviction à faire adopter ce schéma, malgré les voix discordantes à propos du signal salutaire qu'aurait donné aux compagnies vie la faillite de l'une d'elles. Pourtant, PS Vie n'est pas un modèle de transparence : ses dirigeants sont les mêmes que ceux de l'un de ses actionnaires, la CER. Le projet de reprise, avorté en 1994 en collaboration avec l'ordre national des architectes, fait apparaître des agissements douteux qui mettent en cause l'ancien vice-président et trésorier de l'ordre, qui était également actionnaire de PS Vie. Enfin, Intercasing, société suisse, a pris une participation indirecte dans PS Vie sans autorisation des pouvoirs publics, une entorse qui lui sera pardonnée par le ministre de l'économie si elle contribue au sauvetage.

Babette Stern

Westinghouse séparera son audiovisuel de son industrie

LE GROUPE diversifié américain Westinghouse, qui a racheté le réseau de télévision CBS en 1995, envisage de séparer ses activités audiovisuelles, d'une part, et industrielles et électroniques, d'autre part, a indiqué son président, Michael Jordan, dans un communiqué publié lundi 10 juin dans la soirée à Pittsburgh (Pennsylvanie).

« Nous cherchons à trouver la meilleure structure de comptabilité et d'imposition pour chacun de nos métiers », a déclaré M. Jordan, indiquant que la décision serait prise dans le courant du quatrième trimestre. Après cette annonce, l'action Westinghouse a terminé en hausse d'un dollar à 19,75 dollars à la clôture à Wall Street.

Le changement de stratégie de Westinghouse est intervenu à la fin de l'année avec le rachat de CBS pour 5,4 milliards de dollars (27 milliards de francs). Westinghouse, qui avait déjà un pied dans la production et la diffusion télévisée, a ainsi regroupé l'ensemble de ses activités, qui comptaient jusqu'alors plusieurs stations régionales de télévision hertzienne.

Pour financer cette acquisition et se désendetter, le groupe s'est séparé des meubles Knoll et, surtout, de son électronique de défense, vendue pour 3 milliards de dollars à l'américain Northrop Grumman (*Le Monde* du 5 janvier). Il envisage désormais de scinder ses autres activités qui recouvrent les systèmes électroniques, les générateurs nucléaires et à énergie fossile, mais aussi le groupe de réfrigération Thermo King, qui, lui, pourrait être cédé. Avant de prendre sa décision, Westinghouse va étudier différents schémas allant de la création de sociétés distinctes, représentant leurs activités industrielles, à leur cession. Selon le porte-parole de la société Kevin Ramundo, *« la séparation des activités est absolument nécessaire. Cela donne la possibilité d'investir séparément dans l'industrie ou la télévision »*.

Il a aussi précisé qu'aucune suppression d'emplois n'était prévue dans l'immédiat du fait de ce projet, mais que le groupe devrait procéder à une *« évaluation »* du volume de ses effectifs. Depuis 1993, Westinghouse a supprimé 9 000 emplois. Arrivé à la tête de l'entreprise à cette époque, Michael Jordan s'est régulièrement plaint de la sous-évaluation de son titre à la Bourse de New York.

Le franc se montre indifférent à l'annonce du dérapage des comptes sociaux

RIEN NE SEMBLE aujourd'hui en mesure d'altérer la santé des marchés financiers français. Ils ont bien résisté, lundi 10 juin, à l'annonce d'un important dérapage du déficit prévisionnel du régime général de la Sécurité sociale en 1996 (48,6 milliards de francs contre 16,6 milliards de francs prévu) comme à celle du plan de restructuration de la SNCF, qui prévoit un engagement financier supplémentaire de l'Etat. La Bourse de Paris a gagné 0,90 %. Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a terminé la séance en hausse de 12 centièmes. Le franc, enfin, est resté stable face à la monnaie allemande, cotant, mardi matin 11 juin, 3,3875 francs pour 1 deutschemark.

Cette indifférence peut surprendre lorsqu'on sait l'importance qu'accordent généralement les opérateurs à l'état des finances publiques de la France. Alors qu'en Espagne ou en Italie, ils s'intéressent principalement au niveau de l'inflation, qu'ils surveillent d'abord aux Etats-Unis les statistiques du taux de chômage et en Allemagne la croissance de la masse monétaire, ils suivent avant tout, en France, l'évolution des déficits publics.

Cette prédilection est liée aux impératifs monétaires européens. Des cinq critères fixés par le traité de Maastricht (stabilité du taux de change, inflation, taux d'intérêt à long terme, dette publique et déficit public), la France n'est aujourd'hui prise en défaut que sur le dernier d'entre eux. Les opérateurs considèrent du même coup que le déficit public français constitue l'une des clés du passage à la monnaie unique.

PARI SUR LE DÉFICIT

Plusieurs éléments sont avancés par les analystes pour expliquer l'indifférence des opérateurs au dérapage du déficit de la Sécurité sociale. En premier lieu, l'effet de surprise n'a pas joué. Depuis plusieurs semaines, les économistes faisaient état, dans leurs publications destinées aux investisseurs, de prévisions du même ordre. Ils avaient, de la même façon, intégré l'impact de ce surplus dans leurs calculs du déficit public global.

S'ils doutent que le gouvernement soit en mesure de respecter cette année l'objectif qu'il s'est fixé (4 % du produit intérieur brut), les analystes estiment toutefois qu'on ne devrait pas s'en éloigner dans des proportions trop grandes, grâce aux marges de manœuvre que s'étaient préservées le gouvernement dans la loi de finances pour 1996. Les économistes de la banque JP Morgan, qui ne font pourtant pas preuve en la matière d'un optimisme particulier, parient sur un déficit de 4,5 %.

Afin de rassurer les opérateurs, le ministère de l'économie et des finances s'était d'ailleurs empressé, lundi matin, de faire savoir que la dérive des comptes sociaux ne modifiait en rien sa stratégie de réduction des déficits publics. Il avait également précisé que la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale), chargée d'apurer la dette passée de la Sécurité sociale, ne serait pas utilisée pour financer ce surcroît de déficit et qu'il n'avait pas l'intention de mettre en place *« une Cades II »*.

Autre piste avancée pour expliquer la résistance des marchés français : les investisseurs internationaux sont désormais convaincus que le choix du passage à la monnaie unique sera une décision d'abord politique et s'attachent moins strictement au respect des critères imposés par le traité de Maastricht.

DÉCALAGE CONJONCTUREL

Le franc serait-il, dans ce contexte, à l'abri de nouvelles secousses ? *« La croissance sera la clé de l'évolution des marchés financiers français au cours des prochains mois »*, estime Philippe Brossard, économiste à la banque ABN Amro. C'est d'elle que dépendra le niveau des recettes fiscales et donc des déficits publics mais aussi l'image de la France sur les places financières internationales. Aujourd'hui, l'économie française bénéficie d'un décalage conjoncturel favorable par rapport à celle de l'Allemagne. Alors que le produit intérieur brut a progressé de 1,2 % en France au premier trimestre, il a reculé de 0,5 % outre-Rhin. Certains experts craignent que cette tendance ne s'inverse au cours des prochains mois, la croissance devant s'être nettement ralentie en France au second trimestre alors qu'elle devrait avoir donné des signes de rebond en Allemagne.

Les économistes de Paribas Capital Markets estiment que le redémarrage de l'économie allemande, qui pourrait inciter la Bundesbank à resserrer sa politique monétaire, ainsi que les médiocres performances budgétaires des partenaires de l'Allemagne, mettront un terme au processus de convergence des taux d'intérêt à court terme observé en Europe depuis plusieurs mois (l'écart entre les rendements français et allemands à trois mois se situe à 0,5 % contre plus de 2 % à la fin du mois d'octobre). Ils prévoient qu'une *« mini-crise de changes interviendra sur le marché des changes européen avant la fin de l'année »*.

Pierre-Antoine Delhommais

Les assureurs condamnés à rembourser Exxon

UN TRIBUNAL DE HOUSTON (Texas) a condamné, lundi 10 juin, plusieurs compagnies d'assurances, dont le groupement du Lloyd's de Londres, à payer 250 millions de dollars (1,2 milliards de francs) au groupe pétrolier américain Exxon en compensation d'une partie des dépenses engagées pour le nettoyage de la marée noire de l'Exxon-Valdez en 1989 en Alaska.

Exxon avait annoncé en janvier avoir conclu un accord partiel avec le Lloyd's et d'autres assureurs au sujet des poursuites engagées à la suite de cette marée noire, la pire jamais survenue aux Etats-Unis. La compagnie américaine a dépensé quelque 2,5 milliards de dollars pour les opérations de nettoyage des côtes et le dédommagement des victimes de la marée noire. La firme s'était ensuite retournée contre ses assureurs pour tenter de récupérer une partie de ces coûts. A l'issue du jugement, Le PDG d'Exxon, Lee Raymond, s'est déclaré *« content que le jury soit tombé d'accord pour dire que les assureurs doivent honorer leur police »*.

La privatisation de British Energy portera sur l'ensemble de son capital

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE a annoncé, lundi 10 juin, son intention de vendre l'ensemble de ses intérêts dans British Energy, la société qui a repris une partie du parc de centrales nucléaires britanniques, et dont la privatisation aura lieu cet été (*Le Monde* du 30 mai). Le courtier BZW (groupe Barclays), qui conseille le gouvernement britannique, a annoncé que 750 000 investisseurs potentiels avaient fait part de leur intérêt pour British Energy, depuis le lancement du processus de privatisation le 28 mai.

Dans les documents de privatisation publiés dans la matinée du lundi 10 juin, le gouvernement indique que les investisseurs dans British Energy devraient recevoir un dividende total de 13,7 pence par action pour l'exercice achevé en mars 1997, ce qui représente un total de 96 millions de livres sterling. Cette firme possède les huit centrales nucléaires les plus modernes de Grande-Bretagne. Elle produit 18 % de l'électricité britannique. Son introduction en bourse est prévue au mois de juillet.

DÉPÊCHES

■ **DAIMLER-BENZ : Manfred Gentz, directeur financier du numéro un de l'industrie allemande**, fait l'objet d'une enquête pour déterminer s'il a contrevenu à la loi boursière en cachant l'état financier exact du groupe aux actionnaires. Le président du directoire de l'époque, Edzard Reuter, avait laissé miroiter lors de l'assemblée générale des actionnaires un bénéfice avoisinant 1 milliard de deutschemarks (3,4 milliards de francs) alors que Daimler-Benz avait terminé l'année sur une perte de 5,7 milliards de DM, la plus grosse de son histoire.

■ **DOW CHEMICAL : le groupe américain spécialisé dans les matières plastiques**, va s'attaquer au marché du polypropylène, dont il était absent en s'alliant avec Montell, entreprise commune entre Shell et Montedison. Dow Chemical a annoncé, le 10 juin, vouloir parvenir dans les dix ans à un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars par an. Pour devenir l'un des trois premiers du secteur, il prévoit d'investir 5 milliards de dollars.

■ **IBM : trois cents salariés de l'usine IBM France de Corbeil Essonnes**, qui fabrique des semiconducteurs, ont observé, lundi 10 juin au matin, un mouvement de grève pour protester contre le transfert d'une partie du personnel sur un nouveau site. Les élus du personnel ont mandaté le secrétaire du comité central d'entreprise pour se donner tous les moyens, y compris en justice, de bloquer la procédure.

■ **VENTE À PERTE : Patrick Serra, PDG d'ITM-France**, holding du groupe Intermarché, qui avait comparu le 13 mai dernier devant la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour revente à perte, a été condamné lundi à 80 000 francs d'amende.

■ **AGF : la compagnie d'assurance a franchi en baisse le seuil des** 5 % des droits de vote dans Rhône-Poulenc à la suite d'une cession en bourse de leur filiale Métropie, selon un avis publié, lundi 10 juin, par la Société des bourses françaises (SBF). Les AGF ne détiennent plus directement et indirectement que 4,62 % des droits de vote.

■ **GREENWICH : la banque japonaise Long-Term Credit Bank of Japan (LTCB) a confirmé**, mardi 11 juin, qu'elle négociait avec sa concurrente britannique National Westminster Bank la cession de sa filiale de courtage aux Etats-Unis, Greenwich Capital Markets. Les négociations en sont *« au stade final »*, a indiqué un porte-parole de LTCB, en se refusant à toute autre précision sur les conditions de la vente.

■ **EDF-CGT : au cours de la discussion générale du congrès de la Fédération nationale de l'énergie CGT**, qui réunit, depuis le 9 juin, environ 1 200 délégués à Montluçon (Allier), une majorité s'est dégagée, lundi 10 juin, pour une reprise des coupures de courant lors des grèves EDF-GDF. Il faut revenir à des grèves *« qui se voient »*, ont estimé la plupart des délégués.

■ **CARTES DE CRÉDIT : les défauts de paiements sur les cartes de crédit** ont atteint aux Etats-Unis leur plus haut niveau depuis quinze ans au premier trimestre. Ils se sont établis à 3,53 %, selon les statistiques du groupement américain des banques (American Bankers Association), publiées mardi 11 juin.

■ **UAP : le groupe français d'assurances** a cédé 3,2 milliards de francs de créances immobilières douteuses au fonds américain Whitehall géré par la banque d'investissement Goldman Sachs. Ce montant représente 40 % de l'encours total détenu par l'UAP à la suite de la crise du financement des professionnels de l'immobilier.

■ **APRÈS TROIS SÉANCES consécutives de baisse, les valeurs japonaises étaient à la hausse, mardi 11 juin à Tokyo. Le Nikkei a gagné 0,45 % à 21 817,62 points.**

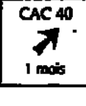
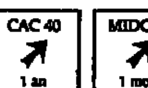
■ **LE DOLLAR était en recul mardi sur le marché des changes de Tokyo à 108,89 yens en fin de séance contre 109,15 lundi à la clôture de New York et 109,47 yens à Tokyo.**

■ **L'OR a ouvert en hausse, mardi 11 juin, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 386,00-386,30 dollars contre 385,40-385,70 dollars la veille en clôture.**

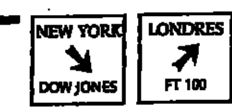
■ **LE PRIX DU CUIVRE a remonté la pente lundi sur le marché de Londres. Le prix de référence du métal rouge a gagné 65 dollars à 2 240 dollars la tonne.**

■ **LA COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE vient d'ouvrir un site Cob, sur Internet, qui contient des informations sur les fonctions et les publications de la commission.**

LES PLACES BOURSIÈRES


CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois



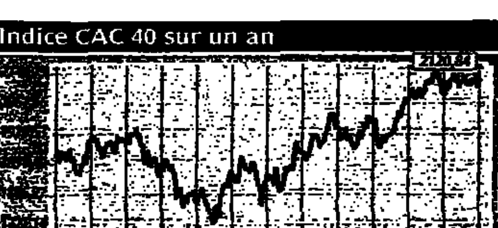


NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Repli à Paris

LA BOURSE DE PARIS était orientée à la baisse, mardi 11 juin, en fin de matinée. A douze heures trente, l'indice CAC 40 cédait 0,45 % pour s'établir à 2 111,38 points. Il avait ouvert sur un recul de 0,29 %.

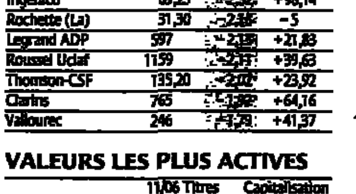
Les actions françaises étaient pénalisées par le repli du marché obligataire. Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, cédait 20 centièmes à 122,86 points. Il était affecté par la chute des emprunts d'Etat américains observée la veille dans la soirée. Le rendement de l'obligation à trente ans était remonté à 7,12 %, les investisseurs continuant à s'inquiéter de la trop grande vigueur de l'économie outre-Atlantique, qui pourrait déboucher sur l'apparition de tensions inflationnistes. Les opérateurs attendaient à cet égard la publication, en début d'après-midi, de l'indice des prix à la production au mois de mai. Les analystes prévoyaient une progression limitée à 0,2 %.



L'annonce, mardi matin, d'une nouvelle dégradation du moral des ménages en France au mois de mai pesait également sur la Bourse de Paris. Dans ce marché morose, l'UAP se distinguait en progressant de 3,8 % après l'annonce de la vente par l'assureur de créances douteuses aux fonds américains Whitehall.

Sodexho, valeur du jour

SPÉCIALISÉ dans la restauration et le service aux collectivités, le groupe Sodexho a poursuivi sa progression amorcée à la veille du week-end lundi 10 juin à la Bourse de Paris. Son action a terminé en tête des plus fortes hausses avec un gain de 5,29 % à 2 148 francs, son plus haut niveau de l'année. Les intervenants évoquent la fin d'un ordre de vente portant sur cent mille titres qui « coiffait » l'action aux alentours des 2 000 francs depuis quelque temps. Les analystes s'attendent aussi à l'annonce de bons résultats semestriels dans la seconde quinzaine de juin.

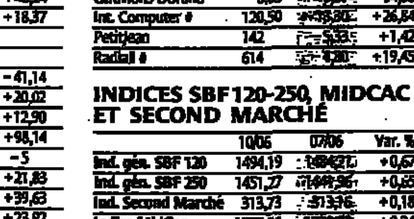


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 11/06	Var. % 10/06	Var. % 31/12
Dassault-Aviation	736	+2,98	+130,72
GTM-Entrepose	333	[illegible]	−3,05
UAP	103,80	[illegible]	−18,84
Eurotunnel	8	+2,56	+20,30
Cred.Fon.France	33,25	+2,15	−53,03
Alspi	491	[illegible]	+49,24
SFIM	1070	+1,90	+25,88
Gr.Zannier (Ly) #	114	+1,78	+93,22
Galeries Lafayette	1770	+1,72	+48,24
Cegid (Ly)	438	[illegible]	+18,37
BAISSES, 12h30			
Credit Lyonnais CI	138,30	−3,08	−41,14
Pechiney Intl	104,30	[illegible]	+20,02
Lebon	210	[illegible]	+12,90
Ingenico	69,25	[illegible]	+98,14
Rochette (La)	31,30	[illegible]	−5
Legrand ADP	597	[illegible]	+21,83
Roussel Uclaf	1159	−2,11	+39,63
Thomson-CSF	135,20	[illegible]	+23,92
Clarins	765	[illegible]	+64,16
Vallourec	246	[illegible]	+41,37

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	11/06 Titres échangés	Capitalisation en KF
AGF-Ass.Gen.France	687936	96080002,40
UAP	847174	88146604,50
Schneider SA	291751	72869653
Roussel Uclaf	52006	60116266
Total	129379	49084055,40
Suez	205308	42064300,30
Michelin	158727	41716348,30
LVMH Moet Vuitton	28868	36576690
Elf Aquitaine	91118	34821692,30
Carrefour	12275	33996116

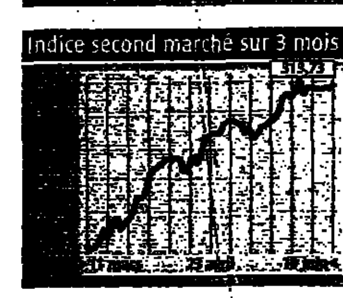


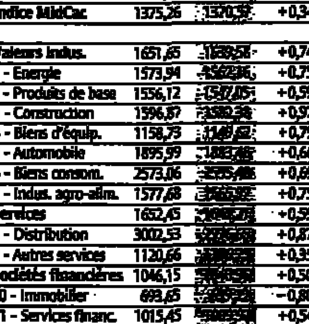
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

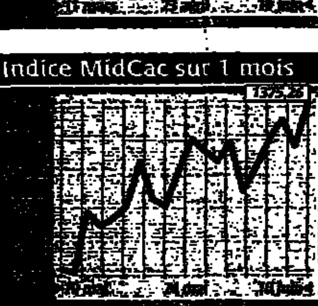
HAUSSES, 12h30	Cours au 11/06	Var. % 10/06	Var. % 31/12
Biopat	328,50	[illegible]	+26,88
Tasq	15,95	[illegible]	+94,51
G.E.P Pasquier	60,90	[illegible]	−15,41
Comp.Euro.Tele-CET	378	[illegible]	+40,52
Dauphin OTA	315	[illegible]	+57,50
BAISSES, 12h30			
Guillard Mus. (Ly)	205,70	[illegible]	+0,34
Gravions Dorand	6,05	[illegible]	−54,33
Int. Computer #	120,50	[illegible]	+26,84
Petitjean	142	[illegible]	+1,42
Radiall #	614	[illegible]	+19,45

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	10/06	07/06	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1494,19	[illegible]	+0,67
Ind. gén. SBF 250	1451,27	[illegible]	+0,65
Ind. Second Marché	313,73	[illegible]	+0,18
Indice MidCac	1375,26	[illegible]	+0,34
Valeurs Indus.	1651,65	[illegible]	+0,74
1 - Energie	1573,94	[illegible]	+0,75
2 - Produits de base	1556,12	[illegible]	+0,59
3 - Construction	1596,87	[illegible]	+0,92
4 - Biens d'équip.	1158,73	[illegible]	+0,79
5 - Automobile	1895,99	[illegible]	+0,66
6 - Biens consom.	2573,06	[illegible]	+0,69
7 - Indus. agro-alim.	1577,68	[illegible]	+0,75
Services	1652,45	[illegible]	+0,59
8 - Distribution	3002,53	[illegible]	+0,87
9 - Autres services	1120,66	[illegible]	+0,35
Sociétés financières	1046,15	[illegible]	+0,50
10 - Immobilier	693,65	[illegible]	−0,80
11 - Services financ.	1015,45	[illegible]	+0,54
12 - Sociétés invest.	1405,35	[illegible]	+0,78







Reprise à la Bourse de Tokyo

APRÈS TROIS SÉANCES consécutives de baisse, les valeurs japonaises ont refait un peu du chemin perdu, mardi 11 juin, à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei a gagné en clôture 98,47 points à 21 817,62 points, soit une avance de 0,45 %.

La veille, Wall Street avait terminé la séance sur un modeste repli, les investisseurs négligeant une nouvelle envolée des taux d'intérêt à long terme pour consolider leurs positions après la volatilité importante des échanges de la veille du week-end. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a finalement perdu 9,24 points, soit 0,16 %, à 5 687,87 points.

En Europe, la Bourse de Londres a nettement progressé, grâce à la baisse des prix de gros en mai en Grande-Bretagne, qui a rassuré le marché sur les menaces de retour de l'inflation. L'indice Footsie a terminé en hausse de 22 points, à 3 728,8 points, soit un gain de 0,6 %. Outre-Rhin, le marché francfortois a réagi avec fermeté aux signaux contradictoires venus des Etats-Unis et l'indice DAX a terminé la séance de lundi quasiment inchangé à 2 558,81 points, soit une avance de 0,05 %.

INDICES MONDIAUX

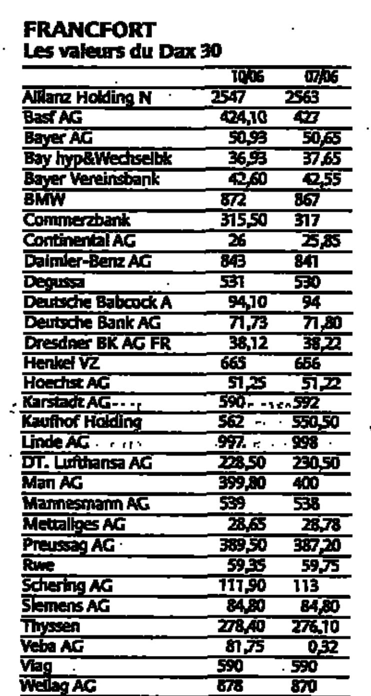
	Cours au 10/06	Cours au 07/06	Var. en %
Paris CAC 40	2120,84	2101,99	+0,89
New-York/DJ indus.	5671,99	5697,31	−0,44
Tokyo/Nikkei	21719,20	21751,80	−0,15
Londres/FT100	3728,80	3706,80	+0,59
Francfort/Dax 30	2558,81	2557,43	+0,05
Frankfort/Commer.	901,46	902,56	−0,12
Bruxelles/Bel 20	2063,83	2063,83	—
Bruxelles/Général	1753,40	1753,40	—
Milan/MIB 30	1002	1002	—
Amsterdam/Ge. Cbs	386	382,10	+1,01
Madrid/Ibex 35	366,19	363,34	+0,78
Stockholm/Affarsal	1557,67	1557,67	—
Londres FT30	2766,60	2752,40	+0,51
Hong Kong/Hang S.	11143,20	11196,60	−0,48
Singapour/Strait t	2333,94	2338,30	−0,19

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	10/06	07/06
Alcoa	59,75	59,62
American Express	45,62	45,37
Allied Signal	55,50	56,12
AT & T	61,87	61,25
Bethlehem	12,37	12,25
Boeing Co	86,37	85,87
Caterpillar Inc.	65	65,62
Chevron Corp.	59	59
Coca-Cola Co	46,75	47
Disney Corp.	62,75	62,87
Du Pont Nemours&Co	79,87	81
Eastman Kodak Co	76	75,62
Exxon Corp.	85,37	86
Gén. Motors Corp.H	57	57
Gén. Electric Co	86	86
Goodyear T & Rubbe	49,25	50,37
IBM	102,62	101,75
Intl Paper	39,25	39,50
J.P. Morgan Co	85,62	87
Mc Don Dougl	51,50	50,25
Merck & Co.Inc.	65,25	65,25
Minnesota Mng.&Mfg	69,37	70
Philip Moris	101,62	101,37
Procter & Gamble C	91	90,62
Sears Roebuck & Co	53	52,25
Texaco	83,75	84,25
Union Carb.	42,62	42,75
Utd Technol	113,37	114,75
Westingh. Electric	19,75	18,75
Woolworth	22,62	22,25

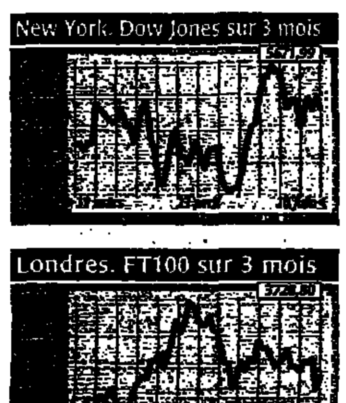
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

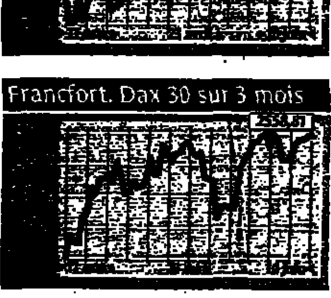
	10/06	07/06
Allied Lyons	4,75	4,69
Barclays Bank	7,68	7,65
B.A.T. industries	5,14	5,01
British Aerospace	9,61	9,35
British Airways	5,53	5,48
British Gas	1,89	1,86
British Petroleum	5,60	5,59
British Telecom	3,68	3,64
B.T.R.	2,72	2,70
Cadbury Schweppes	4,78	4,79
Eurotunnel	0,98	0,98
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,23	8,26
Grand Metropolitan	4,30	4,30
Guinness	4,51	4,49
Hanson Plc	1,84	1,82
Great Ic	6,80	6,78
H.S.B.C.	9,88	9,79
Impérial Chemical	8,48	8,45
Legal	6,88	6,82
Marks and Spencer	4,64	4,65
National Westminst	6,26	6,21
Peninsular Orienta	5,05	5,02
Reuters	7,46	7,49
Saatchi and Saatch	1,14	1,19
Shell Transport	9,26	9,20
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,53	4,55
Univeler Ltd	12,25	12,20
Zeneca	13,64	13,60



FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	10/06	07/06
Allianz Holding N	2547	2563
Basf AG	424,10	427
Bayer AG	50,93	50,65
Bay hyp&Wechselbk	36,93	37,65
Bayer Vereinsbank	42,60	42,55
BMW	872	867
Commerzbank	315,50	317
Continental AG	26	25,85
Daimler-Benz AG	843	841
Degussa	531	530
Deutsche Babcock A	94,10	94
Deutsche Bank AG	71,73	71,80
Dresdner BK AG FR	38,12	38,22
Henkel VZ	665	656
Hoechst AG	51,25	51,22
Karstadt AG	590	592
Kaufhof Holding	562	550,50
Linde AG	997	998
DT. Lufthansa AG	228,50	230,50
Man AG	399,80	400
Mannesmann AG	539	538
Mettallges AG	28,65	28,78
Preussag AG	389,50	387,20
Rwe	59,35	59,75
Schering AG	111,90	113
Siemens AG	84,80	84,80
Thyssen	278,40	276,10
Veba AG	81,75	0,32
Viag	590	590
Wellag AG	878	870





Francfort. Dax 30 sur 3 mois

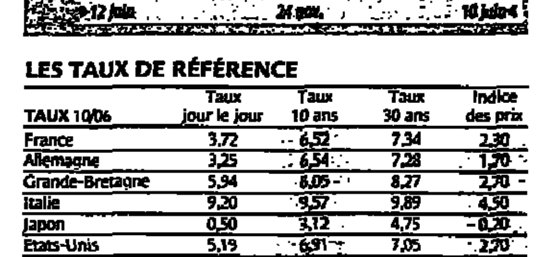
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Repli du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF a ouvert en baisse, mardi 11 juin. L'échéance juin abandonnait 16 centièmes à 122,90. Après sa chute dans le sillage du marché obligataire américain, le Matif avait terminé, lundi, en légère hausse. Le contrat notionnel échéance juin a terminé à 123,06, en progression de 12 centièmes. Le court terme est resté mal orienté, malgré la bonne tenue du franc français, et le contrat Pibor échéance septembre a terminé à 95,91, en recul de 2 centièmes. Au comptant, le rendement de l'OAT à dix ans (6,52 %) était toujours inférieur de 2 centièmes à celui du Bund allemand de même échéance.

Après avoir réduit jeudi dernier son taux d'appel d'offres de 10 centièmes à 3,60 %, la Banque de France a maintenu ses taux directeurs et le taux au jour le jour (à 3,75 %).



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 10/06	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,72	6,52	7,34	2,30
Allemagne	3,25	6,54	7,28	1,70
Grande-Bretagne	5,94	8,05	8,27	2,70
Italie	9,20	9,57	9,89	4,50
Japon	0,50	3,12	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,19	6,91	7,05	2,70

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 10/06	Taux au 07/06	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,36	5,30	100,66
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,40	6,32	100,08
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	NC	—
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,22	7,17	101,06
Obligations françaises	6,72	6,71	101,16
Fonds d'État à TME	−1,90	−1,86	101,35
Fonds d'État à TRE	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TME	−1,39	−1,15	100,58
Obligat. franç. à TRE	NC	NC	—

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 10/06	Vente 10/06	Achat 07/06	Vente 07/06
Jour le jour	3,7500	—	3,7500	—
1 mois	3,73	3,85	3,85	3,93
3 mois	3,82	4,94	3,91	4,04
6 mois	3,90	4,05	3,98	4,11
1 an	4,05	4,20	4,10	4,22
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,8438	—	3,8438	—
Pibor Francs 3 mois	3,9375	—	3,9375	—
Pibor Francs 6 mois	4	—	4	—
Pibor Francs 9 mois	4,0742	—	4,0742	—
Pibor Francs 12 mois	4,1719	—	4,1719	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,4375	—	4,4375	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4375	—	4,4375	—
Pibor Ecu 12 mois	4,5052	—	4,5052	—

MATIF

Échéances 10/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	75182	123	123,18	123	123,06
Sept. 96	36592	121,52	121,62	121,50	121,52
Déc. 96	2244	120,26	120,36	120,26	120,24
Mars 97	5	—	120,10	120,10	120,06
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	7971	96,02	96,04	96,02	96,03
Sept. 96	9692	95,92	95,94	95,90	95,91
Déc. 96	2106	—	95,80	95,76	95,77
Mars 97	1171	95,58	95,60	95,58	95,58
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	769	—	90,96	90,86	90,90
Sept. 96	603	—	90,56	90,46	90,48

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 10/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juin 96	25740	2099	2108	2095	2104
Juillet 96	14283	2096,50	2102	2096,50	2102,50
Août 96	802	2103,50	2108	2103,50	2109
Sept. 96	1772	—	2116	2108,50	2116,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,2040 | US/DM ↘ 1,5345 | US/¥ ↘ 109,1100 | DM/F ↘ 3,3869 | £/F ↘ 7,9830

Légère baisse du dollar

LE BILLET VERT a ouvert en baisse, mardi 11 juin, au cours des premiers échanges interbancaires, s'échangeant à 5,1948 francs, 1,5333 deutschemark et 108,80 yens. La veille, le franc avait fait preuve de fermeté profitant de la bonne tenue du dollar soutenu par la perspective d'un éventuel resserrement monétaire aux Etats-Unis où la forte croissance pourrait comporter des risques inflationnistes. La monnaie française s'échangeait en fin de journée à Paris à 3,3870 francs pour 1 mark, contre 3,3875 francs lundi matin et 3,3880 francs vendredi soir.

Par ailleurs, les marchés ne s'attendent pas à une baisse de taux cette semaine par la Bundesbank. Son président Hans Tietmeyer a estimé que *« la structure actuelle des taux de change en Europe est plus en ligne avec les fondamentaux qu'il y a un an »*.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 10/06	% 07/06	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,6900	−0,09	327	351
Ecu	6,4045	+0,02	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,2040	+0,46	4,9000	5,5000
Belgique (100 F)	16,4670	−0,10	15,9000	17
Pays-Bas (100 fl)	302,6500	−0,10	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3545	+0,15	3,1200	3,6200
Danemark (100 krd)	87,7500	−0,06	83	93
Irlande (1 iep)	8,1935	−0,29	7,8300	8,5800
Gde-Bretagne (1 L)	7,9830	−0,46	7,5800	8,4800
Grèce (100 drach.)	2,1455	+0,02	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	76,9800	−0,12	72	82
Suisse (100 F)	410,3500	−0,23	397	421
Norvège (100 k)	79,2500	−0,05	75	84
Autriche (100 sch)	48,1270	−0,10	46,7000	49,8000
Espagne (100 pes.)	4,0140	+0,07	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,2850	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8181	+0,57	3,5200	4,1200
Japon (100 yens)	4,7621	—	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	110,4700	+0,01	105	116

PARITÉS DU DOLLAR

	11/06	10/06	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5345	1,5353	−0,05
TOKYO : USD/Yens	109,1100	109,1200	−0,01

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,2060	[illegible]	5,1812	[illegible]
Yen (100)	4,7587	[illegible]	4,7740	[illegible]
Deutschemark	3,3878	3,3875	3,3890	[illegible]
Franc Suisse	4,1041	[illegible]	4,1209	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3548	[illegible]	3,3500	[illegible]
Livre sterling	8,0100	[illegible]	8,0044	[illegible]
Peseta (100)	4,0170	[illegible]	4,0046	[illegible]
Franc Belge	16,476	[illegible]	16,485	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,81	[illegible]	4
Eurodollar	5,37	[illegible]	5,62
Eurolivre	6,12	[illegible]	6,12
Eurodeutschemark	3,34	3,31	3,31

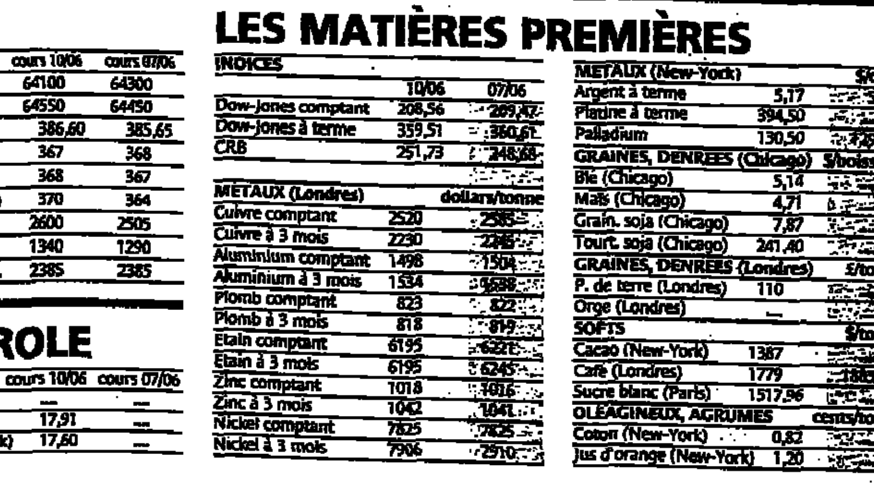
L'OR

	cours 10/06	cours 07/06
Or fin (k. barre)	64100	64300
Or fin (en lingot)	64550	64450
Once d'Or Londres	386,60	385,65
Pièce française(20f)	367	368
Pièce suisse (20f)	368	367
Pièce Union lat(20f)	370	364
Pièce 20 dollars us	2600	2505
Pièce 10 dollars us	1340	1290
Pièce 50 pesos mex.	2385	2385

LE PÉTROLE

En dollars	cours 10/06	cours 07/06
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	17,91	—
Crude Oil (New York)	17,60	—

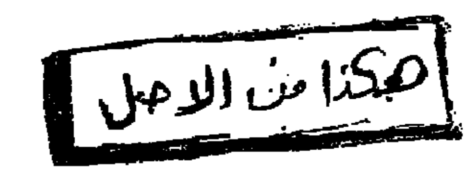
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	10/06	07/06
Dow-Jones comptant	208,56	209,47
Dow-Jones à terme	359,51	360,61
CRB	251,73	248,68

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2520	2585
Cuivre à 3 mois	2230	2246
Aluminium comptant	1498	1504
Aluminium à 3 mois	1534	[illegible]
Plomb comptant	823	822
Plomb à 3 mois	818	819
Etain comptant	6195	6221
Etain à 3 mois	6195	6245
Zinc comptant	1018	1016
Zinc à 3 mois	1042	1041
Nickel comptant	7825	7825
Nickel à 3 mois	7906	7910

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,17	5,31
Platine à terme	394,50	[illegible]
Palladium	130,50	129,50
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5,14	[illegible]
Maïs (Chicago)	4,71	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,87	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	241,40	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	110	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1387	[illegible]
Café (Londres)	1779	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1517,96	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,82	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,20	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 11 JUIN

Liquidation : 21 juin
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,41 %
CAC 40 : 2112,21

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	932	934	+ 0,21	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	830	825	− 0,60	60,31
Renault (T.P.)	1760	1770	+ 0,56	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	2000	1950	− 2,50	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1250	1231	− 1,52	81,68
Thomson S.A (T.P)	1060	1080	+ 1,88	56,02
Accor	741	743	+ 0,26	18
AGF-Ass.Gen.France	140,20	139,50	− 0,49	3,75
Air Liquide	901	896	− 0,55	14
Alcatel Alsthom	474	471	− 0,63	15
Alcatel Cable	461,70	462	+ 0,06	5
Alspi	481	491	+ 2,07	15
Axa	292,70	292,20	− 0,17	6,50
Axime	720	721	+ 0,13	—
Bail Investis	849	842	− 0,23	70,75
Bancaire (Cie)	583	577	− 1,02	10
Bazar Hot. Ville	559	550	− 1,61	16
Bertrand Faure	182	180	− 1,09	3,80
BIC	644	639	− 0,77	5
BIS	675	678	+ 0,44	4
B.N.P.	188,80	188	− 0,42	3,20
Bollore Techno	610	606	− 0,65	22
Bongrain	2540	2532	− 0,31	61
Bouygues	571	572	+ 0,17	12
Canal +	1166	1164	− 0,17	15
Cap Gemini Sogeti	199,20	198	− 0,60	7
Carbone Lorraine	786	796	+ 1,27	18
Carrefour	2772	2775	+ 0,08	32
Casino Guichard	207	205,60	− 0,67	4
Casino Guich.ADP	143,70	142,80	− 0,62	4,25
Castorama Dl (Li) ■	959	943	− 1,66	11
C.C.F.	249,90	246,40	− 1,40	5
CCMX(ex.CCMC) Ly	56,05	56,05	—	2,40
Cegid (Ly)	431	438	+ 1,62	[illegible]
CEP Communication	450	450	—	3
Cerus Europ.Reun	112	111,20	− 0,71	[illegible]
Cetelem	1100	1098	− 0,18	10
CGIP	1215	1205	− 0,82	[illegible]
Chargeurs	1427	1418	− 0,63	14
Christian Dior	700	706	+ 0,85	5,50
Ciments Fr.Priv.B	242	241	− 0,41	12,50
Clarins	780	765	− 1,92	7
Club Mediterranee	486	481	− 1,02	4,50
Coflexip	201,80	199,90	− 0,94	3,30
Colas	980	975	− 0,51	23
Comptoir Entrep.1	12,80	12,60	− 1,56	7,50
Comptoir Moder.	2261	2268	+ 0,30	30
CPR	417,50	418	+ 0,11	20
Cred.Fon.France	32,55	33,25	+ 2,15	28
Credit Local Fce	437,30	434,30	− 0,68	12,60
Credit Lyonnais CI	142,70	138,30	− 3,08	10
Credit National	368	363,10	− 1,33	13,50
CS Signaux(CSEE)	279,90	280,90	+ 0,35	4,50
Damart	3950	3950	—	65
Danone	763	760	− 0,39	16
Dassault-Aviation	715	736	+ 2,93	8,50
Dassault Electro	389	390	+ 0,25	4,30
De Dietrich	269	267,90	− 0,40	15
Degremont	466	464,50	− 0,32	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	49,30	48,50	− 1,62	—
DMC (Dollfus Mi)	244,50	241	− 1,43	4
Docks France	1129	1120	− 0,79	14,30
Dynaction	141	141	—	3
Eaux (Gle des)	554	552	− 0,36	11,25
Ecco	1378	1357	− 1,52	12
Eiffage	665	665	—	38,70
Elf Aquitaine	384,80	382,10	− 0,70	13
Eramet	369,80	367	− 0,75	6,60
Eridania Beghin	811	807	− 0,49	30
Essilor Intl	1280	1260	− 1,56	21,50
Essilor Intl ADP	1009	1005	− 0,39	12,30
Esso	628	625	− 0,47	17
Eurafrance	2000	1990	− 0,50	48
Euro Disney	15	15	—	0,60
Europe 1	1220	1218	− 0,16	19
Eurotunnel	7,80	8	+ 2,56	—
Filipacchi Medias	1003	1000	− 0,29	13
Finextel	80,90	81	+ 0,12	4,49
Fives-Lille	600	591	− 1,50	11
Fromageries Bel	4980	4950	− 0,60	80
Galeries Lafayette	1740	1770	+ 1,72	11
GAN	136,60	138,10	+ 1,09	4
Gascogne (B)	470	465	− 1,06	33
Gaz et Eaux	2180	2153	− 1,23	55
Geophysique	289,90	290	+ 0,03	8
G.F.C.	420	420	—	18,90
Groupe Andre S.A.	485	480	− 1,03	6
Gr.Zannier (Ly) #	112	114	+ 1,78	2
GTM-Entrepose	324	333	+ 2,77	8
Guilbert	772	770	− 0,25	32
Guyenne Gascogne	1850	1842	− 0,43	25
Havas	422,40	419	− 0,80	8,50
Havas Ad.Euro RSCG	600	595	− 0,83	11,80
Imetal	780	780	—	12,50
Immeubl.France	335	335,10	+ 0,02	5
Ingenico	70,90	69,25	− 2,32	2
Interbail	289,90	289	− 0,33	32
Intertechnique 1	589	590	+ 0,16	23,50
Jean Lefebvre	315,10	—	—	9
Klepierre	632	633	+ 0,15	20,67
Labinal	722	723	+ 0,13	21,50
Lafarge	330,30	326	− 1,30	10
Lagardere (MMB)	140,20	139,90	− 0,21	2,80
Lapeyre	319	315	− 1,25	5
Lebon	215	210	− 2,32	7
Legrand	919	917	− 0,21	3,55
Legrand ADP	610	597	− 2,13	5,36
Legris Indust.	248	248	—	8
Locindus	831	837	+ 0,72	70,50
L'Oreal	1600	1605	+ 0,31	12,20
LVMH Moet Vuitton	1277	1270	− 0,54	5,50
Lyonnaise Eaux	503	500	− 0,59	11,50
Marine Wendel	451,50	451	− 0,11	15
Metaleurop	58	57,60	− 0,68	4
Metrologie Inter.	19,40	19,40	—	—
Michelin	264,60	262,50	− 0,79	2,25
Moulinex	76,80	76,50	− 0,39	4
Nord-Est	138	138,10	+ 0,07	5,50
Nordon (Ny)	430	425	− 1,16	—
NRJ #	705	715	+ 1,41	5,40
OLIPAR	120	120,40	+ 0,33	—
Paribas	315,10	313,50	− 0,50	12
Pechiney	226	225	− 0,44	—
Pechiney CIP	245	247,90	+ 1,18	9,50
Pechiney Intl	106,90	104,30	− 2,43	3
Pernod-Ricard	338,50	335,50	− 0,88	4
Peugeot	723	716	− 0,96	6
Pinault-Prin.Red.	1643	1630	− 0,79	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	451	458	+ 1,55	7,50
Poliet	548	546	− 0,36	10
Primagaz	565	564	− 0,17	20
Promodes	1324	1344	+ 1,51	12
Publicis	407	406,80	− 0,04	4
Remy Cointreau	153,90	154	+ 0,06	4,60
Renault	139,10	138,50	− 0,43	3,50
Rexel	1388	1381	− 0,50	11,50
Rhone Poulenc A	131,30	130,60	− 0,53	2,80
Rochette (La)	32	31,30	− 2,18	1,20
Roussel Uclaf	1184	1159	− 2,11	15,50
Rue Imperiale(Ly)	4275	4280	+ 0,11	100
Sade (Ny)	202	204,40	+ 1,18	12,50
Sagem SA	3150	3124	− 0,82	22,50
Saint-Gobain	674	667	− 1,03	15,50
Saint-Louis	1404	1397	− 0,49	38
Salomon (Ly)	3890	3880	− 0,25	28
Salvepar (Ny)	445	447,50	+ 0,56	17,50
Sanofi	391,60	388	− 0,91	6
Sat	1855	1873	+ 0,97	27,50
Saupiquet (Ns)	1556	1549	− 0,44	20
Schneider SA	247,80	248,90	+ 0,44	17
SCOR SA	198,50	197,50	− 0,50	5
S.E.B.	909	895	− 1,54	10,20
Sefimeg	345,50	346,50	+ 0,28	14,20
SEITA	210	209,20	− 0,38	5,20
Selectibanque	104,30	103,10	− 1,15	12,59
SFIM	1050	1070	+ 1,90	30
SGE	106,30	106,30	—	5
Sidel	1253	1249	− 0,31	16,50
Simco	456	461,20	+ 1,14	20,76
S.I.T.A	1190	1180	− 0,84	9
Skis Rossignol	1958	1942	− 0,81	22
Sligos	489	490	+ 0,20	9
Societe Gale A	561	559	− 0,35	16
Sodexho	2148	2140	− 0,37	22
Sommer-Allibert	1410	1410	—	38
Sophia	227,50	226,80	− 0,30	34,50
Spir Communication	560	558	− 0,35	14,80
Strafor Facom	377	378	+ 0,26	6
Suez	202,40	204,40	+ 0,98	8,20
Synthelabo	434,10	435	+ 0,20	3,74
Technip	470	470	—	9
Thomson-CSF	138	135,20	− 2,02	2
Total	382,50	376,90	− 1,46	8,70
UAP	101,10	103,80	+ 2,67	3
UFB Locabail	508	510	+ 0,39	10
UGC DA (M)	307	—	—	3,54
UIC	71,90	72	− 0,13	25
UIF	420	420	—	22
UIS	179,90	180,40	− 0,27	14,47
Unibail	502	498	− 0,79	28
Union Assur.Fdal	656	645	− 1,67	14
Usinor Sacilor	78,15	77,10	− 1,34	—
Valeo	278	275,60	− 0,86	2,70
Vallourec	250,50	246	− 1,79	6,30
Via Banque	178	180	+ 1,12	12
Worms & Cie	269,50	267,30	− 0,81	8
Zodiac ex.dt divid	1210	1218	+ 0,66	9
Elf Gabon	1152	1164	+ 1,04	57,20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	280	279,20	− 0,28	4,52
Adidas AG #	409,50	410	+ 0,12	0,61
American Express	236,90	238,20	+ 0,54	0,99
Anglo American #	325	327	+ 0,61	1,76
Amgold #	504	504	—	8,55
Arjo Wiggins App.	14	14,50	+ 3,57	0,35
A.T.T. #	324,90	320,30	− 1,41	1,44
Banco Santander #	240	238	− 0,83	2,76
Barrick Gold #	152,30	150,70	− 1,05	0,22
B.A.S.F. #	1427	1426	− 0,07	34,59
Bayer #	171,80	171,90	+ 0,05	37
Blenheim Group	34,60	33,95	− 1,87	0,26
Cordiant PLC	9,40	9,20	− 2,12	—
Crown Cork ord.	251	249,10	− 0,75	1,09
Crown Cork PF CV	239,10	239,80	+ 0,29	1,92
Daimler Benz #	2850	2850	—	28,32
De Beers #	162,10	160,30	− 1,11	1,34
Deutsche Bank #	242	241,60	− 0,16	4,45
Dresdner Bank #	128,90	128,90	—	3,34
Driefontein #	71,60	70,45	− 1,60	0,68
Du Pont Nemours #	419,70	412,70	− 1,66	2,49
Eastman Kodak #	396,20	393,10	− 0,78	1,77
East Rand #	3,48	3,50	+ 0,57	0,10
Echo Bay Mines #	61,20	61,90	+ 1,14	0,13
Electrolux #	261,10	261,10	—	6,65
Ericsson #	119	117,60	− 1,17	0,93
Exxon Corp. #	445,10	441,80	− 0,74	3,46
Ford Motor #	183,20	180,90	− 1,25	1,54
Freegold #	55,35	54,95	− 0,72	0,13
Gencor Limited #	19,85	19,50	− 1,76	0,09
General Elect. #	442,60	445,60	+ 0,67	1,96
General Motors #	284,50	287,80	+ 1,15	1,74
Gle Belgique #	388,20	389,50	+ 0,33	14,37
Grd Metropolitan	34,15	34	− 0,43	0,73
Guinness Plc #	36,25	36,10	− 0,41	0,84
Hanson Plc	14,60	14,65	+ 0,34	0,23
Harmony Gold #	53	51,50	− 2,83	0,42
Hitachi #	46,40	46,60	+ 0,41	0,22
Hoechst #	172,20	172,80	+ 0,34	32,13
I.B.M #	530	532	+ 0,37	1,53
I.C.I #	68	—	—	1,45
Ito Yokado #	296	297,50	+ 0,50	0,74
Matsushita #	88,25	89	+ 0,84	0,25
Mc Donald's #	250	249	− 0,40	0,32
Merck and Co # ■	338,50	337,90	− 0,17	1,49
Mitsubishi Corp.#	68,70	70	+ 1,89	0,16
Mobil Corporat.#	589	590	+ 0,16	4,39
Morgan J.P. #	447,20	444,80	− 0,53	3,51
Nestle SA Nom. #	5820	5840	+ 0,34	70,80
Nipp. MeatPacker #	74	—	—	0,62
Nokia A	204,60	201,10	− 1,71	3,18
Norsk Hydro #	249	251,80	+ 1,12	4
Petrofina #	1562	1571	+ 0,57	43,44
Philip Morris #	526	527	+ 0,19	4,35
Philips N.V #	182,50	181	− 0,82	3,64
Placer Dome Inc #	138,80	137,30	− 1,08	0,29
Procter Gamble #	467,40	470,60	− 0,68	1,74
Quilmes	251,10	255	+ 1,55	8,01
Randfontein #	35,10	33,50	− 4,55	0,74
Rhone Poul.Rorer #	345,30	343,10	− 0,63	1,43
Royal Dutch #	789	792	+ 0,38	12,72
R T Z #	77,65	77,40	− 0,32	1,01
Sega Enterprises	236	237,90	+ 0,80	0,93
Saint-Helena #	30,90	31	+ 0,32	1,40
Schlumberger #	432,30	428,30	− 0,92	1,96
SGS Thomson Micro.	208	207	− 0,48	—
Shell Transport #	73,35	74	+ 0,88	1,66
Siemens #	287	286	− 0,34	32,52
Sony Corp. #	331,60	334,80	+ 0,96	1,01
Sumitomo Bank #	99	99	—	0,17
T.D.K #	294,20	300	+ 1,97	1,01
Telefonica #	96	96,45	+ 0,46	1,40
Toshiba #	36	36,40	+ 1,11	0,20
Unilever #	727	721	− 0,82	10,69
United Technol. #	599	588	− 1,83	2,43
Vaal Reefs #	489,90	475	− 3,04	9,64
Volkswagen A.G #	1909	1912	+ 0,15	14,86
Volvo (act.B) #	117,30	117	− 0,25	2,13
Western Deep #	214,90	210	− 2,28	3,31
Yamanouchi #	106,50	108,80	+ 2,15	0,56
Zambia Copper	3,35	3,35	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 11 JUIN

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	114,51	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	104,12	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	110,63	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	118,11	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	109,20	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,51	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,40	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,75	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,59	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	116,55	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	112,05	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,54	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,35	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	113,01	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,78	[illegible]
Finansder 9%91-06#	116,30	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	112,60	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	112,45	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	104,27	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	107,76	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	102,50	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	109,18	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,76	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108,38	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	110,68	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	115,94	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,83	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	114,16	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	114,10	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,50	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	911,70	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	222	221,90
Baios C.Monaco	570	570
B.N.P.Intercont.	352,10	353,30
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	400	400
Ceragen Holding ◆	20,25	20,25
Champex (Ny)	21,90	20,90
CIC Un.Euro.CIP	362	358
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2126	2126
Cpt Lyon Alem	375	372
Concorde-Ass Risq	900	900
Cpe Valfond ex.CMP ◆	12,20	12,20
Darblay ◆	485	485
Didot Bottin	850	850
Eaux Bassin Vichy ◆	4480	4480
Ecia	772	769
Ent.Mag. Paris ◆	1245	1245
Eridania Beghin CI	802	802
Fidei	36	39
Finalens	380,50	385
F.I.P.P. ◆	110,80	110,80
Fonciere (Cie)	540	540
Fonciere Euris	238	241
Foncina #	437	440,50
France I.A.R.D ◆	1006	1006
France S.A.	1315	1310
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont #	390	389
Genefim	193	200
Gevelot	1837	1840
G.T.I (Transport) ◆	370	320
Immobail	114,50	115,10
Immobanque	712	712
Lucia	54,20	55
Monoprix ◆	149,60	149,60
Metal Deploye ◆	423	423
Mors #	14,20	14,20
Navigation (Nle)	70	68
Paluel-Marmont	272	257,50
Exa.Clairefont(Ny)	1405	1440
Parfinance	210	218,10
Paris Orleans ◆	275	275
Piper Heidsieck	1350	1400 ↑
Promodes (CI)	950	981
PSB Industries Ly	358	358
Rougier #	468	469
Saga	149	143,80
Salins du Midi	459	459
Silic	746	746
S.I.P.H.	191	235
Sofal ◆	80	80
Sofragi	3852	3852
Soudure Autogene	980	960
Sovabail ◆	350	350
Taittinger	1760	1737
Tour Eiffel	283,90	278
Vicat	420	420

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140,10	136
Commerzbank AG	1100	1100
Fiat Ord	18,05	18,05
Gevaert	318	318
Gold Fields South	166	166
Kubota Corp	33,15	33,15
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	49,60	49,60
Ottomane(cie Fin.)	350	350
Robeco	386,10	388
Rodamco N.V.	147,10	147,10
Rolinco	421,70	422,10
Solvay SA	2995	2995

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 11 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	54,85	[illegible]
AFE #	500	[illegible]
Aigle #	186	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	133	[illegible]
Altran Techno. #	1519	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	700	[illegible]
Assystem #	565	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	600	[illegible]
Bque Sofirec (M) ◆	570	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	234,90	[illegible]
Bque Vernes ◆	424	[illegible]
Beneteau #	703	[illegible]
B I M P	74	[illegible]
Boiron (Ly) #	639	[illegible]
Boisset (Ly)#	217,10	[illegible]
Bot S.A.	350	[illegible]
Cardif SA	759	[illegible]
C.E.E #	260	[illegible]
CEGEP #	153,20	[illegible]
Cermex # (Ly)	353,40	353,30
CFPI #	234	[illegible]
Change Bourse (M)	343	[illegible]
Christ.Dalloz #	1640	1640
Cipe France Ly #	512	[illegible]
CNIM CA#	176	172
Codetour	327	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	360	[illegible]
Confiandey S.A.	304,90	[illegible]
C.A.Haute Normand	327,50	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	339	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly#	393	[illegible]
C.A. Oise CCI	262,60	[illegible]
Creeks	60	[illegible]
Devanlay	575	[illegible]
Devernois (Ly)	515	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	70	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	453	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	248	[illegible]
Europ Propulsion	585	[illegible]
Expand s.a ◆	256	[illegible]
Factorem	797	[illegible]
Faiveley #	342	[illegible]
Finacor	100	[illegible]
Fininfo	533	[illegible]
Fructivie	617	[illegible]
Gautier France #	298	[illegible]
Gel 2000	85	85
GFI Industries #	700	709
Girodet (Ly) #	42,05	42,05
GLM S.A.	275,90	275,20
Grandoptic.Photo #	686	685
Cpe Guillin # Ly	182,50	190
Kindy #	162	161
Guerbet	383	374
Hermes internat.1#	1444	1440
Hurel Dubois ◆	511	511
ICBT Groupe #	207	210
I.C.C.	177,50	177,50
Idianova ◆	69	69
Int. Computer #	139	120,50
IPBM	65	65
M6-Metropole TV	590	589
Manitou #	610	610
Manutan	910	911
Marie Brizard	1268	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	271	271
Mecelec (Ly)	87,10	88,45
MGI Coutier	285	280
Monneret Jouet Ly#	81,80	82
Naf-Naf #	73	72,20
N.S.C Schlum. Ny	722	721
OGF Omn Gest.Fin. ◆	710	710
Onet #	1000	1000
Paul Predault #	184	184
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy #	110	112,80
Pochet	916	950
Poujoulat Ets (Ns) ◆	252	252
Radiall #	645	614
Rallye(Cathiard)Ly	210	210
Reydel Indust.Li ◆	1039	1039
Robertet #	1390	1390
Rouleau-Guichard ◆	450	450
Securidev #	77	75
Smoby (Ly)#	633	631
Sofco (Ly)	119,90	119,90
Sofibus ◆	351	351
Sogepag # ◆	142	142
Sogeparc (Fin)	671	666
Sopra	368	365
Steph.Kelian # ◆	76,50	76,50
Sylea	500	499
Teisseire-France	209,10	210
TF1-1	620	616
Thermador Hold(Ly)	320	317
Trouvay Cauvin #	88	88
Unilog	580	580
Union Fin.France	498	485
Via Credit(Banque) ◆	121,60	121,60
Viel et Cie #	139	135
Vilmorin et Cie #	530	530
Virbac	739	739

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MARDI 11 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
High Co.	251	247
Infonie	360	365,10
Joliez-Regal	99	99
Proxidis	85	85

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 11 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	38,45	38,45
Mumm ◆	1360	1360
Nobel ◆	167,60	167,60
Sté lecteurs du Monde ◆	189	189

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 10 juin

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	121,93	116,12
BANQUE POPULAIRE		
Valorg ◆	2408,26	2374,67
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9441,71	9441,71
Arbitr. Première	9015,86	8926,59
Arbitr. Sécurité	17300,70	17214,87
BNP		
Antigone Trésorerie	855087	855087
Natio Court Terme	13736	13736
Natio Court Terme2	373159	373159
Natio Epargne	2162,31	2140,90
Natio Ep. Capital C/D	15484,99	15331,67
Natio Ep. Croissance	2357,49	2311,26
Natio Ep. Obligations	212,06	207,90
Natio Epargne Retraite	143,47	140,66
Natio Epargne Trésor	10575,98	10554,87
Natio Epargne Valeur	556,50	545,59
Natio France Index	1131,93	1109,74
Natio Immobilier	1227,24	1203,18
Natio Inter	1853,51	1817,17
Natio Monétaire C/D	5339,96	5339,96
Natio Opportunités	168,45	165,15
Natio Patrimoine	1523,52	1493,65
Natio Perspectives	1259,01	1234,32
Natio Placements C/D	76482,01	76482,01
Natio Revenus	1078,82	1068,14
Natio Sécurité	11579,06	11579,06
Natio Valeurs	1054,90	1034,22
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	89364,40	89364,40
Oblig. ttes caté.	294,31	280,85
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	648,62	629,73
Le Livret Portefeuille D	877,77	852,20
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2165,22	2160,90
Patrimoine Retraite C ◆	297,96	292,12
Sicav Associations C	2362,43	2362,43
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19035,22	18807,25
Mutual. dépôts Sicav C	18260,59	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	215,73	209,45
Ecur. Capicourt C	221,47	220,92
Ecur. Capitalisation C	228	225,74
Ecur. Distrimonétaire D	10285,80	[illegible]
Ecur. Expansion C	80036,39	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	2990,22	[illegible]
Ecur. Investis. D	175,81	[illegible]
Ecur. Monépremière	10962,65	[illegible]
Ecur. Monétaire C/D	12688,32	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	312,09	312,09
Ecur. Trimestriel D	1972,61	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	191,50	[illegible]
Horizon C	1720,66	1678,94
Prévoyance Ecur. D	98,88	97,90
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11316,16	11298,57
Ecur. Sécuripremière C	11522,46	11510,95
Ecur. Sensipremière C	11835,89	11806,37
CNCA – CRÉDIT AGRICOLE		
Amplia ○	115917,30	115917,30
Atout Amérique	147,73	144,13
Atout Asie	104,42	[illegible]
Atout Futur C	615,78	600,76
Atout Futur D	587,40	573,08
Coexis	1810,90	1777,53
Dieze	1881,18	1846,20
Elicash ○	919312,28	919312,28
Epargne-Unie	171,04	166,87
Eurodyn	1835,34	1790,58
Indicia ◆	1273,19	1241,91
MonéJC ○	11592,06	11592,06
MonéJD ○	11592,06	11592,06
Oblifutur	3936,34	3862,94
Oraction	1809,52	1765,39
Proficlus	1020	1000,98
Revenu-Vert	1195,21	1172,92
Sévéa ◆	107,50	104,88
Synthésis	15872,28	[illegible]
Uni Foncier	1256,24	1225,60
Uni France	673,41	656,99
Uni Garantie C	1697,51	1665,86
Uni Garantie D	1380,18	1354,45
Uni-Régions	1652,88	1612,57
Univar C ○	300,45	300,45
Univar D ○	300,45	300,45
Univers Actions	189,37	184,75
Univers-Obligations	2185,93	2145,17
CIC BANQUES		
Francic	580,17	563,27
Francic Pierre	119,13	115,66
Francic Régions	1699,97	1650,46
CIC PARIS		
Cicamonde	1314,95	1276,65
Conventicic	357,60	352,32
Ecocic	1463,95	1421,31
Oblicic Mondial	3342,77	3293,37
Oblicic Régions	1184,57	1167,06
Rentacic	165,24	162,80
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1300,55	1287,67
Lion 20000	16713,58	16713,58
Lion Association	11154,25	11154,25
Lion Plus	1400,16	1372,71
Lion Trésor	2319,01	2296,05
Oblilion	1808,41	1790,50
Sicav 5000	578,92	567,57
Slivafrance	965,08	946,16
Slivam	480,87	471,44
Slivarente	237,11	232,46
Slivinter	608,10	596,18
Trilion	5276,13	5208,42
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2045,20	2005,10
Crédit Mutuel Capital ◆	1713,49	1679,89
Créd.Mut.Ep.Cour.T. ◆	864,84	864,84
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	104,60	101,88
Créd.Mut.Ep.J	22350,43	22350,43
Créd.Mut.Ep.long.T	230,05	223,89
Créd.Mut.Ep.Monde	1253,96	1220,40
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1109,58	1087,82
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	754,96	722,45
Saint-Honoré Capital	17799,75	17281,31
St-Honoré March. Emer.	642,05	614,40
St-Honoré Pacifique	801,67	767,15
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1788,09	1788,09
Stratégie Actions	967,19	929,99
Stratégie Rendement	1775,24	1719,36
LA POSTE		
Amplitude Monde C	823,21	803,13
Amplitude Monde D	801,95	782,39
Elanciel D	134,50	131,22
Emergence Poste C/D	112,44	109,70
Géobilys C	612,21	603,16
Géobilys D	596,95	588,13
Intensys C	113,69	113,52
Intensys D	108,86	108,70
Latitude C	144,56	144,42
Latitude D	136,01	135,87
Oblitys D	577,69	569,15
Plénitude C/D	160,42	156,51
Poste Gestion C	43172,40	43172,40
Revenus Trimestr. D	5278,47	5226,21
Solstice D	2355,42	2349,55
Thésora C	914,60	905,54
Thésora D	832,50	824,26
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		
Actimonétaire C	36928,97	36928,97
Actimonetaire D	31430,95	31430,95
Cadence 1 D	1069,62	1059,03
Cadence 2 D	1056,34	1045,88
Cadence 3 D	1061,21	1050,70
Capimonétaire C	2001,08	1999,08
Capimonétaire D	1859,27	1857,41
Capioblig C	8431,78	8348,30
Interoblig C	6461,66	6397,68
Intersélection France D	593,06	581,43
S.G. France oppor. C	1730,87	1696,93
S.G. France opport. D	1669,14	1636,41
Sogenfrance C	1513,61	1483,93
Sogenfrance D	1396,89	1369,50
Sogépargne D	312,09	309
Soginter C	1808,96	1773,49
Fonds communs de placements		
Favor D	1268,54	1243,67
Sogeliance D	1699,76	1666,43
Sogenfrance Tempo D	146,72	143,84

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL **L'équipe de France est entrée dans l'Euro 96 par une victoire chanceuse sur la Roumanie (1-0), lundi 10 juin à Newcastle. Grâce à un but de Christophe Dugarry (25e), elle a pris la tête du groupe B avec 3 points. ● LES FRANÇAIS ont porté à 24 unités leur record de matches sans défaite, sous la direction d'Aimé Jacquet. Leur prestation solide, mais sans brio, leur permet surtout d'aborder en position favorable leurs prochains rendez-vous : l'Espagne, samedi 15 juin à Leeds, puis la Bulgarie, le 18 juin. ● L'ECOSSE et les Pays-Bas ont fait match nul (0-0), à Birmingham, dans le groupe A, où toutes les équipes ne comptent qu'un point. ● L'ITALIE devait affronter la Russie (groupe C), mardi 11 juin à Liverpool, et la Turquie devait jouer contre la Croatie (groupe D), à Nottingham, avant une journée de repos, mercredi 12 juin.**

L'équipe de France obtient une victoire précieuse à bas prix

Parfois attrayants, rarement brillants, toujours consistants, les Tricolores ont réussi leur entrée dans l'Euro face à la Roumanie (1-0). Ils prennent la tête du groupe B avant leur match contre l'Espagne

NEWCASTLE
de notre envoyé spécial

Avant Christophe Dugarry, seuls les lanceurs de poids et les violonistes avaient trouvé quelque utilité à cette partie de l'anatomie. La zone située à la base du cou leur sert de toute éternité à caler leur instrument. L'attaquant français a découvert un nouvel usage à ce recoin oublié du corps : envoyer une balle dans un but. Bien sûr, le projectile n'acquiert guère de puissance en percutant cet endroit. Il faut une certaine complicité du gardien adverse pour espérer ainsi tromper sa vigilance.



EURO 96

A la 25e minute du match qui opposait la France à la Roumanie, lundi 10 juin, à Newcastle, Christophe Dugarry a marqué, à la limite des 18 mètres et d'un point imprécis situé entre la clavicule et l'oreille droite, le but de la victoire des Tricolores. Sur une ouverture de Youri Djorkaeff, il a profité d'un ricochet favorable sur l'épaule du défenseur Gheorghe Popescu et surtout d'une sortie hasardeuse du gardien Bogdan Stelea pour ouvrir et clore le score de la manière peu académique susmentionnée. Anghel Iordanescu, le sélectionneur roumain, a raison de voir là *« un but bête »*. Il offre tout de même à la France trois points et la première place provisoire du groupe B.

Les Français ont donc gagné. Sans fausse modestie, ce n'est plus une information. Les Bleus portent à 24 leur record de matches sans défaite. A force d'ajouter machinalement chaque fois une unité, on finirait bien par oublier la valeur de la performance. Cette dernière victoire n'a certainement pas été la plus belle. Le but de Christophe Dugarry a même pu paraître une effraction tant les Roumains ont dominé la première demi-heure. Mais la manière dont a été construit ce succès a permis de saisir les raisons de la flatteuse statistique d'invincibilité. L'équipe de France est parfois attrayante. Elle est rarement brillante. Elle est toujours consistante.

ÉCONOMIE D'IMAGINATION

A la pizzeria « Sale e Pepe », sur les hauteurs de Newcastle, les serveurs italiens n'hésitaient plus, après le match, à faire de la France un des favoris de l'Euro avec l'Allemagne et, bien sûr, la *squadra azzurra*. Il n'y avait pas là que du commerce avisé à l'usage de leurs nombreux clients qui avaient traversé la Manche. Ces *tifosi* en exil avaient retrouvé dans le onze tricolore une des grandes vertus des sélections germaniques et transalpines, cette désespérante impression laissée aux adversaires qu'ils attaquent une citadelle inexpugnable.

Sir Bobby Charlton, autre observateur autorisé, vainqueur de la Coupe du monde en 1966, ne disait pas autrement : *« La France ne nous a pas montré son jeu et pourtant elle a été impressionnante par sa solidité. »*

Les Bleus ont mis 30 minutes pour entrer dans l'Euro, pour se rappeler qui ils étaient. Marius Lacatus et surtout Gheorghe Hagi, exhumant au mauvais moment sa réputation de « Maradona des Carpates », manquèrent bien d'en profiter. Les Roumains tenaient la balle et en faisaient bon usage. Quand les Français croyaient pouvoir s'en saisir, elle était déjà ailleurs, enfuie. Les onze joueurs et les neuf mille supporteurs français étaient petits dans leurs souliers. Revenaient au galop, au rythme des charges de l'adversaire, toutes les frayeurs sur la supposée faiblesse psychologique de nos représentants dans les grands événements.

C'était oublier le pedigree des joueurs qui constituent cette équipe de France. Sept des quatorze joueurs utilisés par Aimé Jacquet, lundi soir, ont déjà remporté au moins une Coupe d'Europe. Quatre sont déjà frottés de Calcio et quatre autres ont été jugés aptes par les dirigeants italiens, la saison prochaine. Le sélectionneur insiste sur la jeunesse de son effectif mais les clubs d'affectation de ces internationaux constituent, en même temps qu'un prestigieux tour d'Europe, la garantie d'un mental forgé aux grands combats.

Les Français n'accumulent pas les sélections. Ils ne manquent pas pour autant de métier. *« Cette équipe commence à avoir de l'expérience »*, constatait Aimé Jacquet. Pour démarrer l'Euro du bon pied, le sélectionneur national avait d'ailleurs largement compté sur cette sagesse, mère de prudence, en adoptant un frileux 5-4-1. Contre la Roumanie, le jeu français a plus reposé sur la science sans afféterie de Bernard Lama, Laurent Blanc et Marcel Desailly, dans les phases défensives, que sur le talent émoustillant de Youri Djorkaeff et Zinedine Zidane, à l'avant. Une fois Lilian Thuram recadré sur son aile et Eric Di Méco assagi sur la sienne, l'arrière-garde française a été irréprochable.

TROIS POUMONS

Mais le 24e joli coup des Français est surtout à mettre au crédit de trois coureurs de fond. Vincent Guérin, Didier Deschamps et Christian Karembeu seraient à même de représenter le Kenya aux Jeux olympiques à Atlanta. Ces trois-là ne descendent pourtant pas des hauts plateaux africains mais sont nés respectivement à Paris, Bayonne et Lifou, en Nouvelle-Calédonie. Christophe Dugarry et Zinedine Zidane étaient déjà sous la douche, à bout de fatigue, qu'ils continuaient à arpenter inlassablement la pelouse du Saint James' Park.

Enfant, Christian Karembeu courait chaque matin pour aller chercher le pain familial. A vingt-cinq ans, il gagne toujours sa pitance à la force du jarret. Il court sur un terrain *« parce qu'on lui demande de le faire »*, simplement. Pour s'améliorer encore à cet effet, il a augmenté son volume respiratoire par des exercices de musculation du thorax. *« Dans ses récits de voyage, James Cook racontait qu'il ne connaissait pas d'humains plus robustes que les Kanaks*, raconte la probable recrue du Real de Madrid. *J'ai cette base physiologique en moi. »*

Les globe-trotters écrivains n'ont jamais parlé des ancêtres de Vincent Guérin et Didier Deschamps. Pourtant, ces deux-là semblent aussi être gratifiés d'un troisième poumon. Le capitaine de l'équipe de France n'invoque pas d'autres explications que la *« santé »* mais admet pourtant une VO² max – qui, schématiquement, sert à mesurer l'efficacité de la respiration pendant l'effort – plus importante que la moyenne.

Confronté à l'incessant pressing des trois increvables milieux de terrain, les Roumains ont dû abdiquer. La balle est redevenue peu à peu française, ce qui était l'essentiel. Mais les Tricolores en ont fait un usage assez fruste, lançant d'improbables missiles sur Christophe Dugarry en souhaitant que ce dernier découvre quelque manière, orthodoxe ou non, de marquer. La France ne pourra pas se permettre de toujours vivre sur son seul travail de sape, aussi efficace soit-il. Dans cet Euro, même s'ils courent sans compter, les Bleus ne feront pas l'économie de l'imagination.

Benoît Hopquin

Le record d'Aimé Jacquet

Avec ce 24e match sans défaite, Aimé Jacquet demeure invaincu depuis le premier match de l'équipe de France sous sa direction, contre l'Italie, le 16 février 1994. Les Bleus restent également sur une série de dix victoires consécutives, depuis le 10-0 infligé à l'Azerbaïdjan, en éliminatoires, en septembre 1995.

Cela permet au sélectionneur d'égaler la performance de Michel Hidalgo établie en 1984, notamment pendant l'Euro remporté en France. Le record absolu de l'équipe de France est toutefois de douze succès consécutifs, puisque Henri Michel avait prolongé de deux victoires la série laissée en suspens par le départ de Michel Hidalgo.

Richard Witschge ne parvient pas à faire gagner les Pays-Bas

BIRMINGHAM
de notre envoyé spécial

Richard Witschge a eu dans ce match sa minute toute à lui. Pendant soixante secondes, il a accaparé le ballon. Comme si l'objet était trop précieux pour être confié aux autres. Ce court instant, infime portion du jeu, devait lui appartenir. Il commença par une longue chevauchée offensive, une traversée du terrain tendue vers le but écossais. Echec.

Après un repli mené tambour battant, il décida d'être le dernier défenseur néerlandais. Celui qui arracherait la balle des pieds de l'attaquant adverse. Réussite. De la pause qui suivit, il n'abusa pas. Car, lundi 10 juin, pour ce match du groupe A sur la belle pelouse de Villa Park, Richard Witschge s'était mis en tête d'être un joueur essentiel. Une véritable polyvalent à l'uniforme orange, signant danses et contredanses aux quatre coins du terrain.

Dans l'édifice hollandais, il trouve naturellement sa place. Si l'homme a beaucoup aimé les voyages, visité plusieurs championnats étrangers, il a été formé à l'Ajax d'Amsterdam, comme les deux tiers de ses coéquipiers. Ces études-là ne s'oublient pas. On ne se sépare jamais tout à fait de la culture du plus grand club des Pays-Bas. Les anciens en gardent forcément quelque chose. Ils sont reconnaissables entre mille, à l'image des élèves des jésuites, toujours prompts à évoquer les leçons des bons pères.

Wistschge a poussé plus loin la nostalgie. Après quatre ans d'exil, il vient de rentrer au bercail. Il a quitté Bordeaux, et une belle saison européenne pour retrouver le club de sa jeunesse. Celui qui l'avait, pour ses vingt ans, sacré meilleur espoir du club. Celui qui lui a appris que le terrain de football est un lieu à parcourir sans relâche. Le défenseur peut s'y muer en attaquant et l'avant-centre en libero.

Ce sont ces retrouvailles que fêtait à Birmingham le milieu de terrain de la sélection orange. Elles ne méritaient pas qu'il regarde à la dépense, pour embarrasser les Ecossais. Pendant quatre-vingts minutes, Richard Witschge fut un pur produit de l'Ajax, une sorte de réclame vivante des vertus du champion des Pays-Bas. Il s'est donc démené, multiplié, tout à son rôle d'homme-sandwich. Cela n'a pas été suffisant. Il y avait quelque chose de détraqué dans la mécanique présumée parfaite de son équipe, et Richard n'y pouvait rien.

PARCOURS INACHEVÉS

Les joueurs hollandais allaient plus vite que leurs adversaires. Ils construisaient mieux le jeu, savaient le mettre en danger par un bénéfique sens du risque. Et, à l'orée du but adverse, il leur semblait soudain impossible de marquer, de déborder pour de bon une défense écossaise sans cesse aux aguets. C'était assez pour faire renaître les doutes. La sélection hollandaise a pris la fâcheuse habitude des parcours inachevés. Le championnat d'Europe des Nations est la seule compétition qui figure à son palmarès, grâce à la victoire dans l'édition 1988.

A cette peur naturelle, s'ajoutent les doutes sur la véritable stratégie de l'entraîneur. Gus Hiddink est entré en fonction à l'automne 1994. Ancien du PSV Eindhoven, il n'a jamais appartenu à la famille de l'Ajax. D'aucuns lui reprochent de méconnaître le système de jeu mis en place par Louis Van Gaal, l'entraîneur d'Amsterdam.

Faut-il pour autant lui attribuer la responsabilité de l'inefficacité offensive de ses attaquants face à l'Ecosse ? Malgré les blessures et les absences, il a conservé le sacro-saint dispositif des trois joueurs en pointe, qu'il avait osé remettre en cause lors d'un match de préparation. Après le match, il s'est voulu rassurant : *« Nous avons concédé le nul, mais c'était un bien meilleur match que celui de Wembley entre l'Angleterre et la Suisse. Je suis content du niveau de mes joueurs. »*

Richard Witschge n'était plus là depuis longtemps. A dix minutes de la fin, il avait été remplacé, impuissant sur le banc de touche. Il ne pouvait plus que regarder ses coéquipiers courir jusqu'au bout de leur souffle. Après un but qui n'est jamais venu.

Pascal Ceaux

L'équipe de Russie fait maison commune avec le Spartak de Moscou

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

« Ça ne peut pas être pire ! » Juillet 1994, un sentiment de dépit teinté de honte s'exprime à la « une » des journaux moscovites. La Russie lave son linge sale en public à l'issue d'une Coupe du monde catastrophique. Et c'est tout le pays qui rougit de la dégringolade de son football.

Oleg Romantsev, l'homme de fer du Spartak de Moscou, vient de remplacer Pavel Sadirine, l'homme de paille de la Fédération, méprisé par ses joueurs. Et non, vraiment, ça ne pourra jamais être pire. Devenir entraîneur de la sélection russe, c'est alors affronter les stars des championnats étrangers, les Andreï Kantchelskis (Manchester), Sergueï Kiriakov (Karlsruhe) ou Igor Kolivanov (Foggia) qui ont refusé de défendre leurs couleurs aux Etats-Unis pour cause d'encadrement jugé défaillant.

Deux ans plus tard, avant le premier match de équipe, qui devait entrer dans l'Euro en affrontant l'Italie, mardi 11 juin à Liverpool, Romantsev a mis les récalcitrants dans la poche de son éternel pardessus. Entraîneur à poigne, il a fait rentrer les moutons noirs dans les rangs d'une équipe qu'il dirige toujours depuis son bureau d'homme d'Etat, au siège du Spartak de Moscou. S'il n'est pas tout à fait probant, faute d'événements majeurs et d'opposition sérieuse, le bilan de son mandat reste sans tâches.

Invaincue en match officiel depuis la Coupe du monde américaine, la Russie a réalisé le parcours le plus brillant des éliminatoires pour l'Euro 96 avec huit victoires, deux nuls et un record de 34 buts en dix rencontres. Contre des adversaires certes modestes tels que Saint-Marin, la Finlande, les Iles Féroé, la Grèce et, à moindre titre, l'Ecosse.

De ce carton plein, Oleg Romantsev ne tire pas de fierté. En revanche, il est intarissable sur le Spartak qu'il a entraîné pendant six ans et qui demeure le canevas de son groupe. Depuis sa démission en décembre 1995, il est resté dans les faits maître du banc de touche puisqu'il a endossé les habits de président.

Dans son esprit, quitte à être jugé partial, le club quinze fois champion de Russie a été et doit rester la colonne vertébrale de l'équipe nationale *« Le Spartak a toujours fourni l'ossature de la sélection d'URSS puis de Russie*, explique-t-il. *Si certains internationaux évoluent aujourd'hui à l'étranger, l'essentiel est qu'ils soient passés un jour par mon équipe. Il est difficile d'instaurer une complicité avec des joueurs qui y sont totalement étrangers »*. Avec des joueurs qui l'ont trahi aussi.

PLACEMENTS DOUTEUX

Premiers visés, les « Anglais » Sergueï Iouran et Vassili Kulkov, revenus du FC Porto au Spartak en août 1995 et repartis à Noël enterrer leur talent à Millwall, en deuxième division anglaise. *« C'est scandaleux*, s'indigne Romantsev, *de venir disputer la première partie de la Ligue des champions pour soigner son image et se revendre ensuite. C'est malhonnête. »* Le chantre du Spartak ne décolère pas contre ses deux fils indignes tandis que, dans les milieux autorisés, on sert une tout autre version de l'« affaire ». *« Le club a perdu la majeure partie de l'argent* (environ 18 millions de francs hors taxes de retransmission) *issu de son parcours en Coupe d'Europe dans des placements douteux*, explique un proche du club, commentateur à la télévision. *Pour remédier à cela, ils ont dû vendre des internationaux dans la précipitation »*. Viktor Onopko, bradé à Oviedo pour 2 millions de francs, Sergueï Iouran, Vassili Kulkov, ainsi que le gardien Stanislav Tcherchessov, vendu au FC Tirol d'Innsbrück, auraient en fait été indirectement encouragés à aller chercher fortune ailleurs.

Mais avec leur départ, c'est toute la belle connivence entre club et sélection qui s'effrite. Le lien entre les deux formations n'a plus lieu d'être et le coach l'a implicitement avoué en remettant son tablier spartakiste à son adjoint Gueorgui Iartsev. Même contesté, Romantsev le tout-puissant a appelé à Tarassovka (centre d'entraînement du club, donc de la sélection), un groupe de vingt-sept joueurs basé sur les fidèles expatriés en Europe et les espoirs moscovites.

« Il y a beaucoup de bons joueurs en Russie, explique un dirigeant du Dynamo Moscou, *mais Romantsev refuse de les voir. Il favorise ses hommes. Seuls huit des vingt-sept appelés évoluent dans un club du championnat national autre que le Spartak. Il idéalise aussi ceux qui jouent à l'étranger alors que, souvent, ils jouent en deuxième division ou "cirent le banc". »*

Cette fois, contrairement à son prédécesseur, l'entraîneur a les joueurs avec lui et le reste du football national contre lui. Mais son avenir ne l'inquiète pas. Il sait qu'en cas d'échec, lors des rencontres de poules, il reprendra son poste dans son club chéri. En Angleterre, il compte sur la solidarité de sa formation. *« Un groupe soudé peut briller contre onze stars mal organisées »*, martèle-t-il. Pour l'Euro, il a fixé des objectifs *« réalistes et maximalistes »*, sachant que les entraîneurs de son pays ne résistent pas à l'usure des grandes compétitions.

Pas une fois (même en 1966, lors du Mondial anglais où l'URSS était parvenue en demi-finale) un sélectionneur n'a survécu à une Coupe du monde. Romantsev a donc le choix entre deux sursis : deux ans ou trois semaines, si l'expédition anglaise devait tourner court.

Françoise Chaptal

RÉSULTATS

GROUPE A

Pays-Bas - Ecosse	0-0

Classement : 1. Angleterre et Suisse, 1 ; 3. Pays-Bas et Ecosse, 1.

GROUPE B

France - Roumanie	1-0

But : Christophe Dugarry (25e).
Classement : 1. France, 3 ; 2. Bulgarie et Espagne, 1 ; 3. Roumanie, 0.

Le rugby anglais prend le risque de s'exclure du Tournoi

LA FÉDÉRATION ANGLAISE de rugby a cédé les droits de retransmission télévisée de tous les matches disputés en Angleterre à la chaîne de télévision par satellite BSkyB, appartenant à Rupert Murdoch. Cet accord, annoncé lundi 10 juin, est valable pour une durée de cinq ans. Il concerne les rencontres nationales à partir de la saison prochaine, et les matches internationaux et entre provinces à partir de 1997. Les spectateurs anglais qui ne sont pas équipés d'antenne parabolique ne pourront donc plus suivre en direct les matches joués par le XV à la rose au stade de Twickenham.

Ce contrat, qui porte sur 87,5 millions de livres (650 millions de francs), a provoqué la colère des autres équipes du Tournoi des cinq nations, qui pourraient aller jusqu'à voter l'exclusion des Anglais de la compétition. Syd Millar, le président sortant de la fédération irlandaise de rugby avait récemment adressé une mise en garde à l'Angleterre, estimant que son *« exclusion du Tournoi des cinq nations deviendrait inévitable si elle paraphait cet accord »*. Le vice-président de la fédération écossaise, Fred Mcleod, a, pour sa part indiqué que ce contrat aura *« d'inévitables conséquences sur le format du Tournoi des cinq nations. »*

■ **CYCLISME : les 22 formations invitées au Tour de France** comprendront 9 équipes italiennes, 4 françaises et 3 espagnoles. La Société du Tour de France a retenu, lundi 10 juin, les équipes Kelme (Espagne), Brescialat (Italie), Agrigel-La Creuse et Aubervilliers 93 (France) pour compléter l'effectif des dix-huit formations, sélectionnées en fonction de leur classement mondial.

■ **HOCKEY SUR GLACE : la Coupe Stanley a été remportée par** l'équipe des Colorado Avalanche. Elle a battu (1-0), celle des Florida Panthers, lundi 10 juin, à Miami, pour s'imposer (4 victoires à 0) dans la finale de la Ligue nord-américaine. – *(AFP)*

L'informatique tente de se démocratiser

Plusieurs constructeurs se rallient à l'idée d'une version simplifiée de l'ordinateur personnel, grâce à des appareils utilisant les capacités des réseaux télématiques auxquels ils seraient connectés

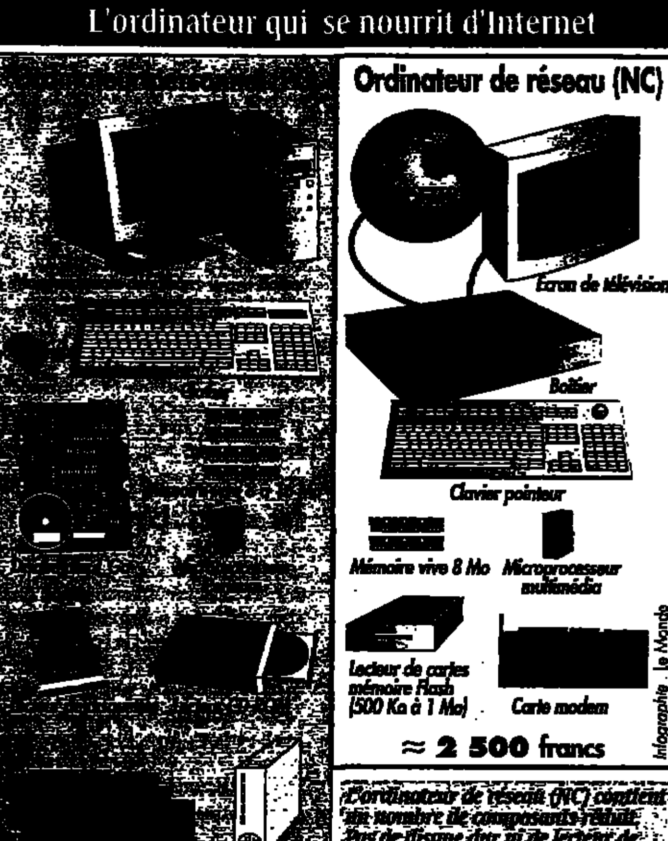
Pour étendre l'usage de l'ordinateur, le PDG d'Oracle, entreprise spécialisée dans les logiciels de gestion de bases de données, a lancé l'idée d'un appareil ne coûtant que 2 500 francs et tirant toutes ses capacités du réseau télématique auquel il serait connecté. Plus de trente grandes entreprises d'informatique, dont IBM et Apple, se sont ralliées à cette idée. Privé de disque dur et de lecteur de CD-ROM, cet appareil, baptisé Network Computer (NC), n'existera que grâce à Internet. Reste à savoir si les capacités du réseau seront au rendez-vous. Oracle mise sur un accroissement rapide du débit d'information offert par les compagnies de téléphone. Les premiers NC devraient être commercialisés en France pour les fêtes de Noël par une entreprise norvégienne, Katz Media. Ses promoteurs espèrent en vendre cent millions d'ici à l'an 2000.

UN ORDINATEUR pour tous. Tel est le nouveau slogan des dissidents de l'informatique mondiale qui cherchent à diviser par quatre le coût des ordinateurs personnels afin que leur emploi se généralise aussi bien dans la famille que dans les écoles et les entreprises.

L'idée de fabriquer une telle machine remonte au mois de septembre 1995, lorsque Larry Ellison, PDG d'Oracle, lance le concept de l'ordinateur à 500 dollars (2 500 francs), facile à utiliser, même par ceux qui ne possèdent pas de connaissances en informatique. Le 20 mai, plus de trente entreprises, et non des moindres, se sont ralliées à sa bannière (*Le Monde* daté 2 et 3 juin). L'alliance autour du « Network Computer » (NC) rassemble Sun, Netscape, Akai, Motorola et Nokia. Sans parler d'IBM et d'Apple.

Aujourd'hui, la surenchère technologique maintient la plupart des PC aux alentours de 12 000 francs. Les générations de microprocesseurs se succèdent pour accélérer leur vitesse de traitement de l'information. La taille des disques durs dépasse le milliard d'octets (Go). La mémoire vive passe de 4 millions à 8 millions, puis à 16 millions d'octets, poussée par des logiciels et des CD-ROM de plus en plus gourmands. Les écrans de 14 pouces de diagonale cèdent la place aux 15 pouces. Sans parler des cartes additionnelles qui accélèrent le fonctionnement des jeux vidéo, décompressent les séquences animées (MPEG) ou affichent les images télévisées. Haut-parleurs, microphones et caméras complètent l'équipement des PC dits multimédias.

L'ordinateur qui se nourrit d'Internet



L'ordinateur de réseau (NC) contient un nombre de composants réduit. Pas de disque dur ni de lecteur de CD-ROM. Contrairement au PC, il ne peut donc compter que sur les ressources du réseau pour fonctionner. La liaison avec Internet devient donc absolument indispensable.

Le NC rompt brutalement avec cette escalade. Raymond Lane, vice-président des opérations mondiales d'Oracle, explique que *« plus on stocke d'informations sur un PC, plus ses performances se dégradent »*. En revanche, lorsque les PC sont reliés à un réseau comme Internet, c'est la puissance des serveurs qui augmente et non celle des machines individuelles. *« Avec le développement des images et de la vidéo, il devient de plus en plus difficile de travailler sur un PC, dont le système d'exploitation ne cesse de grossir et de se complexifier »*, estime-t-il.

L'absence de disque dur suffit à distinguer un NC d'un PC. Elle provoque un véritable choc culturel pour l'informaticien amateur. *« La télévision et le téléphone fonctionnent sur le même principe. Ce sont des appareils simples que n'importe qui peut faire facilement fonctionner n'importe où. Pourquoi ne pourrions-nous pas utiliser l'informatique de la même façon ? »*, demande Ray Lane.

> Le Minitel fait figure de précurseur du Network Computer : « Le concept est exactement le même. La différence réside dans le réseau »

Le NC apporte la réponse en déplaçant toute la complexité du PC vers le réseau. D'après Oracle, il disposera d'un modem, de 8 millions d'octets de mémoire vive, d'un microprocesseur adapté au traitement multimédia (image, son, vidéo) et d'un lecteur de mémoire flash (type carte de crédit) contenant de 500 000 à 1 million d'octets. Les périphériques sont limités à un clavier et un écran de télévision ordinaire. L'ensemble devrait coûter entre 2 500 et 3 000 francs.

Cette configuration constitue la base minimale du NC. Ray Lane admet que certains constructeurs ne pourront s'empêcher d'aller plus loin. C'est ainsi qu'Apple, qui a signé un accord avec Oracle, commercialise au Japon le Pippin, un appareil conçu autour d'un lecteur de CD-ROM et doté d'un modem intégré pour accéder à Internet. Vendu au Japon par Bandai, qui a développé le concept avec Apple, le Pippin doit être lancé aux Etats-Unis en septembre et en Europe pour Noël par Katz Media, un groupe norvégien. Il devrait coûter environ 600 dollars (3 000 francs).

« Le Pippin n'est pas un NC, déclare Ray Lane. *L'addition d'un quelconque moyen de stockage, CD-ROM ou disque dur, introduit de la complexité. »* En revanche, le Minitel fait figure de véritable précurseur du NC. *« Le concept est exactement le même. La différence réside dans le réseau. On ne peut pas utiliser le Minitel pour dialoguer avec quelqu'un aux Etats-Unis »*, souligne Ray Lane. Pour lui, le réseau mondial offrira un accès instantané à n'importe quelle information.

Le fonctionnement du Network Computer dépend donc entièrement du réseau auquel il est connecté. En France, aujourd'hui, Internet donne de plus en plus de signes de saturation. Ray Lane estime pourtant que *« la vidéo passera par Numéris et même par les lignes classiques »*. Pour lui, le problème ne réside pas dans la capacité du réseau lui-même, mais *« dans celle des serveurs dont la puissance doit augmenter »*. A son avis, la solution passe par les investissements des compagnies téléphoniques.

Michel Alberganti

■ **ARIANE-5 : l'Agence spatiale européenne et le Centre national d'études spatiales** ont désigné, lundi 10 juin, les neuf membres de la commission indépendante chargée d'enquêter sur les causes de l'explosion en vol du lanceur européen Ariane-5. Cette commission sera présidée par Jacques-Louis Lions, ancien président du CNES, qui sera assisté de Lennart Lubeck, vice-président (Swedish Space Agency, Suède), Jean-Luc Fauquembergue (DGA, France), Gilles Kahn (INRIA, France), Wolfgang Kubbat (Technical University de Darmstadt, Allemagne), Stefan Levedag (Daimler-Benz, Allemagne), Leonardo Mazzini (Alenia, Italie), Didier Merle (Thomson-CSF, France), Collin O'Halloran (Defense Evaluation and Research Agency, Grande-Bretagne).

■ **ESPACE : Clipper Graham, la fusée à décollage et atterrissage verticaux**, a effectué avec succès, vendredi 7 et samedi 8 juin, deux vols d'essai dans le désert du Nouveau-Mexique. Ce prototype, fabriqué par McDonnell Douglas pour la NASA, participe au programme X-33 de développement d'un véhicule spatial réutilisable. – *(Reuter.)*

■ **ARCHÉOLOGIE : l'un des édifices civils urbains médiévaux** les plus anciens et les plus complets, découvert sous les badigeons d'un vieil immeuble, est en cours de dégagement à Strasbourg. L'ensemble daterait des années 1300. Le plus remarquable est un décor peint sur les murs de la salle d'apparat, où l'on trouve des personnages, presque en grandeur réelle, jouant de la musique avec une grâce souriante. Si quelques maisons médiévales ont été sauvées çà et là, les peintures murales profanes – souvent sacrifiées lors de travaux – sont extrêmement rares.

■ **RADIOACTIVITÉ : une société suisse** vient d'annoncer le lancement d'une montre-bracelet permettant de mesurer la radioactivité. Ce modèle, nommé YperWatch, permet de donner soit la mesure de la dose instantanée reçue, soit celle de la dose cumulée de rayonnement. Une alarme se déclenche quand le niveau des radiations dépasse les normes. L'YperWatch devrait être vendue quelque 1 400 francs suisses (5 700 francs français). – *(AFP.)*

Les prédictions d'Oracle

INCONNU du grand public jusqu'alors, Larry Ellison, le PDG d'Oracle, une entreprise spécialisée dans les logiciels de gestion des bases de données, s'est rendu rapidement célèbre en affichant clairement son ambition : *« Mettre un terme au monopole de Microsoft »* grâce au concept de l'ordinateur à 500 dollars ou Network Computer (NC). Il ose ainsi défier le tout-puissant Bill Gates, PDG de Microsoft, qui aurait qualifié, selon lui, son idée de *« stupide »*. Ce jugement s'est reporté sur le NC, souvent surnommé *« terminal idiot »*.

Aujourd'hui, Oracle estime à 10 dollars la somme qu'il percevra sur chaque NC vendu, grâce aux logiciels associés développés par la société. Et Larry Ellison prévoit un marché de 100 millions de NC d'ici à l'an 2000, soit 1 milliard de dollars (5 milliards de francs) pour Oracle, le tiers de son chiffre d'affaires actuel. Une telle invasion de NC passe par un changement profond dans la nature même de l'informatique.

Pour Larry Ellison, l'ordinateur va devenir un simple appareil ménager. *« Aux Etats-Unis, 28 % des foyers possèdent un ordinateur, alors que le taux d'équipement en télévision et en téléphone approche les 100 %. Le NC sera vraiment démocratique lorsqu'il atteindra les 95 % »*, dit-il. Le PDG d'Oracle estime même que les composants du NC ne devraient plus coûter que 50 dollars (250 francs) en l'an 2000 et pourraient alors s'intégrer dans les téléviseurs haut de gamme, dans les téléphones ou les systèmes de navigation automobile. En fait, le destin du NC le poussera à devenir gratuit, ou presque. Il suivra ainsi les radiotéléphones, dont le coût disparaît dans celui de l'abonnement. Larry Ellison, lui, va encore plus loin. *« D'ici dix ans, l'utilisation d'une ligne téléphonique se paiera par un abonnement mensuel sans limite de durée de communication, aussi bien en local qu'en international. »*

En privilégiant le réseau sur l'autonomie de l'ordinateur, Larry Ellison prône une distribution centralisée de l'information. Cela n'effraie pas le visionnaire d'Oracle. *« Il s'agit de la même évolution que le passage de la campagne à la ville. Avant, chacun disposait de son puits et de sa vache qui donnait du lait. Maintenant, les systèmes de distribution offrent des produits moins cher, de meilleure qualité et disponibles pour tous »*, explique-t-il. Et de conclure avec une certaine assurance : *« Cela s'appelle le progrès. »*

M. Al.

L'étude de la grotte Chauvet est confiée à Jean Clottes, conservateur général du patrimoine

L'ÉTUDE de la grotte Chauvet va enfin pouvoir se poursuivre ! Jean Clottes, conservateur général du patrimoine chargé de mission pour les grottes ornées, en aura la responsabilité. C'est lui qui, à la demande du ministère de la culture, avait authentifié, expertisé et daté cette grotte préhistorique découverte en décembre 1994 par trois spéléologues amateurs près de Vallon-Pont-d'Arc dans les gorges de l'Ardèche (*Le Monde* du 20 janvier 1995).

La direction du patrimoine avait ensuite lancé un appel d'offres pour son étude. Une initiative qui a surpris et qui a été ressentie avec malaise et inquiétude par la communauté archéologique. Une telle mesure ne s'applique que lorsque aucun chercheur n'a commencé l'étude d'un site ou bien lorsque l'archéologue chargé de ladite étude est écarté pour incapacité ou faute grave.

Finalement, les neufs « sages », préhistoriens français et étrangers, choisis par le ministère de la culture pour examiner les candidatures, ont retenu à l'unanimité celle de Jean Clottes. Les axes de recherches qu'il a définis avec l'équipe de spécialistes réunis à ses côtés doivent apporter les éléments nécessaires à une nouvelle réflexion sur l'art préhistorique. Car la découverte de la grotte Chauvet a bouleversé les théories sur la naissance et l'épanouissement de l'art, ainsi que les classifications en vigueur.

UN PROGRAMME DE QUATRE ANS

Ses peintures et gravures pariétales, nombreuses, variées et élaborées, auraient été réalisées à partir de 31 000 ans avant nos jours. Au début du paléolithique supérieur, si l'on en croit les résultats des mesures faites grâce aux datations au carbone-14 réalisées à partir de prélèvements sur des peintures noires. Alors qu'on pensait, en se fondant sur l'étude stylistique, qu'une telle maîtrise appartenait à une époque de plusieurs millénaires plus récente, la période solutréenne (– 20 000 ans).

La première étape sera d'aménager la grotte (passage surélevé, régulation des conditions climatologiques souterraines...) de façon à permettre le travail des chercheurs tout en préservant l'intégrité des sols et des parois que, fait rarissime, personne avant les inventeurs n'était venu perturber depuis les temps préhistoriques. Pour l'instant, aucune fouille n'est prévue dans le cadre de cette opération archéologique.

Inventaires, relevés, analyses par le biais de moyens technologiques sophistiqués (images infrarouges et ultraviolettes associées à un programme informatique) ainsi que prélèvements pour examens en laboratoire (datation, composition des pigments, sédimentologie) vont s'échelonner sur quatre ans. Le but de ces recherches est non seulement de retrouver les gestes et les techniques artistiques des hommes du paléolithique, mais aussi de distinguer les moments, les buts et les contextes environnementaux de leurs visites dans la grotte durant plusieurs millénaires.

Ca. Ch.

صكذا من الاهل

L'Afrique d'est en ouest

Rencontre avec deux cuisines du continent noir, l'une éthiopienne, l'autre sénégalaise

L'AFRIQUE, la profonde, la lointaine, c'est d'abord un souffle. Un cyclone immobile d'odeurs et de parfums qui vous prévient que vous venez de débarquer sur une terre si puissante que vous avez le droit et la permission de chanceler. L'accoutumance viendra quand les sons et les couleurs auront joué leur rôle de comparses. Et il sera impossible de s'en défaire. Les voyages ne sont convaincants que s'ils sont violents.

La cuisine peut-elle être un biais pour tenter de recollecter ces gammes olfactives et faire plonger dans d'indéfinissables émois les aventuriers du Nord toujours disposés à chausser les bottes du Tartarin ? Pas mauvaise fille, Paris a toujours accueilli avec largesse les comptoirs qui venaient s'installer pour porter la bonne parole et redonner un peu d'exubérance au palais trop choyé des enfants d'Escoffier.

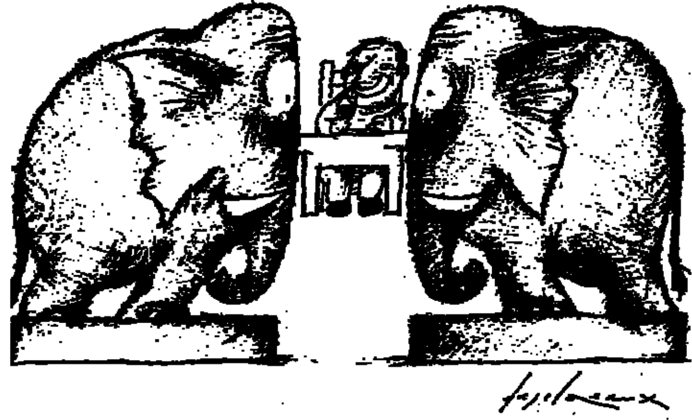
Près de la porte d'entrée, cette photo d'un homme de petite taille, aristocratiquement abrité sous le dais d'un pébroque de facture anglaise. Tunique et pantalons blancs, barbe courte et panama large. Un pas de fildeferiste et un regard d'acier. C'est Haïlé Sélassié – encore nommé *« Ras tafari »* (Celui qui est redouté) par *Le Pèlerin, « revue illustrée de la semaine »* – en visite dans la capitale, quatre ans après son couronnement comme empereur d'Ethiopie. Nous sommes en 1934, et ce soir chez *Entotto*, dans le 13e, à deux pas de la Santé.

Des courants d'air d'épices circulent dans la salle déjà meublée d'habitués. Restaurant court, fumets des fourneaux qui ne trompent pas. Tout ça doit être succulent. L'hôtesse a la grâce légère de ces femmes que les soleils du désert n'impressionnent plus. Amabilité princière dans un français de haute école – le négus était passé par l'enseignement de nos subtils et redoutables missionnaires. Comment avoir encore peur ? Restait cependant à composer un menu qui ne démentirait pas l'excellence de la première impression.

Il faut toujours un peu trembler devant un plat inconnu ; se demander jusqu'à quelle tension les cordes du prétendu goût peuvent être portées. C'est un mystère que les hommes partagent d'une manière inégale. Le gourmet universel n'existe pas. Il y a seulement *des parcoureurs de continents*, souvent sur le moment trop affamés pour être objectifs, et qui racontent des choses étranges en donnant des impressions fugaces de ce qu'ils croient leur être arrivé. L'injugeable à la poursuite de l'incodifiable. Si la littérature, tant bien que mal, peut se traduire, la musique s'entendre et le pictural être offert à tous, l'art de la table, lui, restera toujours d'interprétation aléatoire.

A cela près que, quand le confit de poule pimenté *(doro woot)*, plat traditionnel, arrive, on devrait avoir l'envie d'en faire dans l'instant un ami et de ne jamais en démordre. De quel droit ? Il ne faut pas chercher à le savoir. Ni mis en face de ce bœuf au curcuma *(teubs aletcha)* ou de ce bœuf cru au piment *(keufto)*, encore moins confronté à cette purée de lentilles roses pimentées ou à ces épinards à l'éthiopienne. La belle histoire : tout est fraternel chez ce Entotto, nom d'un quartier d'Addis-Abeba, installé depuis treize ans dans cet endroit biscornu, à l'ombre d'une prison. Verrous ici, hospitalité sans détour là.

Autre Afrique, de l'Ouest cette fois, du côté de l'avenue Parmentier. Une Afrique plus reconnaissable, plus *« française »* : le Sénégal. *« Venez mardi, il y a l'orchestre. »* A 22 heures, la brigade de cuistots faisait son boulot, canonnant de ses marmites des fumets façon calibre de marine pour prévenir que l'on n'entrait pas dans un salon de thé. Impression forte. On voulait du continent africain, on était servi. L'endroit est serré comme une case, sympathique en diable. *Au Village*, c'est son nom.



DESSINS DESCLOZEAUX

DENIER DU CULTE HUMANITAIRE

On aurait tort de ne pas dire, au moment où le griot se mettait en place, que l'appréhension était totalement absente. Le crabe farci n'avait pas fait une mauvaise prestation, mais qu'allait-il en être pour ce poisson mariné au citron, avec *« beaucoup d'oignon »*, comme le précisait la carte, un plat natif de Casamance. A l'œil, il fallait oser attaquer l'affaire. De sa mezzanine, le troubadour des tropiques, qui maintenant avait bien en main sa *kora* – sorte de double harpe avec demi-calebasse comme caisse de résonance –, commentait l'événement sur un ton rigolard. Il en sera pour ses frais. Entièrement dévoré, le *yassa poisson*. Superbe, cuit perfect, marinade fameuse. Il y a aussi des trois étoiles en brousse.

Voilà le patron qui vient nous expliquer la suite du programme. Formation de juriste, distinction à l'africaine, sourire à chaque phrase. Chérif Ka s'occupe de l'Association France Afrique Synergies. Sur l'un des menus, celui qui porte le signe AFAS, il est précisé que, sur 79 francs, 5 seront consacrés à financer les microprojets des paysans du village de Djilor au Sénégal. Le denier du culte façon humanitaire.

L'artiste de service, maintenant soutenu dans ses improvisations mélodiques par un percussionniste, pensait que la soirée était en train de trouver son rythme. Encore un petit effort, camarade. La table est une offrande. Les hommes ne se secourent jamais aussi bien qu'à travers elle. La recette nationale est souvent le premier témoin de l'entente cordiale. Voici les racines de ma culture, dit l'un ; tout mon passé et les promesses de mon avenir. Je vais voir, fait l'autre, saisi par le trac et la peur de déplaire au cas où il refuserait l'obstacle. Arrivée du *tieboudien*, riz au poisson à la saint-louisienne. Absolument d'origine, absolument conforme à la vérité. Rudesse subtile des pêcheurs quand le coquillage aromatique saisit dans un même élan la prise du jour et la provende du jardin. Osons le terme : émouvant.

Jean-Pierre Quélin

★ Entotto, 143-145, rue Léon-Maurice-Nordmann, 75013 Paris. Tél. : 45-87-08-51. Fermé dimanche et lundi ; ouvert le soir. Carte : entre 130 F et 150 F. Au Village, 86, avenue Parmentier, 75011 Paris. Tél. : 43-55-35-82. Tous les jours. Menus : de 79 F à 185 F. Association France Afrique Synergies, 39, rue Gabrielle, 75018 Paris. Tél. : 42-54-89-95.

Fines herbes

Quand on n'a pas la chance de pouvoir descendre dans son jardin pour y cueillir du romarin, des feuilles de basilic à ciseler ou ces fleurs mauves de la ciboulette, aussi comestibles que les tiges et qui peuvent agrémenter, entières ou effeuillées, les salades d'été : bref, quand on n'a pas de jardin d'herbes, on se contente de celui du supermarché.

Hélas, les herbes que l'on peut trouver dans les grandes surfaces ne sont guère vendues fraîches. Ducros, le champion du « sec », s'était lancé sur ce marché au début des années 90. Il n'aura pas tenu deux ans. *« Ce produit est extrêmement périssable : quand il arrivait en mauvais état, il nuisait plutôt à notre image », explique-t-on au siège de l'entreprise.*

Cette défection du leader n'a pas freiné pour autant l'augmentation régulière, depuis dix ans, des ventes d'herbes aromatiques fraîches. Grâce aux importations israélienne, espagnole ou marocaine, le produit est présent toute l'année dans les rayons.

Mais c'est de la mi-avril à la fin juillet que se réalise le gros des ventes.

Aux amateurs d'herbes fines on propose la botte, la barquette ou le godet. Le premier de ces conditionnements est le plus connu. *« Il n'existe pas de poids minimum pour ces bottes »*, indique Jean-François Bernard, un agriculteur perpignanais qui voue son exploitation aux fines herbes. *« Le ramassage se fait à la main et les bouquets sont réalisés sur-le-champ. C'est à l'œil qu'on jauge du grammage. En moyenne, une botte fait 30 grammes. »* Concurrence oblige en ce début d'été, de petites exploitations familiales écoulant elles aussi leur production, c'est le moment où les bottillons de basilic ou de menthe doublent ou triplent leur volume sans augmenter de tarif.

Si ces bouquets trouvent facilement preneur sur les marchés, la grande distribution leur préfère nettement les herbes sous plastique. Cela empêche les clients indélicats de jouer de l'élastique en rayon et de faire une botte avec deux (en Ile-de-France, pour remédier à cela le persil est scotché de rouge). Mais le consommateur y perd beaucoup. Ces fines herbes en barquette coûtent deux fois plus cher qu'en botte et cela souvent avec moitié moins de produit.

Quitte à payer plus, on se sent moins grugé à tâter du godet. L'idée vient du Danemark, où 90 % des plantes aromatiques sont vendues en pot avec leurs racines. Écologique ? Voire ! En France, l'un des principaux producteurs en la matière, Cantecourlue, sème ses graines sur de la moquette, à l'abri dans des serres. Ce n'est que parvenus à un certain degré de maturité que les plants sont rempotés avec du terreau. Au final, le produit, sans trop d'entretien, a une durée de vie d'une dizaine de jours une fois parvenu chez vous. Si la ciboulette doit être coupée au pied, les spécialistes conseillent en revanche d'ébarber le basilic de haut en bas. Inutile toutefois de l'abreuver d'injures pour l'aider à pousser, même si le basilic, symbole de haine, profitait mieux, disait-on autrefois dans les campagnes, si on le cultivait ainsi.

Guillaume Crouzet

TOQUES EN POINTE

Bistrots

ALBERT & ALBERT

■ Entre grèves et fêtes, à la fin de 1995, l'ouverture du restaurant « new-yorkais » d'Albert Nahmias faillit passer inaperçue. C'était compter sans l'entregent – et le talent – de cet infatigable communicateur. New-Yorkais, soit, mais la cuisine ? Quelques formules éprouvées, déjà des réussites. Six mois plus tard, l'équipe rodée avec un nouveau chef, les marques sont prises : la carte s'est affirmée autour de plats généreux et, avant tout, savoureux. Les sardines crues marinées à l'orange, un régal ; la salade de cocos au jus de langoustine, aussi juste de goût que la tarte fine à la tomate et au basilic. Ici, on soigne le produit. Le thon au jus de ratatouille, le cabillaud rôti et purée de pommes de terre ou l'onglet de veau au citron et risotto, d'une parfaite cuisson, sont mis en valeur par quelque graves-de-vayres Château Cantelaudette 1993 (90 F, une aubaine). Formule au déjeuner : 150 F avec le vin. Menu-carte : 180 F et quelques suggestions.

★ Paris. 24, rue de Tilsitt (75017). Tél. : 45-72-25-14. Fermé samedi midi et dimanche. Voiturier.

LES COUPOLES

■ Face au mémorial de Louis XVI avec ses coupoles, cette maison attire de fidèles clients, qui se régalent d'une cuisine simple et provinciale. Jeannette et Pierre, depuis quelques lustres, font alterner, selon l'humeur du jour, omelette aux girolles exquises avec la salade de gésiers ; l'aligot, bien sûr, les jours fastes, ou bien la tarte du Cantal – une façon de bien se caler – avant la raie aux câpres, le lapin chasseur ou bien le feuilleté de ris de veau, avec un saint-pourçain de chez Nebout (75 F). Décor rafraîchissant des années 50, avec vue sur la verdure du square royal. A la carte, compter 130 F.

★ Paris. 55, rue des Mathurins (75008). Tél. : 42-65-31-58. Fermé samedi et dimanche.

Brasseries

LA CLOSERIE DES LILAS

■ A défaut de s'enchanter encore aux discours des éternels rêveurs, « montparnos » impénitents qui sirotent leur whisky au bar – moment d'éternité partagé avec Hemingway et quelques autres –, l'on peut à nouveau se restaurer agréablement à la brasserie de la « Close ». L'établissement vient d'être repris par un connaisseur, le patron du Flore, venu de l'astre déclinant qu'est désormais Saint-Germain-des-Prés. Montparnasse, bref, et pour pas cher. Le splendide tartare, préparé et assaisonné à la demande, avec des frites véritables, ou bien une tête de veau ravigote de bon aloi. A moins qu'avec un fringant menetou-salon rouge la grande salade d'antan ne vous tente par temps de canicule : poireaux, céleri, betteraves, lentilles et autres ingrédients (œuf dur et cervelas) sont du jour (85 F). On annonce, du côté du restaurant, d'indispensables changements à la rentrée. Le cadre intact et émouvant de la Closerie, lui, ne bougera pas. Compter entre 150 F et 200 F à la carte.

★ Paris. 171, boulevard du Montparnasse (75006). Tél. : 43-26-70-50. Tous les jours jusqu'à 2 heures du matin.

MAVROMMATIS

■ Ici, l'on peut réciter les véritables « anacréontiques » de la cuisine grecque, en grignotant les splendides olives et le *mezedes*, avec l'ouzo ou le vin de Samos. Le caviar d'aubergines fumées en salade, le poulpe à l'ail frais, l'émincé de concombre à la menthe et la langue d'agneau aux pistaches fraîches, soit une dizaine d'entrées pour deux, cela s'appelle *pikilia méga*. L'espadon, le mérou et les rougets nous rappellent opportunément que les Grecs étaient des marins. Mais aussi des bergers : le *kleftiko* est un haut de gigot d'agneau confit, tel que le préparaient les maquisards de 1821. Discret rappel historique des patrons, deux frères natifs de Chypre, sympathiques, attachés aux coutumes et aux saveurs du pays dont ils savent transposer, dans un décor élégant et sobre, la rude simplicité. Le mercouri, vin du Péloponnèse, puissant, est accordé à ces plats. Avec les desserts, crème de lait à la fleur d'oranger et baklavas, c'est toute la Méditerranée orientale, terre de civilisation et de conflits. Dégustation de 14 plats : 160 F, à partir de 4 personnes. A la carte, compter 180 F.

★ Paris. 42, rue Daubenton (75005). Tél : 43-31-40-39. Fermé lundi.

Gastronomie

LA FLAMBERGE

■ Carrière brillante et agitée, le chef James Baron connut Drouant à la bonne époque, puis le Fouquet's et enfin l'Hôtel d'Evreux, du temps où le Crédit foncier recevait dignement ses hôtes. La Flamberge, vacillante depuis le passage de Roger Lamazère, attendait sinon le Prince charmant, du moins un repreneur. C'est fait depuis quelques jours, avec une équipe prometteuse. Voilà James Baron chez lui, avenue Rapp. Un magnifique chariot surmonté de métal argenté circule dans l'espace rénové : une salade composée, deux viandes – gigot et épaule d'agneau –, un dessert, c'est le « déjeuner de la voiture de tranche » proposé pour 190 F. Une formule à l'anglaise enlevée et savoureuse. Au fil des saisons et au gré du marché (la carte est journalière), nous avons goûté les courgettes fleurs farcies, tomates et artichauts barigoule tièdes en salade, entrée de légumes, appétissante et parfumée. Puis, éclectique et méditerranéen, le baron de lapereau au persil plat, champignons et tapenade, issu de territoires connus ; celui aussi du carré d'agneau, jus parfumé au thym et ratatouille niçoise. Le fond de cave est riche de bouteilles intéressantes et accessibles. A la carte, compter 300 F.

★ Paris. 12, avenue Rapp (75007). Tél. : 47-05-91-37. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Beau temps

UN ANTICYCLONE centré sur l'Ouest protégera le pays. Un front froid peu actif traversera le Nord, apportant de l'air frais au nord de la Loire.

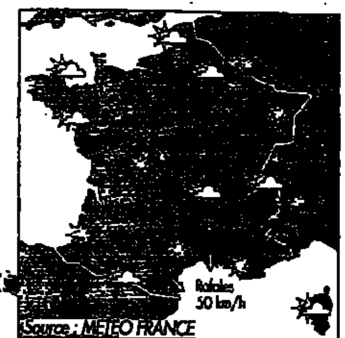
Mercredi matin, les nuages seront nombreux de la Bretagne aux Pays de Loire jusqu'à la Normandie, l'Ile-de-France et la région Nord. Les éclaircies reviendront en fin de matinée. Dans le pays Basque, les nuages bas masqueront le soleil une bonne partie de la matinée. Ailleurs, le soleil sera au rendez-vous.

L'après-midi, des nuages persisteront de l'Ile-de-France aux Ardennes, mais ce sera une impression de beau temps. Dans les Alpes, les Pyrénées et en Corse, des nuages bourgeonneront avec un ciel plus nuageux en fin de journée. Des orages locaux pourront encore éclater en soirée sur le relief. Ailleurs, le temps sera bien ensoleillé.

Les températures minimales iront de 13 à 17 degrés au nord et de 18 à 23 degrés au sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 24 à 27 degrés au nord et 28 à 32 degrés au sud.

Jeudi, le beau temps va persister sur l'ensemble du pays. Quelques nuages se développeront l'après-midi dans les Alpes et pourront encore donner quelques orages locaux en soirée. Les températures maximales iront de 24 à 26 degrés au nord et de 27 à 31 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 12 juin vers 12h00

La qualité de l'air

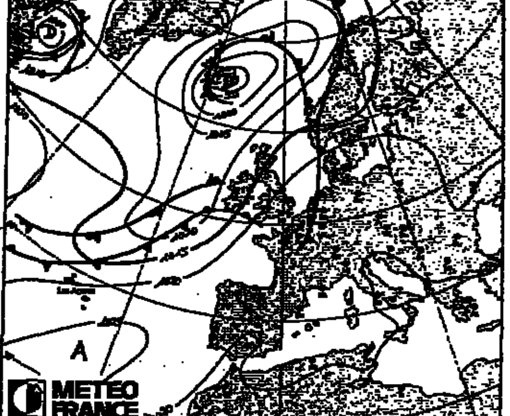
Indice de pollution

Très bon
Excellent
Source : AIRPARIF
1er juin
Tendance pour le 11 juin : moyen





TEMPÉRATURES		GRENOBLE	31/16	TOURS	30/15	CHICAGO	16/12	LISBONNE	27/15	PRETORIA	21/8
du 10 juin		LILLE	28/14	ÉTRANGER		COPENHAGUE	22/12	LONDRES	24/13	RABAT	26/19
maxima/minima		LIMOGES	30/17	ALGER	25/20	DAKAR	27/23	LOS ANGELES	23/16	RIO DE JAN.	25/15
FRANCE		LYON	31/18	AMSTERDAM	27/14	DUBAI	39/31	LUXEMBOURG	28/18	ROME	31/18
		MARSEILLE	30/19	ATHÈNES	35/23	DUBLIN	19/12	MADRID	33/16	SAN FRANC.	17/11
		NANCY	30/16	BANGKOK	36/27	FRANCFORT	30/18	MARRAKECH	32/20	SANTIAGO	18/4
		NANTES	23/12	BARCELONE	27/19	GENÈVE	27/15	MEXICO	26/15	SÉVILLE	34/19
AJACCIO	27/17	NICE	25/21	BELGRADE	33/18	HANOÏ	34/27	MILAN	33/20	ST-PÉTERS.	26/10
BIARRITZ	21/18	PARIS	31/17	BERLIN	27/17	HELSINKI	23/9	MONTRÉAL	22/18	STOCKHOLM	24/13
BORDEAUX	28/15	PAU	24/17	BOMBAY	35/27	HONGKONG	32/27	MOSCOU	25/16	SYDNEY	16/10
BOURGES	31/17	PERPIGNAN	28/17	BRASILIA	25/15	ISTANBUL	27/18	MUNICH	27/14	TENERIFE	28/19
BREST	17/15	POINTE-À-PIT.	31/23	BRUXELLES	28/14	JAKARTA	31/24	NAIROBI	18/13	TOKYO	24/18
CAEN	23/12	RENNES	25/13	BUCAREST	34/14	JÉRUSALEM	29/25	NEW DELHI	34/27	TUNIS	29/17
CHERBOURG	21/10	ST-DENIS-RÉUNION	26/20	BUDAPEST	34/21	KIEV	31/19	NEW YORK	27/20	VARSOVIE	30/15
CLERMONT-F.	29/16	ST-ÉTIENNE	30/15	BUENOS AIRES	22/13	KINSHASA	28/18	PALMA DE M.	30/15	VENISE	32/21
DIJON	29/16	STRASBOURG	29/17	CARACAS	30/23	LE CAIRE	34/20	PÉKIN	32/17	VIENNE	31/18
FORT-DE-FR.	30/25	TOULOUSE	31/18			LIMA	18/15	PRAGUE	28/16		



Situation le 11 juin, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 13 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde
Menaces sur le cinéma français

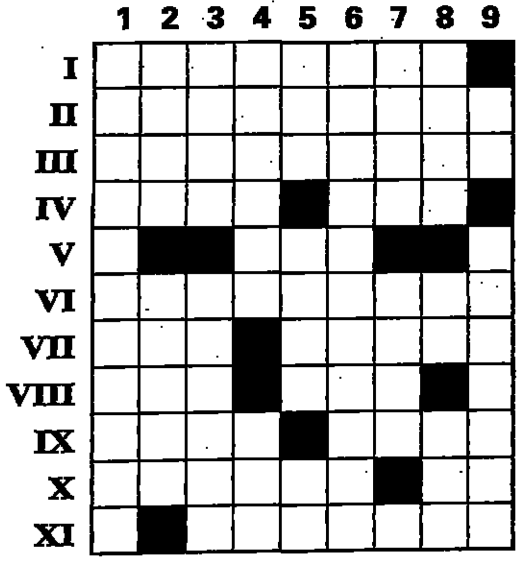
UN RÉCENT accord commercial fait prévoir l'inondation de nos salles de cinéma par le film américain. Que le cinéma soit une industrie, nul n'en doute, mais on n'a jamais confondu en France la production du film avec celle de n'importe quel produit manufacturé. *Protégés par leur pauvreté* relative, nos studios ont souvent voulu racheter la quantité par la qualité, c'est-à-dire faire œuvre d'art, et ils ont plus d'une fois réussi.

Condamner le film français à disparaître, c'est supprimer l'une des expressions les plus aisément communicables à travers le monde de l'esprit et du goût français, mais c'est du même coup soumettre le public français à une propagande effrénée en faveur de l'esprit et du goût américains. On peut aimer les Etats-Unis d'une amitié de vieille date, sans désirer que la France s'américanise, surtout s'il s'agit de l'américaniser par ce que les Etats-Unis produisent actuellement de plus bas.

Car il ne faut pas s'y tromper, la moyenne présente du film français est incomparablement supérieure à celle du film américain, dont, aux Etats-Unis mêmes, nul n'ignore la complète décadence. Les artistes d'aujourd'hui valent ceux d'autrefois, et la technique du film, loin de dégénérer, devient sans cesse plus parfaite. Les auteurs de scénarios ne manquent ni de talent ni d'idées, mais nul n'ignore qu'ils ne sont pas les maîtres. Tous sont aux ordres d'incultes et d'illettrés qui n'ont à leur tour qu'un maître : l'Argent. Et ce qu'a décidé l'Argent, c'est de s'adresser à ce qu'il y a de plus bas dans le public d'où il se draine : la vulgarité et la bêtise. Il s'en fait là-bas de telles orgies que le public américain lui-même donne des signes évidents de satiété. C'est d'ailleurs pourquoi on nous invite à finir les restes.

Etienne Gilson
(12 juin 1946.)

MOTS CROISÉS
PROBLÈME N° 6841



HORIZONTALEMENT

I. Empêcher de passer. – II. Peuvent être dans les choux. – III. Peut consister en une nouvelle mise de fonds.– IV. Inspira Montherlant. Donne un bon conseil. – V. Pour la marche au vent arrière. – VI. Une vraie demoiselle quand elle est bronzée. – VII. Cri. Font face au chef. – VIII. Coule en Egypte. Utile pour le golfeur. – IX. Peut être mis dans un tube. Se servir. – X. Quand ils sont gros, peuvent être assimilés aux os. Pronom. – XI. Bien distinguée.

VERTICALEMENT

1. Sonner les cloches. – 2. Pris pour aller plus loin. Un homme qui peut avoir besoin du bac. – 3. Aime les eaux stagnantes. Ne sont évidemment pas claires. – 4. Européen. Même pas culottée. – 5. Vieille vache. Endroit où il vaut mieux ne pas mettre les pieds. Pronom. – 6. Pas douce. – 7. Une boule sur un plateau. Habitants d'Amérique. – 8. Gouverné. Saint normand. D'un auxiliaire. – 9. Symbole. Où il y a de la modération.

SOLUTION DU N° 6840

HORIZONTALEMENT

I. Bigrement. – II. Idéaliser. – III. Diligente. – IV. Oô. Ile. – V. Ut. An. Hus. – VI. Es. Se. – VII. Lampistes. – VIII. Liseuse. – IX. En. Clisse. – X. Usités. Or. – XI. Ris. Seing.

VERTICALEMENT

1. Bidouilleur. – 2. Idiot. Ainsi. – 3. Gel. Ems. Is. – 4. Raï. Aspect. – 5. Elgin. Iules. – 6. Miel. Assise. – 7. Esneh. Tes. – 8. Net. Usé. Son. – 9. Tressés. Erg.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 13 juin

■ **MARAIS** : sur les traces de Mme de Sévigné (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté rue Lobeau (Frédérique Jannel).

■ **LE VIEUX SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (50 F), 11 heures, sous le porche d'entrée de l'église (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture italienne, 11 h 30 ; *L'Astronome*, de Vermeer, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par thème, la peinture d'histoire, 11 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes, 14 h 30 ; exposition Menzel, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition Soulages (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE BOURDELLE** : Bourdelle et la mythologie (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : un autre regard sur la sculpture (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; exposition Dürer (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris) ; exposition Dürer (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, hall d'entrée (Pierre-Yves Jaslet).

■ **DES HAUTEURS DE PASSY** au quartier du Trocadéro (50 F), 14 h 30, sortie du métro Passy (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'ÉGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN** et son quartier (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'entrée de l'église (Monuments historiques).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Haulier).

■ **MUSÉE CERNUSCHI** : les rites funéraires en Chine ancienne (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue Vélasquez (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE PARC DE LA BUTTE DU CHAPEAU-ROUGE** (35 F), 14 h 30, devant l'entrée côté avenue Debidour (Ville de Paris).

■ **L'ANCIEN ENCLOS SAINT-LAURENT** et son quartier (60 F), 15 heures, sortie du métro Château-d'Eau (Vincent de Langlade).

■ **L'HÔTEL HEIDELBACH**, annexe du Musée Guimet (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 19, avenue d'Iéna (Paris et son histoire).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** ou le Paris universitaire du Moyen Age (37 F), 15 heures, place Sainte-Geneviève devant l'église Saint-Etienne-du-Mont (Monuments historiques).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Paris et les Parisiens à travers les siècles, 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** : l'homme médiéval (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, 1, place Painlevé (Institut culturel de Paris).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CANADA.** Les premiers ministres du Canada et du Québec ont donné leur feu vert au groupe canadien Bombardier pour qu'il élabore un nouveau projet de ligne TGV entre Québec et Windsor (Ontario). – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie américaine Delta Air Lines et la compagnie helvétique Swissair élargissent leur accord de partage de réservations pour y inclure des vols au départ de Los Angeles, Chicago, Boston et Newark vers Genève et Zurich. Depuis le 7 juin, Delta réserve des places sur les vols Boston-Zurich, Los Angeles-Zurich, Los Angeles-Genève-Zurich et Chicago-Zurich effectués par Swissair. A partir du 1er juillet la compagnie américaine réservera aussi des places sur la liaison quotidienne Newark -Zurich. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE.** Baptisé « Rosalia de Castro », le nouvel Airbus A-340 dont vient de prendre possession la compagnie Iberia assurera la liaison Madrid-Bogota à raison de trois vols sans escale par semaine.

■ **NICE.** Easy Jet, compagnie aérienne créée en novembre 1995 et installée à l'aéroport de Luton, au nord de Londres, a ouvert jeudi 6 juin une liaison quotidienne Luton-Nice, et prévoit de desservir Barcelone à partir du 14 juin. Easy Jet, qui dispose de trois appareils, vend ses billets exclusivement par téléphone, les passagers les achètent au moment de la réservation en communiquant le numéro de la carte de crédit. – *(AFP.)*

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE.** Air France et Japan Airlines (JAL) ont conclu un accord pour renforcer la desserte de la Nouvelle-Calédonie. Dès le 1er novembre les deux compagnies lanceront un quatrième vol hebdomadaire reliant Tokyo à Nouméa en prolongement d'un vol au départ de Paris. Les quatre vols hebdomadaires entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie seront assurés avec des appareils d'Air France sous numéros de vols communs. Les deux compagnies ont également décidé d'explorer les possibilités d'étendre leur coopération pour d'autres destinations du Pacifique sud au départ du Japon. – *(AFP.)*

ENQUÊTE Le ministère de la culture devait rendre public le 11 juin *un rapport de la direction des études* et de la prospective analysant la dépense culturelle en 1993 des collectivités territoriales. ● COMMUNES, départements et régions ont consacré *36,9 milliards* de francs il y a deux ans à l'activité culturelle, soit plus de deux fois l'effort consenti par le ministère de la culture. L'importance de cette somme, en forte augmentation depuis quinze ans, même si on considère aujourd'hui que la croissance des dépenses culturelles est achevée, s'explique par le développement impulsé au sommet de l'Etat dans la période 1978-1984. ● JACQUES RIGAUD, chargé par le ministre de la culture d'une mission de « refondation » de la politique culturelle de l'Etat, esquisse, après trois mois de consultations, les grandes lignes du rapport qu'il doit rendre à l'automne.

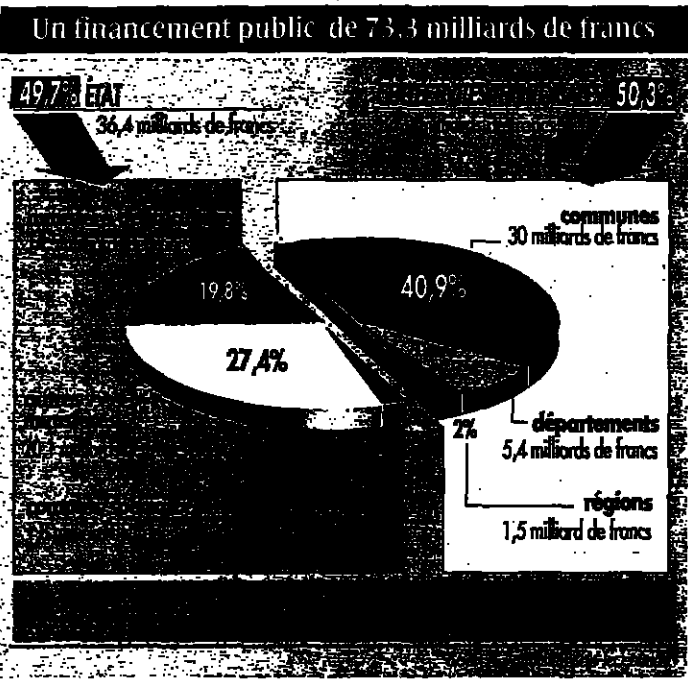
Les communes assument plus de 40 % du budget culturel en France

73,3 milliards de francs ont été consacrés à la culture en 1993. Un rapport analyse les dépenses des collectivités locales – soit 30 milliards – la même année

LES COMMUNES assument 40,9 % des financements publics de la culture en France. En 1993, dernière statistique rendue publique le mardi 11 juin par le département des études et de la prospective du ministère de la culture, elles ont dépensé 30 milliards de francs pour le fonctionnement des institutions et la production artistique quand les départements consacraient 5,4 milliards (7,4 %) et les régions 1,5 milliard (2 %).

La même année, le ministère de la culture dispensait 14,5 milliards, soit moins de la moitié des dépenses culturelles de l'Etat (36,4 milliards) auxquelles contribuent plusieurs ministères, au premier rang desquels l'éducation nationale (enseignements artistiques) et le ministère des affaires étrangères (par l'entremise de la politique culturelle extérieure de la France relayée par l'Agence française d'action artistique – AFAA). A ces sommes, il faut ajouter celle des comptes spéciaux pour le cinéma, l'audiovisuel et les livres, soit 1,8 milliard, pour obtenir le chiffre de la dépense culturelle totale en France de 73,3 milliards en 1993.

L'effort des municipalités *(lire l'article qui lui est consacré ci-dessous)* est d'autant plus remarquable que la loi ne les contraint que marginalement à ce type de dépenses (archives, fouilles archéologiques, entretien du patrimoine protégé...). Mais elles doivent bien sûr assurer la gestion des équipements culturels locaux que sont les bibliothèques, les écoles de musique, les musées, les centres culturels et de nombreux monuments. Les départements, contraints par les lois de décentralisation de 1982-1983 d'assumer les coûts de la gestion des archives départementales et des bibliothèques départementales de prêt, se contentent, selon le rapport, *« d'un rôle traditionnel de redistribution et d'accompagnement des partenaires et des acteurs culturels »*. Devenues collectivités territoriales en 1982, les régions ont des moyens financiers modestes et ne sont soumises à aucune obligation légale dans le domaine de la culture. Mais, peut-on lire dans le rapport, *« leur situation au niveau territorial fait d'elles un échelon essentiel d'aménagement culturel du territoire, d'aide à la création et à la diffusion, de mise en valeur du patrimoine régional, ou encore d'action culturelle internationale »*.



MUTATION RÉCENTE

Communes de plus de 10 000 habitants, départements et régions ont consacré 30,5 milliards à la culture en 1993. *« La conservation des patrimoines, c'est-à-dire pour l'essentiel la gestion des bibliothèques et des musées, la protection et la sauvegarde du patrimoine, reçoit 35 % des dépenses culturelles territoriales,* indique le rapport. *Représentant 24 % des interventions de ces collectivités dans le domaine culturel, la production-diffusion artistique arrive en deuxième place, et recouvre essentiellement le spectacle vivant, musical, chorégraphique, théâtral et polyvalent. L'animation est le troisième volet de la politique culturelle (18 % des dépenses) : les collectivités territoriales financent non seulement les équipements de quartier, la vie associative et les activités socioculturelles, mais aussi la sensibilisation des publics et la pratique amateur. Elles affectent 15 % de leurs dépenses au soutien à la formation artistique. L'administration (5 %) et la communication (3 %) arrivent loin derrière. »* Si les communes ont la politique culturelle la plus diversifiée, il n'en est pas de même pour les deux autres échelons de la vie publique. Les départements, qui ont dépensé 100 francs par habitant en 1993, donnent la primauté à la conservation (bibliothèque, patrimoine, musées représentent 50 % de leurs dépenses).

Loin derrière vient l'animation (aides aux communes rurales, aux équipements et à la vie associative) et la *sensibilisation* des publics. La production artistique vient en troisième position, devant l'administration, la formation et la communication.

Les moyens des régions se concentrent surtout dans le domaine de la production-diffusion (50 % de leurs dépenses). *« Le spectacle vivant est encore dominant mais les conseils régionaux sont également assez impliqués dans les domaines du cinéma, des arts plastiques et de la diffusion du livre. »* Suivent la conservation du patrimoine, l'animation, la sensibilisation aux pratiques amateurs et, loin derrière à parts égales, la communication et l'administration.

Cette part importante des collectivités locales dans la dépense culturelle s'explique par la mutation récente du rôle de l'Etat face à elles. *« A partir de 1987, une part croissante des crédits est déconcentrée vers les directions régionales des affaires culturelles »*, qui, avec la loi de 1992, deviennent *« les centres de décision de droit commun du ministère de la culture, l'administration centrale ne devant conserver que des missions de réglementation, de coordination et d'évaluation »*.

En rapprochant des collectivités territoriales le pouvoir de décision, la décentralisation a stimulé les projets locaux et leurs cofinancements. 1 500 conventions de développement culturel ont été signées entre 1982 et 1993, plusieurs contrats de plan Etat-régions (à partir de 1984) et de nombreux contrats de ville (depuis 1991). Conséquence de cet effet d'entraînement de la politique culturelle des gouvernements socialistes principalement, les dépenses culturelles des communes, des départements et des régions ont été multipliées par 2,5 en quinze ans, passant de 12,1 milliards aux 30,5 milliards de l'année 93. *« C'est pour les communes que la croissance a été la plus importante : 13 % par an, passant de 10,5 milliards à 23,6 milliards,* indique le rapport. *La progression la plus forte s'est située en début de période (1978 à 1984). La progression des dépenses départementales est assez proche (10 % par an, passée de 1,4 milliard à 5,4 milliards) et elle est particulièrement soutenue depuis le milieu des années 80. Les dépenses des régions ont crû en moyenne de 5 % par an, passant de 0,2 milliard à 1,5 milliard. »* Mais il faut cependant noter que la part de la culture n'a pas progressé autant que les dépenses générales des collectivités territoriales, qui ont parfois fortement augmenté ces quinze dernières années.

Le département des études et de la prospective du ministère de la culture devrait rendre publics prochainement les chiffres précis et décomposés de l'effort culturel des différents ministères ainsi qu'un rapport consacré à l'emploi culturel, qui était estimé, en 1995, à 400 000 postes.

Olivier Schmitt

Le classement des villes les plus dépensières

PLUS DU TIERS des dépenses culturelles des grandes villes (hors Paris) proviennent de six métropoles : Lyon et Marseille (plus de 600 millions de francs), Bordeaux et Toulouse (plus de 500 millions), Nice et Strasbourg *(plus de 400 millions). Mais ce classement* est bouleversé si l'on tient compte de la dépense municipale rapportée au nombre d'habitants. C'est alors Bordeaux qui vient au premier rang, très loin devant Strasbourg, placée en deuxième position. On comprend mieux pourquoi le maire de la cité girondine, Alain Juppé, s'est saisi dès son élection des affaires culturelles et d'autant plus que sa ville est dans une situation financière précaire. Bordeaux consacre 580 millions de francs à sa vie culturelle, soit 2 757 francs par an et par habitant ou encore 25,7 % de son budget général, des chiffres absolument atypiques.

Au second rang vient Strasbourg (19,3 %) suivie de Lyon (17,8 %), Grenoble (15,8 %), Toulouse (13,8 %), Nantes (13,2 %), Nice (11,7 %) et Marseille (8,5 %). Dans les villes moyennes, notable est la dépense consentie par des villes comme Nancy (25,6 % du budget communal), Nîmes (21,9 %) ou encore celles d'Avignon (2 058 francs par habitant), de Caen (2 074 francs) ou de Mulhouse *(1 928 francs). Les dépenses culturelles* totales de l'ensemble des communes de plus de 80 000 habitants (47 communes) est de 9,5 milliards de francs. Elles concentrent 40 % de la dépense culturelle municipale alors qu'elles ne représentent que 30 % de la population française. La culture représente en moyenne une dépense municipale de 203,1 millions, soit 1 250 francs par habitant et 12,9 % du budget global.

« Les dépenses culturelles de la Ville de Paris sont atypiques », note le rapport du ministère de la culture. Si la somme totale est la plus forte du pays (1,9 milliard), elle ne correspond qu'à 6,7 % du budget de la capitale et à une dépense de 879 francs par habitant. Mais ces chiffres relativement bas s'expliquent évidemment par la présence massive à Paris des institutions nationales dont la charge incombe totalement à l'Etat (comme l'Opéra national, les quatre théâtres nationaux, la Bibliothèque nationale de France, etc., autant de lieux fréquentés massivement par les Parisiens et les Franciliens).

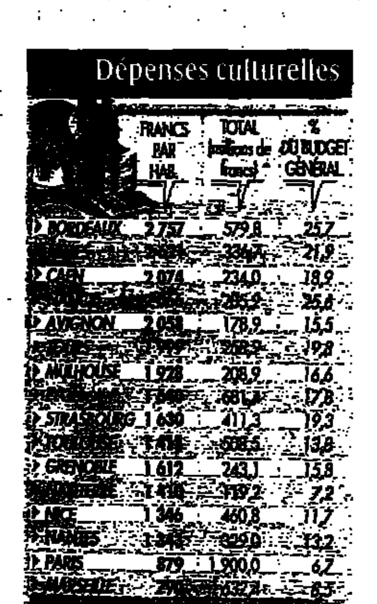
LE COÛT DES NOUVELLES INSTITUTIONS

Il est intéressant de noter que la dépense culturelle des communes a crû en proportion avec la dépense culturelle de l'Etat. Ainsi, de 1981 à 1993, les quinze plus grandes villes ont vu leurs dépenses passer de 29,4 milliards à 38,7 milliards. La part du fonctionnement des institutions (26,7 milliards en 1993) est beaucoup plus importante que la part de la production et se situe dans un rapport 61/39. Le rapport souligne que *« c'est entre 1981 et 1984 que l'augmentation des dépenses a été le plus soutenue (12 % par an) »* avant de marquer le pas entre 1984 et 1990 (entre 3 % et 4 % d'augmentation annuelle) puis *« que l'on assiste à la baisse de presque tous les indicateurs de 1990 à 1993 »*, sauf pour les budgets de fonctionnement, qui continuent de croître, les communes devant assumer le coût des nouvelles institutions récemment construites (comme l'Opéra Nouvel et les musées à Lyon, le Carré d'art à Nîmes ou le Centre des congrès à Tours...).

Enfin, la répartition par poste des dépenses culturelles de fonctionnement des grandes villes en 1993 fait la part belle au spectacle vivant (théâtre, opéra, danse, salles de concert), qui représente 31,4 %. Suivent les écoles de musique et d'art (18,6 %), les bibliothèques (14,7 %), les musées (11,3 %), l'animation polyvalente (9,2 %), l'administration (6 %), la communication (2,9 %), l'animation spécialisée (2 %), le patrimoine (0,8 %) et les expositions (0,4 %).

O. S.

(Seules ont été prises en compte les communes de plus de 10 000 habitants. Les dépenses des petites villes sont évaluées à 4,5 milliards de francs.)



Vers une refondation de la politique de l'Etat

DANS un essai publié à l'automne dernier, *L'Exception culturelle* (Grasset), Jacques Rigaud, PDG de RTL, mais surtout observateur attentif du monde culturel depuis son passage Rue de Valois, au cabinet de Jacques Duhamel, soulignait la continuité de la politique pratiquée au ministère de la culture depuis plus de trente ans. Après avoir montré les effets *« positifs »* de cette permanence, il indiquait néanmoins que cette politique *« n'était plus en mesure de répondre à la demande sociale explicite ou latente des temps nouveaux »*. Il appelait donc de ses vœux une *« refondation »* de la politique culturelle. L'actuel ministre de la culture a dû être séduit par cet appel, puisqu'il lui a demandé officiellement de réfléchir à une réorientation des tâches de son ministère.

Dès le mois de février dernier, Jacques Rigaud a donc constitué autour de lui une équipe de vingt-cinq personnalités, venues d'horizons très divers : politique – Jack Ralite, maire communiste d'Aubervilliers, et Françoise de Panafieu, conseiller RPR de Paris ; scientifique – Joël de Rosnay ; muséal – Michel Laclotte, ancien directeur du Louvre ; universitaire – Blandine Kriegel ; énarque – Yves Sabouret – ou journaliste – Pierre Billard. La commission se réunit une fois par semaine en séance plénière et plus fréquemment en sous-commissions. Après avoir entendu près de deux cents acteurs de la vie culturelle, elle devrait remettre ses conclusions au ministre en septembre prochain.

A mi-parcours, Jacques Rigaud évoque le travail du groupe qu'il pilote. Au départ, un constat partagé par tous : le modèle français défini par André Malraux en 1959, puis conduit par quelques personnalités marquantes – Jacques Duhamel, Michel Guy ou Jack Lang – donne des signes d'usure et de fragilité. *« L'usure vient de l'empilement des procédures toujours plus lourdes, de priorités successives qui s'enchevêtrent jusqu'à former un écheveau indémêlable,* dit Jacques Rigaud. *La sectorisation des diverses directions au sein du ministère – musique, arts plastiques, théâtre, etc. – fait qu'il y a de moins en moins d'inspiration commune. Sur le terrain, les agents de la culture se noient dans ce magma. »* Autre remarque : *« Toutes les actions du ministère tendent à accroître le public. Mais celui-ci n'augmente finalement qu'à la marge. Et le plus grand nombre reste sur le bord de la route. »* Dernier reproche enfin : *« La Rue de Valois ne prend pas assez en compte les pratiques amateurs qui sont déterminantes dans nombre de secteurs – celui de la musique, notamment. Car c'est dans ce vivier que l'on recrute une partie des professionnels, et l'approche de la culture est facilitée quand on se l'approprie par le biais d'une pratique. »*

> « L'usure vient de l'empilement des procédures toujours plus lourdes, de priorités successives qui s'enchevêtrent jusqu'à former un écheveau indémêlable »

Conclusion : la culture artistique reste intimidante, *« ce qui n'est pas le cas de la culture scientifique »*.

Ce constat a d'abord conduit la commission à s'interroger sur le rôle du ministère. *« André Malraux a raté trois grands rendez-vous,* estime Jacques Rigaud. *L'école, l'audiovisuel et l'action socioculturelle. Ces trois secteurs éminemment culturels ne sont pas du ressort du ministère de la culture. »* Doit-il les annexer aujourd'hui ? Sans doute pas. *« En revanche, on pourrait reconnaître à la Rue de Valois un rôle de chef de file, symbolisé par la création d'une agence interministérielle d'innovation culturelle dont les crédits spéciaux donneraient une dynamique à des opérations singulières, dépassant les clivages administratifs. »*

Par ailleurs, souligne Jacques Rigaud, les missions du ministère sont de plus en plus contestées par le personnel politique : on assiste depuis quelques mois à une véritable *« mise en examen budgétaire du culturel »*. *« L'aura qui entoure le mot* culture *le rend intouchable comme une vache sacrée, mais il ne doit pas y avoir de tabou »*, indiquait lors de la discussion budgétaire en octobre 1995 Philippe Auberger, député RPR de l'Yonne, rapporteur général de la commission des finances. Au même moment, Marc Blondel, secrétaire général de FO, proposait, sur l'antenne d'Europe 1, de vendre le château de Versailles ou les Van Gogh des collections nationales pour combler le trou de la Sécurité sociale. Ces déclarations, plus ou moins provocatrices, vont dans le même sens : la culture, c'est au mieux, quand tout va bien, un supplément d'âme, une distraction, que les comptables des deniers publics – gens sérieux – sabrent en premier chef. Le budget du ministère de la culture subit donc des attaques répétées, orchestrées par le ministère des finances. *« Soit par ruse,* note Jacques Rigaud, *sur le thème "frappons fort il en restera toujours quelques chose". Soit par vengeance, pour faire payer à la Rue de Valois d'être longtemps passé par-dessus la tête de Bercy pour arracher des crédits supplémentaires. Mais surtout parce que c'est une matière jugée négligeable, improductive : la danseuse de la République. Comme si la culture n'était pas une richesse économique, créatrice d'emplois, et surtout le lien qui fait l'unité d'un groupe et d'une nation. Comme si la politique culturelle n'était pas un élément consubstantiel de la Ve République, inscrit dans une filiation révolutionnaire et, au-delà, dans la tradition de l'ancienne monarchie. C'est ça la véritable exception française. »*

Autre changement notable dont on doit tenir compte : depuis la décentralisation, la vie culturelle française est de plus en plus tributaire des collectivités territoriales : *« Si l'Etat ne donne pas le bon exemple, elles se désengageront à leur tour. »* La refonte de la politique culturelle doit donc se situer au sommet de l'Etat – simplification des procédures et des mécanismes de soutien –, mais peut-être davantage dans les régions où une redéfinition des niveaux de compétence est indispensable. *« Il faut clarifier la clé de financement des choix et des investissements »*, déclare Jacques Rigaud, qui réclame la création d'une instance d'arbitrage à l'échelon régional.

La rédaction des conclusions de la commission devrait être achevée à la fin de l'été. Reste à savoir si ce catalogue de bonnes intentions ne restera pas dans un tiroir. *« Je ne le crois pas,* assure Jacques Rigaud : *Philippe Douste-Blazy a l'intention d'en faire la base d'un débat parlementaire à la rentrée. »*

Emmanuel de Roux



L'ombre de la Callas pèse toujours sur la « Norma » de Bellini

La soprano américaine Carol Vaness et la mise en scène de Yannis Kokkos déçoivent à l'Opéra de Paris

« Casta diva », premier air de la « Norma », semble lié pour l'éternité à l'interprétation de Maria Callas. La succession est donc toujours rude, et la soprano américaine Carol Vaness n'avait pas, lundi 10 juin, à l'Opéra de Paris, les moyens de soutenir la comparaison dans le rôle de la prêtresse gauloise. D'autant que la mise en scène de Yannis Kokkos, laborieuse et académique, ne lui était d'aucun secours.

NORMA de Vincenzo Bellini. Carol Vaness (Norma), Suzanne Mentzer (Adalgisa), Boiko Zvetanov (Pollione), Dimitri Kavrakos (Oroveso), Paul Lyon (Flavio), Sylvie Althaparro (Clotilde), orchestre et chœurs de l'Opéra national de Paris, Carlo Rizzi (direction), Yannis Kokkos (mise en scène, décors et costumes), Guido Levi (lumières). Paris, Opéra Bastille, 10 juin. Jusqu'au 9 juillet. Prochain spectacle : le 13 juin à 19 h 30. Places, de 60 F à 610 F. Tél. : (16-1) 44-73-13-00.

Le livre-programme de la soirée, comme toujours érudit, imaginatif et complet, a invité à s'exprimer des intervenants inattendus : l'écrivain Hector Bianciotti et le compositeur Georges Aperghis y disent leur *« rêverie bellinienne »*, une rêverie nommée *« mélodie »*. *« Entre-tissant son unité par une succession sans faille d'impressions sonores,* écrit Hector Bianciotti, [la mélodie] *fuit sans cesse le rythme, lequel essaie de l'attraper : elle le survole, échappant à ses prises, ne revient sur terre qu'une fois son arc-en-ciel parfaitement dessiné. »* Aperghis se remémore son enfance, lorsqu'il était *« envoûté par* [cette] *musique enveloppée de nuit et de mystère (...). Il y a quelque chose de secret qui fait penser à un nocturne de Chopin : presque rien, mais « presque rien » qui tient* (...). *Quand on joue la partition de* Norma *au piano, on réalise combien l'équilibre entre l'harmonie et la mélodie, par sa fragilité, y est proche de certaines pièces de l'auteur des* Polonaises ». Propos inspirés, mais fantomatiques si on les rapporte à ce qu'on a entendu, lundi 10 juin, à l'Opéra Bastille.

Le chef italien Carlo Rizzi n'est assurément pas un adepte du *« presque rien »* et de l'impalpable. Il lui faut pourtant accompagner l'expression serpentine et flexible des airs, les laisser *« perdre prise et revenir sur terre »*, tout en maintenant une colonne vertébrale à cette liberté. Tout familier qu'il est de ce répertoire, Carlo Rizzi n'est parvenu qu'à faire sonner on ne peut plus mollement l'Orchestre de l'Opéra sans jamais gommer pour autant les quelques raideurs d'orchestration des passages instrumentaux rapides.

Norma est impitoyable, puisque le premier air du rôle-titre est le célèbre *Casta diva*, dont l'incarnation semble éternellement liée au timbre de Maria Callas. On n'y attend nullement une voix fatiguée, rauque, au bout d'elle-même, mais, au contraire, une exquise émission, une liberté dans les aigus, une virtuosité naturelle dans les traits. Carol Vaness ne satisfait aucune de ces qualités.

On oserait lui conseiller de réentendre le *Nocturne op. 37 n° 1* dans l'enregistrement d'Arthur Rubinstein, merveille de simplicité, librement déclamé sur un cadre de basses imperturbables. Les vocalises de la soprano américaine sont laborieuses et approximatives (le trait chromatique descendant de *Casta diva)*, l'intonation toujours basse et affligée d'un vibrato inquiétant, l'expression presque constamment froide (quelque peu réchauffée à l'approche du bûcher final, cependant). La mezzo soprano Suzanne Mentzer, en revanche, est une Adalgisa de premier ordre, dotée d'une émission et d'un style infiniment plus fermes que ceux de sa partenaire. Elle occupe l'espace et touche davantage dans ses interventions solistes que dans ses duos avec Norma dont les cadences étaient particulièrement peu réussies, en grande partie à cause des notes aiguës de Carol Vaness. Le ténor Boiko Zvetanov remplaçait au pied levé Franco Farino ; on se gardera donc de juger son incarnation très grossière (vocalement et scéniquement) du personnage de Pollione.

En plantant une rampe routière surélevée au milieu d'une forêt, en faisant coulisser des colonnes de béton et en couchant les enfants de Norma devant une cage d'escalier de parking souterrain, Yannis Kokkos a réalisé l'une des plus sinistres et absurdes scénographies qui soient.

Renaud Machart

La provocation de trois jeunes sculpteurs place de la Concorde

UNE SCULPTURE métallique monumentale a été déposée illégalement dimanche 9 juin dans la matinée, place de la Concorde à Paris. Haute de 6 mètres, d'un poids estimé à 3 tonnes, cette sculpture est venue se mêler à l'exposition « Les Champs de la sculpture », qui comprend une cinquantaine d'œuvres d'artistes européens – dont Picasso, Rodin, Moore, Léger, Niki de Saint-Phalle –, exposées depuis deux mois tous les 25 mètres, sur un kilomètre des Champs-Elysées.

Trois jeunes sculpteurs ont revendiqué, dans une lettre à l'AFP signée *« Bjorm, Bob'Art et Royon »*, la paternité de la sculpture qu'ils ont mise en place à 6 h 30 du matin, à l'aide d'une grue. En intitulant leur œuvre *Les Miettes du festin*, ces jeunes artistes souhaitaient rendre hommage au sculpteur récemment décédé Paul Sévéhon. Ils entendaient également protester contre la sélection de l'exposition « Champs de la sculpture », concoctée par la Ville de Paris, et qui n'a pas retenu de jeunes artistes.

DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE : la Comédie-Française retire de son affiche « Danse de mort », de Strindberg,** pour la fin de saison, le sociétaire Jean Dautremay étant dans *« l'incapacité de jouer dans les semaines à venir, en raison d'un accident »*. La pièce sera reprise du 28 novembre au 30 décembre 1996. Les représentations de *Danse de mort* sont remplacées par *Phèdre*, de Racine, les 16, 29 juin, 6 et 12 juillet, *Léo Burckart*, de Gérard de Nerval, les 21 juin et 16 juillet, et *Moi*, de Labiche, les 1er et 9 juillet. La représentation du 22 juin en matinée est en revanche annulée. Le public peut s'adresser à la location au 40-15-00-15 pour la validation ou le remboursement des billets.

■ **La première représentation du spectacle « Haciendo Lorca »,** dans une mise en scène de Lluis Pasqual, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe, est repoussée au mardi 18 juin en raison de l'hospitalisation de l'actrice espagnole Nuria Espert. La dernière représentation, initialement prévue le 23 juin, est repoussée au 30 juin. Rens. : 44-41-36-36.

■ **MUSIQUE : Jean-Claude Camus, l'un des principaux organisateurs de spectacles de variétés en France,** a été réélu, à l'unanimité, président du Syndicat national des producteurs de spectacles, apprend-on lundi 10 juin, auprès de son organisation. Cela fait dix ans que Jean-Claude Camus, manager de Johnny Hallyday et producteur de nombreux spectacles, dont ceux de Michel Sardou, assume cette responsabilité au sein du syndicat.

La France consacre enfin le travail de la danseuse Elsa Wolliaston

ELSA WOLLIASTON, danseuse d'origine kenyane, représente la France en sélection nationale aux Ves Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, qui se dérouleront du 12 au 16 juin, à la maison de la culture de Bobigny.

Cette manifestation a pris la suite, en 1988, du concours de Bagnolet, qui existait depuis 1969. Les épreuves avaient lieu au gymnase Maurice-Baquet. Les compagnies avaient dix minutes pour convaincre. Le public sur les gradins criait sa satisfaction, ou hurlait. C'était Bagnolet, c'était drôle. C'était l'enfance de la danse contemporaine française.

Dominique Bagouet, Maguy Marin, Jean-Claude Gallotta, François Verret, Bouvier/Obadia, Régine Chopinot, tant d'autres, en furent les lauréats. Certains estimaient pourtant que cette « foire » sympathique ne correspondait plus aux exigences d'un art en plein développement. Il fallait faire du sérieux, s'ouvrir à l'international. Ainsi naquirent Les Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis, sous la vigilance de Lorrina Niclas.

Cette année, la sélection d'Elsa Wolliaston est une reconnaissance, et un signe d'ouverture des mentalités. *Espoir 95* est une œuvre d'une indiscutable qualité. Il s'agit d'un trio d'hommes, où tout est calculé pour avoir l'air improvisé, où le corps sans répit laisse l'esprit danser (*Le Monde* du 23 février 1995).

Elsa Wolliaston est bien la seule à penser encore que la lenteur est une vertu cardinale : elle peut attendre dix ans avant de mettre en scène un danseur qu'elle prépare. A près de cinquante ans, l'artiste est restée une rebelle, une femme silencieuse, parce qu'elle sait où elle va.

Sa vie est mouvement. Elle naît à la Jamaïque d'un père kenyan, et d'une mère métisse, originaire d'Amérique centrale. Elle est élevée en Afrique de l'Est, qui n'était pas encore le Kenya, par sa grand-mère, qui l'initie aux rituels dansés ; puis, à l'adolescence, elle rejoint New York, Park Avenue, où réside sa mère.

Elle apprend la danse et le piano à la Carnegie School of Music and Dance : *« Alexandra Danilova, une ex-femme de Balanchine, aimait mes bras, mais n'arriva jamais à me faire enfiler des chaussures, encore moins des chaussons de pointes. »* Sa mère, craignant qu'elle n'aille rejoindre son père en Afrique, lui confisque son piano. Elle sera danseuse.

SORCIÈRE

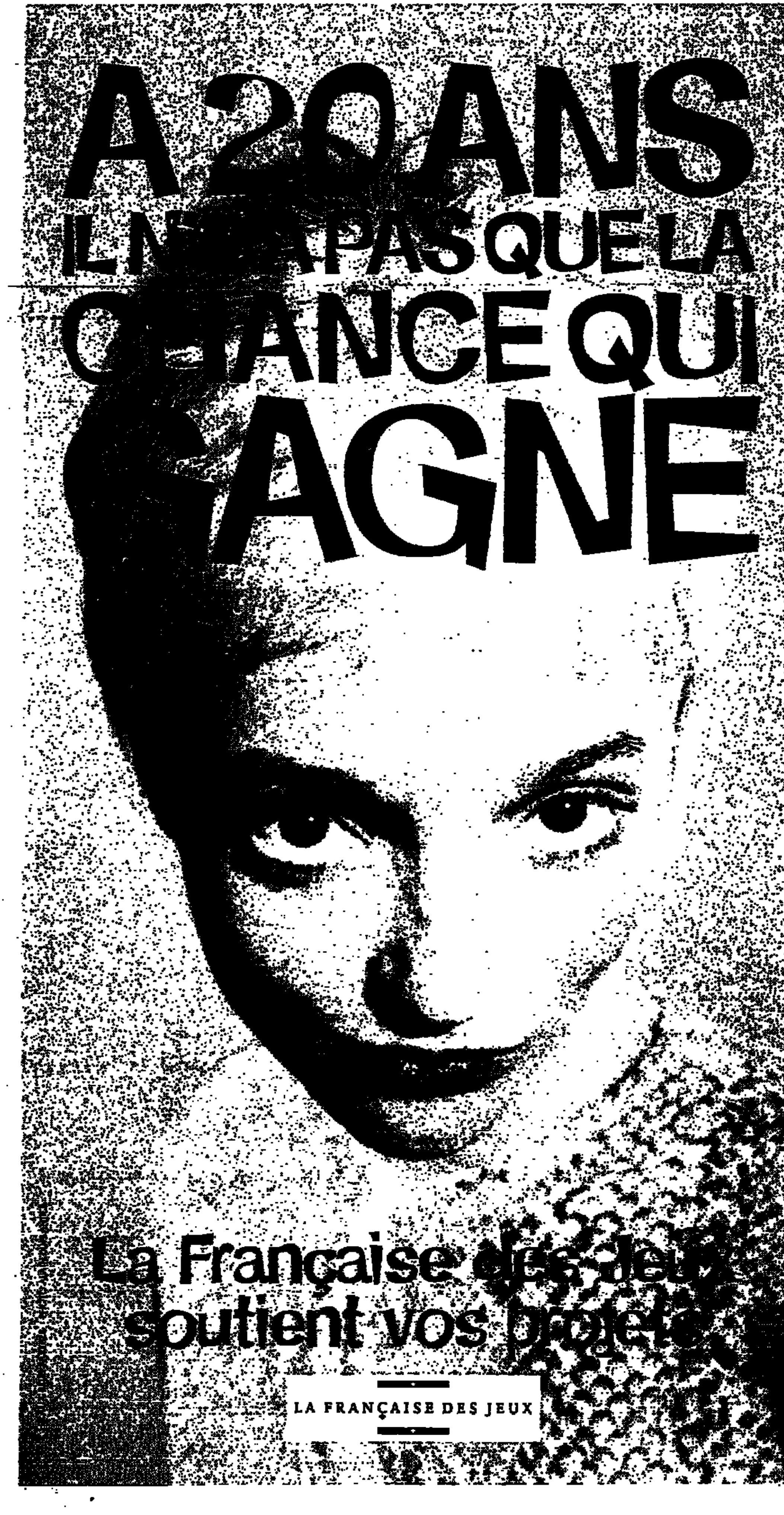
« J'ai compris que la danse m'était indispensable, parce qu'elle avait remplacé l'absence de ma mère et de mon père, explique-t-elle. *J'ai été la première à enseigner la danse africaine en France, où je choisissais d'habiter en 1969. Il en faut du temps pour faire comprendre à un danseur que le talon est un instrument de musique. On a toujours parlé de moi comme d'une "sorcière", de ma danse comme d'une "transe". Il est vrai que je cache tout ce qui est de l'ordre de la technique. Mon travail de réflexion n'a pas à être sur scène. »*

A la fin des années 70, à Paris, l'histoire d'Elsa Wolliaston se noue avec celle du Japonais Yano Hideyuki. *« Les rituels japonais et africains nous ont réunis »*, dit la chorégraphe. Ensemble, ils mènent l'aventure de la troupe Ma, et font comprendre à toute une génération que la danse est une expression sacrée, qu'elle peut être un simple tremblement, qu'elle est liée à la musique vivante, qu'elle est un état à travers lequel l'homme se dépasse.

Une partie de la jeune danse française – Verret, Saporta, Bouvier/Obadia, etc. – surgira de ces enseignements croisés et multiculturels. A certains qui s'étonnent qu'Elsa Wolliaston soit sélectionnée parmi tant de jeunes postulants, qui estiment qu'elle n'a plus rien à prouver, l'Africaine donne une leçon de sagesse : *« Il n'y a que moi qui sais à quel point la lenteur m'est nécessaire. C'est une reconnaissance. Elle vient à son heure. »*

Dominique Frétard

★ Le 12 : Siobhan Davies (G-B), Cristina Caprioli (Suède), Vincent Mantsoe (Afr. du Sud). Le 13 : Christian Trouillas (Fr), Noa Wertheim et Adi Sha'al (Israël), John Jasperse (E-U), Boris Charmatz (Fr). Le 14 : Vera Mantero (Portugal), Javier de Frutos (G-B), Alexey Taran (Venez.), Paulo Ribeiro (Portugal). Le 15 : Louise Bédard (Canada), Lucy Guerin (E-U), Laura Tanner (Suisse), Kim Itoh (Japon). Le 16 : William Douglas (Canada), Yun Kyung Lee (Corée), Elsa Wolliaston (Fr). Spectacles à 20 h 30, sauf le 16, à 17 heures. Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. Tél. : 42-60-72-72. 140 F.





L'école anglaise de sculpture à la galerie du Jeu de paume

De Jacob Epstein et Henry Moore, bien sûr, jusqu'à Rachel Whiteread et Damian Hearst, l'exposition couvre un siècle de création volontiers ludique

La galerie du Jeu de paume met la *sculpture anglaise à l'honneur*, avec une exposition, concoctée par Daniel Abadie, qui déborde quelque peu dans le jardin des Tuileries, où de grandes pièces ont été installées pour l'été. Non sans créer quelques *grincements. Des classiques de la modernité* comme Moore, Hepworth et Nicholson, aux plus jeunes venus, comme Damien Hirst, en passant par Anthony Caro, Richard Long et Barry Flanagan, dix-huit *sculpteurs sont ainsi présentés* au cœur de Paris. Rondement et habilement mené, propre à diverses lectures, le panorama ne déçoit pas. L'humour est là, qui sous-tend le chamboulement des formes. D'autres ex-*positions* accompagnent cet événement : Henry Moore, représenté par des pièces rares, au Musée des beaux-arts de Nantes, et, bientôt, Anthony Caro, dont on pourra découvrir la période figurative au Musée des beaux-arts d'Angers. On peut aussi voir des œuvres de Caro à la *galerie* Lelong à Paris et de Barry Flanagan à la galerie Durand-Dessert.

UN SIÈCLE DE SCULPTURE ANGLAISE. Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Tél. : 42-60-69-69. Fermé le lundi. Jusqu'au 15 septembre. Catalogue (Le Seuil diffusion), 506 p., 390 F.

C'est ainsi : les Anglais ont une « école » de sculpture particulièrement brillante, qui ne saurait se résumer à une figure – Henry Moore –, ni probablement aux artistes retenus pour l'exposition du Jeu de paume, qui est cependant très réussie. Elle est vive, haute en couleur, tout sauf ennuyeuse, et en cela fidèle à l'esprit avec lequel nos voisins d'outre-Manche approchent ce domaine réputé austère.

Ces artistes britanniques témoignent d'une capacité toute particulière à rebondir quand il faut.

Vouloir montrer cela en un lieu comme le Jeu de paume, qui n'est pas d'une ampleur considérable et dispose de deux niveaux de galeries plutôt adaptées à des prestations pointues (lesquelles, hélas, n'attirent pas les foules), n'allait pas de soi. Le parcours rondement mené par Daniel Abadie – un florilège réunissant seulement dix-huit artistes – offre tout un éventail de lectures, des plus amusées aux plus sérieuses considérations sur l'état et le contenu des formes.

Si Raymond Mason, ce travailleur de la figure réaliste, se trouve pris dans l'aventure, c'est qu'il était déjà là, dans le jardin où l'exposition s'ébat, avec un relief dans l'escalier conduisant au bassin, où il voisine avec les tubulures chamarrées de Paolozzi, non loin d'un lièvre de Flanagan, en vis-à-vis d'une sorte de cage en fleur de Deacon et d'un King effiloché, quand Moore et Caro s'imposent dans l'axe des Tuileries.

Les flâneurs, chaleur aidant, se sont approprié ces grandes formes sculptées ou filées à l'anglaise, installées aux Tuileries à renfort de camions, au risque de piétiner quelques plates-bandes à la française.

Cette monumentalité de la sculpture, les Anglais s'y sont faits avec Henry Moore, le champion des nus-paysages rocheux couchés comme pour l'éternité sur fond de parc et de gazon. Mais après avoir buté sur Jacob Epstein, le premier à chambouler les mœurs traditionnelles et pudiques en la matière, et à avoir introduit l'idée de modernité à Londres avec Gaudier-Brzeska, autre émigré, qui n'a pas été retenu pour l'exposition. On peut le regretter.

D'Epstein, qui venant de New York avait préféré s'installer à Londres plutôt qu'à Paris, on peut voir l'inquiétante invention futuriste du *Rock Drill*, ou perforatrice. Enfin ce qu'il en reste : un buste d'anthropoïde robotisé que le *sculpteur assimilera plus tard au « terrible monstre de Frankenstein »*, non sans l'avoir séparé de son pied, qui était une vraie perforatrice sur laquelle l'artiste avait pensé brancher de l'air comprimé : un cauchemar de 1913, resté sans lendemain, le sculpteur se repliant *sur des formes empreintes* d'un primitivisme plus amène qui n'a pas laissé indifférent le jeune Moore.

MOORE, L'INCONTOURNABLE

L'exposition fait une belle part à Henry Moore, l'incontournable, avec des pièces bien choisies de la maturité. Mais elle ne manque pas, non plus, de le replacer parmi les siens : ses amis Barbara Hepworth et Ben Nicholson, dont les trouvailles abstraites n'ont pas manqué de le marquer. Les trois artistes, qui, dans les années 30, se voyaient presque tous les jours, se livraient alors à de fécondes expérimentations, en relation avec la sculpture de Brancusi, Arp ou Gabo.

Hepworth et Nicholson naviguaient, pour leur part, sur le versant d'une abstraction radicale dont Moore ne s'accommodait pas vraiment. Les petites salles derrière l'ascenseur montrent de remarquables pièces des trois, disques, formes ovoïdales, lames polies, en marbre, en albâtre, en bois, reliefs blancs...

Il y avait du ludisme dans leur travail. Il y en aura aussi, beaucoup, et de l'humour dans celui des générations suivantes. On peut en voir chez Anthony Caro, qui sema la pagaille dans les années 60 en reposant la question de la sculpture en termes de « structures primaires » et de géométries perturbées qui, refusant la sécheresse et se donnant des équilibres inattendus, s'avère très vite irréductible au minimalisme.

La ligne humour double celle de l'objet, au cours de ces années. Ludiques sont Phillip King et Paolozzi, chacun à leur manière, au temps du pop'art, une invention anglaise, faut-il le rappeler. Humour et humeur ludique, il y en a aussi chez Cragg, Woodrow, Deacon et Craig Martin comme chez Flanagan ou Gilbert and George. Ces derniers, élèves à la Saint Martin School de Londres, où enseignaient Caro et King, se sont, à leur tour, rebellés contre les pères.

En donnant dans le genre « art pauvre », tas de sable et toiles tendues avec des bâtons, ou dans un *body art* pas triste : ainsi le film de Gilbert and George qui se *définit* comme sculpture chantante. Ou qui noue, plus sérieusement, de nouveaux liens avec la nature : Richard Long, ses photos et ses cercles de pierres.

UN PEU MALTRAITÉS

Le musée explose quelque peu à ce stade du parcours où les artistes sont faiblement présentés. Malgré la dimension des pièces, dont un Woodrow géant, en rapport avec le sujet traité : deux cartes découpées, l'une de l'Afrique, l'autre de l'Amérique latine servant d'oreilles à un *éléphant dont la trompe* promène une mitraillette au-dessus d'un cercle de carcasses de voitures.

L'exposition, qui maltraite un peu Anish Kapoor et Antony Gromley – ils ont, il est vrai, chacun une pièce au sous-sol –, s'achève sur Damien *Hirst et* Rachel Whiteread. De Hirst, *La Vache et son petit séparés*, l'un et l'autre coupés par le milieu, et conservés dans du formol, avaient choqué à la Biennale de Venise de 1993. Aujourd'hui elle appelle d'autres commentaires imprévus, du genre : *« Le British Council est le seul organisme anglais capable d'exporter des vaches. »*

Hirst joue ici de la transparence et du trop-plein de réalité ; Whiteread, au contraire, de l'opacité, du plein, du secret. *Ghost* est une architecture impénétrable et frustrante, qui n'est en fait que le moulage du vide d'une pièce. L'idée n'est pas neuve. Il y a plus de vingt ans, l'Américain Bruce Nauman avait déjà moulé les espaces sous des chaises.

Et il n'est pas sûr que l'obsession de Whiteread mérite de tels développements, *mais cette* confrontation avec Hirst permet de faire rebondir le visiteur sur quelques questions autour de la forme et du contenu, qui occupent la sculpture depuis le début du siècle.

Geneviève Breerette

★ Voir aussi « Henry Moore : l'expression première (dessins, plâtres et taille directe) ». Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000, Nantes. Tél. : 40-41-65-50. Jusqu'au 12 septembre. Catalogue (Le Seuil diffusion), 200 p., 320 F.



Imperturbables, les duettistes Gilbert and George opérant en « sculpture qui chante ». Autrement dit : « La sculpture anglaise utilise le matériau le plus noble : le gentleman. »

COMMENTAIRE

ACTIONS CONTRADICTOIRES

Le jardin des Tuileries doit-il devenir un parc d'exposition temporaire ? La terrasse des Feuillants accueille déjà deux fois l'an une fête foraine. De multiples manifestations commerciales s'y tiennent régulièrement : récemment, la maison *Guerlain a donné une soirée* à proximité de l'Orangerie non sans détériorer les jeunes plantations.

Actuellement, une partie du jardin est devenue l'annexe de la galerie du Jeu de Paume avec sept sculptures de très grande taille installées à proximité du bassin octogonal. Installation qui a nécessité les allées et venues de camions de 35 tonnes et l'intervention de puissants engins de levage. Le sol du jardin n'a pas manqué d'en souffrir.

La sculpture, depuis toujours, est associée à l'art des jardins. Mais cette association ne doit pas être temporaire, car un jardin est un espace végétal soigneusement architecturé. Et d'autant plus fragile que de lourds travaux sont entrepris, visant en particulier à renouveler une bonne partie des bosquets.

L'Etablisssement du Grand Louvre, qui gère cette rénovation, semble méconnaître ces évidences en multipliant les actions contradictoires avec les efforts du ministère de la culture, qui a investi 250 millions de francs dans cette rénovation.

Emmanuel de Roux

Danse à Uzès

Pour cette première édition du festival, Didier Michel choisit la jeunesse



À BEAU VILLAGE, bon festival ? Didier Michel n'a pas la prétention de se mesurer aux mastodontes sur la place des festivals de l'été. Il a plutôt opté pour la légèreté, la discrétion.

Maguy Marin, sorte de bonne marraine, ouvre la manifestation avec son glorieux *May B.* Autour d'elle, beaucoup de jeunes danseurs, de jeunes chorégraphes vont montrer leurs œuvres : Madeleine Candela, Maxime Rigobert, Pascale Houbin, Bernard Glandier, Thierry Niang, Irène Hultman. Boris Charmatz et Dimitri Chamblaz donneront leur excellent *A bras-le-corps,* et Frédéric Chauveaux son *Poulet à la reine.*

Pas de création lourde, mais de la gaieté et de l'improvisation, du cabaret, des danses hip-hop, du flamenco, du tango argentin. Tout se passe en extérieur : cour de l'Ancien Evêché, Jardin médiéval, place Albert-Ier, Enclos de la source, promenade Racine. La danse vibrera avec l'air et les étoiles. Ce festival a envie de renouer avec l'esprit du contemporain à ses débuts. Une sorte de retour aux sources. Un désir de simplicité biblique.

★ Du 12 au 21 juin, bureau du Festival, place Albert-Ier, 30700 Uzès. Tél. : 66-03-27-59. Billetterie Fnac. De 30 F à 150 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Emilio Santiago
Au Brésil, ce crooner au timbre de miel est une véritable institution. Si l'on trouve certains de ses enregistrements, notamment *Aquarela Brasileira*, il reste encore quasi inconnu en France, où il se produit pour la première fois.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, le 11. Tél. : 42-00-14-14. De 100 F à 120 F.

Super Furry Animals
Habiles à boucler des refrains enjoués poussés par des guitares altières, ces Gallois concourent dans la catégorie Brit pop.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (centre Italie-II), Paris 13e. Mo Place-d'Italie. 20 heures, le 11. Tél. : 53-79-00-11. De 75 F à 90 F.

Les « jams » de l'UMJ
Souhaitées depuis longtemps, les « jam-sessions » de l'Union des musiciens de jazz (UMJ) seront organisées régulièrement. On pourra y débattre avant et après les échanges musicaux. Inauguration avec un meneur de jazz(s), l'organiste Emmanuel Bex.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 19 heures, le 12. Tél. : 42-87-25-91. Entrée gratuite.

Soul Coughing
Audaces de l'avant-garde new-yorkaise, poésie beatnik et groove des musiques de rue, Soul Coughing retranscrit comme personne les ambiances de la Big Apple.
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11e. Mo Bastille. 19 heures, le 12. Tél. : 47-00-02-71.

Paris Africans
Toups Bebey a formé un groupe éclectique, avec l'accordéoniste Dominique Sucetti, le guitariste Claude Py, le batteur Denis Tchangou et le bassiste Serge Ngando, tous deux camerounais. Ils seront aussi le 21 juin à l'Institut du monde arabe à l'occasion de la Fête de la musique.
L'Arganier, 14, rue Edouard-Jacques, Paris-14e. Mo Pernety. 22 heures, les 4 et 11 juin. Tél. : 43-20-67-17. 30 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Amanda (en espagnol)
de Giovanny Cruz, mise en scène de l'auteur, avec quatorze comédiens et musiciens de Saint-Domingue.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Le vendredi 14, à 21 heures ; le samedi 15, à 18 h 30. Tél. : 34-20-14-14. Durée : 2 heures. De 40 F à 80 F.

L'Amiral
(en créole sous-titré en français)
de Syto Cavé, mise en scène d'Hervé Denis, avec Hervé Denis.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Les jeudi 13 et mardi 18, à 18 h 30. Tél. : 34-20-14-14. Durée : 1 h 30. De 40 F à 80 F. Jusqu'au 18 juin.

La Dernière Lettre de l'amiral
de Mimi Barthélemy, d'après Jonier Marin, mise en scène d'Emmanuel Plassard, avec Mimi Barthélémy.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Le mercredi 12, à 21 heures. Tél. : 34-20-14-14. De 40 F à 80 F.

Faith Healer (en anglais)
de Brian Friel, mise en scène de Les Clack et Patricia Kessler, avec William Doherty, Les Clack et Patricia Kessler.
Théâtre de Nesle, 8, rue de Nesle, Paris 6e. Mo Odéon, Pont-Neuf. A partir du 11 juin. Du mardi 11 au samedi 15, le mardi 18, à 21 heures. Tél. : 46-34-61-04. 60 F et 80 F. Jusqu'au 28 juin.*

La Guerre des corbeaux et des hiboux
de Pascal Fauliot, mise en scène de Phyllis Roome, avec Abbi Patrix et Bernard Chèze (musicien).
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Les lundi *17* et *mardi 18, à 21 heures. Tél. : 46-07-34-50. Durée : 1 h 30. 70 F* et 100 F. Jusqu'au 18 juin.*

Haciendo Lorca
(en espagnol sous-titré en français)
d'après Federico Garcia Lorca, mise en scène de Lluis Pasqual, avec Alfredo Alcon et Nuria Espert.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Les mardi *11, mercredi 12, vendredi 14, samedi 15, mardi 18, à 20 h 30 ; le jeudi 13, à 19 h 30 ; le dimanche 16, à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 heure. De 30 F à 170 F. Jusqu'au 23 juin.*

L'Or et la Poussière
d'après Hampâté Bâ. Mise en scène d'Yves Borini, mise en scène d'Yves Borini, avec Saïdou Abatcha, Yaya Bilau et Jean Mingele.
Théâtre international de langue française (parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Du jeudi *13 au samedi 15, à 21 heures. Tél. : 40-03-93-95. Durée : 1 h 30. 35 F* et 50 F.*

Tromper n'est pas jouer
de Patrick Cargill, mise en scène de Daniel Colas, avec Michel Roux, Henri Courseaux, Elizabeth Margoni, Olivia Dutron et Florence Geanty.
Théâtre Saint-Georges, 51, rue Saint-Georges, Paris 9e. Mo Saint-Georges. A partir du 15 *juin. Les samedi 15, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21, samedi 22, mardi 25, à 20 h 45 ; les dimanche 16 et dimanche 23, à 15 heures. Tél. : 48-78-63-47. Durée : 2 heures. De 110 F à 245 F. Jusqu'au 30 août.*

SÉLECTION

Angelo, tyran de Padoue
de Victor Hugo, mise en scène de Mathilde Heizmann, avec Philippe Bombled, Joanne Genini, Christelle Godfroy, Frédéric Leconte, Pascaline Pointillart et Didier Sauvegrain.
Artistic-Athévains, 45, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mo Voltaire. *Les mercredi 12 et jeudi 13, à 18 h 45 ; les vendredi 14, samedi 15, mardi 18, à 21 heures ; le dimanche 16, à 17 heures. Tél. : 43-56-38-32. Durée : 2 heures. 80 F* et 150 F. Jusqu'au 2 juillet.*

Après le carnaval
(en espagnol)
de Juan-Maria Almonte, avec Juan-Maria Almonte.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Le mardi 11, à 18 h 30. Tél. : 34-20-14-14. Durée : 1 heure. De 40 F à 80 F.

Arloc
de Serge Kribus, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Michel Aumont, Isabelle Carré, Marc Citti, Luc-Antoine Diquero, Bruno Flender, Catherine Hiégel, Olivia Machon, Roger Mirmont, Emiliano Suarez, Christine Citti, Maria Verdi, Jean-Charles Chagachbanian et en alternance Manon Azem, Emilie Delaunay et Anne-Sophie Suarez ou Laure-Line Suarez.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 h 10. De 110 F* à 160 F. Jusqu'au 30 *juin.*

Ce mal exquis
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Dominique Constantin, Jean Bois et Marie Haumier (soprano).
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. Durée : 1 h 30. De 60 F* à 120 F. Jusqu'au 30 *juin.*

Le Chant des chants
mise en scène de Patrick Haggiag, avec en alternance Agnès Adam, Catherine Aymerie, Djemel Barek, Paula Brunet-Sancho, Sophie Caffarel, Dominique Chaix, Gérard Cherqui, Marie Collins, Flaminio Corcos, Delphine Crubezy, Philippe Dormoy, Emmanuelle Drouet, Jean-Frédéric Ducasse, Simon Elbaz, Hervé Falloux, Jean-Caude Fernandez, Sophie Guiter et Nathalie Grauwin.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, RER Luxembourg. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, à 17 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 45. 50 F. Jusqu'au 30 *juin.*

La Danse de mort
d'August Strindberg, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Bérangère Dautun, Muriel Mayette, Jean Dautremay, Céline Samie et Gilles Privat.
Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mardi *11 et dimanche 16, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 16 juillet.*

Léo Burckart
de Gérard de Nerval, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Catherine Sauval, Thierry Hancisse, Jean-Piere Michaël, Igor Tyczka, Andrzej Seweryn, Eric Frey, Christian Blanc, Jean-Baptiste Malartre, Cécile Brune, Malik Faraoun, Samuel Le Bihan, Laurent d'Olce, en alternance Olivier Dautrey ou Eric Ruf et Thibault de Montalembert ou Laurent Rey.
Comédie-Francaise, salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mercredi *12, samedi 15, lundi 17, à 20 heures. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 h 30. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.*

Milosz
d'après Oscar Vladislas de Lubicz-Milosz, mise en scène de Laurent Terzieff, avec Laurent Terzieff, Pascale de Boysson et Philippe Laudenbach ou Claude Aufaure.
Théâtre de l'Atelier, 43, rue d'Orsel, Paris 18e. Mo Anvers. Du mardi *11 au vendredi 14, à 19 heures. Tél. : 46-06-49-24. Durée : 1 heure. 90 F* et 120 F. Dernières.*

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Eric Doye, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
Comédie-Francaise, salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Le jeudi *13, à 20 h 30 ; les samedi 15 et dimanche 16, à 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 15. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.*

Moi qui ai servi le roi d'Angleterre
de Bohumil Hrabal, mise en scène de Michel Dubois, avec Jean-Paul Farré.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 45. 120 F* et 160 F. Jusqu'au 29 *juin.*

Nuit vorace
d'Hervé Denis, d'après Jacques Stephen Alexis, mise en scène d'Hervé Denis, avec quatorze comédiens de Port-au-Prince.
Théâtre des Arts, place des Arts, 95 Cergy. Le mardi 11, à 21 heures. Tél. : 34-20-14-14. Durée : 2 h 15. De 40 F à 80 F.

La Place royale
de Pierre Corneille, mise en scène d'Eugène Green, avec Mario Caniglia, Jean-François Collados, Sophie Delage, Pierre Laneyrie, Anne-Guersande Ledoux et Jean-Denis Monory.
Cartoucherie-Epée de Bois, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Du mardi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 48-08-39-74. Durée : 2 h 40. De 55 F* à 110 F. Dernières.

Scènes de la vie conjugale
d'Ingmar Bergman, mise en scène de Rita Russek et Stephan Meldegg, avec Nicole Garcia et André Dussollier.
Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, Paris 8e. Mo Madeleine. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 heures et 21 heures. Tél. : 42-65-07-09. Durée : 1 h 45. De 100 F à 250 F. Dernières.

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec Myriam Azencot, Duccio Bellugi Vannuccini, Sergio Canto, Juliana Carneiro Da Cunha, Hélène Cinque, Laurent Clauwaert, Martial Jacques, Brontis Jodorowsky, Shahrokh Meshkin-Ghalam, Nirupama Nityanandan, Renata Ramos-Maza, Nicolas Sotnikoff, Valérie Crouzet, Marie-Paule Ramo-Guinard, Pedro Pinheiro Guimaraes, Jocelyn Lagarrigue, Nicolas Sotnikoff et Jamaih Aberkane.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 14 *juillet.*

Un grand cri d'amour
de Josiane Balasko, mise en scène de l'auteur, avec Josiane Balasko, Richard Berry, Jean-Claude Bouillon et Philippe Bruneau.
Théâtre de la Michodière, 4, bis, rue de la Michodière, Paris 2e. Mo Opéra, Quatre-Septembre. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 30. Tél. : 47-42-95-22. Durée : 2 heures. De 50 F à 240 F. Jusqu'au 30 *juin.*

Un mari idéal
d'Oscar Wilde, mise en scène d'Adrian Brine, avec Anny Duperey, Dominique Sanda, Didier Sandre, Françoise Gillard, Edith Perret, Jacques Debary et Frédéric Van Den Driessche.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 2 heures. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 27 *juin.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BETWEEN THE TEETH
Film américain de David Byrne, David Wild, avec Bobby Allende, Jonathan Best, Angel Fernandez, Ite Jerez, Lewis Kahn, George Porter Jr. (1 h 11).
VO : Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10).

CONTE D'ÉTÉ
Film français d'Eric Rohmer, avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon (1 h 53).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

FLIRTER AVEC LES EMBROUILLES
Film américain de David O. Russell, avec Ben Stiller, Patricia Arquette, Téa Leoni, Mary Tyler Moore, George Segal, Alan Alda (1 h 32).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Danton, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e.

LES NOUVEAUX MECS
Film allemand de Sönke Wortmann, avec Til Schweiger, Katja Riemann, Joachim Krol, Rufus Beck (1 h 33).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10). 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

PEUR PRIMALE
Film américain de Gregory Hoblit, avec Richard Gere, Laura Linney, John Mahoney, Alfre Woodard, Frances McDormand, Edward Norton (2 h 11).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LE ROMAN DU GENJI
Film japonais de Kimisaburo Yoshimura, avec Kazuo Hasegawa, Dènjiro Okochi, Machiko Kyo, Michio Kogure (2 h 32).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

TWO MUCH
Film américain de Fernando Trueba, avec Antonio Banderas, Melanie Griffith, Daryl Hannah, Danny Aiello, Joan Cusak, Eli Wallach (1 h 57).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

UN ANIMAL, DES ANIMAUX
Film français de Nicolas Philibert (59 min).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

UN HÉROS ORDINAIRE
Film italien de Michele Placido, avec Fabrizio Bentivoglio, Michele Placido, Philippine Leroy-Beaulieu, Omero Antonutti, Daan Hugaert (1 h 33).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES
de Pascale Ferran,
avec les élèves comédiens du Théâtre national de Strasbourg.
Français (1 h 45).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

L'ARÈNE DU MEURTRE
d'Amos Gitaï,
avec Leah Rabin, textes récités par Hanna Schygulla.
Israélien (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

BONGO MAN
de Stephan Paul,
avec Jimmy Cliff.
Allemand-jamaïcain (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LE CŒUR FANTÔME
de Philippe Garrel,
avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
Français (1 h 27).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CORPS ET ÂMES
d'Aude Vermeil,
avec Catja Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

LE CRI DE LA LAVANDE DANS LE CHAMP DE SAUTERELLES
de Marcello Cesena,
avec Rossi de Palma, Jacky Nercessain, Carla Signoris, Maurizio Crozza, Ugo Dighero, Mauro Pirovano.
Franco-italo-espagnol (1 h 30).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

CRYING FREEMAN (*)
de Christophe Gans,
avec Mark Dacascos, Julie Condra, Tcheky Karyo, Rae Dawn Chong, Yoko Shimada, Masaya Kato Byron Mann.
Franco-canadien (1 h 40).
VO : UGC Forum Orient-Express, 1er ; George-V, 8e. VF : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

DES LENDEMAINS QUI CHANTENT
de Caroline Chomienne,
avec Julien Gangnet, Pierre Allio, Alphonse Ghanem, Pascal Mathieu, Elodie Mennegan, Delia Routsova.
Français (1 h 10).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES GENS DES BARAQUES
de Robert Bozzi,
Français (1 h 28).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

GOOD MEN, GOOD WOMEN
de Hou Hsiao-hsien,
avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
Taïwanais (1 h 48).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

KANSAS CITY
de Robert Altman,
avec Jennifer Jason Leigh, Harry Belafonte, Miranda Richardson, Dermot Mulroney, Steve Buscemi, Michael Murphy.
Américain (1 h 58).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LIGNE DE VIE
de Pavel Lounguine,
avec Vincent Perez, Armen Djigarkhanian, Tania Metcherkina, Alexander Balouev, Sergueï Stepantchenko, Dimitri Pievtsov.
Franco-suisse-italien-russe (1 h 40).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

MARY REILLY (*)
de Stephen Frears,
avec Julia Roberts, John Malkovich, George Cole, Michael Gambon, Kathy Staff, Glenn Close.
Britannique (1 h 48).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé Britannique (1 h 13).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
VF : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

PASOLINI, MORT D'UN POÈTE
de Marco Tullio Giordana,
avec Carlo De Filippi, Nicoletta Braschi, Toni Bertorelli, Andrea Occhipinti.
Italien (1 h 40).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

RIDICULE
de Patrice Leconte,
avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10).

SUNCHASER
de Michael Cimino,
avec Woody Harrelson, Jon Seda, Ann Bancroft, Alexandra Tydings, Matt Mulhern, Talisa Soto.
Américain (2 h).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

TROIS VIES ET UNE SEULE MORT
de Raoul Ruiz,
avec Marcello Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle.
Franco-espagnol (2 h 03).
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

UN HÉROS TRÈS DISCRET
de Jacques Audiard,
avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

UN VAMPIRE À BROOKLYN (*)
de Wes Craven,
avec Eddie Murphy, Angela Bassett, Allen Payne, Kadeem Hardison, John Witherspoon, Zakes Mokae.
Américain (1 h 42).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; George-V, 8e. VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LE VENT DU WYOMING
d'André Forcier,
avec François Cluzet, Sarah-Jeanne Salvy, France Castel, Michel Côté, Céline Bonnier, Marc Messier.
Franco-québécois (1 h 39).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

VISAGE ÉCRIT
de Daniel Schmid,
avec Tamasaburo Bando, Haruko Sugimura, Han Takehara, Kazuo Ohno, Yajuro Bando, Kai Shishido.
Japonais-suisse (1 h 30).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

REPRISES

UNE NUIT À CASABLANCA
d'Archie Mayo,
avec Groucho, Harpo, Chico Marx, Lisette Verea, Charles Drake.
Américain, 1946, noir et blanc (1 h 25).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

DÉPÊCHES

■ **SATELLITE** : le lancement au Brésil du premier réseau de télévision par satellite en Amérique latine pourrait marquer le début d'une lutte entre les groupes multimédias. Ce réseau, lancé par Galaxy Latin America (GLA), consortium qui réunit l'américain Hughes Communication (60 % des parts), le vénézuélien Cisneros (20 %), le groupe multimédia brésilien Abril (10 %), le mexicain Multivision (10 %), propose un bouquet de 70 chaînes. De son côté, Rupert Murdoch a prévu de créer son propre réseau de télévision directe en Amérique latine d'ici trois mois.

■ **PRESSE** : le groupe Aguesseau *Communication, qui publie déjà Maison côté sud* et *Maison côté ouest*, lance, mercredi 12 juin, en partenariat avec Hachette, *Atmosphères*, un magazine spécialisé dans l'art de vivre et qui doit aborder les thèmes de la décoration, de la mode, de la beauté, de la cuisine et des les loisirs. Le tirage du premier numéro de ce magazine, vendu 20 francs, sera de 180 000 exemplaires.

■ **DÉBAT** : *Le Monde* et les éditions Dixit organisent, mardi 18 juin à 15 heures, à Paris, un débat sur la production de fictions télévisées intitulé « Quels téléfilms ? Pour quelles chaînes ? » à l'occasion d'une séance de formation à la profession de producteur. Ce débat devrait réunir plusieurs directeurs de programmes des différentes chaînes publiques et privées, et notamment Louis Bériot (France 2), Pierre Chevalier (Arte), Pierre Devert (M 6), Claude de Givray (TF 1) et Albert Mathieu (Canal Plus).

★ **Renseignements au 46-22-52-52.**

Les nominations commencent à France 2

Michèle Pappalardo, collaboratrice de Xavier Gouyou Beauchamps à TDF, succède à Raphaël Hadas-Lebel à la tête de la chaîne publique

DÈS SA NOMINATION par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à la présidence de France Télévision, dimanche 2 juin, Xavier Gouyou Beauchamps avait expliqué *« qu'il n'y aurait pas de précipitation »* dans les nominations à la tête des deux télévisions publiques. Il annonçait cependant son intention d'aller vite, les personnels attendant des signes clairs de la part du nouveau responsable des *chaînes publiques*.

M. Gouyou Beauchamps a donc proposé, lundi 10 juin, la nomination de Michèle Pappalardo aux fonctions de directeur général de la chaîne, au conseil d'administration de France 2 qui l'a entérinée.

Actuellement directrice générale de l'administration et du développement au ministère de l'environnement, Michèle Pappalardo est âgée de trente-neuf ans. énarque et conseiller référendaire à la Cour des comptes, elle est entrée en 1986 à Télédiffusion de France (TDF) aux fonctions de directrice du plan et des affaires financières avant de devenir, un an plus tard, conseiller du président, qui était alors Xavier Gouyou Beauchamps. Elle a ensuite présidé TDF Radio-Service, puis a dirigé, en 1993, le cabinet de Michel Barnier (RPR), alors ministre de l'environnement, avant d'être nommée directrice générale de l'administration et du développement au ministère de l'environnement. Mme Pappalardo devrait prendre ses nouvelles fonctions lundi 17 juin.

Elle succédera à Raphaël Hadas-Lebel, qui avait été nommé en 1994 à la direction générale de France 2 par Jean-Pierre Elkabbach. Conseiller d'Etat, ayant notamment travaillé dans les années 70 à Matignon, lorsque Pierre Messmer, Jacques Chirac et Raymond Barre étaient premiers ministres, M. Hadas-Lebel n'a jamais fait partie de la « garde rapprochée » de l'ancien président de France Télévision.

> Les directeurs généraux ne peuvent exercer leurs pouvoirs sans l'accord exprès du président

Comme Xavier Gouyou Beauchamps quand celui-ci était directeur général de France 3, Raphaël Hadas-Lebel n'avait eu communication des contrats signés avec les animateurs-producteurs qu'au mois d'avril, alors que le scandale avait déjà éclaté.

Le rapport d'audit de l'audiovisuel public, remis au premier ministre Alain Juppé par Jean-Michel Bloch-Lainé, lundi 2 juin (*Le Monde* du 6 juin), exonère d'ailleurs Xavier Gouyou Beauchamps et Raphaël Hadas-Lebel de toute erreur. Tout en stipulant que sous la présidence de Jean-Pierre Elkabbach, *« les directeurs généraux ont des pouvoirs limités*, M. Bloch-Lainé note [qu']*ils ne peuvent exercer* [leurs pouvoirs] *sans l'accord exprès du président »*.

Il souligne même, dans sa note adressé au premier ministre, qu'*« à France 2 comme à France 3, on a mis au point – et c'est heureux – un double suivi de gestion »*. Au terme de ses investigations, il estime qu'*« à France 2, il existe des tableaux de bord largement diffusés, un suivi de gestion efficace, animé et conduit par le directeur général »*. Ce dernier contribue selon lui *« à la transparence de la gestion de l'entreprise »*.

Cependant, les personnels de France 2, et surtout leurs représentants syndicaux qui ont souvent été en pointe dans les accusations portées envers Jean-Pierre Elkabbach, ont toujours regretté le manque d'audace de M. Hadas-Lebel. Ils soulignaient aussi son incapacité à s'opposer à l'équipe qui entourait l'ancien président.

M. Gouyou Beauchamps devrait nommer le directeur général de France 3 lors du conseil d'administration de France 3, vendredi 14 juin. Plusieurs noms circulent déjà au sein de la chaîne des régions. Parmi ceux-ci figure celui de Philippe Levrier – polytechnicien et ingénieur des télécommunications, qui a commencé sa carrière à l'ORTF en 1973 avant d'entrer en 1975 à TDF et de prendre en 1993 la présidence de la filiale TDF Radio services. Autre nom évoqué, l'actuel directeur général de Radio-France, Patrice Duhamel, un ami de l'actuel président de France Télévision.

Véronique Cauhapé

« Le Nouvel Economiste » est contraint au dépôt de bilan

L'HEBDOMADAIRE *Le Nouvel Economiste* s'est déclaré en cessation de paiement auprès du tribunal de commerce de Nanterre, lundi 10 juin et a déposé son bilan. Un administrateur judiciaire devrait être nommé jeudi 13. Le tribunal de commerce va fixer une période d'observation d'un à deux mois pour arbitrer entre différentes solutions possibles. *Le Monde* qui avait élaboré un protocole d'accord industriel avec l'hebdomadaire, qui lui aurait permis de prendre 10 % de son capital, devrait faire partie, sur les mêmes bases, d'un plan de continuation, avec Hachette qui possède 11 % du capital et d'autres partenaires financiers.

Si *Le Nouvel Economiste* (92 000 exemplaires diffusés en moyenne, en 1995) perd 40 millions de francs par an, il suscite néanmoins l'intérêt de plusieurs investisseurs. Parmi lesquels figurent *La Tribune-Desfossés*, propriété de LVMH, et Claude Perdriel, patron du *Nouvel Observateur* et du mensuel économique *Challenges*. De nombreux autres éditeurs ont étudié le dossier de près, comme Robert Monteux, propriétaire du *Revenu français*, mais aussi *Les Echos*, CEP-communication ou Axel Ganz. Certains investisseurs préféraient attendre un dépôt de bilan – et un retrait d'Henri Nijdam, PDG de l'hebdomadaire – pour s'associer au journal.

Ce dépôt de bilan est l'aboutissement d'une longue période d'incertitudes et de turbulences pour l'hebdomadaire créé en 1978 par CEP-communication, le groupe de Christian Brégou. Repris à Hachette par Henri Nijdam, fin 1992, le journal s'est profondément transformé en améliorant son contenu, en imposant un ton incisif qui n'était pas en vogue dans la presse économique. Cependant le journal a connu des difficultés financières qui l'ont obligé à modifier régulièrement son capital. Après des tensions avec Hachette – qui ne participe pas à une augmentation de capital en 1994 –, c'est au tour de l'actionnaire privilégié d'Henri Nijdam, Antoine Midy, de jeter l'éponge. Le patron du *Nouvel Economiste* se lance alors à la recherche de capitaux.

Il décide d'entrer sur le marché hors-cote de la bourse de Paris, mais cette tentative échoue, les réserves de la COB ayant découragé des investisseurs. En avril, *Le Nouvel Economiste*, *Le Monde* et Publicis ébauchaient un protocole d'accord, qui prévoyait des rapprochements au niveau de la fabrication, de l'administration et de la publicité.

Cet accord était soumis à plusieurs conditions. Henri Nijdam devait réunir un tour de table de 17 millions de francs et négocier un moratoire sur les dettes du *Nouvel Economiste* (35 à 40 millions de francs). Faute d'avoir réuni l'ensemble de ses conditions, le dépôt de bilan était dès lors inévitable et pourrait, paradoxalement, faciliter les négociations.

A. S.

MARDI 11 JUIN

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 Dallas. Séduction. Feuilleton.
15.25 Hawaï police d'Etat. Hara-kiri. Série.
16.25 et 19.25 Vidéo gag. Divertissement.
16.40 Une famille en or. Jeu.
17.20 Football. En direct de Liverpool. Euro 96. Groupe C : Italie-Russie ; 17.30, Coup d'envoi ; 18.15, Mi-temps ; 18.30, 2e Période (150 min). 7160904
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES
Film français de Didier Kaminka (1987, 90 min). 386966
Les problèmes sentimentaux d'un scénariste partagé entre son ex-épouse, sa vedette et un nouvel amour.

22.20

LMI, LE MAGAZINE INFO
Magazine présenté par Guillaume Durand. La passion Ferrari (75 min). 4430459
23.35 Les Rendez-vous de l'entreprise. Jacques Friedmann, président de l'UAP.
0.50 Journal, Météo.
1.00 Reportages (Rediff.). 1.30 et 2.05, 2.40, 3.45, 4.20 *TF 1 nuit*. 2.15 Intrigues. 2.50 L'Equipe Cousteau en Amazonie. La rivière enchantée. 3.55 et 5.05 Histoires naturelles. 4.55 Musique.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Les Routiers. Série. La fille de nulle part.
14.45 Le Renard. Série. La photo.
15.50 Tiercé. En direct de Saint-Cloud.
16.05 et 5.10 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 C'est cool. Série. Dans le buffet.
18.06 et 3.10 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 1.40 Studio Gabriel. Invité : Félix Gray.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

LE GAFFEUR
Film français de Serge Penard avec Jean Lefebvre, Jean Roucas (1985, 90 min). 2439258
Navrante comédie où les deux interprètes principaux se disputent la palme du cabotinage et de la médiocrité.

22.35

CHLOÉ
Téléfilm de Dennis Berry, avec Anna Karina, Marion Cotillard (105 min). 6026275
Une jeune fille de dix-sept ans sèche les cours, vit des drames familiaux, rêve d'amour et ne sait pas ce qu'elle fera plus tard. Elle se retrouve à la rue après une violente dispute avec sa mère. Un cycle infernal pousse l'adolescente vers la prostitution.
0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.50 Euro 96. Magazine.
2.30 Taratata (rediff.). 3.45 24 heures d'infos. 4.55 Parlez après le signal sonore. 5.55 Dessin animé.

France 3

13.10 Arnold et Willy. [2/2]
13.40 Beau Fixe. Invité : J.-Cl. Carrière.
14.30 Félix le chat.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Quand les déboussolés perdent le nord.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *10 Women*, de Peter Lindberg.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.

20.10

FOOTBALL
En direct de Nottingham. Euro 96 : groupe D Turquie-Croatie (135 min). 4231430
Deuxième match du groupe D, après Danemark-Portugal disputé le 9 juin.
22.25 Journal, Météo.

22.55

COULEUR PAYS
Magazine. Programme des treize télévisions régionales (90 min). 380782
0.25 Sagacités (rediff.). 0.50 Sidamag (rediff.). 1.10 Les Incorruptibles. Entre l'amour et la haine. *Un ponte de la mafia, spécialisé dans le trafic de drogue, menace de faire sauter des écoles aux heures de cours si ses camions sont interceptés par les Incorruptibles.* Série. 1.55 Musique Graffiti. *Concerto pour piano nº 5, l'Empereur, extraits, de Beethoven, par Arthur Rubinstein, piano, l'Orchestre de Paris, dir. Paul Klecki (30 min).*

La Cinquième

13.25 Attention santé. 13.30 Déclics magazine. 14.00 Un collier de feu. Parer au désastre [2/4]. 15.00 Arrêt sur images. 16.00 Plans de vol. Voler léger [5/13]. 16.30 Le Réseau des métiers. 17.00 Alf. 17.30 Mon héros préféré. 17.45 Cinq sur cinq. 18.00 La Magie du climat. déserts de glace, déserts de feu [6/13]. 18.30 Le Monde des animaux. *Trinidad, l'île aux grenouilles.*

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Court métrage [2/51]. Combat pour un titre, d'Eric Kenton, avec Michael Landon, George Brenlin (30 min). 8430
19.30 7 1/2. Les plombages dentaires sont-ils toxiques ? (30 min). 8701
20.00 Archimède. Outils de singes ; échographie ; naissance d'une étoile ; causerie sur l'invention ; administration d'un médicament ; bibliographie (30 min). 5614
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : LA PRISON AUTREMENT
Documentaire (60 min). 1266256
Condamnés pour prise d'otage, attaque à main armée ou trafic de drogue, huit jeunes délinquants récidivistes participent, dans la prison départementale d'Oslo, à un programme de réinsertion.

21.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : TRANSSEXUELS, D'UN CORPS À L'AUTRE
proposée par Rosa von Praunheim.
21.46 Gare aux transsexuels ! Documentaire (59 min). 109823966
22.45 Débat.
23.15 Je suis ma propre femme. Documentaire (100 min). 1090701
0.55 Profession : provocateur. Rosa von Praunheim, de Boris Penth (20 min). 9095343 *Portrait de l'auteur de la soirée, cinéaste, agitateur professionnel et défenseur de la cause homosexuelle.*
1.15 In the Soup ■ ■ Film d'Alexandre Rockwell (1992, v.o., 95 min). 3201324

M 6

13.25 Voleur d'amour. Téléfilm de Gabrielle Beaumont (87 min). 1392492 *Une collégienne enceinte prend la fuite avec son ami. Celui-ci la mène dans un foyer spécialisé qui sert de couverture à un réseau d'adoption pour enfants abandonnés...*
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Indaba. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Agence Acapulco. Le tournoi. [2/2] Série.
19.00 Le Magicien. Série. Le coup de la charrette.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior.

20.50

LOÏS ET CLARK, LES NOUVELLES AVENTURES DE SUPERMAN
Série, avec Dean Cain, Teri Hatcher. Fils d'espion (60 min). 1263169 Dix secondes d'éternité (60 min). 9820879

22.50

JEU MORTEL
Téléfilm de Jorge Montesi (88 min). 4735966
Un jeune homme, nouvellement admis à l'université, meurt accidentellement lors d'un bizutage. Les parents, appelés sur le lieu du drame, apprennent que leur fils n'est pas la première victime de ces soirées d'initiation, mais que le recteur a toujours étouffé les affaires...
0.30 Capital. Magazine (rediff., 115 min). 6592782
2.25 Best of 100% français. Musique. 4.00 Broadway magazine. Documentaire. 4.50 Culture pub. Magazine (25 min).

Canal +

13.45 Les Truffes ■ Film de Bernard Nauer (1995, 83 min). 8593275
15.05 L'Œil du cyclone. Magazine (rediff.).
15.35 Association de malfaiteurs ■ ■ Film de Claude Zidi (1986, 104 min). 8095053
17.20 Les Coups de foudre des animaux. Documentaire (26 min). 5792072
17.55 L'Histoire sans fin.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.32 La Coccinelle de Gotlib.
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Paul Watson, Patrick Timsit.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

LES TROIS MOUSQUETAIRES
Film de Stephen Herek avec Charlie Sheen, Kiefer Sutherland (1993, 102 min). 420324
Le roman d'Alexandre Dumas, trituré, malaxé, défiguré.
22.15 Flash d'information.

22.20

PHILADELPHIA ■ ■
Film de Jonathan Demme avec Tom Hanks, Denzel Washington (1993, v.o., 121 min). 5146053
Le grand élan de la mise en scène et l'interprétation de Tom Hanks emportent toutes les réserves.
0.20 Une trop bruyante solitude. Film de Vera Caïs avec Philippe Noiret, Jean-Claude Dreyfus (1995, 88 min). 5285527
1.50 La Liberté au bout du chemin ■ ■ Film de Richard Pearce (1990, v.o., 92 min). 99924188

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. La réserve géologique de Digne (2).
20.00 Le Rythme et la Raison. Le clavecin s'expose (2).
20.30 Archipel médecine. Les médicaments génériques, panacée de notre système social ?
21.32 Grand angle (rediff.) Une semaine au tribunal de police de Paris.
22.40 Nuits magnétiques. Métamorphose, quatre variations (1).
0.05 Du jour au lendemain. Georges-Arthur Goldschmidt (Quand Freud attend le Verbe). 0.50 Coda. Les Caraïbes à la Villette (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Entretiens avec Raymond Queneau ; 2.00, Marc Ferrey ; 2.53, Les marrons, musique de la liberté ; 3.03, La lumière vient-elle d'Orient ? ; 4.43, Ecrire le voyage : Jacques Anquetil ; 5.13, Nous tous chacun ; 6.45, Georges Shearing.

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Hubert Nyssen.
20.00 Avant-concert.
20.30 ▶ Concert. Donné en direct du théâtre des Champs-Elysées, par la Chapelle royale, le Collegium Vocale de Gand et l'Orchestre des Champs-Elysées, dir. Philippe Herreweghe : Ein deutsches Requiem, de Brahms, Sibylla Rubens, soprano, Gerald Finley, baryton.
22.00 Soliste. James Galway.
22.30 Musique pluriel. Œuvre de Ustvolskaya.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Bach, Beethoven.
0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Del Medico (France), Corigniani (Etats-Unis), Mouginet (France), Sanz (Espagne), Praetorius (Etats-Unis). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Robert Schumann et Leipzig : les années 1840. Symphonie nº 2 Lobgesang, Sinfonia d'introduction, de Mendelssohn, par l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Kurt Masur ; Quatuor à cordes nº 1, de R. Schumann, par le Quatuor Cherubini ; Œuvres de Liszt, Berlioz R. Schumann, Bach.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de R. Schumann. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial.
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Bas les masques (France 2 du 5/6/96)
23.50 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Paul-Emile Victor, un rêveur dans le siècle. [2/3] De pôle en pôle.
21.30 A l'Est, du sang sur la neige. *[4/10] Entre la vie et la mort.*
22.20 Macadam Vercors.
22.50 Né(e)s pour voler.
0.05 Terres picardes.
0.40 Chasseurs de papillons.
0.55 Metzamor (55 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Premières loges.
22.25 Mamma Roma ■ ■ Film de Pier Paolo Pasolini (1962, N., v.o., 105 min) 30650817

France Supervision

20.30 Périgord noir ■ *Film de Nicolas Ribowski* (1988, 95 min) 30733459
22.05 Concert : The Moody Brothers. Enregistré à Disneyland Paris, dans le cadre des nuits country du festival Disney (50 min). 80536140
22.55 Capt'ain Café.
23.50 Billard artistique (90 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Bonne à tout faire ■ Film de Walter Lang (1948, N., v.o., 85 min) 58217985
21.55 L'Affaire du collier de la reine ■ Film de Marcel L'Herbier (1945, N., 110 min) 28894072
23.45 Tout va très bien madame la marquise ■ Film d'Henry Wulschleger (1936, N., 90 min) 1385558

Ciné Cinémas

20.30 Un compagnon de longue date ■ Film de Norman René (1989, 95 min) 4696527
22.05 Kafka ■ ■ Film de Steven Soderbergh (1991, N. et couleur, v.o., 100 min) 58708430
23.45 Police puissance 7 ■ Film de Philip D'Antoni (1973, 100 min) 80650782

Série Club

20.20 L'Etalon noir. La vedette.
20.45 (et 23.45) Jake Cutter. Boragora ou rien.
21.30 Le Club.
21.40 (et 1.00) Wolff, police *criminelle*. La course au trésor.
22.30 ▶ La Famille Addams. Si jeune et déjà psy.
23.00 Mission impossible, vingt ans après. La cible.

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui parle au ventre de sa femme.
21.25 Fresh Live Cream.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Earth Two. Sacrifice et rédemption.
23.10 Angela, quinze ans. Premier chagrin d'amour.
23.55 Absolutely Fabulous. Poignée de porte.
0.30 Top bab.
1.10 The Muppet Show. Invité : Leo Sayer (25 min).

Eurosport

17.30 Jeux olympiques : En route pour Atlanta.
18.00 Course de camions.
19.00 Nouvelle vague.
19.30 Football.
20.30 Football. En direct de Nottingham. Euro 96. Groupe D : Turquie - Croatie (120 min). 958148
22.30 Football. En différé de Liverpool. Euro 96. Groupe C : Italie-Russie.
0.00 Snooker (90 min). 383183

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Bigfoot et les Henderson. Film de William Dear (1987, 115 min). Avec John Lithgow. *Comédie.*
23.30 L'Etalon. Film de Jean-Pierre Mocky (1969, 90 min). Avec Bourvil. *Comédie.*

TMC

20.35 Quentin Durward. Film de Richard Thorpe (1955, 95 min). Avec Robert Taylor. *Aventures.*

TSR

20.35 Trois fugitifs. Film de Francis Veber (1989, 100 min). Avec Nick Nolte, Martin Short. *Comédie.*
22.15 Tous les coups sont permis. Film de Newt Arnold (1987, 85 min). Avec Jean-Claude Van Damme, Donald Gibb. *Aventures.*

Rwanda : quand l'Histoire mène à la folie

Arte présente un documentaire de Luc de Heusch qui évoque la société rwandaise et son évolution sur cent ans, jusqu'à la tragédie d'avril 1994

L'ETHNOLOGUE belge Luc de Heusch connaît bien le Rwanda. En 1954, il tournait dans cet ancien royaume d'Afrique centrale un film sur les relations traditionnelles entre pasteurs tutsis et paysans hutus. Aujourd'hui, avec *Une République devenue folle : Rwanda, 1894-1994*, il se propose de montrer ce qu'était la société rwandaise avant qu'elle ne soit déformée par l'idéologie coloniale et celle des régimes hutus qui se sont succédé après l'indépendance, en 1962. Hutus, Tutsis et Twas formaient alors une seule et même nation. Tous parlaient la même langue, pratiquaient la même religion, partageaient les mêmes systèmes d'interdits et reconnaissaient l'autorité d'un roi tutsi, le mwami.

Les Allemands, premiers colons, puis les Belges, après la première guerre mondiale, reconnaissent dans la *« classe dominante »* tutsie une *« race supérieure »*. L'administration coloniale, soutenue par l'Eglise catholique, s'appuie donc sur l'élite tutsie, au sein de laquelle elle recrute ses auxiliaires indigènes. Mais en 1959, à la mort du roi Mutara III, les aristocrates tutsis imposent un demi-frère du défunt, Kigeri V, comme successeur, sans consulter le pouvoir colonial. Les Belges et l'Eglise – deuxième puissance dans le pays après l'Etat – changent alors leur fusil d'épaule et privilégient désormais la majorité hutue (85 % de la population) plutôt que la minorité tutsie (14 %).

La République est proclamée dès 1959, avant l'indépendance formelle, et Grégoire Kayibanda, un ancien séminariste hutu, devient président.



Il est renversé en 1973 par son ministre de la défense, Juvénal Habyarimana, qui apparaît à la population comme un libérateur. Mais bien vite, le clivage Hutus-Tutsis qui se profilait devient une réalité indéniable. Des quotas sont imposés dans la fonction publique, dans les écoles et dans les entreprises ; les origines ethniques figurent sur les cartes d'identité. A cette situation s'ajoute bientôt une autre ligne de fracture entre Hutus du Nord (d'où sont originaires les familles du président et de son épouse) et Hutus du Sud.

L'instauration d'un pouvoir hutu et les vagues de violences successives contraignent plusieurs centaines de milliers de Tutsis à l'exil, principalement dans les pays voisins. En octobre 1990, sous l'uniforme du Front patriotique rwandais (FPR), ils tentent de rentrer au pays par la force à partir de l'Ouganda, et récidivent en février 1993. Mais la France – entre autres – veille, contient les invasions et assure le maintien du pouvoir en place. Entre-temps, le président Habyarimana accepte le multipartisme et engage des négociations avec le FPR.

En août 1993, à Arusha (Tanzanie), des accords sont signés entre les partis politiques, qui prévoient notamment le maintien de l'Etat de droit, la nomination d'un gouvernement de transition à base élargie incluant le FPR, la constitution d'une seule armée nationale incorporant les combattants du FPR. Juvénal Habyarimana est, théoriquement, prêt au partage du pouvoir lorsque son avion est abattu au-dessus de Kigali, le 6 avril 1994. Les extrémistes hutus, suivant des plans préétablis, massacrent dès le lendemain Tutsis et Hutus modérés, en même temps que le FPR reprend son offensive militaire. Il mènera celle-ci à son terme, balayant les troupes gouvernementales et mettant fin, en juillet, au génocide qui a fait en cent jours plus de cinq cent mille morts.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et les images insoutenables témoignent à jamais de la tragédie rwandaise. Le propos de Luc de Heusch aurait cependant gagné à être plus nuancé. Présenter le Rwanda comme un pays où régnait la famine sous les dictatures des présidents hutus, ou prétendre que le FPR en 1990 n'a fait qu'encadrer les volontaires tutsis qui voulaient rentrer au pays, et que l'armée française n'a lancé son opération « Turquoise », en juin 1994, que pour ménager une porte de sortie à ses amis sont des contre-vérités qui affaiblissent le documentaire.

Frédéric Fritscher

★ **Les mercredis de l'Histoire : « Une République devenue folle : Rwanda, 1894-1994 », Arte, mercredi 12 juin à 20 h 45.**

Tranche de mélo

par Agathe Logeart

SUCRÉ, orangé, gouleyant, ferme juste ce qu'il faut, et frais. Voilà comme on aime ce fruit de saison, qui revient avec la moiteur des soirs : le mélo-télé, ou télé-mélo. On s'en coupe une bonne tranche, à déguster quand la tête a besoin de vide, ce qui arrive à tout le monde un jour ou l'autre. France 2 nous resservait à point nommé pour satisfaire la paresse, son « Château des oliviers », mis en boîte trois ans plus tôt. A raison de deux épisodes tous les lundis, cela fait un mois de lundis occupés, si l'on n'a pas mieux à faire, et s'il fait toujours trop chaud.

Près de trois heures de jus sucré, donc. Un peu collant de bons sentiments, d'images léchées de province ensoleillée, de rires cristallins et de mèches soigneusement dépeignées. Au pays du mélo, les gentils sont très gentils, et les méchants ne le sont pas forcément tout à fait, ce qui est un élément de leur charme vénéneux. La bohème se bat contre la promotion immobilière dévoreuse de campagne et de vieilles pierres. La rancune est tenace et les blessures – terribles – jamais ne cicatrisent. On trinque au champagne dans des flûtes embuées de fraîcheur, ou au vin rouge de qualité, qui est une spécialité locale. Les familles éclatées se réunissent pour fêter les anniversaires sous les étoiles filantes, avant de se déchirer, et c'est alors nettement plus animé. Les châtelaines désargentées n'ont pas le chauffage central, ce qui les oblige à mettre des bûches dans leurs cheminées qui fument à vous piquer les yeux, alors même que les tuiles du toit jouent au toboggan. Il y a des accidents de voiture qui ont l'air très graves, mais heureusement on en réchappe *illico presto* avec un teint de pêche, car sinon l'histoire se terminerait trop vite. N'empêche, cela fait des frayeurs, et c'est ça qui est bon.

Il y a de grands enfants, au pays du mélo, qui mènent chacun leur vie avec leurs hauts et leurs bas, et ce sont bien sûr les bas les plus intéressants. Il y a des serviteurs, aussi, tous dévoués à leur maîtresse dont ils s'échinent à faciliter les caprices, car ils l'ont connue au berceau, c'est dire s'ils l'aiment fort. On ne pourrait se passer du chien, une grosse peluche vraiment photogénique quand le vent lui balaie la crinière, qu'il a moins bouclée que l'héroïne, mais assez aérienne tout de même dès que le ventilateur, hors champ, lui souffle artistiquement sa brise. Il y a les arbres, des oliviers bien entendu, que l'on serre dans ses bras quand les méchants sont trop méchants, et qu'il n'y a pas mieux à se mettre sous la main. Il y a les vicissitudes des amours contrariées et qui donnent bien du souci, et c'est heureux car on pourrait s'ennuyer si c'était trop simple.

Mais il y a la morale de l'histoire, surtout, au pays du mélo. Même s'ils ont beaucoup souffert, et si nous avons beaucoup compati, les gentils finissent toujours par y triompher des forces du mal. C'est une revanche sur la vraie vie, qui n'est pas toujours si rose. C'est rassurant et parfaitement inoffensif.

MERCREDI 12 JUIN

TF 1

12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 L'Hôtel des passions.
15.30 Vidéo gag. Divertissement.
16.00 Club Dorothée.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.10 Hooker. La rue de tous les dangers. Série. *La fille d'un détenu, incarcéré pour recel de drogue, est la cible de truands.*
18.05 Sydney Police. La bombe flottante. Série.
19.05 L'Or à l'appel.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

USHUAÏA PRÉSENTE OPÉRATION OKAVANGO
Magazine. Le dinosaure des profondeurs (100 min). 137522
Aux Comores vit le cœlacanthe, un poisson, vieux de 250 millions d'années.

22.30

VA ET VIENT
Magazine présenté par Tina Kieffer. La pilule de l'obéissance ; Les enfants de la pub ; Pamela-Sharon : le match ; Les beaufs superstars... (70 min). 1181638

23.40 Ushuaïa. Thaïlande. Lévitation, Déesse des abysses ; Casse-cou du Niagara ; Rebelles ; Kayak au Tibet (60 min). 1209580
0.40 Journal, Météo.
0.55 Ernest Leardée ou le Roman de la biguine.

1.35 et 2.25, 2.55, 3.55, 4.30 TF 1 nuit. 2.05 Côté cœur. 3.05 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Messages d'un monde perdu. 4.40 Mésaventures. 5.00 Musique. 5.05 Histoires naturelles.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Les Routiers. Série. Vrais, faux policiers.
14.45 Le Renard. Série. Le témoin.
15.40 Hartley, cœurs à vif. Série.
16.30 Seconde B. Série. Entre les deux mon cœur...
17.00 Mister T. Série. Affabulation.
17.30 C'est cool. Série. Vol au-dessus d'un nid de soupçons.
18.04 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 2.15 Studio Gabriel. Invités : Patrick Timsit, Daniel Gélin.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

▶ L'ENFANT SAGE
Téléfilm de Fabrice Cazeneuve, avec Patrick Chesnais, Erwan Baynaud (105 min). 2407657
La vie d'un enfant de divorcés bascule le jour où sa mère décide de le garder pour elle seule.

22.40

BAS LES MASQUES
Magazine présenté par Mireille Dumas. La 150e de Bas les masques : 150 rendez-vous, 1 500 invités... et Guy Bedos. (73 min). 6995473

23.53 Journal, Bourse, Météo.
0.15 Les Anges de la crime. Téléfilm de John Wells, avec Robin Givens (90 min). 5251560 *Deux femmes détectives enquêtent sur un homicide dans un quartier pauvre de Chicago.*

1.45 Histoires courtes. Geborenka. 2.45 Emissions religieuses. 3.45 24 heures d'infos. 5.00 Outremers (rediff.). 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Arnold et Willy. Vague à l'âme. Série.
13.40 Télétaz.
14.40 Félix le chat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Sur le plancher des vaches.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Adieu ma mère, adieu mon cœur*, de Jules Roy.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par Jean-Marie Cavada. La montagne. Invités : C. Destivelle ; C. Profit ; R. Frison-Roche ; M. Herzog ; M. Baquet ; X. Chappaz (115 min). 596251

22.45 Journal, Météo.

23.20

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Jules Roy, l'homme debout, de Max Armanet avec la voix de Michael Lonsdale (60 min). 4459003
Jules Roy s'est installé dans le calme de Vézelay pour y coucher sur le papier les sujets qu'une vie aventureuse pleine de passion et de compassion lui inspire.

0.20 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 1.15 Les Incorruptibles. Le débarcadère de la mort. *La veuve d'un truand met à la disposition de Frank Nitti sa maison pour installer des alambics de contrebande avec lesquels le truand entend bien s'accaparer le marché de la bière.* Série. 2.05 Musique Graffiti. *Sonate nº 2*, de Rachmaninov, extrait, par Irina Plotnikova, piano (20 min).

La Cinquième

12.30 Evasion. 13.00 Fête des bébés ! 13.25 Attention santé. L'herpès. 13.30 Demain le monde. Vacances, loisirs. 14.00 L'Esprit du sport. (Rediff.). Invité : Michael Schumacher. 15.00 Latitude Sud. Les Philippines. 15.30 Omnisciences. La musique. 15.55 Le Réseau des métiers. 16.00 Les Enfants de John. 17.00 Alf. 17.30 Vues sur cours. 17.55 Planète blanche. Spitzberg : les ours polaires. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Court métrage [3/51]. Vengeance dans la jungle, de Justus Addiss, avec Ronald Reagan, Barbara Billingsley (30 min). 6855
19.30 7 1/2. En direct de Moscou à l'occasion de l'élection présidentielle en Russie (30 min). 9676
20.00 Le Chant de la forêt. Documentaire de Peter Anger (30 min). 6589
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Une République devenue folle : Rwanda, 1894-1994, de Luc de Heusch (75 min). 801909
Le soir du 6 avril 1994, des milliers de Hutus rwandais entament le massacre systématique de la minorité tutsie. L'ONU se retire. Analyse d'un génocide.
● Lire ci-dessus.

22.00

MUSICA
22.01 Tableaux d'une exposition. Série documentaire [3/6] de Michael Gielen (59 min). 100029560
23.00 A la mémoire d'un ange. Musique. Le *Concerto pour violon* d'Alban Berg, par Kyung-Wha Chung, violoniste (30 min). 9831
23.30 W.C. Fields spécial. Courts métrages. The Dentist de Leslie Pearce. The Fatal Glass of Bier de Clyde Bruckman. The Golf Specialist de Monte Brice. Pool Sharks d'Edwin Middleton (72 min). 4251522
0.45 La Ronde ■ ■ ■ Film de Max Ophüls (1950, N., 89 min). 4021454 *Rediff. du dimanche 9 juin.*

2.10 A propos de la Ronde. Documentaire. Avec Daniel Gélin (rediff., 35 min).

M 6

13.20 M 6 Kid. Planeur, ULM et autogir. 13.25, Captain planète ; 13.55, Creepy Crawlers ; 14.20, Les Rockamis ; 14.50, Moi Renart ; 15.25, Gadget Boy ; 15.50, Highlander.
16.30 Hit Machine (rediff.).
17.00 Ophélie Street. Ice T, Princess Erika.
18.00 Agence Acapulco. Les touristes. Série.
19.00 Le Magicien. Série. Le poignard aztèque.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Proposition indécente. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. La vie après l'égout.

20.45

SA DERNIÈRE LETTRE
Téléfilm de Serge Meynard, avec Anaïs Jeanneret (91 min). 447725
Après avoir trouvé une lettre d'adieu, un petit garçon accuse son père d'avoir tué sa mère qui s'est défenestrée.

22.35

L'INSTINCT DE SURVIE
Téléfilm de Robert Iscove, avec Victoria Principal, Peter Onorati (88 min). 3588102
Lors d'une excursion sur le Rio Grande, des vacanciers sont agressés par des trafiquants de drogue. Une jeune femme réussit à s'échapper et devient la proie des tueurs.

0.10 Sexy Zap.
0.40 Rock express. Iggy Pop, Slayer, Red Hot Chili Peppers.
1.15 Best of pop-rock.

2.45 Culture pub. Magazine. 3.10 E = M 6. Magazine. 3.40 Turbo. Magazine. 4.05 Fréquenstar. (55 min).

Canal +

13.45 Décode pas Bunny.
14.35 Le Pélican de Ramzan le Rouge. Documentaire (26 min). 325980
15.05 Pas si vite !
15.10 Cyberculture.
15.40 A la recherche de Michel Polnareff. Documentaire (62 min). 3006299
16.35 A la recherche de Michel Polnareff. L'interview. (75 min). 4530270
17.55 L'Histoire sans fin.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.32 La Coccinelle de Gotlib.
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Christophe, Emmanuelle Devos, Marianne Denicourt, Jeanne Balibar.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

ANGIE
Film de Martha Coolidge avec Geena Davis, Stephen Rea (1994, 104 min). 8852218
Une jeune femme vivant à Brooklyn dans la communauté italo-américaine rêve d'en sortir, comme sa mère disparue depuis vingt ans.

22.45 Flash d'information.

22.50

DEUX GARÇONS, UNE FILLE, TROIS POSSIBILITÉS
Film d'Andrew Fleming avec Lara Flyn Boyle (1994, v.o., 90 min). 354367

0.20 Les Nouvelles Aventures d'Ali-Baba. Film d'Emmimo Salvi avec Rod Flash Ilush (1962, v.o., 85 min). 7470270
2.00 Rugby aux îles Samoa. Documentaire de Frédéric Chignac et Jean-Yves Cauchard (52 min). 3277560
2.55 Basket américain. Sport. Finale nº 4 du championnat de la NBA.

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Le clavecin s'expose (3).
20.30 Antipodes. Historiens de l'Afrique : nouvelles approches.

21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le temps d'une œuvre de Pierre Gauvreau, une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques. Métamorphose, quatre variations (2).

0.05 Du jour au lendemain. Arlette Farge (Les Fatigues de la guerre). 0.50 Coda. Les Caraïbes à la Villette (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Entretiens avec Raymond Queneau (2) ; 2.01. Etre basque ou la chronique du pays des aldudes ; 3.00, René Rougerie ; 3.58, Manuel Vasquez Montalban.

France-Musique

20.00 Concert. Le printemps des arts. Concert donné le 21 avril, au centre des congrès à Monaco, par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Spiros Argiris : Œuvres de Holliger, Liebermann, Beethoven.
22.00 Soliste. James Galway.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Elsa Justel, Lejeune.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Haendel, Brahms.

0.00 Jazz vivant. Enregistré le 25 avril, au studio Charles-Trenet de Radio-France : le septette Saxomania de Claude Tissendier, saxophone alto, avec Jean Eteve, saxophone alto et clarinette, Nicolas Montier et Dominique Verhnes, saxophones ténors, Stan Laferrière, piano, Pierre Maingourd, contrebasse, et François Laudet, batterie. - Enregistré aux festivals de Vienne et de Juan-les-Pins : le Newport All Stars avec Clark Terry, bugle, Warren Vache, cornet, Jon Faddis, trompette, Urbie Green, trombone, Lew Tabackin, flûte et saxophone ténor, Mike Le Donne, piano, Howard Alden, guitare, Peter Washington, contrebasse, et Alvin Queen, batterie. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Opéra romantique allemand. Martha ou le Marché de Richmond, (Livret de W. Friedrich), de von Flotow, par le Chœur de la Radio Bavaroise et l'Orchestre de la Radio de Munich, dir. Heinz Wallberg, Lucia Popp (Lady Harriett Durham), Siegfried Jerusalem (Lyonel), Doris Softel (Nancy), Karl Ridderbusch (Plumkett), Siegmund Nimsgern (Lord Tristan Mickleford), Peter Lika (Prince de Richmond).

22.45 Les Soirées... (suite). Œuvres de Brahms, Mahler, Haendel, Paus, Orff. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR).
20.00 Faut pas rêver. Invité : Edouard Molinaro.
21.00 Au nom de la loi.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Feu de la Terre. De Pierre Willemin. [6/6] Prévoir l'imprévisible.
23.35 Comment ça va ? (France 3 du 5/4/96)
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Delémont, l'ivresse des bistrots.
21.15 Portrait d'Alain Cavalier. [1/12] La marchande de journaux.
21.25 Kokoro, l'âme du Japon. [6/10] Hiroshima, la cité.
21.55 Paul-Emile Victor, un rêveur dans le siècle. [2/3] De pôle en pôle.
22.50 A l'Est, du sang sur la neige. [4/10] Entre la vie et la mort.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 Paris Match Première.
22.25 Concert : Johnny Hallyday au Parc des Princes. (115 min). 30821305

France Supervision

20.30 Le Miroir sur l'autre rive : portraits d'exil.
21.20 Concert : Festival Chopin. (65 min). 41073367
22.25 Concert : Festival Chopin. (45 min). 96928473
23.10 Ballet : IXe Symphonie de Beethoven. de Maurice Béjart.
0.30 Neuf étoiles pour un ballet (120 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Badman's Country ■ Film de Fred F. Sears (1958, N., v.o., 70 min) 86304289
21.40 Anna et le roi de Siam ■ Film de John Cromwell (1946, N., v.o., 125 min) 50750676
23.45 Amédée ■ Film de Gilles Grangier (1949, N., 90 min) 9165170

Ciné Cinémas

20.30 Tess ■ ■ Film de Roman Polanski (1979, 165 min) 80407857
23.15 La Chambre verte ■ ■ ■ Film de François Truffaut (1977, 95 min) 60647218
0.50 Ciné Cinécourts. Invité : Christophe Rossignon, producteur de *La Haine* (65 min).

Série Club

20.20 L'Etalon noir. Une sacrée arnaque.
20.45 San Ku Kai.
21.40 (et 1.10) Wolff, police criminelle.
22.30 ▶ La Famille Addams. Tonton, pourquoi tu ris ?
23.00 Mission impossible, vingt ans après.

Canal Jimmy

20.00 Batman. Le prince des rats.
20.30 Angela, quinze ans. Premier chagrin d'amour.
21.15 Max Headroom.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld.
23.00 Friends.
23.20 Le Guide du parfait petit emmerdeur.

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi du Queen's à Londres : seizièmes de finale (180 min). 38412541
19.30 Athlétisme. En direct. Meeting IAAF de Madrid (Espagne, 120 min). 368538
20.30 Football. Euro 96.
22.30 Formule 1. Magazine.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.30 Zone rouge. Film de Robert Enrico (1986, 120 min). Avec Sabine Azéma. *Drame.*
0.45 La Bête à l'affût. Film de Pierre Chenal (1958, N., 90 min). Avec Henri Vidal. *Policier.*

TMC

22.30 Deux nuits avec Cléopâtre. Film de Mario Mattoli (1953, 70 min). Avec Sophia Loren. *Aventures.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les enfants paieront

par Pierre Georges

DES CHIFFRES. De simples chiffres, dans leur sécheresse et leur brutalité, pour dire le Sud et dire le Nord.

Mortalité infantile, c'est-à-dire avant l'âge de cinq ans : 300 enfants pour 1 000 au Niger, 200 pour 1 000 en Ethiopie, en Angola ou en Afghanistan. 7 pour 1 000 en Allemagne.

Produit national brut par habitant, PNB : 80 dollars par an au Mozambique, 200 au Cambodge, 37 100 dollars en Suisse, 34 600 au Japon.

Mortalité maternelle à la naissance, par hémorragie, septicémie, obstruction au travail : 1 800 décès pour 100 000 naissances au Sierra Leone, 1 700 en Afghanistan, 1 000 au Nigeria, 7 en Norvège.

Des chiffres comme cela par dizaines, malnutrition, taux de fécondité, de mortalité, niveau de vie, dans le rapport annuel de l'Unicef publié mardi. Une avalanche de chiffres pour un constat cruel : notre monde tourne bien sur deux pattes, univers à deux temps, dans l'effrayante inégalité des sorts et des populations. Selon que vous naîtrez sudiste ou nordiste, misérable ou puissant, pauvre ou riche de la pauvreté ou la richesse du pays natal.

Nous voici loin de nos soucis ordinaires, trou de la Sécurité sociale ou confiance, en berne, des ménages. Loin des baisses ou hausses d'impôts au rythme des saisons et des discours. Nous voici ailleurs, en l'absolue fracture qui coupe le monde en deux.

Les enfants pauvres des pays pauvres paient la misère. Comptant. Des chiffres encore. Faute de soins, de vaccins, 8 millions d'enfants *« sudistes »* meurent chaque année dans le monde d'affections les plus banales au Nord. Faute de nourriture, comme si nous ne savions pas produire et surproduire, la moitié des enfants au Bangladesh, le tiers en Inde, naissent avec un poids insuffisant.

« Des millions d'enfants payent la mauvaise gestion économique du monde. » Voilà ce que dit le Fonds des Nations unies pour l'enfance. Et qui le dit d'un mot : *« scandaleux »*. L'Unicef n'est ni un parti, ni un syndicat, ni du Nord, ni du Sud. L'Unicef est un observatoire mondial des convulsions et des situations, un comptable de l'état des lieux.

Scandaleux, en effet, l'égoïsme du Nord. *« Notre époque,* dit Carol Bellamy, directrice générale de l'Unicef, *est essentiellement préoccupée de rentabilité et se caractérise par un cynisme à l'égard des efforts de développement. »* Des mots ? Non, des chiffres. Au nombre des pays riches, quatre seulement, la Norvège, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas accordent, selon l'Unicef, une aide internationale au développement conforme au niveau – 0,7 % du PNB – requis par l'ONU.

Scandaleux, parfois aussi, les choix de gouvernants du Sud. L'Unicef dénonce la mauvaise gestion des ressources nationales, les dépenses de prestige ou de défense au détriment des dépenses de santé et d'éducation.

Scandaleuse enfin l'*« actuelle aggravation des inégalités »* constatée à l'intérieur d'un même pays. Il y a de plus en plus de pauvres chez les riches. Et des riches de plus en plus riches chez les pauvres. L'Unicef confirme : la fameuse fracture existe et *« menace la cohésion sociale dans de nombreuses nations. »*

Quatre jeunes gens ont reconnu avoir profané une tombe à Toulon

Des déclarations du préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, suscitent une polémique

TOULON
de notre correspondant

Les policiers de la sûreté urbaine de Toulon ont interpellé, dans l'après-midi du lundi 10 juin, quatre jeunes gens qui ont reconnu être les auteurs de la profanation de la tombe d'Yvonne Foin, dans la nuit du 8 au 9 juin (*Le Monde* daté 9-10 juin). Il s'agit de deux garçons âgés de dix-neuf ans ainsi que deux jeunes filles âgées de dix-sept et dix-neuf ans.

Les enquêteurs demeurent perplexes face à ces jeunes qui n'auraient jamais eu maille à partir avec la police. Comme tant d'autres se revendiquant de la culture punk, ils semblaient tromper leur ennui en de longues discussions, marquant leur différence par des coiffures à la Mohican rehaussées de mèches fluorescentes, des vêtements de cuir noir, des oripeaux colorés et de grosses chaussures. La plus jeune du groupe est en classe de première au Lycée Bonaparte de Toulon. La seconde est étudiante à l'université de La Garde. Un des garçons est au chômage, l'autre affiche son aversion pour l'armée et est objecteur de conscience. Selon les enquêteurs, la profanation avait été soigneusement préparée. Des commerçants et des riverains avaient remarqué, la semaine dernière, la présence du groupe près du cimetière central. Il a repéré les lieux et a choisi la tombe d'Yvonne Foin, qui est située dans une encoignure, à l'abri des regards. Les jeunes étaient équipés d'un matériel qui leur a permis de désceller la plaque occultant la bière, de faire sauter les vis du cercueil de bois et de découper la protection de zinc. Les policiers n'ont pas eu de mal à les identifier et à les appréhender. Placés en garde à vue, les quatre suspects ont rapidement reconnu être les auteurs de cette profanation. Si l'on ignore encore les mobiles de leur acte, il semble peu probable qu'il ait une connotation raciste. Selon une source proche des l'enquête, tous quatre sont adeptes des sciences occultes. Lors d'une perquisition chez l'un d'eux, les policiers ont découvert un décorum mortuaire dans une pièce noire tendue de draps de même couleur, ornée d'os de volailles croisés et d'autres symboles sataniques.

Les quatre jeunes devaient être présentés, mardi 11 juin, au parquet de Toulon. Certains détails font que les policiers s'interrogent sur l'existence d'un groupe d'adeptes beaucoup plus important, féru de messes noires. Le crucifix de 30 centimètres fiché à l'envers dans le coeur de la victime est symbolique d'une « mystique » développant le thème de l'Antéchrist. Ce n'est sans doute par un basard si des graffitis ont été retrouvés sur les rochers des plages toulonnaises du Mourillon : des croix renversées assorties du chiffre « 666 » symbolique d'une apocalypse liée à la manifestation de ce Messie qui serait une incarnation de Satan devant se manifester avant la fin du monde.

Ces interpellations mettent un terme à une série de déclarations et suspicions ayant passablement agité la classe politique varoise. Le préfet Jean-Charles Marchiani avait, dès dimanche, stigmatisé cette profanation comme un *« acte antichrétien »*, s'interrogeant même sur le lien pouvant exister entre cette exaction et l'interdiction d'un concert du groupe de rap Suprême NTM à Châteauvallon. François Hollande, porte-parole du Parti socialiste, a qualifié, lundi, d'*« inacceptables »* les propos du préfet. *« Il est indispensable que le gouvernement clarifie son attitude par rapport aux déclarations du préfet du Var »*, a affirmé M. Hollande en se demandant, à propos de la déprogrammation de Suprême NTM, s'il s'était exprimé *« au nom de l'Etat »* ou de *« l'Occident chrétien »*. Lundi après-midi, à l'issue d'une remise de médailles de la famille française, à laquelle assistait Jean-Marie Le Chevallier, maire FN de Toulon, le préfet s'est étonné du *« tapage médiatique »* fait autour de ses déclarations, estimant qu'il s'était exprimé *« en tant que représentant de l'Etat, et en tant que chrétien »*. Concernant l'intervention de François Hollande et des appels à sa démission, M. Marchiani nous a répondu que *« pareille demande ne le troublait pas. J'en ai vu d'autres. Je voudrais rappeler qu'en 1983, alors que j'étais secrétaire général de la chaîne Méridien, j'ai été révoqué pour chiraquisme primaire... »*.

Aujourd'hui, le malaise a gagné les rangs du RPR varois, dont le secrétaire départemental, Jean-Pierre Giran, s'est rangé aux côtés de Gérard Paquet, directeur de Châteauvallon, fustigé et menacé par M. Le Chevallier. Peu de militants gaullistes apprécient la trop subtile stratégie à laquelle M. Marchiani se livre pour, selon ses proches, récupérer les électeurs chiraquiens qui se seraient égarés au FN lors des dernières élections municipales.

José Lenzini

M. Le Chevallier et les Scouts d'Europe

Estimant que cette profanation *« est un acte antichrétien qui aurait provoqué un tapage médiatique beaucoup plus important si la victime avait été de confession israélite »*, M. Le Chevallier, maire FN de Toulon, a appelé la population à se réunir, mardi 11 juin à 11 h 30, pour un dépôt de gerbe et une prière sur la tombe profanée. Satisfait qu'il n'y ait aucun lien entre cette profanation et l'interdiction de la venue du groupe Suprême NTM au Festival de Châteauvallon, le maire estime *« tout de même que des relations particulières sont apparues dans le passé aux Etats-Unis entre des groupes de musiciens hard ou acid rock qui ont provoqué des meurtres rituels à la tête desquels se trouvaient certains illuminés comme Charles Manson. On ne peut pas reprocher aux Scouts d'Europe de créer de tels climats délétères. J'ai demandé à toutes les organisations placées sous l'autorité de la municipalité d'interdire les jeux de rôle et de les remplacer par des cours d'art dramatique »*.

460 000 personnes ont visité l'exposition Vermeer à La Haye

LA HAYE
de notre correspondant

Un chiffre d'affaires de 400 millions de francs, dont 340 millions de francs dépensés par les 230 000 visiteurs étrangers (parmi eux 48 % de Français, le plus fort contingent de touristes) : la rétrospective Vermeer qui a fermé ses portes, dimanche 9 juin à La Haye, après quatorze semaines d'une fréquentation record aura été une bonne affaire pour les Pays-Bas en général et le Mauritshuis en particulier.

En tout, quelque 460 000 visiteurs se sont massés dans les salles exiguës du musée de La Haye pour admirer les vingt-deux oeuvres réunies pour une rétrospective sans équivalent. Les revenus des ventes des tickets ont permis de rembourser le coût de l'exposition, évalué à plus de 26 millions de francs. Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement bouclés, Frits Duparc, directeur du Mauritshuis, estime le bénéfice net pour le musée à *« plus de 3 millions de francs »*, soit environ le cinquième du budget annuel moyen de l'institution. Cette somme provient principalement des ventes de souvenirs et autres articles en marge de l'exposition : *« Nous avons vendu environ quatre-vingt-dix mille catalogues, soit un pour cinq visiteurs. En temps normal, on en compte un pour douze à quinze entrées. »* Les 340 millions de francs dépensés par les touristes ont fait le bonheur de l'hôtellerie, de la restauration, mais aussi de la municipalité de La Haye qui aurait, affirme la presse locale, distribué moult amendes aux automobilistes étrangers garés en infraction. Pendant toute la durée de l'exposition, trouver un hôtel libre à La Haye relevait du tour de force. Plusieurs tour-opérateurs se sont tournés vers le parc hôtelier de la région, et même d'Amsterdam. Face à ces carences, 31 % des visiteurs étrangers ont opté pour un aller-retour dans la journée.

70 % DE SATISFAITS

Si le tableau est positif sur le plan économique, il est plus nuancé sur l'appréciation du public. Selon une enquête réalisée auprès de 1 500 visiteurs par le Bureau néerlandais du tourisme, 70 % des personnes interrogées étaient satisfaites. 30 % étaient peu ou pas satisfaites. Au premier rang des regrets : la foule qui troublait la tranquillité de la visite.

Alors que le Mauritshuis vient de fermer ses portes pour quinze jours, le temps de renvoyer les toiles de Vermeer à sa quinzaine de propriétaires, de raccrocher l'exposition permanente et, sans doute, de changer les revêtements du sol, usés par les piétinements des visiteurs en surnombre, les Pays-Bas préparent leur prochaine grande exposition consacrée à Jan Steen, autre maître du Siècle d'or. Elle débutera le 21 septembre au Rijksmuseum d'Amsterdam.

Alain Franco

L'extrême droite obtient l'insertion de nouveaux droits de réponse

APRÈS la publication dans nos colonnes d'un droit de réponse du président du Front national, Jean-Marie Le Pen, (*Le Monde* daté 9-10 juin), c'est au tour de *Libération* de devoir se plier à une décision similaire ordonnée par la justice. Par arrêt de la cour d'appel de Paris le quotidien a été contraint de publier, mardi 11 juin, un droit de réponse d'Henri de Lesquen, président du Club de l'Horloge. M. de Lesquen conteste un article relatif à la rémunération de conférenciers ayant participé à l'université annuelle de son association. Le Club de l'Horloge se plaint aussi que cet article ait figuré dans le quotidien sous la mention : « Extrême droite ». *Libération* s'est pourvu en cassation. Le quotidien publie un droit de réponse dont l'insertion a été obtenue sur décision judiciaire par le quotidien *Présent*. Celui-ci reproche à *Libération* de l'avoir présenté comme un *« quotidien d'extrême droite »*.

Jean-Michel Helvig, rédacteur en chef, écrit dans un éditorial intitulé « De quel droit ? » : *« On comprend moins bien pourquoi les magistrats de la cour d'appel de Paris, qui nous obligent à publier aujourd'hui un « droit de réponse » du Club de l'Horloge, se croient fondés à reprendre à leur compte que l'expression « extrême droite » est « un qualificatif péjoratif ». De quel droit le Droit aurait à dire quelle étiquette politique est convenable ou pas ? »*

Dimanche 9 juin, Françoise Seligmann, déléguée nationale chargée de la presse et des libertés au PS, s'est inquiétée des conséquences de la décision imposée au *Monde* : *« En condamnant* Le Monde *à publier un droit de réponse du président du Front national, dont la rédaction outrepasse le cadre fixé par la loi, et en exigeant la publication immédiate de ce texte « sous astreinte de 20 000 francs par numéro de retard »*, la justice *« vient de rendre une décision qui est de nature à inquiéter les démocrates attachés à la liberté de la presse. »* Le PS réaffirme que *« le rôle de la Justice est de maintenir, dans la sérénité, l'équilibre délicat qui doit exister entre la liberté de la presse et les droits des personnes publiquement mises en cause dans une information. Toute atteinte à cet équilibre porte préjudice au bon fonctionnement de la démocratie »*, estime-t-il.

Le Front national a indiqué, lundi 10 juin, par un communiqué de son service de presse que *« le tollé suscité par la parution dans le journal* Le Monde *d'un droit de réponse du Front national et de son président a quelque chose d'indécent. Non seulement ce quotidien, qui se prétend quotidien d'information, refuse au Front national et à ses dirigeants, représentant des millions de Français, les tribunes libres qu'il accorde généreusement à d'autres formations politiques, mais encore, en violation des dispositions formelles d'une loi plus que séculaire, il prétend fermer toute possibilité de réplique au Front national quand celui-ci est mis en cause dans ses colonnes. »*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 11 juin, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21719,20	–0,15	+9,81
Honk Kong index	11143,20	–0,48	+11,45

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 10/06	Var. en % 07/06	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2120,84	+0,90	+13,30
Londres FT 100	3730,20	+0,63	+1,10
Zurich	—	—	+12,33
Milan MIB 30	—	—	+20,30
Francfort Dax 30	2556,66	–0,03	+13,43
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	–5,20
Madrid Ibex 35	—	—	+13,51
Amsterdam CBS	—	—	+18,84

Tirage du *Monde* daté mardi 11 juin 1996 : 477 258 exemplaires 1 - 3

« Le Monde diplomatique » de juin

LE RÉSULTAT de l'élection présidentielle russe, fixé au 16 juin, s'annonce incertain. Bernard Frédérick explique pourquoi un consensus s'esquisse entre les principaux candidats et pourquoi la nouvelle bourgeoisie pousse au compromis. Nur Dolay, Jean-François Pérouse et Michel Verrier se penchent sur la crise de pouvoir en Turquie – et notamment sur le rôle de l'armée.

Egalement au sommaire : nouveaux défis au Proche-Orient (Paul-Marie de La Gorce, Samir Kassir, Eric Rouleau) ; gendarmes et voleurs en Centrafrique (Philippe Leymarie) ; le pouvoir serbe dans la tourmente de la paix (Catherine Samary, Gordana Igric) ; France, boulevard de la xénophobie (Christian de Brie) ; Belgique, une grève historique dans l'enseignement (Nico Hirit) ; l'affirmation homosexuelle (Didier Eribon).

★ **En vente chez votre marchand de journaux, 22 F.**